REVUE

SAVOISIENNE

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE

SAVOISIENNE

PUBLICATION MENSUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

29me ANNÉE

ANNECY

IMPRIMERIE F. ABRY

1888

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 30 novembre 1887.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la correspondance qui contient entre autres une lettre d'une dame sollicitant l'honneur d'être admise en qualité de membre effectif. Il fait observer que nos règlements ne s'opposent pas à l'admission des dames, mais qu'en dehors de certaines Académies dont le cercle d'activité est restreint à la poésie ou aux beaux arts, il n'est guère d'usage, en France du moins, d'admettre des dames dans les sociétés savantes; c'est pourquoi il désire consulter l'assemblée et connaître son opinion sur l'admissibilité des dames, avant de poser la candidature de la postulante. L'assemblée consultée se prononce pour leur admission en qualité de membres effectifs.

M. J. DUBOULOZ, juge au tribunal d'Annecy, et M. MAILLARD, bibliothécaire et conservateur du Musée de la ville, sont reçus à l'unanimité comme membres effectifs; leur candidature avait été posée dans la séance précédente.

Nomination du jury appelé à apprécier le concours de poésie clos le 1er novembre 1887; ouverture du concours simultané de poésie et de beaux arts pour le 1er novembre 1888. Voir le programme ci-après.

Répondant à l'invitation qui lui avait été adressée par la Société, M. WEISSEN, professeur d'anglais, fait une intéressante communication sur le *volapuk,* dont nous ne donnerons qu'un résumé succinct. L'idée de composer une langue qui puisse devenir universelle date de loin; Leibnitz s'en était déjà préoccupé; différents essais ont également

été tentés au XVIIIe et au XIXe siècle, mais aucun n'a été accueilli avec tant de faveur que celui de M. le curé Schleyer, de Constance, linguiste bien connu. L'auteur du *volapuk* a compris qu'il devait avant tout éviter les compétitions, les susceptibilités nationales, sous peine de compromettre son œuvre ; aussi a-t-il pris ses radicaux dans toutes les principales langues de l'Europe et de l'Asie, et s'est-il astreint à n'admettre, comme consonnes et voyelles, que celles qui se trouvent en général chez tous les peuples ; de même il a emprunté aux principales langues leurs procédés les plus simples soit pour la composition des mots, soit pour l'indication du genre, du nombre, des personnes et des temps, de sorte que chaque peuple retrouve dans le *volapuk* quelque chose de sa propre langue. Quant à la grammaire, elle est excessivement simple ; aussi n'y a-t-il rien d'étonnant que le *volapuk* ait eu dès son apparition un si grand succès, et qu'à l'heure actuelle les grandes maisons de commerce aient un *volapukiste* dans leurs bureaux.

Le secrétaire prend la parole pour exposer les principes fondamentaux du *néo-latin* de M. Courtonne, de Rouen, que patronne la Société niçoise des sciences naturelles et historiques. Selon lui, le néo-latin n'est au fond qu'une protestation contre l'élément germanique, qui domine en effet dans le *volapuk;* il prend ses racines, suffixes, préfixes, en un mot, ses procédés grammaticaux dans les principales langues issues du latin. Il n'a pas la prétention de devenir une langue universelle, mais d'être une langue internationale à l'usage des peuples de race latine. Il est incontestable que M. Courtonne a fait preuve dans son œuvre d'une habileté non moins grande que l'auteur du volapuk, et que, pour un homme qui sait le latin, quelques heures suffisent pour lire et comprendre cette langue.

Le *néo-latin* n'est pas encore entré, comme le *volapuk,* dans le monde commercial ; il est encore à l'état d'incubation ; avant d'entrer sur le terrain de l'application, il cherche à avoir l'avis des hommes compétents et à connaître ses côtés faibles pour y remédier. La conviction du secrétaire est qu'il est indubitable que l'adoption d'une langue universelle serait un pas énorme dans la voie du progrès pour la facilité des relations tant commerciales que sociales, et que tous les succès qu'a eus le volapuk dès son apparition sont dus en majeure partie à ce que cet essai répond à un besoin réel de notre époque. Chercher à introduire une langue internationale pour les peuples de la même famille serait déjà un pas en avant, mais ne répondrait pas aux aspirations de notre siècle ; il faut créer une langue universelle, toute de convention, qui n'emprunte ses radicaux à aucune langue existante. L'idéal d'une langue de ce genre serait que chaque lettre du radical répondit, ainsi que les préfixes et les suffixes, à un ordre d'idée déterminé, que la place du radical fût constamment la même, que l'ordre de la construction des phrases fût rigoureusement analytique.

Quant à la phonétique, il convient de prendre en considération les sons propres à toutes les langues, mais on aurait tort de se borner à ceux qui se trouvent dans toutes ; la gamme des sons serait trop restreinte. Avant tout c'est une langue écrite qu'on doit avoir en vue, et non une langue parlée.

Le secrétaire ajoute que tout essai qui ne se fera pas sur ces bases doit être considéré comme un édifice bâti sur du sable. Aussi trouve-t-il inutile de signaler par le menu les imperfections de ces deux langues, parce que l'une et l'autre pèchent plutôt par leur base que par la conception des procédés secondaires ; l'une choisit un peu partout ses radicaux qu'elle rend souvent méconnaissables et qui par

conséquent sont lettres mortes pour tous; l'autre choisit les siens dans une langue très répandue, il est vrai, mais elle n'a aucune chance d'être adoptée en dehors du groupe latin.

M. Ducis fait connaître : 1° que dans les ruines de la *Maison forte,* découverte près du *Castrum Bellifortis,* dont il a parlé dans la séance du 13 juin 1886, page 212, on a trouvé deux monnaies d'Amédée IV de Savoie et une de Philippe II. Le monument carré avait 25 mètres de côté.

2° Qu'il y a dans la combe de Salestet, territoire d'Autray dans la commune de Beaufort, à une altitude de près de 1,200 mètres, un bloc micaschiste carré de 3^m,40 de longueur et de 3 mètres de largeur sur 1^m,40 d'épaisseur, posé sur trois blocs de 1 mètre de hauteur, de façon à former une chambre ouverte d'un côté. Ce dolmen est un peu moindre que celui de Reignier. Les montagnards l'appellent la *pierre des géants.*

3° Qu'on peut suivre sur un kilomètre de longueur une roche de *Lapies* au *plan Miâ,* sur un autre plateau des montagnes de Beaufort.

4° Que, lorsque Charlotte d'Orléans, veuve de Philippe de Savoie, vint s'installer au château d'Annecy avec son jeune enfant Jacques de Savoie, en 1535, elle y avait un personnel de 50 fonctionnaires ou employés pour tous les services, depuis le bailli du Genevois jusqu'au concierge du château. M. Ducis donne les noms et les salaires de chacun d'après les reçus du notaire Deservetaz. Voir p. 35.

M. Levet Eugène donne de curieux détails bibliographiques sur les livres édités par un imprimeur de Chambéry, au XVIe siècle ; la *Revue* les publiera incessamment sous le titre de *Causeries d'un bibliophile.*

M. Serand donne lecture d'un précieux document qu'il a acquis récemment à Lyon, ayant pour titre : *Inventaire des armes trouvées dans le gabinet du chasteau de ceste*

ville, quant este remue en une des chambres de la Tour sus la Perriere, par M[tre] *Claude-Philibert Rivollet, cy-devant gardiateur dudict gabinet qu'estoit auparavant en une chambre au logis neufz du costé de la cave; Faict et veriffié avec ledict Rivollet par le sieur Dechavane, Maître-Auditeur en la Chambre des comptes de Genevoys commis par la dicte Chambre en présence d'hon*[ble] *Olivier Bordas estably gardiateur des dites armes par Monseigneur* (Henry de Savoie, duc de Genevois-Nemours). *Ce 16 juin 1616.*

La ville d'Annecy est, à juste titre, fière de son château, le plus remarquable des monuments qui ont échappé aux ravages du temps et aux destructions des années 1793 et 1794.

Les documents se rattachant à l'histoire du vieux manoir des comtes de Genevois et des ducs de Savoie-Nemours font défaut dans nos archives locales. Cet inventaire inédit vient donc combler une lacune; il est d'autant plus intéressant qu'il nous révèle, en cent articles, une véritable revue rétrospective des engins de guerre les plus variés du moyen âge que gardait l'antique tour Perrière, élevée par le comte Amédée III de Genève, au milieu du XIVe siècle.

La date de ce document (16 juin 1616) a une valeur historique que nous ne devons pas laisser inaperçue. En effet, quel a pu être le mobile du changement du gardien et la raison de cet inventaire à cette date ?

A cette époque, notre paisible cité était profondément émue de la rébellion inattendue de son seigneur et maitre. Henri de Nemours venait de prendre à l'égard du duc de Savoie, Charles-Emmanuel, qui était à la fois son proche parent et son suzerain, une attitude sinon hostile, du moins fort ambiguë, qui ne cessa que cinq mois après par l'intermédiaire du roi de France; un traité secret rétablit la bonne

harmonie entre eux, et mit fin à la guerre civile (14 novembre 1616).

M. Serand met le document en question à la disposition de ceux qui voudraient le consulter.

M. l'Archiviste expose les dons et échanges au nombre desquels on remarque les dons de MM. :

Baillard Ch. *An address ou the practical use of the American Museum, by Gen. di Cesnola.* New-York, 1887. 22 p.

Blanchard Cl. *Note sur un temple de Mercure au Bourget-du-Lac.* Chambéry 1887. 18 p. *(auteur).*

Borrel E.-L. *Vestiges de la voie romaine et des monuments élevés sur ses bords à travers le pays des Ceutrons.* Moûtiers 1887. 34 p. *(auteur).*

Ducis C.-A. *Saint Maurice et la Légion thébéenne.* Annecy 1887 *(auteur).*

Gonthier J.-Fr. *Histoire de l'Instruction publique avant 1789 dans la Haute-Savoie et l'ancien diocèse de Genève.* Annecy 1887. 104 p. *(auteur).*

Maillard. *Les Deshéritées.* Paris 1887. 36 p. *(auteur).*

Nicollet B. *Les traités de commerce dits conventionnels. Vérités sur la situation de la France devant les douanes italiennes.* Grenoble 1887. 48 p. *(auteur).*

Pascalein. *Histoire de la Tarentaise depuis 1792.* Moûtiers 1887. 74 p. *(auteur).*

Pissard. *Guerre de la succession d'Autriche.* Extraits des délibérations du conseil de la ville d'Annecy. Annecy 1887. 206 p. *(auteur).*

J. Vuy. *Esquisses et souvenirs. Deux condamnés.* Genève 1887. 18 p. *(auteur).*

Le Secrétaire, A. Constantin.

CONCOURS DE POÉSIE ET DE BEAUX ARTS

La Société Florimontane a l'honneur de faire savoir que le roulement annuel de ses concours de poésie, de beaux-arts et d'histoire, fondés par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, amène, cette année, le retour d'un concours

de beaux arts et de poésie ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux arts.

Les travaux devront parvenir *franco* au secrétaire de la Société, avant le 1er novembre 1888.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

Poésie. — Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à cent. Les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi, mais sans signer cette déclaration, que ces travaux sont inédits, et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus ; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur écrira son nom et son domicile.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société ; les auteurs pourront en prendre copie.

Beaux arts. — Le prix sera décerné au meilleur ouvrage artistique : peinture, sculpture ou gravure.

Le choix des sujets est laissé aux concurrents ; les travaux peuvent être signés. Les productions qui auraient déjà été couronnées dans d'autres concours sont exclues.

La Société décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art ; les concurrents devront les retirer entre le 1er et le 30 décembre 1888.

Le Secrétaire, A. Constantin.

UN ALPINISTE AU XVIe SIÈCLE

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil ! De tout temps il y a eu des voyageurs, et qui plus est, des voyageurs à la mode des alpinistes.

Tel fut Jacques Le Saige au XVIe siècle.

Jacques Le Saige était de Douay ; on ignore la date de sa naissance, mais on sait qu'il mourut en 1525.

Il était marchand de *draps de soie*. Il fit d'abord le pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, en Galice, puis celui de Jérusalem après lequel il prit pour enseigne, d'un côté, les armes du patriarcat de Jérusalem et, de l'autre, celles du royaume de ce nom avec cette devise : *Loué soit Dieu — J'en suis revenu*. Il était aussi chevalier de Jérusalem.

Le Saige partit de Douay le 14 mars 1518, et fut de retour en décembre ; il mit, dit-il, neuf mois et cinq jours pour faire son voyage, tantôt à cheval, tantôt en navire, traversant la France et la Savoie, passant par Rome, Venise, Rhodes, etc., suivant à peu près le même chemin à l'aller et au retour.

A son compte, il avait fait 1051 lieues de Douay à Jérusalem, et son voyage lui coûta 1,414 livres 3 gros, car à chaque station il avait noté sa dépense ; la livre valait 62 centimes 1/4 de notre monnaie, soit 20 gros ou sols de 12 deniers pour la livre.

Une fois revenu dans son pays, Jacques Le Saige écrivit la relation de son voyage, ou plutôt la description abré-

gée de son itinéraire, notant les principales circonstances. Donc, distances approximatives d'une station à l'autre, faits principaux sans grands détails, dépenses, tels sont les caractères qui peuvent faire rentrer notre pèlerin dans le giron des alpinistes modernes. A cela, qu'on ajoute les notes sur la manière de traiter les voyageurs usitée dans les différents pays, et on aura la similitude complète.

Disons en passant que Jacques Le Saige, tout pèlerin et religieux qu'il était, ne dédaignait pas la bonne chère ni le *bon vin* : on le verra à son passage dans les vallées de Chambéry ; et, du reste, l'un n'empêche pas l'autre.

Voici sous quel titre parut le récit du pèlerinage de Douay à Jérusalem qu'on trouve à la Bibliothèque nationale :

Chy sensuyuent les gistes et repaistres et despens [1] *: que moy Jacques le Saige marchand de draps de soye demourant a Douay ay faict de Douay a Hierusalem, Venise, Rhodes, Rome, Nostre dame de Lorete. Auec la description des lieux ; ports ; cites ; villes ; et aultres passaiges. Que moy Jacques Le Saige ay faict l'an mil chincq cens XVIII. Auec mon retour. Imprimé nouuellement à Cambray par Bonauenture Brassart. Au despens dudict Jacques.*

Il n'y a pas de millésime, mais on croit que cette impression fut faite vers 1520, et qu'elle fut la première, car il y en eut une autre où la première est relatée, et qui ne dut pas être très éloignée. Toutes deux sont un petit in-4° gothique, la première, de 108 feuillets, et la seconde, de 78.

1 *Ci-inclus les haltes, buffets et dépenses,* que dirait un touriste de nos jours.

On ne connaît que peu d'exemplaires des éditions de ce livre ; l'un des exemplaires de la seconde édition a atteint un prix relativement fabuleux : il a été vendu 1,005 fr., à Douay, à la vente Bigant, en 1860 ; un autre exemplaire non relié, à la vente Lebas, à la même date, a été vendu 600 fr. C'est dire la rareté bibliographique du livre dont nous parlons.

Cette rareté a été cause que, dans l'époque moderne, en 1852, une nouvelle édition, tirée à 120 exemplaires seulement, a été publiée par M. Duthilleul, à Douay. Cette réimpression est assez exacte.

Le Saige ne fait pas montre, disons-le, d'une grande exactitude dans l'orthographe des noms et même des mots, ce qui n'a rien d'étonnant, car à cette époque rien n'était fixé. Ainsi, on remarquera que l'orthographe des noms des localités qu'il traversa en Savoie est absolument fantaisiste ; si elle l'était moins, elle offrirait l'avantage de nous donner une idée de la manière dont on prononçait ces noms à cette époque ; malheureusement notre voyageur ne paraît pas s'être piqué d'une grande attention même dans la reproduction phonétique des noms de villages ou de villes. Passe pour LESCLEBLETTE mis pour *Aiguebellette* ; NOUVELLE AIZE, pour *Novalaise* ; ECQUEBELLE, pour *Aiguebelle* ; LAINEBOURG, pour *Lans-le-Bourg* ; TRESMIGNON, pour *Termignon* ; mais quand il écrit NICHIL pour *Nessy* ou *Necy*, il force un peu la corde vocale. Ajoutons que les distances d'un lieu à un autre sont souvent inexactes.

Toutefois, tel qu'il est, le récit de Le Saige a son intérêt, à cause surtout de la date à laquelle il a été écrit.

Nous signalons surtout à nos lecteurs le récit du passage du mont Cenis, à l'aller et au retour, qui ne manque pas d'un certain attrait.

Le Saige part donc de Douay, traverse la France et arrive au Pont-de-Beauvoisin. C'est de là que nous lui laisserons la parole (verso du 5e feuillet), tout en rajeunissant le texte par l'emploi de *v* et de *j* et en donnant la traduction de quelques expressions.

ALLER.

COMMENCHEMENT DE SAVOIE.

Du Pont de Biauvoisin au pied de la montaigne de Lesclebellette (*Aiguebellette*) a deux lieues qui vallent plus de trois heures ; car c'est un long chemin ou les chevaulx ont bien de paine ; car ce sont tous calleaux et roches ; et il y a de costés (*de côté*) en bas ung torrent que (*que* pour *qui*) bruit de le force de leau quy deschent de laditte montaigne ; on est tout estonnes, et est terrible chose a regarder ; Nous repumes ung petit (*nous nous reconfortâmes un peu*) au pied de la montaigne et despendis (*je dépensai*) V gros.

Du piet de la montaigne a Chanbery a deux grandes lieues, la montaygne est si royde si haulte et si malvaise a le monter, et a le desvaler, que nous y mimes chincq heure, et se passames (*se* a très souvent le sens de *alors, aussi, ainsi, toutefois; se passames : toutefois nous dépassâmes* les mulles qui alloient bon pas; Nous demourasmes la au giste audit Chanbery le VII dapvril. Cest une bonne ville et marchande, il y a une église au chasteau, ou le sainct suaire de nostre sauveur repose, et le monstre on le jour du bon vendredy, et aussy le IIII de may. Il fut dict en soupant, que deux jours devant le duc de Savoie avoit boutés dedens Geneve XVIII mille homme, pour se venger d'aucuns bourgeois : Ce dite vespre audit Chanbery jiey despendis.......................... XII gros.

De Chanbery a Mommellian a II grande lieue. Cest une petite ville, ou il y a ung fort chasteau, assis sur une roche bien haulte; nous aviesme (*avions*) beau chemin, et tant de vignoble que cest belle chose. On nous dict qu'il y avoit bon vin : se demourasmes au disner au dit Monmelian, mais cestoit le possible du vin et despendis VIII gros.

De Monmellian a Ecquebelle *(Aiguebelle)* bonne bourgade a III grande lieue, on va tousjours delon une petite rivière, et leau est noire, on pas (*passe*) des prés largement, et y a du malvay chemin. De Ecquebelle a Argentine a une lieue; nous demourasmes la au giste, et fumes bien tretiés, et fut le VIII de apvril; et despendis............. XII gros.

De Argentine a la Chambre a III grandes lieues : Cest une bonne bourgade, et y a un couvent de cordeliers; Che sont montaignes a ung les (*d'un côté*), et a lautre de ladite bourgade. Et se aviesme trouvé penible chemin pour les chevaus et plain de pierres, et plusieurs eaues a passer, venant des montaignes. Nous demourasmes au disner audit la Chambre, et despendis................. VIII gros.

De la Chambre a Sainct jhan de Moriane a II grande lieues et penible chemin, aussy plain de pierres. Ledit sainct jhan de Moriane est une petitte ville assés peuplée, et il y a en la maitresse eglise II dois de monsieur sainct Jhan batiste, et sont ceulx de quoy il enseigna se agnus. Che sont tout prés (*il n'y a que des prés*) alentour de la ville. On ne boit point bon vin. De la a Sainct Michiel a II grandes lieues. Cest une bonne ville bonne bourgade. Mais nous fumes mal treties et cherement au souper, qui estoit IX dapvril: car je despendis .... XIV gros.

De sainct Michiel a sainct Andry *(Saint-André)* a II grandes lieues, et de la au Bourgiet II grandes lieues et penible chemin de pierres et mons et vallées; et toujours neges a ung costés, et a l'autre. Se nous fallu passer plusieurs eaues. Nous demourasmes au disner audit Bourgiet qui est ung village et portent les femmes de la entour rouges chaperons, et je despendis................ V gros.

Du Bourgiet a Tresmignon *(Termignon)* a III grande lieue, et tel chemin que devant ; et se nous vint tout plain de compaghons qui estoient de Lainebour *(Lans-le-Bourg),* qui est au pied du mont de Senis et y a une grande lieue de Tresmignon. Lesdis compaghons estoient venus pour nous livrer un mullet ou quelque jument pour monter ledict mont. Car il dure bien chincq lieues, et on nous conta a chacun pour monter seullement une lieue IIII gros. Nous vinmes a Lainebourg au giste le X[e] dapvril, et fumes mal traictiés, et despendis .... XVI gros.

Mais ce nest environ que XIII gros de nostre monnoie, car largent est plus hault.

De Lainebourg qui est au pied du mont Senis jusques en hault a une lieue ; et faisoit bien perilleux monter a cause des neges. Toutesfois javoie une bonne jument et forte ; et je avois ung fort homme qui me tenoit par la robe de paour que ma jument ne tombast ; il meust tires aules den hault (*du côté d'en haut*); sans cela jeusse eu bien peur. Car je alloie sur une petitte crette dont de costés faisoit plus bas III fois que le befroy de Douay nest hault, ad ce quil me sembloit. May venu sur ledict montaigne, cuy faict une lieue, trouvasmes une maison et la descendis de ladicte jument; et allay a pied, se menay mon cheval par la bride de peur que nallast en quelque abisme. Nous trouvasmes des mulles chergiés, lesquelles nous firent grant mal a tenir nos chevaulx de costés. Car le chemin na environ que trois pieds, quand les neges y sont, et la sur lesdites passent faict dure; mais de costés ung cheval ne sen set ravoir (*ne saurait s'en tirer*). Il y eust deux des chevaulx de mes compaghnons qui se desmarcherent ung petit trop, ad cause quilz hurterent contre aucuns fardiaus desdis mulles. Mais je pensoie quilz y demouroient, nulz ne scet (*personne ne peut s'en faire une idée*) sil ne le voit par tel tampz. Toutesfois il estoit le XIdapvril, et se estoit la saison assés belle, en plain pais. Car nous eumes bien chault lendemain. Pour abregier et le dire le fachon

du pais, il y a environ II lieues de plain pais en hault, ou il y a II chapelle : lune est appellée la chapelles des transsis ad cause quil y en meurt tant en yver. Et quant il sont trouvés mors on les rue par une fenestre dedens ladicte chapelle. Cest le fossé quil ont. Et en tampz desté on dict la messe a touttes les deux : les dimanches et festes pour les gens quy se vient la tenir (*qui viennent y séjourner*) en ladicte saison et y admaienent plusieurs bestes, comme vaches, brebis et font là grosse amasse de bure et de fromaiges. Il y a sur ladicte plaine de costés le chemin un lacque quy contient environ III lieues de tour, et y solloit avoir (*et où il y avait jadis*) tant de poissons que cestoit merveille. Et estoit commun pour cheulx du decha le montaigne, et pour ceux de dela. Mais par envie sy fit se grosse toyson (*tuerie?*) de gens, que fut reportés au pappe, a donc ledit sainct pere mauldict ledict lac, et oncques depuis ny eust poissons. Ung petit oultre ledict lac (*un peu au-delà de ce lac*) on commenche a deschendre et trouve un bon petit villaige nommé la Ferriere et de la commenche on a deschendre bien roide et est merveilleuse a regarder en bas. Et dure une lieue et sont pierres et roches. Il samble quon se voise perdre (*qu'on va être perdu*). Quand nous eusmes tous descendu trouvasme ung villaige nommes nouvelle aize *(Novalaise)*. Nous demourasmes la au disner, car nous aviesmes mis VI heures a passer la montaigne car elle contient chincq lieues. Nous fusmes bien traictiés et y despendis......... VIII gros.

La route du mont Cenis décrite par Le Saige est bien celle qui a existé jusqu'à l'époque où elle a été refaite pour l'améliorer à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, surtout par les travaux exécutés sous le premier empire.

Les secours délivrés aux voyageurs étaient très rudimentaires ; ils semblent s'être bornés à bien peu de

chose, si on s'en rapporte à la simple mention que Le Saige fait de la chapelle des *Transis*.

De tout temps le lac du mont Cenis a été très poissonneux ; aujourd'hui encore ses truites saumonées sont renommées. Cette légende de la malédiction lancée par le pape sur le lac du mont Cenis à cause des querelles sanglantes auxquelles donnait lieu sa pêche, nous était inconnue.

Le pays, au XVIe siècle, abondait déjà en pâturages où des troupeaux étaient en grand nombre.

RETOUR.

Le Saige, son pèlerinage fini, revient en France par la même route à peu près. Il arrive près du mont Cenis en novembre.

..... Le XXIII de novembre au matin partismes de Villaie *(Aveillan)* et vinsmes disner a sainct Jorre *(St-Jeoire)* et fusmes bien traictiés, et y despendis audit disner VIII gros.

De sainct Jorre partimes lapresdisné et vinsmes a Suze et la achetasmes chascun des mouffles et plusieurs des chauschons ad cause que aprochiesmes les montaignes terribles et apres vinsmes au gitte chedit jour a Nouvel aize qui est au piet du mont de Senis et y despendis XIII gros IIII deniers.

Le XXIV de novembre bien matin prismes chascun ung mullet ou une forte jument pour monter le dit mont de Senis et fismes mener nos chevaulx par aucuns garchons. Dont ils eurent et nous aussy de la paine, car il negoit fort et ne pooit on aller sil ny avoit aucun qui fesist le voie *(on ne pouvait avancer s'il n'y avait quelqu'un qui frayât la voie)* et me couta pour mon mullet et pour mener mondit cheval jusque a un logis tant amont et aussy pour ung maron *(un guide)* a me tenir au malvais lieux me couta .... XX gros.

Nous venus a ledit maison trouvasmes ung cardinal qui alloit a Rome et avoit bien cent ou six vingts chevaulx de son train. Cestoit ung pitié de les veoir car la neige estoit engellée contre leurs ieulx et ne voient quasy goutte. Les hommes avoient des bericles de voir (*besicles de verre*) cheulx quy nenavoient point avoient copés leurs bonés et afficles (*bonnets*) comme un fau visaige qui estoit bien estrange a veoir : nous qui estiemes environ XVI les eussiesmes recontres demie lieue plus de cha ou plus dela je croy que le un de nous y fusse demourés mort de froit. Car cest le maniere comme ay escript des laller que la compagnie se tirre de cotes pour faire passer le grande. Car il vault mieulx a perdre XX hommes que cent, et audit chemin en aviesmes trouvés plusieurs chy III. IIII a le fois et fallut quilz se destournassent, jen avoie pitié car leurs chevaulx estoient jusque a le panche *(jusqu'au ventre)* en esdittes neiges. Quant le cardinal fut tout passés jestoie deschendut de mon mullet et pris mon cheval par la bride pour le cuidser mener tout bellement pour me reschauffer. Mais il faisoit se grant vent et de telle sorte quil sambloit que tout deult finer *(tout dût finir) :* et me crevoit le neige les yeulx ; et ne me scavoit tenir, et quant je veis que le dit vent menforchoit, me laissay cheoir par derierre ; et encore memportoit il, car jestoie sur ung lieu si royde que je croy que dieu me ayda fort. Et ainssy que estoie en ceste peur vint accourant ung ramasseur [1] qui mavoit veu partir, et me cria que demourasse, se ne volloie morrir et besoing mestoit de me faire ramasser *(si je ne voulais pas périr, car il était nécessaire que je fisse la descente en traineau) ;* may voant que nen pooie plus, et aussy que mon cheval trambloit de froit labandonnay et II bougettes (*sacs de voyage*) dont lune estoit de mon compaghon

1 *Ramasseur* est un terme usité autrefois en Savoie pour désigner celui qui descendait les voyageurs sur un fagot de branches de sapin ou de genêts en guise de traineau *(ramasse)*. Aujourd'hui le sens de *ramasse (rmasse* ou *rmafe)* dans la langue populaire est *balai* fait de brindilles de bouleau ou de sapin.

Jhan du Bos que raportoie a sa femme, ou il y avoit maintes belles bagues *(effets, bagages)*. Et sy avoit sur ledit cheval une basche ou estoient mes chemises et aultres choses. Mais loués soit dieu je ne perdis rien, car ung aultre homme acourut et mena mondit ceval jusquen bas. Et le dit ramasseur me fit assir sur se ramasse qui nest aultre chose que ainssy que une bouree (*poignée*) de genettre (*genêts, petites branches*) dont est liée par le grot boult dune corde lequel ramasseur tient lung des boult et tirre ledit ramasse, et se a ung baton ferrés dequoy il se apoie et vat si rade quon pert sens et entendement; et ainssy que le ramasseur alloit rade sur un pendant uniday hors en habandonnant la cordelle a quoy je me tenoie et degringuelay plus de dix pies, dont nul ne creroit comment je eschapay ; car jestoye dessus une abisme plus de VI cent piés de parfons. Se mestoie recommandés le matinée a madame saincte Catherine lequel estoit le nuict ; dont je croy quelle avoit priés pour moy. Pour faire court, mon ramasseur me remit sus leditte ramasse, car jestoie a moitye mort. Toutesfois javoie tousjours tenus mes deux palmes (*les deux palmes que les pèlerins portaient avec eux*). Ne demouray guerre depuis que fus au villaige de Lainebourg ; dont quant fut arrivés ne scavoie que faire ou me chauffer ou de penser de mon cheval quy vint soubit, et estoit tout chargiés de neige engellée que ne le pooie avoir jus (*je ne pouvais le monter*) : se me desvesty et le couvri et le frotay fort, encorre trembloit il. Dont luy liay une jambe a se chaingle (*sangle*) dune torque des rains (*torche de liens*) car je lavoie veu faire aultres fois ; puis men vins paier mon ramasseur et me couta ad cause que le tamps estoit sy terrible dont sen fus a XX gros ; et se despendis audit disner.......................... X gros.

Le apres disner partimes dudit Lainebourcq et vinsmes coucher au Bourgiet dont je despendis....... XV gros.

Le XXV de novembre jour de saincte Catherine aprés

avoir ouy le messe partismes dudit Bourgiet et vinsmes disner a sainct Andrieu (*St-André*) dont je despendis . . IX gros.

Le apres diner partimes dudit sainct Andrieu et vinsmes au gitte a sainct jhan de Morienne, et la laissames ung de de nos compaghons lequel nous pria tous au souper a se maison. Cestoit le gentil homme du Savoie a qui javoie achetés a Rode les IIII camelos devant dict, et pour qui aviesmes eu tant de paine a les ravoir a Venise comme ay escript cy devant. Ainssi nous cinq fusmes souper a la maison dudict Savoien. Mais dieu scet que fumes bien tanés (*étonnés*) car je crois que lung du mains (*moins*) eult bien mengiet ce que eume ; encorre quant le souper fut faict nous fit demourer au gitte a se maison nous deux *(nous deux, moi et Jean le Danois)* jhan le dannois. Les aultres trois estoient gentilz hommes dAngleterre, se vinrent couchier au logis ou estoient nos chevaulx.

Le lendemain qui estoit le XXVIe de novembre bien matin nous leuames nous deux jhan le dannois et allasmes ouyr la messe a la grande eglise nommee sainct Jhan, et la trouvasmes les trois englés de nostre compagnie. Adoncq priames au tresorier de nous monstrer les reliquaires, dont nous mena en une chappelle haulte de costés le cœur du leglise. Et adoncq nous monstrant ung (*deux?*) dois de monsieur sainct jhan lesquelz estoient tous noirs de avoir estés au feu [1] ; mais le benoist createur avoit permy quils netoient point bruslés, et nous dirent les religieux que estoient les deux dois de quoy le benoist sainct avoit monstrés le saulveur quand il dit : *Ecce agnus dei*. Apres avoir faict nos devotions vollumes aller pour desjuner au logis ou estoient nos chevaulx. Mais notre hoste cest ascavoir notre compaghon Savoien nous pria tant que venissiesmes desjuner en sa maison et quil nous y feroit mengier de la viande *(mets)* que nous ne aviesmes point apris. Il ne menti mie comme vous orés. Par force quil nous pria y allasmes.

1 Reliques apportées d'Alexandrie d'Egypte par sainte Tigre.

Mais je fus plus honteux que le soir, car che fut le baton de Flandre, pis que devant. Se nous vollumes mengier, che fut aus hequies (*aulx hachés*) et des ougnons bien menu avec du vin aigre et du lolle dollive *(de l'huile d'olive)*. Et apres pour le IIe assieste eumes des trencques de bien maigre frommaige que nomment audit pais seret (*serac*) ad cause que se faict apres le bon fromaige. Et notre dit hoste se mangeoit avec de la moustarde; jeusse volontiers rit. Car il sambloit que lesdits gentilz hommes dEngleterre simplassent. Aiussy comme ay escris, ne menty mie ledit Savoien. Nous le remerchiasmes, et vinsmes au logis ou estoient nos chevaulx, et vint le dit Savoyen car il nous les avoit faict bouter; je croy que cestoit a luy; ce fut au chapeau rouge tenant le porte ainsy que etiesmes venus de Venise; dont lhostesse nous fit paier a chascun de nous et ceux navoient eulx nos chevaulx que III petites mesures davaine nous fit paier de chacun X gros, ainssy fusmes menés a la tonnelle (*tronnille, duperie*) je ne scaroie dire bien ou je nen ay point trouvés.

Apres ledit desjeuner partimes de sainct Jhan de Morienne et vinsmes couchier a Argentine et fusmes bien traitiés et aussy nos chevaulx de III bonnes mesures, et ny despendismes bien en riant de la chiere *(régal)* de nostre compaghon devant dit que .... XII gros.

Le XXVIIe de novembre partismes de Argentine et vinsmes ouyr messe a Esquebelle, pour ce quil estoit dimenche, et puis y disnames. Apres partismes et primes congier hors de ladite ville.a III desdis gentilz hommes dengleterre, ad cause quil sen revenoit le droict chemin de Lion, et aussy chestoit le plus pour eux. Mais nous deux jan le dannois devant dit aviesmes promis faire le voyaige a monsieur sainct Glaude; et ce fut quant nous percheumes nos compaghons ainsy morir en notre nave, comme ay escript devant. Et pour le cause laissame les III englés et penssiesmes bien les retrouuer a Paris. Et leur avoie bailliés par escript le logy ou javoie apris a logier, Mais quant y fumes

retournés au dit Paris lesdis Englés estoient partis le matinée ; se nous en fit bien mal, car chestoient gens de bien. Ainsy nous deux ledit Dannois, nous mismes a chemin dudit sainct. Mais Dieu scet la paine que eume : je me repentis maintes fois que avoie promis le voyaige. Car nous trouvames le pieur (*pire*) chemin du monde toute montagnes et valees et se plut tout le jour et se ny avoit nulz villaiges ou eussiemes sceu ou bouter nos cheuaulx et se trouvasmes tant de pierres audit chemin que fusmes bien VII heures a cheval depuis ledit partement dEsquebelle jusqua une petite ville nommée Faubege (*Faverges*) ; et ny conte on que III lieues (!) dont quant nous y arrivasmes estiesmes tout perchies (*perclus, harassés* (?) ; se demourasmes la au gite, et despendis parmy le disner (*y compris le dîner*) dEsquebelle .... XXI gros.

Le XXVIII de novembre au matin partismes nous deux de Faubege, et vinsmes a Duing et y conte on II grandes lieue ; je cuydoie la trouver la madame la vicomtesse belle sœur a monseur le cardinal du Mans, et tante a monseur de Fienne. Mais elle estoit bien long, car je la trouvay soubit que je fus arrivés en notre pais entre sainct Adrien et la ville de Gand. Et ainssy nous deux ledit dannois allasmes veoir le chasteau de laditte damme le quel est sur une haulte roche ; et y a au piet ung lac qui commenche a le ville de Nichil (*Nessy, Annessy*) ; apres vinsmes disner au villaige en bas [1] ; et despendis..... VIII gros.

Lapres disner partimes de Duing et vinsmes audit Nichil et y a II grandes lieues cest une petitte ville, ou sy faict largement espée et couteaux et sont de bonne estofes. Nous demourasmes la au gitte pour estre bien traictiés dont y despendis douse gros et demy.

1 Il s'agit du vieux château de Duingt, dont il existe encore les ruines d'une tour hexagone. La belle-sœur du cardinal du Mans pouvait être une grande dame amie de la fille du comte Janus de Savoie, de Louise de Savoie qui occupait alors le château, d'après le renseignement que nous donne M. Eloi Serand.

Le XXIX de novembre partismes nous deux de Nichil et trouvasmes malvay chemin jusqua ung gros villaige nommes Croisille (*Cruseilles*); et y a de Nichil III lieues; nous demourasmes la au disner — car il estoit heure ainssy appert que les lieues vallent bien deux, je y despendis VIII gros.

Lapres disner partismes dudit Croisille et cheminasmes tant quil estoit precque nuict quand vinsmes a la ville de Geneve et se ny conte on que III lieues (!). Mais nous aviesmes eult malvay chemin plain de pierre : et fault en plusieurs lieux monter et deschendre, et se fusmes fort moulliés. Nous fusmes bien traictiés le souper audit Geneve. Car cest une bonne ville et marchande, et la commenche la rivierre de Rone qui deschent de leaue du lac de Lozenne (*Lausanne*), etc., etc.

Pour copie conforme :
Jules PHILIPPE.

DES MOTS
SAVOYEN, *SAVOISIEN* et *SAVOYARD*

(Suite.)

CHAPITRE IV.

Du terme *savoyard*.

I.

SON ORIGINE PIÉMONTAISE.

On n'assigne pas au mot *savoyard* une origine antérieure à la seconde moitié du XVIe siècle.

Ce qui frappe d'abord quand on étudie ce mot, c'est que, pendant les deux siècles et demi qui précèdent l'an 1814, il a été à peu près constamment repoussé par les écrivains nés ou élevés en Savoie. Les Piémontais, les Genevois et les Français donnent aux habitants de la Savoie le nom de

Savoyards. Les auteurs indigènes persistent à s'appeler eux et leurs compatriotes tantôt *Savoyens* (quand ce mot est encore en usage), tantôt et le plus souvent *Savoisiens*. Rien ne prouve mieux que le vocable *savoyard* est, par son origine, étranger au pays.

Savoyard est en réalité une importation piémontaise. Au delà des Alpes, les habitants de la Savoie étaient désignés sous divers noms, selon les régions et les idiomes locaux. Le terme le plus ordinaire était *savoiano,* traduction littérale et exacte de *savoyen*. On rencontre encore *savoino* et, dans une histoire du marquisat de Saluces, *savoïncho*. En patois piémontais, les habitants de la Savoie et de Nice étaient appelés *Savojardi* et *Nizzardi* : d'où, avec la terminaison française, *Savoyards* et *Nissards,* ou *Niçards*.

Comment s'opéra au nord des Alpes l'invasion de ce terme étranger ?

Il est bon de se rappeler ici le changement grave qui survint dans la condition politique de la Savoie vers la seconde moitié du XVIe siècle. En transportant le siège du gouvernement à Turin, le duc Emmanuel-Philibert (1559-1580) donna à l'élément italien de ses Etats une prépondérance inévitable et même nécessaire, si l'on songe à la fortune de la dynastie. Les Piémontais, entourant le souverain tous les jours et à toutes les heures, lui fournirent des conseillers, des administrateurs en grand nombre : ils arrivèrent ainsi à faire prédominer leurs usages et certains termes caractéristiques de leur idiome. Emmanuel-Philibert, éloigné dès son jeune âge de Chambéry — où il naquit le dernier des princes de Savoie — passa le reste de sa vie au milieu d'Espagnols, de Flamands, mais surtout de Piémontais ; avec ces derniers, il appela donc ses sujets de Savoie *Savojardi* ou *Savoyards,* et à la cour tout d'abord chacun l'imita.

Après lui vint Charles-Emmanuel Ier (1580-1630) dont

le long règne paraît si rempli, quand on considère les évènements auxquels le prince participa, et si vide, si l'on ne tient compte que des résultats. Grâce à lui le mot *savoyard* obtint la plus retentissante renommée. Pendant cinquante ans, l'Europe occidentale s'inquiéta des desseins multiples et divers de ce duc de Savoie qui ne voulait de repos ni pour lui-même ni pour les autres. Les projets du *Savoyard* étaient dénoncés dans les documents diplomatiques. Les actes du *Savoyard* étaient signalés dans de mordants libelles ou dans de vives chansons populaires.

En France, le mot *savoyard* n'étonnait et ne choquait personne. Pendant le long séjour des armées de François Ier et de Henri II en Piémont, nobles et hommes du peuple s'étaient familiarisés avec le patois de ce pays. Au milieu de l'irruption violente de termes italiens dans le vocabulaire français sous le dernier Valois et la régence de Marie de Médicis, le mot *savoyard* pénétra avec les autres et y demeura.

II.

SA DIFFUSION PAR GENÈVE.

La révolution politique qui donnait pour point d'appui aux ducs de Savoie non plus leurs sujets de langue française, mais les Piémontais, allait s'accomplir quand Henri Estienne succéda à son père comme imprimeur à Genève (1559). Cette ville, depuis plus de trente ans, avait vu sa population se modifier peu à peu. D'abord, en 1526, les *mameluks,* partisans de la maison de Savoie, avaient été chassés. Plus tard, en 1535, ceux des *huguenots,* ou défenseurs des libertés, qui appartenaient à la religion catholique avaient dû se retirer. Les Genevois restés dans la cité ne tardèrent pas à se trouver comme perdus dans une masse d'étrangers venus de tous les pays, se signalant par la diversité de leurs mœurs et de leurs idiomes. En 1541, les

magistrats écrivent à Calvin, qui alors était à Strasbourg : « Notre ville est le port de refuge pour les proscrits de France et d'Italie. » En 1555, Genève comptera dans ses murs 12,000 étrangers.

Dès 1542, une église italienne y était établie, et dans cette église l'élément piémontais occupait une large place : ce fut un nouveau et puissant moyen de diffusion pour le terme *savoyard*. Mêlés tous les jours aux réfugiés du Piémont, les protestants des autres nations leur empruntaient certaines formes de langage. Revenus dans leur patrie, ils les propageaient autour d'eux par la parole ou par leurs écrits.

C'est dans ce milieu que se trouva jeté Henri Estienne quand, en 1551, il arriva pour la première fois à Genève. Entendant répéter sans cesse les mots *savoyen, savoisien* et *savoyard,* selon la condition ou le pays d'origine de ses interlocuteurs, il s'en servit à son tour, en les employant indifféremment, comme on le voit dans son *Traité de la conformité des Merveilles anciennes avec les nouvelles.*

Bonivard, né et élevé en Savoie, avait su faire entre ces trois termes une distinction nécessaire : *savoyen,* il l'écrit d'ordinaire parce que c'est l'appellation indigène ; *savoisien,* il l'a adopté à l'occasion comme lettré ; quant au mot exotique *savoyard,* il l'a constamment rejeté.

Etranger à la Savoie, comme à Genève, et vivant le plus souvent avec des hommes qui leur étaient également étrangers, Henri Estienne était mal placé pour protester contre cette importation d'un italianisme inutile, comme il le fit à d'autres égards dans son livre du *Langage français italianisé.*

De même de notre temps, est-il possible à toute personne de distinguer les nuances introduites par l'usage entre les termes — Juif, Israélite et Hébreu ?

Ne confond-on pas quelquefois Bohême et Bohémien ?

N'arrive-t-il pas, même aux lettrés, d'hésiter dans l'emploi des mots Serbe et Servien, Bosnien et Bosniaque ?

N'avait-on pas autrefois un choix à faire entre Perses, Persiens et Persans ?

Dans son *Traité de la conformité des Merveilles* publié en 1566, Henri Estienne nous fournit quelques-uns des plus anciens exemples de l'emploi du mot *savoyart* ou *savoyard*. Je citerai les deux suivants :

« Le *Savoyart* n'eut pas mauvaise grâce lequel voulant donner la trousse à un sot... pour une belle antiquaille luy monstra sa femme âgée de quatre-vingts ans. » (P. 11.)

« On peut bien ajouter l'exemple du poure *Savoyard* lequel ne prenant en gré la sentence par laquelle on le condamnait à être pendu, disait : « Hé là, Messieurs, ze vous prie, per la parelie fade me pleto coppa la testa ! » *(En cas de pareille faute faites-moi plutôt couper la tête.)* (P. 7.)

III.

LE TERME *SAVOYARD* S'APPLIQUE UN MOMENT A TOUS LES SUJETS DE CHARLES-EMMANUEL Ier.

A la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, le vocable *savoyard* se propage surtout — toujours hors de la Savoie — à l'aide de chansons que des poètes populaires dirigent contre Charles-Emmanuel Ier, d'abord dans sa lutte contre Henri IV, roi de France, et plus tard à Genève, après l'échec de sa tentative *d'escalade* en décembre 1602.

On remarquera ici qu'il s'applique autant aux Piémontais qu'aux *Savoyens*, ou *Savoisiens*.

Voici sur la reddition de Lyon à Henri IV, en 1594, quelques vers dus à un capitaine qui menait, comme il dit, « joyeuse vie dans le château de Vernayson » :

> Lyon, prochain du *Savoyart*,
> A bien montré qu'il est soldat.
> . . . .

Espagnol, Anglais et Lombard.
Napolitain et *Savoyard,*
Vous n'aurez plus licence
De gouverner ce bon pays
Qui appartient au roi de France.
(LINCY, *Chansons historiques,* t. II, p. 505.)

Dans le recueil des *Chansons de l'Escalade,* on ne ménage pas les sujets de Charles-Emmanuel Ier. La Ve appelle

. . . . . les *Savoyards*
Cauteleux comme des renards.

Une autre est écrite en patois. En voici quelques vers :

Lou *Savoyar* contre noutre mouraille
Trai étielle on dressée et planta,
Et par iqué dou san y sont monta.
Lou *Savoyar* vito priron la fouita
Quand y viron renversa la marmite
Yo il avion bouta couaire à dena. (P. 6.)

Tous les soldats de Charles-Emmanuel Ier sont de même compris sous le nom de *Savoyars* par le *Petit Mercure vallon* (Douai, 1622) dans le passage suivant où toute confusion est, en effet, impossible :

« Les *Savoiars* étaient extrêmement désireux de s'esprouver contre ces étrangers... C'est pourquoi le duc de Savoie choisit par toutes les compagnies de cavalerie de son armée dix soldats des plus braves et mieux montés et la plupart gentilshommes français. » (P. 3.)

Le mot *Savoyard* est appliqué aussi à tous les sujets des princes de Savoie par l'imprimeur lyonnais Jean de Tournes dans sa continuation des *Chroniques* de Paradin (in-folio, 1602). Il est d'ailleurs digne de remarque que cet écrivain n'employa jamais le vocable *savoisien.* Les deux termes populaires *savoyen* et *savoyard* se rencontrent seuls et indifféremment sous sa plume.

IV.

IL EST EN FRANCE RESTREINT DE NOUVEAU AUX HABITANTS DE LA SAVOIE.

Les premiers successeurs de Charles-Emmanuel Ier n'héritèrent pas de ce caractère turbulent et inquiet qui avait tant de fois troublé l'Europe. Le mot *savoyard* cessa d'être dans toutes les bouches, et, comme au temps de Henri Estienne, arriva à ne plus désigner en France que les habitants de la Savoie proprement dite.

Le célèbre grammairien Vaugelas, né à Meximieux dans la Bresse, mais fils d'Antoine Favre, président du Sénat de Chambéry, est ainsi qualifié dans la *Requête des Dictionnaires :*

> Outre la haute impertinence
> Qu'un étranger et *Savoyard*
> Fasse le procès à Ronsard.
>
> (SAYOUS, *Littérature française à l'Etranger*, t. I, p. 105.)

Je ne sais si Vaugelas repoussait cette dénomination comme lettré, mais elle était résolument acceptée par le chantre populaire du Pont-Neuf, par ce Philippot que Boileau n'appelle que le *Savoyard* (satire IX). Aveugle et mendiant, Philippot allait vendre en province celles de ses chansons qui avaient réussi à Paris.

Il s'appelait lui-même l'Orphée du Pont-Neuf; à d'autres il rappelait Homère. Dans la *guerre des Anciens et des Modernes,* Boisrobert disait du poète de l'Iliade : « C'était un coureur de cabarets qui suivait la fumée des bons écots, et j'ai plus de deux garants parmi les anciens qui me font dire qu'il n'avait pas un emploi plus honorable que celui de notre fameux *Savoyard.* »

Bien supérieur, sans contredit, à Philippot par le talent et sa situation sociale, l'historien Vichard de Saint-Réal

obéissait lui-même à l'usage de Paris : il avait été élevé en France, et il y séjourna presque toujours, comme il le reconnaît dans une lettre adressée au marquis de St-Thomas, ministre du duc Victor-Amédée II (5 février 1686). « Si j'ai passé, dit-il, la meilleure partie de ma vie en France, ce n'est pas faute d'être bon *Savoyard*. (CLARETTA, *Storici piemontesi*, in-4°, p. 573.)

A l'inverse de la Savoie le terme *savoyard* se rencontrait en France sous toutes les plumes, même les plus aristocratiques. Quand Louvois mourut subitement le 27 juillet 1691, on crut d'abord à un empoisonnement, et on arrêta un frotteur, sujet du duc de Savoie. Le marquis de Barbezieux, fils du grand ministre, écrivait alors au lieutenant de police, La Reynie : « Je crois que vous devez avoir reçu présentement l'ordre du roi nécessaire pour faire transporter à Vincennes le *Savoyard* qui était dans notre maison. » (C. ROUSSET, *Hist. de Louvois*, t. IV, p. 499.)

V.

ACCEPTION NOUVELLE DONNÉE EN FRANCE AU MOT *SAVOYARD*.

L'Orphée du Pont-Neuf et le frotteur du marquis de Barbezieux nous montrent que les « *Savoyards* » venus en France n'étaient pas tous de la même condition que le bressan Claude Favre, seigneur de Vaugelas et baron de Péroges, qui fut chambellan de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et dès l'origine l'un des Quarante de l'Académie française.

Si certaines régions de la Savoie, comme les rives du Léman et les bassins d'Annecy et de Chambéry, sont d'une incomparable fertilité, il en est d'autres, comme les hautes vallées du Faucigny, de la Tarentaise et de la Maurienne, qui ne présentent souvent qu'un sol nu, dégradé par les

torrents et par les avalanches, ou enseveli, pendant sept mois d'hiver, sous les neiges et les frimas. De là, pour une partie de leurs habitants, la nécessité d'émigrer dans les pays voisins, notamment en France, et d'y demander le pain de chaque jour à l'exercice de certaines professions pénibles, telles que celles de portefaix, de frotteurs ou de ramoneurs.

Il en advint, au XVII[e] siècle, que le mot *savoyard* servit en France à désigner spécialement ceux qui se livraient à l'un de ces métiers, celui de ramoneurs, quel que fut d'ailleurs leur pays d'origine.

De pareilles extensions de langage se rencontrent chez toutes les nations et à toutes les époques. Au moyen âge on appelait *lombards,* les prêteurs d'argent, banquiers ou usuriers. De nos jours un *limousin* est un ouvrier maçon.

Depuis la comédie des *Plaideurs* de Racine on sait qu'il est des *suisses* qui n'ont rien de commun avec les citoyens de la Confédération helvétique.

L'acception nouvelle donnée en France au mot *savoyard* devait aggraver le différend qui, depuis le commencement du XVII[e] siècle, existait entre les partisans de ce vocable et ceux qui tenaient pour le terme *savoisien.* Nous avons à ce sujet le témoignage de l'éditeur des *Nouvelles Remarques sur la langue française* (Paris, 1690, in-12), ouvrage posthume de Vaugelas.

« J'ai vu, dit-il, une grande dispute à Grenoble pour savoir si l'on devait appeler les peuples de Savoie *Savoyards* ou *Savoisiens*, jusque là même que l'on faillit en venir aux mains. Les *Savoisiens* qui étaient venus de Chambéry et d'Annecy à Grenoble pour y tirer au prix général de l'arquebuse prétendaient que les Lyonnais qui y étaient aussi les avaient offensés en les appelant *Savoyards*. Ils disaient que ce mot de *savoyard* n'avait été destiné par

Espagnol, Anglais et Lombard.
Napolitain et *Savoyard,*
Vous n'aurez plus licence
De gouverner ce bon pays
Qui appartient au roi de France.
(LINCY, *Chansons historiques,* t. II, p. 505.)

Dans le recueil des *Chansons de l'Escalade,* on ne ménage pas les sujets de Charles-Emmanuel Ier. La Ve appelle

. . . . . les *Savoyards*
Cauteleux comme des renards.

Une autre est écrite en patois. En voici quelques vers :

Lou *Savoyar* contre noutre mouraille
Trai étielle on dressée et planta,
Et par iqué dou san y sont monta.
Lou *Savoyar* vito priron la fouita
Quand y viron renversa la marmite
Yo il avion bouta couaire à dena. (P. 6.)

Tous les soldats de Charles-Emmanuel Ier sont de même compris sous le nom de *Savoyars* par le *Petit Mercure vallon* (Douai, 1622) dans le passage suivant où toute confusion est, en effet, impossible :

« Les *Savoiars* étaient extrêmement désireux de s'esprouver contre ces étrangers... C'est pourquoi le duc de Savoie choisit par toutes les compagnies de cavalerie de son armée dix soldats des plus braves et mieux montés et la plupart gentilshommes français. » (P. 3.)

Le mot *Savoyard* est appliqué aussi à tous les sujets des princes de Savoie par l'imprimeur lyonnais Jean de Tournes dans sa continuation des *Chroniques* de Paradin (in-folio, 1602). Il est d'ailleurs digne de remarque que cet écrivain n'employa jamais le vocable *savoisien.* Les deux termes populaires *savoyen* et *savoyard* se rencontrent seuls et indifféremment sous sa plume.

IV.

IL EST EN FRANCE RESTREINT DE NOUVEAU AUX HABITANTS DE LA SAVOIE.

Les premiers successeurs de Charles-Emmanuel Ier n'héritèrent pas de ce caractère turbulent et inquiet qui avait tant de fois troublé l'Europe. Le mot *savoyard* cessa d'être dans toutes les bouches, et, comme au temps de Henri Estienne, arriva à ne plus désigner en France que les habitants de la Savoie proprement dite.

Le célèbre grammairien Vaugelas, né à Meximieux dans la Bresse, mais fils d'Antoine Favre, président du Sénat de Chambéry, est ainsi qualifié dans la *Requête des Dictionnaires :*

> Outre la haute impertinence
> Qu'un étranger et *Savoyard*
> Fasse le procès à Ronsard.
>
> (SAYOUS, *Littérature française à l'Etranger*, t. I, p. 105.)

Je ne sais si Vaugelas repoussait cette dénomination comme lettré, mais elle était résolument acceptée par le chantre populaire du Pont-Neuf, par ce Philippot que Boileau n'appelle que le *Savoyard* (satire IX). Aveugle et mendiant, Philippot allait vendre en province celles de ses chansons qui avaient réussi à Paris.

Il s'appelait lui-même l'Orphée du Pont-Neuf; à d'autres il rappelait Homère. Dans la *guerre des Anciens et des Modernes,* Boisrobert disait du poète de l'Iliade : « C'était un coureur de cabarets qui suivait la fumée des bons écots, et j'ai plus de deux garants parmi les anciens qui me font dire qu'il n'avait pas un emploi plus honorable que celui de notre fameux *Savoyard.* »

Bien supérieur, sans contredit, à Philippot par le talent et sa situation sociale, l'historien Vichard de Saint-Réal

obéissait lui-même à l'usage de Paris : il avait été élevé en France, et il y séjourna presque toujours, comme il le reconnaît dans une lettre adressée au marquis de St-Thomas, ministre du duc Victor-Amédée II (5 février 1686). « Si j'ai passé, dit-il, la meilleure partie de ma vie en France, ce n'est pas faute d'être bon *Savoyard*. (CLARETTA, *Storici piemontesi*, in-4°, p. 573.)

A l'inverse de la Savoie le terme *savoyard* se rencontrait en France sous toutes les plumes, même les plus aristocratiques. Quand Louvois mourut subitement le 27 juillet 1691, on crut d'abord à un empoisonnement, et on arrêta un frotteur, sujet du duc de Savoie. Le marquis de Barbezieux, fils du grand ministre, écrivait alors au lieutenant de police, La Reynie : « Je crois que vous devez avoir reçu présentement l'ordre du roi nécessaire pour faire transporter à Vincennes le *Savoyard* qui était dans notre maison. » (C. ROUSSET, *Hist. de Louvois*, t. IV, p. 499.)

V.

ACCEPTION NOUVELLE DONNÉE EN FRANCE AU MOT *SAVOYARD*.

L'Orphée du Pont-Neuf et le frotteur du marquis de Barbezieux nous montrent que les « *Savoyards* » venus en France n'étaient pas tous de la même condition que le bressan Claude Favre, seigneur de Vaugelas et baron de Péroges, qui fut chambellan de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et dès l'origine l'un des Quarante de l'Académie française.

Si certaines régions de la Savoie, comme les rives du Léman et les bassins d'Annecy et de Chambéry, sont d'une incomparable fertilité, il en est d'autres, comme les hautes vallées du Faucigny, de la Tarentaise et de la Maurienne, qui ne présentent souvent qu'un sol nu, dégradé par les

torrents et par les avalanches, ou enseveli, pendant sept mois d'hiver, sous les neiges et les frimas. De là, pour une partie de leurs habitants, la nécessité d'émigrer dans les pays voisins, notamment en France, et d'y demander le pain de chaque jour à l'exercice de certaines professions pénibles, telles que celles de portefaix, de frotteurs ou de ramoneurs.

Il en advint, au XVIIe siècle, que le mot *savoyard* servit en France à désigner spécialement ceux qui se livraient à l'un de ces métiers, celui de ramoneurs, quel que fut d'ailleurs leur pays d'origine.

De pareilles extensions de langage se rencontrent chez toutes les nations et à toutes les époques. Au moyen âge on appelait *lombards,* les prêteurs d'argent, banquiers ou usuriers. De nos jours un *limousin* est un ouvrier maçon.

Depuis la comédie des *Plaideurs* de Racine on sait qu'il est des *suisses* qui n'ont rien de commun avec les citoyens de la Confédération helvétique.

L'acception nouvelle donnée en France au mot *savoyard* devait aggraver le différend qui, depuis le commencement du XVIIe siècle, existait entre les partisans de ce vocable et ceux qui tenaient pour le terme *savoisien.* Nous avons à ce sujet le témoignage de l'éditeur des *Nouvelles Remarques sur la langue française* (Paris, 1690, in-12), ouvrage posthume de Vaugelas.

« J'ai vu, dit-il, une grande dispute à Grenoble pour savoir si l'on devait appeler les peuples de Savoie *Savoyards* ou *Savoisiens*, jusque là même que l'on faillit en venir aux mains. Les *Savoisiens* qui étaient venus de Chambéry et d'Annecy à Grenoble pour y tirer au prix général de l'arquebuse prétendaient que les Lyonnais qui y étaient aussi les avaient offensés en les appelant *Savoyards*. Ils disaient que ce mot de *savoyard* n'avait été destiné par

notre usage qu'à désigner ces misérables ramoneurs de cheminées, soit qu'ils fussent originairement de Savoie, de Maurienne ou d'ailleurs, et qu'ainsi c'était un terme de mépris, et qu'il fallait appeler les peuples de Savoye des *Savoisiens.* » (P. 468-469.)

Cette réclamation ne demeura pas sans effet. « Il fut résolu — ajoute le commentateur de Vaugelas — dans une assemblée de plus de 3000 hommes tous armés qu'on ne les appellerait plus *Savoyards,* mais *Savoisiens.* Et depuis ce temps-là et même longtemps auparavant M. Allard et M. Chorier, fort bons auteurs grenoblois, n'ont presque jamais dit que « *savoisiens* », famille « *savoisienne* », dans tous les ouvrages qu'ils ont donnés au public. »

La décision des trois mille arquebusiers délibérant « tous armés » — comme les membres des anciennes diètes polonaises — pouvait bien faire loi à Grenoble qui n'est qu'à quinze lieues de Chambéry. Il est douteux qu'elle ait été reconnue à Lyon où le nom de *savoyard* avait soulevé tant d'imprécations au temps de Henri IV. Il est probable qu'elle fut toujours ignorée à Paris dont l'influence était déjà, en fait de langage, à peu près prépondérante.

Le vocable *savoisien* ne se rencontre plus, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, sous la plume des écrivains français. « On ne connait presque pas ce mot à Paris », dit l'éditeur des *Nouvelles Remarques*. Aussi, ajoute-t-il en terminant : « Je ne voudrais pas condamner ceux qui disent *Savoyard* en toutes manières, puisqu'un grand nombre de bons auteurs ne parlent pas autrement. »

(*A suivre.*) PASCALEIN.

PERSONNEL DU CHATEAU D'ANNECY EN 1536

Philippe de Savoie, duc de Nemours, comte de Genevois, était mort à Cavaillon le 14 novembre 1533. Sa veuve, Charlotte d'Orléans, apprenant que les Suisses allaient envahir le diocèse de Genève, dans lequel se trouvait l'apanage de son fils Jacques de Savoie, âgé de quatre ans, et que son neveu, François I[er], roi de France, menaçait aussi la Savoie, se hâta de revenir à Annecy avec son jeune fils, pour pourvoir aux éventualités et écarter les malheurs de la guerre. (*Revue savoisienne*, 1872, p. 77; 1873, p. 20.)

Dans le minutaire de Pierre Deservetaz, nous avons trouvé les quittances de mandats soldés par le trésorier de Genevois, Jean Belli, en 1536, et nous avons ainsi le personnel des fonctionnaires et employés de cette petite cour. Les salaires étaient payés généralement de trois en trois mois, quelques-uns à six mois. Nous avons donc pu établir le chiffre annuel de chacun, en livres tournois, en florin d'or, petit poids, et en écus d'or au soleil.

Pierre de Menthon, bailli du Genevois................	200	florins.
Amédée d'Allinges, capitaine du château	200	—
Charles Bernard, secrétaire et contrôleur.............	300	livres.
Jean Viollat, secrétaire et contrôleur.................	200	—
Antoine de la Chière, écuyer........................	200	—
Jean de Benevis, médecin	120	—
André de Bévigno, premier maître d'hôtel et grand écuyer	300	—
François Clavel, maréchal d'hôtel....................	100	—
Nicolas Cerisier, maître d'hôtel......................	120	—
Gaspard de Beauquières, écuyer	120	—
Enée de Galliac, écuyer.............................	120	—
François du Breuil, de la Mollaz, écuyer.............	100	—
Amédée Monons, camérier chef	160	florins.
Noël Cravillon, chambrier..........................	50	livres.

Etienne Chavignier, chambrier	50	livres.
Auguste Hioct, aide de chambre	12	—
Pierre Allard, serviteur de chambre	50	—
Louise de Zutivilliers, dame de Bignin et de la Couldraye	100	—
Marguerite Lagrex, dame d'atours	72	—
Jeanne de Grilly, femme de chambre	18	—
Claudine de Moural, demoiselle de compagnie	30	—
Guillemette de Pontville, id	30	—
Jeanne-Louise de Boëge, id	30	—
Julienne de Menthon, id	30	—
Catherine Bernard, nourrice et bonne du jeune duc	14	—
Magdeleine Huyt, suivante	18	—
Jean Mercier, seigneur de Saint-Urbain, sommeiller chef	80	—
Jean Ranguis, sommeiller	50	—
Jean Legrys, serviteur de la sommeillerie	12	—
Jean Gérard, maître chef de la cuisine	50	—
Jean de Conseil, maître de cuisine	38	—
Allard Labégaud, écuyer de cuisine	50	—
Barthélémy Araguin, dit Moricaut, aide cuisine	12	—
(En 1537 il passa maître de cuisine avec 50 livres.)		
Jean Augier, garçon de cuisine	8	—
Claude Roncignod, conservateur de la vaisselle	12	—
Jacques du Bigeoux, maître de la literie	30	—
Hugues Vionnet, fourrier, soit approvisionneur	50	—
Jean Blondeau, fourrier, id	38	—
Jean Mondigon, serviteur de la forrerie	à	forfait.
Guillaume Pilliet, cocher	24	livres.
Guillaume Noël, palefrenier de l'haquenée de madame	30	—
Jean de Cheny, laquais de l'haquenée	100	—
Laurent Labigaud, laquais	20	—
Sébastien Breys, maréchal ferrant	12	—
Michel André, muletier (fut retraité en 1537)	24	—
Jacques André, muletier	24	—
Jean André, muletier	24	—
Pierre Barrallion, portier du château	20	—
Bernard Migon, huissier	50	—
Bernard Massot, huissier	20	—
Pierre Dureau, serviteur de chambre et brodier	25	—
Jaquemine, femme de Pierre Patuel, patissière	15	florins.
Jean Bonpaim, porte barrauts, facteur	5	—

C'était un budget de 580 florins d'or et 2,867 livres tournois, soit plus de 8,000 fr. de notre monnaie.

C.-A. Ducis.

UN ÉMIGRANT CHABLAISIEN

JEAN-CLAUDE HUDRY

(Suite.)

Il arriva le 9 décembre à New-York, après une traversée déplorable. Outre les tempêtes qui, par trois fois, menacèrent d'engloutir le brick, il eut à subir une révolte des matelots qui avaient comploté d'assassiner leur capitaine, et il faillit sombrer sur les récifs de Long Island.

Au milieu de ces périls, il ne se départit jamais du calme et de la sérénité d'un homme résolu. C'est à peine s'il ose se plaindre en arrivant.

Me voilà donc parvenu au terme de cette malheureuse traversée. Je l'appelle malheureuse très mal à propos, car je ne fus jamais plus favorisé du destin, puisque j'ai été sauvé quatre fois du danger le plus imminent.

D'ailleurs, il avait occupé ses loisirs à compléter les connaissances précédemment acquises dans l'art de la navigation. Tout le long du parcours il fit des observations sur la construction des navires, sur les précautions à prendre avant de s'embarquer, pendant le voyage et à chaque point d'arrêt : sur ce sujet, son livre est plein de réflexions judicieuses, qui toutefois ont perdu leur intérêt depuis l'invention des machines à vapeur.

Comme bien on pense, Hudry n'était pas parti pour un pays inconnu sans emporter des recommandations. Sitôt qu'il eut mis pied à terre, il entreprit de les utiliser. Mais le résultat de ses démarches fut maigre, et sa confiance fut trompée.

Je n'ai rien vu de bien intéressant à New-York ; il n'y a point d'édifices très remarquables : toutes les maisons sont en briques. Les rues sont assez bien percées, mais généralement malpropres. Le port environne les trois quarts de la ville, qui se trouve bâtie dans une île.

Je présentai les lettres d'introduction dont m'avait honoré M. Stembor, mais aucun des destinataires ne parut empressé, ni même disposé à me rendre service : je n'obtins que deux mauvaises recommandations pour la Nouvelle-Orléans.

Sans tarder, il partit pour cette ville, où il débarqua le 6 février 1809. Il y fut froidement accueilli.

Je conseille à tous les Français qui seront à l'avenir recommandés en Amérique à des maisons anglaises ou américaines de déchirer ou brûler leurs recommandations pour n'avoir pas l'embarras de les porter et la terrible surprise d'avoir compté sur rien du tout.

Livré à lui-même et poussé par le besoin, il accepta, faute de mieux, une place à 30 piastres par mois chez un commissionnaire en salaisons. Mais ce commissionnaire était un être intolérable, avec lequel il était difficile de vivre en paix. L'insuffisance des appointements qu'il offrait ne contribuait pas à le rendre plus supportable.

Je suis passablement patient ; mais néanmoins nous dûmes en arriver à une explosion, qui arriva vers le 20 mars... Ayant quitté ce Yankee, je me fis annoncer sur les gazettes comme maître de langues française, anglaise et espagnole et comme teneur de livres ; je m'offris en outre à enseigner la navigation, tous les calculs, l'astronomie, la géométrie, la géographie, l'histoire, etc.

Que pensez-vous de cette énumération ? N'eût-il pas été naturel qu'un sujet doué d'aptitudes si diverses et de talents si variés eût trouvé sans embarras l'un des emplois qui lui convenaient ?

Malgré cela, il ne se présenta pas de bonnes places pour enseigner : l'on aurait voulu d'ailleurs de la musique et du dessin où je n'entends rien ; de façon que je fus obligé d'accepter une place chez le *Register* des testaments, qui était en même temps bibliothécaire et avocat, et cela à

raison de 1,000 fr. par an. Il me logea dans une maudite chambre humide, où mes habillements pourrissaient et où mes effets étaient dévorés par les rats. Au bout d'un mois, il me promit 1,500 fr., et quelque temps après il alla à 2,000; mais j'étais bien loin d'être content; car, réfléchissant que j'avais déjà trente-cinq ans, et que cet emploi ne m'offrait aucune perspective, je résolus de tenter une autre carrière.

Il sollicita une commission de courtier. Mais, pour l'obtenir, il fallait de chauds appuis. Notre émigrant crut en trouver un dans la personne de M. Belier-Frenière, qu'il avait connu secrétaire du général Moreau à Barcelone, et qui avait reçu des services de M. Chessel. Cette illusion dura peu.

L'on rencontre beaucoup de personnes dans le monde, qui paraissent précieuses, comme le diamant, tandis qu'on les comble d'égards, mais qui, au moment de témoigner leur reconnaissance, changent d'aspect, comme le caméléon, et se montrent tout autre qu'on ne les croyait. J'obtins enfin ma commission. Elle fut signée à la diligence de M. Nicolas Girod, mon compatriote, à qui je n'étais pourtant pas recommandé, mais qui m'a rendu de grands services, étant le négociant le plus considéré en ville.

Une fois muni de l'autorisation demandée, et sans plus attendre, il se mit à l'œuvre. Comprenant que le courtage ne pouvait être pratiqué d'une manière lucrative et profitable que par un commerçant suffisamment connu, il jugea convenable, afin d'étendre ses relations, de parcourir tous les postes de la basse Louisiane.

Il partit donc de la Nouvelle-Orléans, le 27 juin 1810, et remonta le Mississipi par la rive gauche, pour se mettre à la disposition des habitants sucriers, cotonniers et indigotiers, sous les auspices de MM. Nicolas Girod, Michel Fortier, D. Clark et C.-F. Girod.

Il est bien dur et humiliant d'aller ainsi mendier les faveurs des autres hommes : heureux celui qui peut vivre

indépendant ! Mais M. Nicolas Girod répondait de moi et de ma conduite, ce qui servit infiniment à me concilier la confiance de beaucoup de personnes.

Ce voyage dura quatre mois, pendant lesquels Hudry brava tous les dangers imaginables. Il entreprit notamment de traverser seul et sans guide les terres marécageuses qui séparent les Oppeloussas des Avoyelles, et il y réussit.

Cette route est vraiment effrayante, quand on considère que le voyageur doit faire cinquante lieues dans les bois, à travers un espace où les ouragans ont renversé pêle-mêle toutes les espèces d'arbres qui l'encombrent, et qu'il faut franchir ou tourner, car la main de l'homme ne donna jamais un coup de hache dans ces forêts vierges.

En suivant des sentiers souvent imperceptibles. où il ne passait pas en moyenne quatre personnes par mois ; en disputant ces sentiers aux serpents monstrueux qui les occupaient ; en allumant de grands feux chaque soir pour se préserver des tigres et des ours, dont les grognements ne l'empêchaient pas de dormir ; en s'imposant enfin les plus rudes privations, notre explorateur arriva au bout de ses peines, et put rentrer à la Nouvelle-Orléans le 31 octobre 1810.

Je dois confesser que je ressens un plaisir secret à entreprendre des choses hasardeuses. Comme le destin a voulu que je n'aie jamais éprouvé de malheur, parmi la grande variété d'aventures et d'entreprises que j'ai déjà eues, il me semble que rien de fatal ne doit m'arriver. Je sens que j'oserais tout entreprendre.

(*A suivre.*) Fr. MIQUET.

(REVUE SAVOISIENNE.) *Le Directeur-gérant :* A. CONSTANTIN.

DES MOTS
SAVOYEN, SAVOISIEN et SAVOYARD

(Suite et fin.)

(Voir les livraisons de novembre, décembre 1887 et janvier 1888.)

VI.

EMPLOI DU MOT *SAVOYARD* AU XVIIIe SIÈCLE.

En France, le XVIIIe siècle méconnut, comme le précédent, la distinction que l'on avait voulu établir entre les *Savoisiens* et les *Savoyards*. Le mot *savoyard* fut employé dans toutes les acceptions que Paris imagina, et la province, comme d'ordinaire, suivit Paris.

Je me bornerai à emprunter deux exemples différents de sens au *Journal* de l'avocat Barbier, bourgeois médisant et curieux, qui se plaisait à noter chaque soir ce qu'il avait vu ou entendu dans la journée.

On y lit à la date du 2 juillet 1720 : « M. de Châteauneuf, conseiller au Parlement et qui a été deux fois ambassadeur, a été nommé pour être prévôt des marchands, mais on dit qu'on ne veut pas le recevoir à cause qu'il est *Savoyard*, et qu'il faut être de Paris. » (Edition Charpentier, t. I, p. 45.)

Le 4 mars 1737, lundi-gras, Louis XV sort du bal de l'Opéra où il s'est rendu en domino rose. « Il fut éclairé, dit Barbier, par un de ces *savoyards* qui sont à la porte avec des bouts de flambeaux. Il se fit même décrotter à la porte de M. le Premier (l'écuyer Beringhen) et il lui donna un écu de six livres. » (T. III, p. 75.)

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle parut enfin, on sait avec quel éclat, la *Profession de foi du Vicaire savoyard*. J.-J. Rousseau, en cette occasion, oublia le mot

savoisien qu'il avait entendu pendant son séjour à Chambéry pour ne plus se rappeler que son origine genevoise et surtout pour se conformer à l'usage de Paris.

L'usage de Paris, il faut bien aussi le dire, commençait alors à se répandre en Savoie. Il y était connu et apporté par les émigrants des classes populaires qui, chaque année, passaient et repassaient la frontière de France. Il était soutenu naturellement par les agents piémontais qui avaient créé et importé le terme *savoyard*. Faute d'une suite d'écrivains qui maintînt résolument la tradition de François de Sales et du XVII[e] siècle, les couches supérieures de la société se laissaient même entamer. Plus curieux de documents inédits que de la propriété des expressions, l'érudit Besson s'écriait dans la préface de ses *Mémoires ecclésiastiques* : « Ce n'est pas dans la poussière des archives et par la lecture des vieilles chartes qu'un *Savoïard* peut apprendre la langue française. »

A tout prendre cependant, la plupart des hommes qui avaient reçu une certaine culture intellectuelle tenaient encore pour l'emploi du terme *savoisien* au moment où Montesquiou et les Français s'emparaient de Chambéry et du reste du pays, en septembre 1792.

VII.

DERNIÈRES REMARQUES.

Avant d'aborder un autre chapitre et pour éviter tout malentendu, il est bon de considérer que nous nous bornons à une étude étymologique et surtout historique. Nous n'avons pas à nous inquiéter du sens péjoratif qui parfois a été attribué au suffixe *ard*.

Au début de ce travail, nous avons rapproché le vocable *Savoie* de quelques autres dénominations géographiques se terminant également par les lettres *o-i-e* ou *o-y-e* : *Troie*,

Troyes, Roye, Versoie, etc. Nous avons constaté qu'on en tirait les qualificatifs : *Savoyen, Troyen, Royen, Versoyen.*

On peut en conclure que les noms de lieux finissant par les lettres *o-i-e* ou *o-y-e* constitueront leurs dérivés par la combinaison de leurs radicaux avec un suffixe en *yen.*

Au mot *Savoie* seul se rattachent trois formes : *savoyen* qui est conforme à la règle énoncée ici, et ses doublets, *savoisien* et *savoyard.*

On a créé le mot *savoisien* en remontant directement (ce qui est le propre d'une origine savante) au nom primitif *Sabaudus* ou mieux encore à *Sabaudia* ou *Sabaudie.* De même que *Italie, Helvétie, Hispanie* donnaient *Italien, Helvétien, Hispanien,* de même *Sabaudie* a fourni *Sabaudien* et, par une transmutation immédiate de lettres, *Savoisien.* Ainsi *d* a été changé en *s* ou (si l'on croit une transition nécessaire) en *t,* puis en *s* ou *z.*

Quant à la forme *savoyard,* elle est la transcription presque intégrale du piémontais *savojardo* qui provient non de *Savoie,* mais de l'italien *Savoja.* Dans la Suisse romande, on assigne une origine semblable au vocable *broyard* qui désigne le dialecte en usage dans un district du canton de Fribourg arrosé par la *Broye* : ce mot est dérivé, en effet, non point du nom français de la rivière, mais de sa dénomination en patois qui est *Brouïa.* (Voir le *Glossaire* de Bridel au tome XXI des *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande.*)

CHAPITRE V.

Des trois dénominations au XIXe siècle.

La Révolution française devait amener une trêve entre les *Savoisiens* et les *Savoyards.* Lorsque les délégués des

communes de la Savoie, réunis dans la cathédrale de Chambéry, se constituèrent en assemblée nationale, on se rappela bien le mot *savoisien,* mais pour le proscrire. Le 23 octobre 1792, un membre proposa et la majorité des députés adopta la suppression des noms de Savoie et de *Savoisiens* qui se rattachaient au temps des « despotes ». Personne ne mentionna le terme *savoyard,* comme s'il eût été non avenu : il convenait, en effet, qu'il disparût sans bruit avec la domination piémontaise à laquelle il devait son introduction en deçà des Alpes. Il n'y eut plus ni *Savoyards* ni *Savoisiens* ; on s'appela *Allobroges,* et le combat finit ainsi faute de combattants.

La vogue du mot *allobroge* dura peu, et, quand fut passée la manie pédantesque et révolutionnaire qui avait remis en honneur ce vocable antique, on vit se renouveler l'antagonisme plus de deux fois séculaire des deux termes *savoisien* et *savoyard.*

Savoisien est repris par les écrivains indigènes, et tout d'abord par Albanis-Beaumont dans ses *Alpes grecques et cottiennes* (in-4°, 1802), qu'il dédie à Bonaparte, Premier-Consul. Cinq ans après, l'abbé Grillet, dans son *Dictionnaire du Mont-Blanc* (in-12, 1807), mettait les deux vocables en présence (t. III, p. 389). S'il assigne une origine inexacte au terme *savoisien* dont il semble attribuer la paternité au poète Marc-Claude de Buttet qui vivait en 1560, il constate du moins qu'il est le seul en usage pour les auteurs du pays, et que « le mot *savoyard* est celui dont les écrivains étrangers se sont servis ».

Le préfet français Verneilh, dans sa *Statistique du Mont-Blanc* (in-4°, 1807), prouvait en ce moment combien était fondée la distinction reconnue par Grillet. Composant son livre sur des documents recueillis dans le pays, il écrivait cependant cette phrase : « L'attachement

à la patrie a toujours été le même chez le *Savoyard.* » (p. 287.)

La restauration piémontaise des années 1814 et 1815, qui suivit la chute de Napoléon Ier, amena enfin, ou peu s'en fallut, le triomphe du vocable *savoyard.* Le gouvernement, l'ancienne noblesse, le clergé et une portion de la bourgeoisie se lancèrent, à tort ou à raison, dans une réaction ouverte contre l'œuvre de la domination française. Par enthousiasme dynastique, on se déclara *Savoyard* : c'était le terme de la cour et des employés piémontais qui administraient la Savoie en son nom.

L'oubli de la tradition devint tel que l'histoire antique et vraiment glorieuse de la Savoie fut méconnue. On laissa de côté le règne d'Amédée VIII où l'on eût rencontré avec surprise le terme de *savoyen,* si l'on fût remonté aux sources originales qu'il n'était pas alors de mode d'interroger. On se passionna pour les temps où avaient vécu les Emmanuel-Philibert, les Charles-Emmanuel Ier et les Victor-Amédée II, comme si alors les Piémontais n'avaient pas occupé la première place parmi les peuples de races et de langues diverses que l'on appelait parfois du nom général de *Savoyards.* A la suite de son long séjour en Russie, Joseph de Maistre, qui était par tant de côtés l'homme de la tradition, finit à son tour par y manquer. Dans sa correspondance diplomatique avec le roi Victor-Emmanuel Ier, il lui arrive de mentionner, à la date du 14 mai 1814, « une lettre écrite de Genève par une dame *savoyarde* ».

Tout ce qui n'était pas *savoyard* fut si peu considéré que l'on en vint à regarder le mot *savoisien,* cette création des érudits du xve siècle, cette locution préférée des Buttet, des François de Sales, des Guichenon, comme une invention des Jacobins, éclose aux mauvais jours de la Terreur.

En moins de vingt-cinq ans, le mot *savoisien* se trouvait ainsi deux fois proscrit, et cela, par les motifs les plus opposés. En 1792, les républicains allobroges le supprimaient parce qu'il était né, disaient-ils, sous la domination des « despotes » ; en 1816, les ultra-royalistes l'expulsaient, de leur côté, comme révolutionnaire.

Le fondateur du *Journal de la Savoie,* Georges-Marie Raymond, dont le zèle monarchique n'était certes pas douteux, crut devoir relever cette erreur. Il n'avait pas, il est vrai, à s'inquiéter du terme primitif *savoyen,* puisqu'il en ignorait l'existence. En revanche il constata que *savoyard* est un terme relativement moderne. Il rappelait à la fin les raisons mises en avant par les partisans du nom de *savoisiens.* « Ils le prennent, disait-il, parce que c'est le premier nom qu'ils ont porté dans la langue française, que leur ont donné leurs propres historiens, et que l'*autre* ne provient que d'une source étrangère. » *(Journal de la Savoie,* 20 février 1818.)

Onze ans après, la même question fut soulevée dans l'Académie de Savoie. La docte Société se montra gardienne fidèle des traditions nationales et littéraires du pays : elle se prononça pour le mot *savoisien.* Georges-Marie Raymond fut encore son interprète. Une note vive et incisive insérée par lui, et de l'aveu unanime de ses collègues, dans les *Mémoires* de l'Académie (1830) contient ces mots qui résument toute la discussion : « Que les Italiens nous appellent *Savojardi* on ne doit rien en conclure. »

La protestation de l'Académie de Savoie fut inutile. Elle ne fut pas entendue des classes populaires entraînées de plus en plus par une émigration incessante dans le courant français, et rebelles d'ailleurs à s'approprier ce mot de *savoisiens* dont elles ne savaient pas l'origine. Elle eut peu de crédit auprès des classes éclairées auxquelles échappait

encore la dictinction, fondamentale pourtant, entre les deux époques de l'histoire de Savoie marquées par les termes *savoyen* et *savoisien* et par celui de *savoyard*.

L'avènément du régime constitutionnel en 1848 ne pouvait dissiper le malentendu en mettant aux prises dans le Parlement de Turin les représentants de la Savoie, avec leurs tendances à l'autonomie, et les députés du Piémont, avec leurs aspirations toutes italiennes. Les premiers, rappelant avec une fierté qui n'était peut-être pas toujours fondée, que leurs ancêtres avaient créé la monarchie sarde, revendiquaient plus hautement que jamais le nom de *Savoyards,* et il ne leur fut pas contesté alors que le Piémont, visant à de nouvelles et plus éclatantes destinées, songeait lui-même à s'appeler l'ITALIE.

C'est pourtant dans cette période qu'était enfin remis au jour le vocable *savoyen,* et tout d'abord, en 1842, dans un *Complément* du *Dictionnaire de l'Académie française.* « Il s'est dit pour *savoyard* et *savoisien* », affirmait-on en le qualifiant de « vieux langage ». Trente-deux ans après, le Dictionnaire de l'érudit et consciencieux Littré indiquait également les trois dénominations sans rien approfondir. A l'article *savoisien,* l'auteur — vraisemblablement un collaborateur de l'éminent lexicographe — s'exprimait ainsi : « mot mal fait de Savoie pour éviter *savoyard* qui déplaît aux gens du pays. » Il ajoutait : « Bonivard disait mieux *savoyen.* »

On a vu antérieurement comment *savoisien* a été formé, et si on l'a créé « pour éviter *savoyard* » qui n'existait pas encore. On sait aussi s'il convient d'attribuer à Bonivard la paternité de « *savoyen* ».

Sur le sol qui l'avait vu naître, le terme national *savoyen* reparaissait aussi, en 1869, dans une *Histoire de Savoie,* ouvrage d'un écrivain curieux et disert, mais trop rapidement

composée. Ce retour du vieux vocable ne laissait pas de causer quelque étonnement. Invitée encore à donner son avis (mars 1870), l'Académie de Savoie s'attachait surtout cette fois, il semble, à ménager et à réconcilier les partisans des mots *savoisien* et *savoyard* comme devant un ennemi commun. Quant à *savoyen* — à l'opposé du Dictionnaire de Littré — elle le repoussait absolument à titre de « vieux langage », s'en référant à un « Dictionnaire de l'Académie française », qui n'est pas l'œuvre de l'Académie. Elle désignait ainsi à tort ce *Complément* du Dictionnaire de l'Académie française qui a été cité plus haut, sorte de vocabulaire où sont enregistrés les mots écartés ou omis par la savante compagnie dans son édition de 1835.

S'il n'eût pas été un peu hâtif, le jugement sommaire porté par l'Académie de Savoie aurait surpris à bon droit émanant d'une société qui, par ses encouragements et son exemple, a tant contribué à remettre en lumière ces temps reculés et glorieux où l'on ne connaissait que le nom national de « *savoyen* ». Aussi son opinion n'a pas obtenu, du moins dans le public lettré, une adhésion unanime. Il est en effet des questions qui ne sauraient être tranchées d'un seul coup, mais seulement après un temps assez long, alors que toutes les parties ont été entendues. Dans cette situation, il est toujours permis, — sans crainte de blesser personne — d'en appeler « de Philippe à Philippe ».

CHAPITRE VI.

Conclusion.

On connait maintenant le vrai et primitif nom des habitants de la Savoie.

On a vu comment il a été défiguré par des gens qui pensaient l'embellir en le rapprochant de son origine latine.

On sait enfin quelle dénomination venue du dehors l'a presque remplacé.

Serait-il bon de revenir au vocable *savoyen?*

Poser cette question aux habitants de la Savoie, c'est demander s'il convient à un fils de revendiquer le nom que ses ancêtres ont honoré et illustré en rejetant une appellation que, dans leurs jours de force et de puissance, ils n'ont jamais portée.

On y reviendra, à coup sûr, quand l'histoire de la Savoie sera mieux connue.

L'histoire de la Savoie sera mieux connue, quand on aura distingué nettement les deux grandes époques de son existence que sépare le règne d'Emmanuel-Philibert.

Avant l'avènement de ce prince, la prépondérance appartient incontestablement partout et toujours à la Savoie : le Piémont, même dans les temps les plus troublés, lui est assujetti. Les termes *savoyen* et *savoisien* apparaissent seuls alors : nulle part on ne rencontre le vocable *savoyard.*

A partir du règne d'Emmanuel-Philibert le Piémont occupe la première place; il la conservera grâce à ses divers agrandissements territoriaux en Italie, et grâce aussi aux démembrements successifs de la Savoie au profit de Berne en 1564, des Vallaisans en 1569 et de la France en 1601. L'emploi de plus en plus général du terme piémontais *savoyard* marque les progrès mêmes de cette prépondérance. Il en rappelle le souvenir encore aujourd'hui, bien qu'elle ait entièrement cessé par le retour de la Savoie à la France.

PASCALEIN.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite.*)

(Voir les livraisons de mai, de juin, d'août-septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1886, de janvier, de février-mars, de mai, de juin-juillet, d'août, de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre 1887.)

L'ex-évêque, qui avait été détenu pendant deux mois, fut mis en liberté, et depuis ce moment il vécut assez paisiblement à Annecy où il put même avoir une petite chapelle dans son habitation.

En mai 1795, lorsqu'il crut pouvoir le faire avec sécurité, il adressa à la municipalité d'Annecy une première rétractation dans laquelle il explique qu'Albitte lui avait promis d'apporter à sa formule de serment des modifications telles que le meilleur chrétien aurait pu y souscrire, qu'il la signa sans songer à la lire par respect pour la représentation ; que le même soir ayant appris que ces changements n'avaient pas été exécutés, il envoya sa rétractation à Albitte, puis la tint secrète, bien qu'elle fût connue des amis de celui-ci :

Mais j'avais une ferme volonté de la manifester lorsque le temps en serait venu, temps que je tâcherois d'épier et de saisir suivant les règles de la prudence sans affaiblir jamais l'inviolable attachement que j'auroi toujours pour la patrie et pour la Convention.

Je déclare donc maintenant au conspect du Peuple et de ses respectables magistrats... que je renouvelle, que je confirme ma rétractation de la formule plutôt l'œuvre d'Abitte que celui de la Convention... Je rétracte mon seing mis au bas de cette production du jour et qui ne devait pas avoir de durée...

Annecy, le 30 Floréal an 3 de l'ère républicain.

Signé : Fr. Thér. Panisset c. d. E. d. M. B.

Le lendemain, 1er prairial, le Conseil général de la ville donna acte de la rétractation, en ces termes :

Lecture faite de la pétition du citoyen François Thérèse Panisset, ci devant évêque du Mont-Blanc, par laquelle il déclare se rétracter du serment qu'il a prêté en conformité de la formule du Représentant Albitte, — le Conseil général, ouï l'Agent national, lui en accorde acte — 1.

A la même époque, M. Panisset écrivit à M. de la Palme, ancien vicaire général de Chambéry, réfugié à Turin, une lettre publiée par Mgr Billet (p. 521). Il y raconte qu'il a reçu l'absolution d'un prêtre pieux et exténué qui était venu à Annecy, et a satisfait à la pénitence que celui-ci lui avait imposée au nom du pape. Le savant archevêque de Chambéry reproche à M. Panisset « de n'avoir pas dit combien cette absolution lui avait coûté. Il n'était pas riche, et cependant l'aventurier exténué ne donnait probablement pas ses absolutions pour rien » (p. 230). Nous pensons que M. Panisset était fort crédule ; mais, quant à payer, cela lui était impossible, car son traitement avait été supprimé, et nous verrons que, depuis plus d'un an, il vivait des épargnes de sa servante.

Dans sa lettre au pape [2], datée d'Annecy le 14 juillet 1795, il répète que croyant à la sincérité du conventionnel, il a, avec la candeur de la colombe, signé sans la lire la formule de serment préparée par Albitte ; *ne conjecto quidem in scripta oculo, astuti legislatoris sinceritate confisus et sanctione, sed columbina ductus simplicitate et a fide*

[1] Extrait d'un imprimé de l'époque (2 pages in-8°) qui fut sans doute distribué par les soins de M. Panisset. (Vr aussi Mgr Billet, p. 229). C'est vers ce temps qu'il publia un opuscule de IV-40 pages (Annecy, de l'imprimerie du district) intitulé : *Idée ou Elémens du Beau dans les Mœurs*. C'est un dialogue entre *le Philosophe*, *l'Observateur* et *le Citoyen*, adressé *aux sincères patriotes par le c. d. E. d. M. B.*

[2] N° XVI des Pièces justificatives. dans Fleury, t. III, p. 497.

immobilis subscripsi. Le pape lui prescrivit de donner sa démission, de rétracter par écrit son serment et son adhésion à la Constitution civile du clergé, etc. Le 8 novembre 1795, l'évêque constitutionnel déclara qu'il se soumettait. Il s'agit alors de le faire sortir de France et de l'amener en un lieu où il pût en toute sûreté faire cette rétractation solennelle qu'on exigeait de lui.

Dans une brochure publiée en 1838 [1], M. Vuarin, curé de Genève, a raconté comment, de concert avec l'abbé Dubouloz, il avait *enlevé* M. Panisset :

> Au commencement de 1796, après s'être concerté avec M. le Grand Vicaire Saint-Marcel qui était aux environs d'Annecy, ils donnèrent rendez vous à M. Panisset, à 7 heures du matin dans le château de Tréson. Il agréa les propositions qui lui furent faites et sa *déportation volontaire* commença le soir à 6 heures. Je lui procurai un bon cheval. Nous lui servîmes tous les deux d'écuyers à pied et dans moins de trois jours nous le déposâmes à Lausanne dans les mains de M.M. de Thiollaz, Bigex et Besson, vicaires généraux du diocèse de Genève, de Belmont, vicaire général du diocèse de Chambéry qu'il choisit ensuite pour son directeur. Ces messieurs se chargèrent de *faire la lessive.*

Ce *rapt pieux,* comme M. Vuarin l'appelle, fut facile. Privé d'honneurs et de traitement, sans ressources particulières, M. Panisset dut suivre bien volontiers les *ravisseurs,* dès qu'ils l'eurent convaincu qu'il trouverait en Suisse une existence assurée.

Vers le milieu de janvier, il arrive à Lausanne. Immédiatement, Joseph de Maistre, qui habitait alors cette ville, en informe l'archevêque de Turin qui semble avoir été le directeur politico-religieux des émigrés savoyards en Suisse

1 *Lettre au vénérable clergé de l'ancien diocèse de Genève suivie d'une notice édifiante sur quatre confesseurs de la foi de ce diocèse,* par M. Vuarin ; Genève, Berthier-Guiers, 1838, broch. in-8°. Mgr Paget avait en Suisse ses trois vicaires généraux en même temps que M. Panisset avait eu les siens dans son diocèse.

et en Piémont et qui présidait sans doute à la caisse des secours :

M. Panisset est entre les mains, écrit-il, de trois ou quatre grands vicaires du premier mérite qui ne lui épargnent pas la morale... je lui ai fait de mon côté une mercuriale laïque qui n'a pas fait de mal, mais quoiqu'il n'argumente point et qu'il dise *oui* à tout ce qu'on lui dit, il s'en faut de beaucoup que nous le trouvions tel qu'il doit être..., il laisse voir la satisfaction enfantine d'être évêque, car c'est là son tic... C'est un personnage guindé, roide comme un bâton... Il a envie de retourner chez lui, et, s'il nous échappe on perdra tout le bien d'une rétractation solennelle qu'il est prêt à signer. Ce n'est pas qu'il ne soit assez simple pour la signer et retourner ensuite en Savoie, mais la publier dans cette suppositon ce serait envoyer ce pauvre homme à la Guyane ou à la guillotine. Il paraitrait donc convenable de le faire partir pour Turin... Voyez Mgr s'il n'est pas plus important de tenir à Turin l'évêque constitutionnel du Mont-Blanc que le prêtre le plus fidèle et le plus distingué, qui ne peut faire de mal nulle part et qui peut vivre partout [1].

A Lausanne, M. Panisset est tiré à droite et à gauche. Il veut, on le voit, contenter tout le monde et n'y réussit que difficilement. Il y avait dans ce groupe d'émigrés deux partis : celui des catholiques purs dirigé par l'abbé de Thiollaz et celui des politiques, par Joseph de Maistre. La rétractation de *l'évêque constitutionnel du Mont-Blanc* était la première qui se produisait. On voulait en faire un évènement qui eût du retentissement. La cour pontificale désirait même posséder la brebis de retour au bercail pour s'en parer comme d'une conquête merveilleuse.

Quoi qu'en ait dit Mgr Billet (p. 268), M. Panisset était parfaitement en état de rédiger sa rétractation. Mais, à la vérité, elle aurait pu ne pas satisfaire ceux qui voulaient frapper un grand coup. L'abbé de Thiollaz se chargea donc de cette œuvre. Il fit une première rédaction qui « n'était

1 FLEURY, *Hist. de l'Eglise de Genève*, t. III, p. 168.

que l'expression d'un retour sincère, et non d'un OUVRAGE qui dut être livré au public et fait avec tout l'art qu'on put y mettre... Vaincu bien plus par la réunion des suffrages que par la raison je consentis à la refaire ». Quand elle fut achevée, « après que tout est arrangé me reposant sur leur soin pour les fautes typographiques, ils ont dénaturé les huit dernières pages sans motifs, contre toute raison et toute bienséance et sans m'en avertir. Si tout se réduisait ici à une humiliation de l'amour propre je me serais bien gardé d'en faire part à Votre Eminence, mais il s'agit d'une question de principes [1] ».

Cinq jours avant l'envoi de cette lettre, Joseph de Maistre avait adressé lui-même à l'archevêque de Turin la rétractation de M. Panisset [2]. Ce document débute ainsi :

Eloigné depuis quelque temps d'une terre où le mensonge renouveloit sans cesse ses prestiges autour de moi, où les craintes et les espérances, les passions et les remords, pressant tour à tour mon âme agitée, l'empêchoient de se replier sur elle-même, j'ai enfin réfléchi, dans le calme de la retraite et le silence des passions, sur la carrière malheureuse que je viens de parcourir. Chaque réflexion ajoutait à ma confusion et déchirant le voile épais qui me cachoit à moi-même, me decouvrait les playes de mon âme et le cahos de ma conscience. Saisi de honte à cet aspect j'etois tenté de fuir une lumière importune ; je regrettois presque le temps de mes illusions ; mais béni soit à jamais le Dieu des miséricordes ! Sa bonté a soutenu ma foiblesse, sa grace a triomphé de mes résistances et répandant la lumière dans les replis les plus secrets de mon cœur, elle m'a fait connaitre à quel point l'orgueil m'avait égaré et par quel aveuglement je lui sacrifiois mes devoirs et mon sort pour l'éternité...

Dans quelles ténèbres épaisses mon esprit était plongé ! La France

[1] Lettre du 8 avril 1796, écrite de Lausanne à S. E. le Cal Costa, archevêque de Turin, par l'abbé de Thiollaz, prévôt de Genève, vicaire général ; dans FLEURY, t. III, p. 500.

[2] *Déclaration et rétractation de Franç. Thérèse Panisset, évêque constitutionnel du Mont-Blanc,* brochure in-18 de 24 pages, datée *du lieu de ma retraite* le 22 février 1796.

bouleversée jusque dans ses fondements est travaillée de convulsions sans cesse renaissantes...

L'auteur de la déclaration passe ensuite en revue les divers actes et les diverses publications de l'évêque constitutionnel pour les blâmer et en manifester son repentir ; il fait le récit de sa prestation du serment d'Albitte :

Je frémis d'abord à la proposition qui m'en fut faite ; je trouvai encore en moi assez de force pour préférer à ce forfait les horreurs de la prison, pour résister aux promesses qui vinrent m'y tenter, pour braver les menaces qui furent essayées ensuite. Je semblois toucher à la victoire — et ce moment fut celui de ma défaite ! (P. 17.)

O antithèse, que nous veux-tu ?

En transmettant au cardinal Costa, le 8 avril, cette œuvre de rhéteur, Joseph de Maistre ne s'en attribue pas la paternité [1]. Il informe seulement l'archevêque qu'ayant craint « que certaines gens ne parlassent de *l'influence sacerdotale* sur un homme de ce caractère », il lui en a fait lecture devant le marquis de la Pierre et M. Rivollet, juge maje de Chablais, émigrés aussi à Lausanne, et que M. Panisset a déclaré qu'elle ne contenait pas un mot qui ne fût l'expression fidèle de sa croyance et de ses sentiments.

Il reconnaît ensuite que M. Panisset ne peut pas aller en Piémont où il serait mal reçu, mais qu'il ne doit point être envoyé à Rome, bien que le nonce de S. S. l'attende déjà à Lucerne :

... Les objets grandissent en raison de l'éloignement... On prend une personne pour un personnage... il paraît qu'on se trompe sur le *véritable* diamètre. La religion même a sa politique et peut-être cette

1 Fleury, t. III, p. 501. Vingt-cinq ans plus tard et dans une lettre adressée, le 9 février 1820, à M. Rey, alors vicaire général de Chambéry, Joseph de Maistre fait allusion à son conflit avec M. de Thiollaz et se dit l'auteur de la déclaration *toute entière*. « Jadis nous eûmes une prise au sujet de la rétractation de ce pauvre hère de Panisset qu'il *(M. de Thiollaz)* avait faite et que *je refis d'un bout à l'autre*. (De Maistre, *Lettres et Opuscules*, I, p. 490.)

politique exigerait-elle qu'on mît autant de soin à cacher la personne de M. Panisset qu'à publier sa rétractation, de peur que l'une ne fasse tort à l'autre. Il n'a besoin que d'obscurité et de *pain quotidien*... L'extérieur de cet homme est parfaitement ridicule... Je le connais dès ma plus tendre enfance ; c'était un homme plein de religion, de mœurs austères, charitable au delà de ses moyens ; du reste tête faible et tête fausse, sur laquelle la terreur et la vanité ont eu toute prise imaginable... Mais comme V. E. m'a dit que dans le cas *où il lui coûterait du retour de M. Panisset* dans le sein de l'Eglise catholique elle ne manquerait pas de s'intéresser en sa faveur pour le placer de la meilleure manière possible, nous ne prendrons aucun parti sans sa détermination.

L'ex-évêque du Mont-Blanc avait en effet le plus grand besoin de secours pécuniaires, car, aussitôt après sa fuite d'Annecy, son nom fut porté sur la liste des émigrés et tous ses meubles furent placés sous séquestre. Le directoire du district d'Annecy reçut alors la pétition suivante :

La citoyenne *Jeanne Maure* [1] expose que depuis 15 années révolues elle a fourni ses œuvres au citoyen Panisset pour le prix de 6 gros écus par an ; que depuis trois années la fortune de celui-ci ayant baissé, elle a employé dans le ménage du dit Panisset 400 livres monnoye de la ci-devant Savoie d'un côté et 100 livres même monnoye d'autre part pour subvenir à ses pressants besoins, sommes qui provenaient de ses avoirs et épargnes. François-Thérèse Panisset s'étant absenté de la commune d'Annecy a laissé quelques meubles dans la maison qu'elle habite et qui n'arriveraient même pas en valeur au montant de ses salaires et aux sommes employées dans le ménage du dit Panisset...

La vieille servante demande, qu'après enquête sur la réalité de sa créance, le mobilier de son maître lui soit abandonné. Le directoire du district repoussa la pétition dans sa séance du 16 ventôse an IV (mars 1796).

M. Panisset resta à Lausanne jusqu'au commencement de 1798. Il fut alors appelé à Lucerne auprès du nonce,

1 Jeanne Maure, d'Aillon-le-Jeune, mourut le 29 août 1810, âgée de 85 ans.

Mgr Gravina, qui le réconcilia avec l'Eglise et lui donna l'absolution des censures qu'il avait encourues.

Il rentra en Savoie sous le Consulat et fut, en 1804, nommé recteur de la paroisse de Tresserve, près d'Aix-les-Bains. Par arrêté du 17 prairial an XIII (16 juillet 1805), Napoléon lui accorda une pension de 3,333 fr., soit du tiers du traitement des évêques en activité. M. Panisset mourut dans sa cure de Tresserve pendant la nuit du 22 au 23 février 1809. L'acte de décès ne mentionne pas son ancienne qualité d'évêque constitutionnel [1].

Durant ces évènements, Mgr Paget, qui était resté en Piémont, obtenait diverses faveurs du roi de Sardaigne. Le 12 juillet 1796, il fut nommé conseiller du roi aux appointements de 2,500 livres. Le 14 juin 1797, il reçut l'avis de sa nomination par le roi à l'évêché de Pignerol :

Mgr, Sa Majesté ayant décidé de nommer Votre Grandeur à l'évêché de Pignerol, je me fais un devoir de la prévenir en secret de l'ordre que j'ai d'en expédier, dès ce soir, la lettre à Rome...

Signé : DAMIAN.

P. S. Sa Majesté désire que le secret soit gardé.

Les évènements militaires, qui amenèrent l'occupation du Piémont par les Français et la retraite du roi Charles-Emmanuel IV dans l'île de Sardaigne, empêchèrent qu'il fût donné suite à cette nomination.

Mgr Paget se rendit alors dans les Etats Vénitiens. Le 10 octobre 1801, le cardinal Consalvi lui adressa à Vérone où il habitait avec son neveu, l'abbé Montréal, la demande de sa démission dans une lettre que M. Duval a traduite ainsi de l'italien :

1 « L'an 1809 et le 23 février... ont comparu les sieurs... lesquels m'ont déclaré que cette nuit dernière vers minuit est décédé dans sa maison située en cette commune (de Tresserve) le sieur François Panisset, recteur de notre église âgé d'environ 80 ans. *Signé :* Pierre BURNIER, maire. »

Pour me conformer à l'ordre exprès de S. S. je transmets à V. G. le bref ci-joint [1]. Sa Sainteté n'a pas manqué de faire tout son possible pour que votre siège épiscopal vous fût conservé, mais elle a le grand regret de ne pouvoir y réussir et celui non moins grand, vu l'urgence des circonstances, de vous demander la démission de votre charge pastorale, cette mesure étant absolument nécessaire pour le bien de l'unité et de la paix de l'église catholique et de son rétablissement en France.

S. S. me charge d'assurer V. G. qu'elle a recommandé, dans le meilleur mode possible, votre personne au Premier Consul, soit pour qu'il pense à vous dans la nomination aux sièges des nouvelles circonscriptions épiscopales, soit pour qu'il pourvoie au moins à votre subsistance. Je fais aussi tout mon possible auprès de S. S. pour qu'elle allège le poids de votre pénible situation et vienne en aide à vos besoins personnels... *Signé :* C. cardinal CONSALVI.

Le 21 décembre, Mgr Paget envoya au pape, de Turin où il venait d'arriver, sa démission dans une lettre soumise et fière en même temps :

...Comme je n'ai rien tant à cœur que d'obéir au très saint vicaire de J. C... d'un cœur prompt et joyeux, j'abdique spontanément et librement, bien que je sois très attaché à mon troupeau, l'épiscopat de Genève...

Le 24 novembre, il écrit au cardinal Consalvi :

Je pensais recevoir à Padoue, où j'ai séjourné six mois, le bref de N. S. P. le Pape en date du 15 août dernier adressé aux évêques de Savoie ; mais voyant s'avancer la mauvaise saison, j'ai cru devoir me rendre provisoirement à Turin pour me rapprocher de ma patrie... J'ose supplier V. E. de me donner les avis qu'elle jugera convenables sur la continuation des pouvoirs de mes Grands-Vicaires afin que je puisse leur mander jusqu'à quand ils pourront continuer de les exercer...

Le 12 décembre, au cardinal Caprara :

... J'avoue ingénûment à V. E. que quoique attaché d'esprit et de cœur à mon cher troupeau, je soupire ardemment après le moment où

1 *Pius P. P. VII venerabilibus Fratribus Episcopis Sabaudie communionem et gratiam sedis apostolice habentibus...*

je serai déchargé du pénible fardeau de l'Episcopat, sous le poids duquel mon âge avancé et ma faible santé me feraient craindre avec raison de succomber, si, contre mon attente, je venais à être du nombre des réélus...

Le 22 décembre, le cardinal-légat Caprara prescrit à M. Paget de conserver sa juridiction jusqu'à ce que son successeur ait pris l'administration du diocèse et, quelques jours après, il lui envoie de Paris des provisions d'administrateur. Le 7 janvier 1802, M. Paget, qui est encore à Turin, le remercie. Le même jour, le général Jourdan, administrateur-général du Piémont, lui donne en ces termes l'autorisation de rentrer en France :

Le Ministre de la Police générale m'informe, Monsieur, que vous avez fait passer au Pape la démission du siège épiscopal que vous occupiez. Il m'autorise à vous délivrer un passeport pour rentrer en France, sous la condition de déposer entre mes mains la promesse écrite de fidélité à la Constitution, avec offre de la renouveler devant le Maire ou le Sous-Préfet du lieu où vous établirez votre domicile. Il m'invite aussi à lui faire connaître dans quel département vous aurez déclaré vouloir vous rendre.

M. Paget s'adresse alors au cardinal Consalvi et lui dit :

Turin 11 janvier 1802. ... Vendredi dernier j'ai reçu du général Jourdan la lettre dont je joins ici la copie. Ni ma faible santé, ni les rigueurs de la saison ne me permettent, pour le moment de profiter de son offre, mais il serait possible qu'au printemps j'allasse respirer l'air natal et alors je serais dans le plus grand embarras sur l'article de la promesse de fidélité à la Constitution. C'est pour cela que j'ai recours à V. E. pour connaître les déterminations de Sa Sainteté à cet égard.

Le 3 février, le cardinal Consalvi, craignant sans doute de se compromettre vis-à-vis du gouvernement français, répond de se renseigner auprès du cardinal-nonce à Paris. Immédiatement, M. Paget écrit à Mgr Caprara :

Je supplie V. E. de me dire si dans le temps où je me présenterai au général Jourdan pour obtenir un passeport, je dois faire la promesse qu'on exige et quelle doit être la formule.

Le 27 février, le nonce répond un peu évasivement :

Comme la publication du Concordat ne peut tarder et qu'à cette époque tous doutes cesseront sur la question que vous me proposez, permettez que je m'abstienne d'y entrer, puisque ce serait inutile. Les autres évêques rentrés en France, d'après les ordres donnés aux Préfets par le Gouvernement, n'ont fait aucun acte.

Signé : J. B. cardinal CAPRARA, légat.

Le 10 juin, le légat lui adresse la formule « de réconciliation des *prêtres constitutionnels* avec l'Eglise. Ils devront déclarer ce qui suit : *J'adhère au Concordat et je suis dans la Communion de mon Evêque nommé par le Premier Consul et institué par le Pape.*

Cette déclaration étant souscrite, les évêques leur ajouteront de pourvoir à leur conscience ».

Avant de quitter Turin, M. Paget fit la déclaration prescrite par le ministre de la police et reçut un certificat d'amnistie pour cause d'émigration, dans lequel nous lisons : « Vu le serment qu'il a fait d'être fidèle au Gouvernement établi par la Constitution et de n'entretenir ni directement ni indirectement aucune liaison ni correspondance avec les ennemis de l'Etat. »

Le Premier Consul nomma bientôt évêque de Chambéry (de Genève et *d'Annecy*) M. *René de Moustier de Mérinville* [1], que le cardinal Caprara institua par lettres du 4 mai 1802.

En août, M. Paget lui écrivit de Saint-Julien, où il était revenu, une lettre de félicitations :

...Je viens d'apprendre qu'après avoir heureusement terminé... l'organisation de l'archevêché de Lyon, affaire importante et difficile... vous n'attendez plus que l'arrivée de l'Archevêque pour venir prendre

1 Il avait été nommé *aumônier de quartier* de Marie-Antoinette, par brevet du 1er novembre 1775, et avait prêté serment, le 4, en cette qualité, entre les mains du grand aumônier, Mgr l'évêque de Chartres. (L'original de ce brevet, par *duplicata*, est à la Bibliothèque publique de Chambéry.)

possession de votre siège épiscopal. Je m'empresse de vous en faire mes sincères congratulations... Que ne vous dois-je pas, Mgr, pour toutes les bontés dont vous comblez Mr Bigex qui m'a rendu, de même qu'à mon ancien diocèse, les plus importants et les plus signalés services... SIGNÉ : † *J. M. Paget, évêque.*

Le 20 janvier 1803, Mgr de Mérinville répondit de Chambéry que le fardeau était certainement trop lourd pour lui :

...La seule chose qui puisse me tranquiliser c'est de ne l'avoir ni demandé ni désiré, et il eut été bien plus avantageux pour mon diocèse d'avoir été confié à vos soins... C'est M. l'abbé de Montréal, votre neveu qui m'a remis votre lettre ; il réunit bien des titres pour exciter l'intérêt ; mais vous savez, Mgr, combien la denrée est courte...

Signé : R. évêque de Chambéry et Genève.

Puis, le 4 avril suivant :

J'aurais bien désiré pouvoir remplir vos vues en faveur de Mr votre neveu. Je l'avais même mis sur la liste que j'avais envoyée au Gouvernement, mais j'ai été obligé de lui substituer un prêtre constitutionnel réuni. Plaignez-moi, Mgr, de n'avoir pas fait ce qui vous aurait été agréable.

En février 1803, M. Paget, qui avait recommandé un de ses compatriotes à Mgr de Sanzai, archevêque de Bordeaux, en reçut une réponse fort gracieuse où le prélat le remercie délicatement des attentions dont il avait été entouré à Annecy, lors de l'émigration :

Oh que j'ai souvent lieu de me rappeler avec des touchants regrets ces lieux de mon premier exil où le digne successeur de S. François de Sales me faisait retrouver plus que ma patrie !

Vous ne tardâtes pas Mgr à être battu de la même tempête ; mais elle vous a jeté enfin dans le port. Et moi ! et moi !... Vous en auriez sûrement grand pitié si vous voyez seulement la moitié de ce qui nous expose dix fois le jour à de funestes naufrages...

M. Paget n'avait pas été porté sur la liste des anciens évêques pensionnés ; il réclama auprès du cardinal Caprara et de M. Portalis, ministre des cultes. L'omission fut répa-

rée et, par décision du 23 floréal an XI, le Premier Consul le fit comprendre « sur l'état des évêques démissionnaires auxquels il avait été accordé, à compter du 1er vendémiaire précédent, le tiers du traitement dont jouissent les évêques en activité ».

Joseph-Marie Paget mourut à Saint-Julien le 22 avril 1810.

Mgr de Mérinville donna sa démission en février 1805 et fut remplacé par M. *Irénée-Yves Dessoles* (ou de Sole) évêque de Digne, préconisé dans le consistoire secret du 22 juin 1805. Ce dernier prélat, à son tour, résigna ses fonctions épiscopales en 1823. La création du diocèse d'Annecy qui lui enlevait la plus grande partie du sien et à laquelle il dut finir par consentir, ne fut sans doute pas étrangère à cette détermination.

(*A suivre.*) F. MUGNIER.

OLIVIER ET RENIER

Comtes de Genève.

On sait qu'Olivier, et Renier son père, sont des héros du cycle carolingien. Renier, père d'Aude et d'Olivier, est moins célèbre que ses enfants. La belle Aude avait été fiancée à Roland. Quand l'empereur revint à Aix-la-Chapelle, après avoir vengé sur les Sarrasins la mort de son neveu, il lui fallut donner la triste nouvelle à Aude, qui était venue le saluer dans la grande salle du palais. *La bele damisele,* dit le poète,

> Pert la culor, chet as piez Carlemagne,
> Sempres est morte. Deus ait mercit del anme !

Olivier avait combattu aux côtés de Roland jusqu'au

dernier souffle ; et, comme lui, il avait succombé à ses blessures sur le champ de bataille de Roncevaux. Le frère et la sœur ont ainsi une belle place dans la *Chanson de Roland,* dans le monument le plus héroïque de l'ancienne poésie française. Avant même que M. Francisque Michel eût publié (1837) la première édition de la *Chanson de Roland,* Alfred de Vigny avait nommé Olivier dans sa belle poésie du *Cor* que, dans notre jeunesse, nous avons tous sue par cœur :

> Ames des chevaliers. revenez-vous encor ?
> Est-ce vous qui parlez avec la voix du cor ?
> Roncevaux, Roncevaux, dans ta sombre vallée,
> L'ombre du grand Roland n'est donc pas consolée ?
> Tous les preux étaient morts, mais aucun n'avait fui.
> Il reste seul debout, Olivier près de lui.

I.

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, les comtes de Genève [1] prétendaient avoir Renier et Olivier pour ancêtres. C'est ce qu'établissent les textes dont je vais parler.

1 La maison de Savoie ayant acheté en 1401 le comté de Genève du dernier héritier de la vieille famille de nos comtes (tombée en quenouille à la fin du XIVe siècle), ce fut une maxime politique de la magistrature genevoise (après que la ville de Genève se fut, en 1535, constituée en république indépendante) de tenir à ne reconnaître au duc de Savoie que le titre de *comte de Genevois,* et non pas celui de *comte de Genève.* Ainsi on lit au registre du Conseil de Genève du lundi 16 novembre 1601 (v. s.) : « Jean de Tournes a requis sçavoir si, en l'impression de la Chronique de Savoye *(Chronique de Savoye, extraite pour la plupart de l'histoire de M. Guillaume Paradin, troisième édition. A Cologny, de l'imprimerie de Jean de Tournes, 1602)* où il est parlé du comte de Genevois, il mettra *comte de Genevois* ou *comte de Genève :* attendu que tous les hystoriographes françois et latins l'appellent *comte de Genève.* A esté arresté, d'autant que la dicte Chronique s'imprime icy, qu'il mette *comte de Genevois,* et non *comte de Genève.* » Voir aussi, dans le *Citadin de Genève* (1606) le chapitre intitulé : « Des comtes de Genevois faussement et abusivement appelez comtes de Genève », pages 143 et suivantes, notamment page 146 : « Et à ce propos, on récite qu'il y a environ 50 ans qu'un personnage de Savoye, ayant presenté à un syndic de Geneve certain acte où le

Le tome XXII des *Mémoires de la Société genevoise d'Histoire* contient un travail de M. Eugène Demole sur l'atelier monétaire des comtes de Genevois, à Annecy. Cet atelier fut ouvert après que le droit de battre monnaie eut été accordé, en 1355, par l'empereur Charles IV au comte Amédée III, et ce droit fut confirmé à son fils Amédée IV par le même empereur, dans une charte datée du 10 février 1369. Dans ce dernier document, le lecteur est frappé par un passage où il est parlé des ancètres d'Amédée, les fameux Raynier et Olivier, jadis comtes de Genève et princes du Saint-Empire romain, et de leurs glorieuses prouesses. Le comte Amédée, dit le diplôme impérial, appartient à leur noble postérité, et descend en ligne masculine de ces aïeux illustres :

Nos, — attendentes ad claræ memoriæ antecessores tuos, illustres Raynerium et Oliverium, olim comites Gebennenses, sacri Romani imperii principes et fideles, [illegible] *eorum, quodque* [illegible] *per lineam masculinam* [illegible] *Gebennensium* [illegible] *veneran-* [illegible] *jure* [illegible] — … [illegible] *ctrinus,* etc.

Le tome XXVII [illegible] *della* [illegible] un mémoire

[illegible]

de M. Louis Sauli d'Igliano sur le *Livre du Chevalier errant*, par Thomas III, marquis de Saluces, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Turin [1].

Et moi, tiers Thomas *(dit cet auteur)*

> Ma mere fu de Geneve, de la noble ligne
> Le fort Oliver, le noble combatant
> Qui fu preus en armes, et fu cremus tant,
> Qui conquist Ferebras, le cremus payn
> Qui aux gens Karlemagne menoyt tel butoin.
> En l'an mil ccc quatre et LXXXX ta
> Fu marrhis
> Ce livre fiz et compilay vrayment.
> Desir et ennuy en furent le garent.
> Si fenist le *Livre du Chevalier errant.*

Assurément, ces vers appellent les corrections d'un éditeur soigneux et capable ; mais tels quels ils nous suffisent. La mère du marquis Thomas III était Béatrix, fille de Hugues de Genève, baron d'Anthon, lui-même fils d'Amédée II, comte de Genève.

M. Léon Ménabréa cite à plus d'une reprise le *Livre du Chevalier errant* dans son ouvrage sur les *Origines féodales dans les Alpes occidentales,* aux pages 100, 115, et notamment à la page 270, où il donne avec des variantes les vers qu'on vient de lire, et où il indique un autre témoignage de l'attrait qu'avait pour la maison de Genève la fable qui mettait le paladin Olivier au nombre de ses ancêtres. C'est dans un inventaire [2] des meubles du château d'Annecy, fait en 1393, que cet écrivain l'a rencontré ; on y trouve mentionné un tapis de haute lisse, couleur perse, semé de lys, et armorié aux armes de Genevois et d'Olivier,

1 Le Grand d'Aussy avait donné en l'an VII une notice de cet ouvrage, d'après un autre manuscrit *(Notices et extraits des manuscrits,* tome V).

2 On trouvera quelques détails sur cet inventaire inédit dans le *Bulletin de l'Association florimontane* d'Annecy, 1856, pages 187 et 188.

rée et, par décision du 23 floréal an XI, le Premier Consul le fit comprendre « sur l'état des évêques démissionnaires auxquels il avait été accordé, à compter du 1er vendémiaire précédent, le tiers du traitement dont jouissent les évêques en activité ».

Joseph-Marie Paget mourut à Saint-Julien le 22 avril 1810.

Mgr de Mérinville donna sa démission en février 1805 et fut remplacé par M. *Irénée-Yves Dessoles* (ou de Sole) évêque de Digne, préconisé dans le consistoire secret du 22 juin 1805. Ce dernier prélat, à son tour, résigna ses fonctions épiscopales en 1823. La création du diocèse d'Annecy qui lui enlevait la plus grande partie du sien et à laquelle il dut finir par consentir, ne fut sans doute pas étrangère à cette détermination.

(*A suivre.*) F. MUGNIER.

OLIVIER ET RENIER

Comtes de Genève.

On sait qu'Olivier, et Renier son père, sont des héros du cycle carolingien. Renier, père d'Aude et d'Olivier, est moins célèbre que ses enfants. La belle Aude avait été fiancée à Roland. Quand l'empereur revint à Aix-la-Chapelle, après avoir vengé sur les Sarrasins la mort de son neveu, il lui fallut donner la triste nouvelle à Aude, qui était venue le saluer dans la grande salle du palais. *La bele damisele,* dit le poète,

> Pert la culor, chet as piez Carlemagne,
> Sempres est morte. Deus ait mercit del anme !

Olivier avait combattu aux côtés de Roland jusqu'au

dernier souffle ; et, comme lui, il avait succombé à ses blessures sur le champ de bataille de Roncevaux. Le frère et la sœur ont ainsi une belle place dans la *Chanson de Roland,* dans le monument le plus héroïque de l'ancienne poésie française. Avant même que M. Francisque Michel eût publié (1837) la première édition de la *Chanson de Roland,* Alfred de Vigny avait nommé Olivier dans sa belle poésie du *Cor* que, dans notre jeunesse, nous avons tous sue par cœur :

> Ames des chevaliers. revenez-vous encor ?
> Est-ce vous qui parlez avec la voix du cor ?
> Roncevaux, Roncevaux, dans ta sombre vallée,
> L'ombre du grand Roland n'est donc pas consolée ?
> Tous les preux étaient morts, mais aucun n'avait fui.
> Il reste seul debout, Olivier près de lui.

I.

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, les comtes de Genève [1] prétendaient avoir Renier et Olivier pour ancêtres. C'est ce qu'établissent les textes dont je vais parler.

1 La maison de Savoie ayant acheté en 1401 le comté de Genève du dernier héritier de la vieille famille de nos comtes (tombée en quenouille à la fin du XIVe siècle), ce fut une maxime politique de la magistrature genevoise (après que la ville de Genève se fut, en 1535, constituée en république indépendante) de tenir à ne reconnaître au duc de Savoie que le titre de *comte de Generois,* et non pas celui de *comte de Genève.* Ainsi on lit au registre du Conseil de Genève du lundi 16 novembre 1601 (v. s.) : « Jean de Tournes a requis sçavoir si, en l'impression de la Chronique de Savoye *(Chronique de Savoye, extraite pour la plupart de l'histoire de M. Guillaume Paradin, troisième édition. A Cologny, de l'imprimerie de Jean de Tournes, 1602)* où il est parlé du comte de Genevois, il mettra *comte de Genevois* ou *comte de Genève :* attendu que tous les hystoriographes françois et latins l'appellent *comte de Genève.* A esté arresté, d'autant que la dicte Chronique s'imprime icy, qu'il mette *comte de Genevois,* et non *comte de Genève.* » Voir aussi, dans le *Citadin de Genève* (1606) le chapitre intitulé : « Des comtes de Genevois faussement et abusivement appelez comtes de Genève », pages 143 et suivantes, notamment page 146 : « Et à ce propos, on récite qu'il y a environ 50 ans qu'un personnage de Savoye, ayant presenté à un syndic de Geneve certain acte où le

Le tome XXII des *Mémoires de la Société genevoise d'Histoire* contient un travail de M. Eugène Demole sur l'atelier monétaire des comtes de Genevois, à Annecy. Cet atelier fut ouvert après que le droit de battre monnaie eut été accordé, en 1355, par l'empereur Charles IV au comte Amédée III, et ce droit fut confirmé à son fils Amédée IV par le même empereur, dans une charte datée du 10 février 1369. Dans ce dernier document, le lecteur est frappé par un passage où il est parlé des ancêtres d'Amédée, les fameux Raynier et Olivier, jadis comtes de Genève et princes du Saint-Empire romain, et de leurs glorieuses prouesses. Le comte Amédée, dit le diplôme impérial, appartient à leur noble postérité, et descend en ligne masculine de ces aïeux illustres :

Nos, — attendentes ad clare memorie antecessores tuos, illustres Raynerium et Oliverium, olim comites Gebennenses, sacri Romani imperii principes et fideles, gloriosasque et undique strenuas virtutes eorum, quodque de tam claris progenitoribus per lineam masculinam nunc usque procedens, comitum Gebennensium generosa posteritas strenuitatis avite virtutes venerandaque probitatis vestigia, quasi sibi ipsi innata, jure quodam hereditario, satagit imitari, — ... donavimus, etc.

Le tome XXVII (publié en 1823) des *Memorie della Accademia delle scienze di Torino* contient un mémoire

Duc de Savoye se qualifioit comte de Geneve, le syndic à l'instant lui rendit l'acte, et luy declara qu'il ne pouvoit le recevoir qu'au praeallable il ne l'eust corrigé ; et qu'il eust à mettre promptement un accent sur le dernier É, parce que, au commun langage du pays, le [comté] de Genevois est appelé Genevé soit Genevey. » On peut lire sur ce petit débat une note d'Edouard Mallet : « Du pouvoir que la maison de Savoie a exercé dans Genève, » *Mémoires de la Société genevoise d'Histoire*, VII, 187 ; — et dans la préface de l'*Armorial genevois* de Galiffe (1859) le chapitre intitulé : *Comtes de Genève*, et notamment la page 13.

de M. Louis Sauli d'Igliano sur le *Livre du Chevalier errant,* par Thomas III, marquis de Saluces, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Turin [1].

Et moi, tiers Thomas *(dit cet auteur)*

> Ma mere fu de Geneve, de la noble ligne
> Le fort Oliver, le noble combatant
> Qui fu preus en armes, et fu cremus tant,
> Qui conquist Fcrebras, le cremus payn
> Qui aux gens Karlemagne menoyt tel butoin.
> En l'an mil ccc quatre et LXXXX ta
> Fu marrhis
> Ce livre fiz et compilay vrayment.
> Desir et ennuy en furent le garent.
> Si fenist le *Livre du Chevalier errant.*

Assurément, ces vers appellent les corrections d'un éditeur soigneux et capable ; mais tels quels ils nous suffisent. La mère du marquis Thomas III était Béatrix, fille de Hugues de Genève, baron d'Anthon, lui-même fils d'Amédée II, comte de Genève.

M. Léon Ménabréa cite à plus d'une reprise le *Livre du Chevalier errant* dans son ouvrage sur les *Origines féodales dans les Alpes occidentales,* aux pages 100, 115, et notamment à la page 270, où il donne avec des variantes les vers qu'on vient de lire, et où il indique un autre témoignage de l'attrait qu'avait pour la maison de Genève la fable qui mettait le paladin Olivier au nombre de ses ancêtres. C'est dans un inventaire [2] des meubles du château d'Annecy, fait en 1393, que cet écrivain l'a rencontré ; on y trouve mentionné un tapis de haute lisse, couleur perse, semé de lys, et armorié aux armes de Genevois et d'Olivier,

1 Le Grand d'Aussy avait donné en l'an VII une notice de cet ouvrage, d'après un autre manuscrit *(Notices et extraits des manuscrits,* tome V).

2 On trouvera quelques détails sur cet inventaire inédit dans le *Bulletin de l'Association florimontane* d'Annecy, 1856, pages 187 et 188.

armoriatum armis Gebennensii et Oliverii; ailleurs on remarque cinq banquettes rouges armoriées de même, *quinque bancalia rubra ad arma Gebennensii et Oliverii esquartelata nova ;* plus loin, c'est un grand et magnifique tapis d'Arras, historié de Charlemagne, Olivier et Ferrabras, *ystoriatum de Carolo magno, Oliverio et Ferrabras.*

Je ne sais pas quelles armoiries on avait attribuées à Olivier. Un chercheur plus heureux que moi les rencontrera peut-être dans un manuscrit ou dans un vieux livre. J'ai feuilleté en vain, dans l'espérance de les trouver, le *Blason des Armoiries,* de Jerôme de Bara (édition de 1581), qui donne les armes d'une soixantaine de héros historiques ou mythologiques, depuis Osiris et Hercule de Lybie jusqu'à Pharamond et Charlemagne, et de plus de quatre-vingts personnages des romans de la Table Ronde. Il est intéressant d'entendre cet auteur parler de ses sources :

Page 136. « Je me suis aussi aidé, dit-il, d'un certain viel livre qu'on attribue à Pymalyon, duquel toutefois, d'autant qu'il estoit fort mal escrit, et en un langage ancien et non usité de présent, et effacé en plusieurs endroits, je n'en ai pas peu tirer davantage (qui n'a esté sans grande difficulté) que quelques armoiries qui sont cy apres, comme d'aucuns de ceux qui furent au voyage de Colchos, des Troyens, des Grecs, et quelques autres. »

Page 148. Bara donne un « Extrait de ce qui est escrit à la main, la pluspart en letre rouge, en une vielle et tres ancienne rubrique, trouvée en une des plus fameuses et grandes librairies du pays d'Allemaigne ». Entre autres les armes de Josué : *D'argent, à une foudre de gueules ailée et eslancée d'azur, le tout chargé d'un soleil d'or aiant* VINGT-QUATRE *raions ;* celles de Samson : *De gueulles, à un lyon leopard d'or, armé et lampassé de mesmes, semé de mouches à miel d'argent,* — Cp. le livre des Juges, XIV, 5-9 ; — celles de David : *D'argent, à une fronde d'azur supportant un caillou d'or ;* — et quelques pages plus loin : *D'azur, à une harpe d'or.*

Page 169. « Il se void plusieurs romans, qui sont renommez de

Lancelot, de Tristain, de Gauvain;... le vulgaire les nomme chevaliers de la Table Ronde. Ayant choisy les armoiries d'aucuns qui ont eu plus grand bruit,... pour les vous représenter cy apres, les ayant recueillies en un vieux livre escrit à la main (y estant aussi peintes) j'ai suivi à mon possible les subscriptions d'iceux et l'ordre qui y est observé au blason. » Les armoiries du roy Karados sont ainsi données : *D'azur, à une couronne d'argent ;* et celles de Keus le seneschal : *D'azur, à deux clefs d'argent.*

Laissons cela, et revenons à nos comtes de Genève. M. de Foras me signale une trace encore de leurs prétentions : c'est le nom d'Olivier qui fut donné à un fils bâtard d'Aymon III († 1367), comte de Genève. Cet indice, qui n'est rien par lui-même, prend quelque valeur si on le rapproche des documents plus explicites qui précèdent.

Les témoignages qui viennent d'être réunis établissent que, dans la seconde moitié du XIVe siècle, la maison comtale de Genève aimait à penser qu'au haut de sa généalogie brillaient les noms de Renier et d'Olivier. Où était l'origine de cette tradition ? L'écheveau des légendes carolingiennes n'est pas encore tout débrouillé. Mais les recherches qu'on a faites depuis cinquante ans sur les vieilles épopées françaises, leurs sources et leurs remaniements, permettent au moins de montrer que le point d'attache de la tradition est dans la chronique de Turpin, comme l'avait déjà reconnu M. Léon Ménabréa [1].

II.

Le passage de la *Chanson de Roland,* qui nomme le père et le pays d'Olivier, offre des variantes qu'il faut discuter. On va voir la série des textes ; les leçons se réduisent à deux.

[1] *Des Origines féodales,* etc., page 40.

Oxford, vers 2207-2209 :

> Co dit Roll' : « Bels cumpainz Oliver,
> « Vos fustes filz al duc Reiner
> « Ki tint la marche del val de runers. »

Cambridge (Trinity college), tirade 114 :

> Ce dit Roullant : « Beau compagnon Olivier,
> « Vous fustez fils au preux conte Renier,
> « Qui tint la marche et le val dernir. »

Venise (ms. IV), vers 2360-2362 :

> Ço dist Rollant : « Bel compagnon Oliver,
> « Vos fustes filz al pro cont Rainer
> « Ch'r tint la marche de Çenevra sor la mer. »

Châteauroux, Lyon et Venise, ms. VII, n'ont pas de vers qui corresponde au vers 2209 d'Oxford, et le manuscrit de Paris n'a pas l'hémistiche qui correspondrait à la fin de ce vers :

> Et dist Rollans : « Biaus compains Olivier,
> « Vos fustez fiuls au bon conte Renier
> « Qui tint la marche et l'onnor à baillier. »

Le *val de runers* du manuscrit d'Oxford, et le *val dernir* du manuscrit de Cambridge (dans une tirade où les assonnances sont en *ier*) peuvent être identifiés avec le val d'Ernée [1]. L'Ernée est une rivière qui passe dans la petite ville de ce nom (Ernée [2], chef-lieu de canton dans le département de la Mayenne).

1 Dans ses *Extraits de la Chanson de Roland et de la Vie de saint Louis* (1887), M. Gaston Paris corrige le vers 2209 du manuscrit d'Oxford, qu'il écrit ainsi : *Qui tint la marche jusqu'al val de Riviers ;* et il dit dans une note (page 107) qu'on n'identifie pas avec certitude la marche du Val de Riviers et qu'il est possible que le Val de Riviers, pour l'auteur du *Roland*, signifie cette partie de l'ancienne Bourgogne qui confine aux Alpes et qui forme aujourd'hui la Savoie.

2 D'autres localités des départements de la Mayenne et de la Sarthe portent le nom de Hernier, le Hernier.

D'après le Dictionnaire topographique de ce département, les premiers documents où figure le nom de cette vallée et de cette localité datent de 922 : *Prioratum sancti Jacobi de Erneia, situm prope castrum de Erneia ;* — de 1144 : *aquam Erneie,* etc. Ernée a été au moyen âge le siège d'un doyenné et d'une châtellenie vassale du duché de Mayenne, dont la juridiction s'étendait sur dix paroisses.

Le val d'Ernée était tout voisin et faisait peut-être partie de la marche de Bretagne, c'est-à-dire du pays de Roland (*Hruodlandus,* dit Eginhard, *Britannici limitis praefectus*). N'est-il pas permis de supposer qu'Olivier, dont l'histoire ne sait rien dire, a été néanmoins un personnage réel, originaire des mêmes contrées que le glorieux vaincu de Roncevaux, et comme nous le représentent les chansons de geste, le compagnon d'armes et l'ami de Roland?

Un des remaniements de la *Chanson de Roland* indique pour Olivier un autre pays : *Çenevra sor la mer.* On ne s'explique pas le changement que les remanieurs ont fait là. Toujours est-il que dans toute une série de poèmes et de romans carolingiens, Gênes est la patrie d'Olivier. Dans le poème de Girard de Viane, qu'un poète champenois, Bertrand de Bar-sur-Aube, « un gentil clerc », comme il se désigne lui-même, composa au commencement du XIIIe siècle, et que M. Tarbé a publié en 1850, sont racontées les aventures de deux frères, Girard et Rainier. Rainier avait vaillamment servi l'empereur Charlemagne, et celui-ci écoute favorablement un conseiller qui l'engage à se montrer reconnaissant :

> « Si li donés, c'il vous plait, Genevois.
> Mors est li Dus, bien a passé .II. mois.
> N'i a nul oir remeis, biau sire rois,
> Fors une fille, qui le cuer a courtois.

Rainiers l'ara, li chevaliers adrois
Qui sire iert de la terre. »

Rainier estut devant le roi Karlon.
Li empereres li otroia li don
De Genevois, del païs environ.
« Grans mercis, sire », dit Rainiers à Charlon.
A Genes vindrent li nobile bairon.
La dame prist Rainier li gentis hom
Et espousa sans nule arestison.

De cele dame, dont vos m'oiés conter,
Fut Olivier li gentis et li ber,
Et la bele Aude o le viaire cler,
Qui Rollant deut à marit espouser.
Or fut Rainiers dus de Genes sor mer :
Dès or commance ses guerres à mener.

Le récit contenu dans ces vers a été développé dans le roman en prose de *Renier de Gennes,* plusieurs fois imprimé au XVIe siècle (il forme la seconde partie de *Guérin de Montglave*). M. Léon Gautier, dans son livre sur *Les Epopées françaises* (seconde édition, tome IV), a analysé ce roman de *Renier de Gennes* d'après un manuscrit du XVe siècle, plus ancien que le texte imprimé.

La *Chronique* de Philippe Mousket (du second quart du XIIIe siècle) indique aussi Gènes (*Genua, Genve*) comme la patrie d'Olivier, aux vers 5172 et suivants :

Oliviers en ala apriès, *(après Roland)*
Ki tous jors fu sor Turcs engriès.
De Genve iert et dus et sire,
Fius Renier, ki n'iert mie pire.

De même les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* donnent à Olivier le nom de comte de Gênes. Dans l'édition de Paulin Paris (1843), au quatrième *livre des fais et des gestes le fort roy Carlemaines :* « Ci sont après

nommés les plus grans des princes qui alèrent avec luy en Espaigne... Olivier, comte de Gênes, fils au comte Renier, vint à quatre mille combatans » (II, 227), et au sixième livre : « Rollant, et Olivier son compagnon, comte de Gennes ». (II, 257.)

Les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* s'appuient sur la *Chronique de Turpin,* écrite en latin dans le second quart du XIIe siècle. On le voit par exemple dans le passage qui dit en quel état fut retrouvé le cadavre d'Olivier, sur le champ de bataille de Roncevaux : « Le très vaillant Olivier, le très preux, trouvèrent mort, tout envers, estandu ainsi comme en croix, lié de quatre fors hares à quatre pieux fichiés en terre, et escorchié de couteaulx agus, du col jusques aux ongles des piés et des mains. En plusieurs lieux estoit trespercié de saiètes et de javelots et d'épées, et froissié de coups et de bastons. » (II, 273.)

C'est la traduction d'une phrase du chapitre XXVI de la *Chronique de Turpin* : « *Oliverium, jacentem supra solum terrae eversum, in effigiem crucis extensum quatuor palis in terra fixis, cum quatuor retortis fortiter nexum, et a collo usque ad ungues pedum et manuum cultellis acutissimis excoriatum, jaculis et sagittis et spatis perforatum, magnisque ictibus baculorum attritum invenerunt.* »

Mais, si les *Chroniques de Saint-Denis,* conformément à la tradition épique qui s'était établie, font d'Olivier un comte de Gênes, elles s'écartent en cela de la *Chronique de Turpin,* qui est leur source en cet endroit ; car celle-ci accole au nom d'Olivier le titre de *comes Gebenensis,* soit au chapitre XII : *Oliverius, dux exercituum, miles acerrinus, bello doctissimus, brachio et mucrone potentissimus* COMES GEBENENSIS, *filius Raineri comitis, cum tribus millibus virorum bellatorum,* soit au chapitre XXII :

Accepto consilio a Ganalono, Carolus praecepit carissimis suis, scilicet Rolando nepoti suo Cenomanensi et Blaviensi comiti, et Olivierio GEBENENSI COMITI, *ut cum majoribus pugnatoribus et viginti millibus Christianorum ultimam custodiam in Roncievalle facerent, donec ipse Carolus cum aliis exercitibus portus Cisereos transiret : itaque factum est.*

Je ne sache pas que *gebenensis* ait signifié gênois (en latin du moyen âge, *januensis, genuensis*), tandis que, dès le XI[e] siècle, le nom de *comes gebennensis* a été donné couramment aux comtes de Genève [1]. Le plus ancien document où figure ce titre est l'acte sans date, du temps du pape Urbain II (1088-1099), par lequel notre comte Aymon I[er] a donné tout le territoire de Chamonix à une abbaye piémontaise.

Un clerc vivant à la cour des *comites Gebennenses,* en lisant dans la *Chronique de Turpin* le nom d'Olivier, *comes Gebenensis,* ne pouvait pas avoir de doute : Olivier était comte de Genève, Olivier était un des ancêtres de ses seigneurs. La certitude qu'il avait, il la répandait autour de lui ; la tradition était fondée.

Au moment où nous en apparaissent les premières traces, six cents ans s'étaient écoulés depuis le combat du 15 août 778, où Olivier était, si on veut l'admettre, mort à Roncevaux avec Roland ; et plus de deux siècles depuis le moment [2] où l'inconnu qui a rédigé la *Chronique de Turpin* avait écrit : *Oliverius, comes Gebenensis.* C'est en se

1 Si l'auteur de la Chronique de Turpin appartenait à l'église de Vienne, comme l'a pensé M. Gaston Paris *(Romania,* XI, 425), ce clerc viennois connaissait les comtes de Genève, puisque l'archevêque de Vienne était le métropolitain de notre ville épiscopale. On aurait là un commencement d'explication de son *Oliverius, comes Gebenensis.*

2 Sur la date de la *Chronique de Turpin,* voir *Romania,* tome XI, pages 421 et suivantes.

fiant à ce mot que notre comte Amédée IV, ses frères, et son cousin le marquis de Saluces, ont bonnement cru posséder de très illustres ancêtres.

Eugène RITTER,
Doyen de la Faculté des lettres de Genève.

PETITES GLANURES

I.

Il y a plusieurs histoires de la ville pittoresque de La Roche; la plus récente, ou tout au moins l'une des plus récentes, est celle qui a été écrite par un jurisconsulte, M. l'avocat *Vaullet*. La plus riche, au point de vue de l'histoire ancienne de cette ville, est celle de *Grillet;* lorsque cet auteur écrivait son ouvrage, qui a été souvent cité, beaucoup de documents qui ont été détruits, notamment à l'époque de la révolution, existaient encore. — Dans cette histoire, Grillet nous apprend que la *ville de La Roche fut cruellement affligée par la peste en 1587, que la plupart des habitants l'abandonnèrent et cherchèrent ailleurs un asile contre le fléau destructeur. Le service divin cessa dans l'église collégiale, à cause du grand nombre de pestiférés que l'on y avait déposés sans les ensevelir.* Le fléau de la peste fut en effet terrible, en un grand nombre de localités, dans les XVIe et XVIIe siècles.

L'époque indiquée par Grillet n'est pas, ce me semble, absolument exacte ; déjà, plusieurs années avant le temps dont il parle, la peste avait éclaté à La Roche. J'en ai la preuve en l'expédition d'un acte reçu dans cette ville par le notaire Rosset, le 27 janvier 1575. C'est un réglement de compte, portant quittance, intervenu entre Nicolas Chamot, bourgeois de La Roche (il mourut peu de temps après),

d'une part, et Amblarde de Saint-Laurent, veuve de Claude Jacoppin, et Nicod Jacoppin, son fils, d'autre part. Ces derniers et Claude Jacoppin, leur mari et père, avaient été locataires de Chamot; il est question, dans l'acte, de la *mortalité de peste advenue en la maison d'habitation desdits père, mère et fils Jacoppin, appartenant audit Chamot*. Il semble résulter de l'acte que c'est de la peste qu'était mort Jacoppin père.

Au nombre des témoins figure noble Janus de la Faverge, qui fut peu après, sauf erreur, un des héritiers de Nicolas Chamot.

II.

Remontons à une époque beaucoup plus reculée, et parlons encore, à cette occasion, de la petite ville de La Roche, dont l'histoire est en effet fort intéressante.

Nous sommes en l'année 1354, à plus de cinq siècles en arrière, et à cette époque on n'aurait pas pu parler de la ville de La Roche, *en Faucigny*. La Roche faisait alors partie du comté de Genevois et la vieille maison de Genève n'était pas encore éteinte. Les rapports étaient, paraît-il, excellents entre le prince-évêque de Genève et le comte Amédée, les vieux sentiments de discorde avaient disparu.

Pour être agréable au comte Amédée et en général à la population du comté de Genevois, le prince-évêque a consenti, sur la demande qui lui en a été faite, à établir un official dans la ville de La Roche; c'est une mesure de décentralisation ecclésiastique qui, sans nuire en rien au pouvoir de l'évêque, rapproche les distances, facilite les rapports, diminue les frais et rend, en faveur du public, beaucoup plus prompte l'expédition des affaires.

On voit que le comte Amédée, pour qui les intérêts de son peuple n'étaient pas une chose étrangère, se préoccupait de ces questions-là.

Aussi, afin qu'il n'en résulte pas d'inconvénients, promet-il à tous ceux qui iront à La Roche ou qui en reviendront, aux familiers et officiers de l'évêque, et généralement à toutes autres personnes, soit pour l'allée, soit pour le retour, sécurité complète dans l'étendue entière du comté de Genevois. Il promet de défendre, à ce sujet, et de maintenir les us et coutumes du pays *(bonos usus et bonos consuetudines dicte curie tangentesque eamdem);* il promet, en outre, de faire respecter ces principes par les gens du pays, spécialement par les habitants de La Roche, d'observer ces principes lui-même et de donner des ordres conformes à tous les juges, châtelains, sautiers et autres officiers qui peuvent dépendre de lui. Il promet, en un mot, de tout faire exécuter strictement et avec diligence.

Cette ordonnance est rendue par le comte Amédée, en présence de témoins, au château de Gaillard, le 23 janvier 1354. La pièce originale existe encore aux archives de Genève, elle porte le numéro 267 des *pièces historiques* et le petit sceau du comte, elle a été publiée, du reste, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (t. XVIII, p. 237, 238).

Ce n'est pas le seul exemple de cette nature que l'on trouve dans l'ancien évêché de Genève ; on lit, par exemple, dans les *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique,* de *Besson,* (p. 58 de l'édition originale). « Il *(Antoine Champion, évêque,)* érigea un Official forain à Annessi, à la réquisition de Janus, comte de Genevois, par patentes données à Turin le 28 mai 1491, ce qui fut autorisé par le Pape Alexandre, par Bulle de l'an 1492 qui fut fulminée par l'Official de Lausanne. »

(A suivre.) Jules VUY.

UNE VILLE SAVOYARDE
AU XVI° SIÈCLE

Dans je ne sais plus quelle féerie, qui était pourtant de M. Victorien Sardou, aujourd'hui de l'Académie française, les spectateurs se voyaient tout à coup transportés à Pompéi, le jour même où la pluie de cendres vomie par le Vésuve ensevelit à jamais cette ville célèbre entre toutes celles du monde païen par son luxe et sa mollesse. Comme il arriva à ce touriste anglais dont Théophile Gautier narre, dans *Arria Marcella,* la triste et pitoyable aventure, je vis, en cette vague et peu littéraire féerie, une Pompéi ressuscitée, avec ses patriciens et ses esclaves, ses affranchis, ses courtisanes, ses étrangers, Grecs à la ceinture lâche, Asiatiques aux vêtements bariolés, blonds Gaulois et farouches barbares. Malgré tout, il me resta une impression vive de cette fugitive vision : Je pus rêver que j'avais, une heure durant, vécu en l'an 70 de l'ère chrétienne.

Eh bien ! cette même impression, je viens de l'éprouver à la lecture d'un livre, très gros, mais point lourd, et qui n'a aucune apparence rébarbative. L'auteur en est un prêtre, mon ami depuis tant d'années que ni lui ni moi ne comptons plus. A le louer, je n'aurais aucun mérite, si je ne pensais plus que ne peut exprimer la louange. Et c'est vraiment la première fois de ma vie que je veux obstinément oublier que l'abbé Truchet fut mon maître, et qu'il est mon ami.

Sa baguette de magicien a supprimé les quatre cents ans qui nous séparent de l'époque par lui décrite. Il nous ramène à des temps fort troublés, mais certes moins vulgaires

que le nôtre, et le tableau qu'il trace d'une ville savoyarde [1], capitale d'un état ecclésiastique, cité remuante située sur le grand passage de France en Italie, est tellement saisissant et comporte tant d'enseignements que vivre une heure encore loin du temps et du pays où nous sommes, est un plaisir qu'il me tarde de faire partager à mon lecteur.

*
* *

La vallée de la Maurienne, où le consul Marius défit les Cimbres dans les inextricables défilés des Alpes, et que les peuplades allobroges appelées les Bramovices, les Ucènes, les Garocelles, habitaient avant la conquête des Gaules, appartint aux premiers temps de la monarchie à Gontran, petit-fils de Clovis et roi des Burgondes.

La capitale de cette province, *Maurienna,* était une station romaine dès les premiers siècles de l'ère chrétienne. Son premier évêque fut saint Felmase.

Le roi Gontran fit bâtir une cathédrale pour recevoir le précieux don de sainte Thècle, les reliques du saint précurseur que cette noble fille était allée chercher jusqu'en Egypte, et cette église fut consacrée l'an 565, par Isichius II, archevêque de Vienne. Elle doit avoir été brûlée en 1132 ou 1134 ; il n'en reste que la crypte, comblée par une inondation et devenue inaccessible. La main de saint Jean-Baptiste, ou plutôt les trois doigts de cette main y sont toujours vénérés [2].

On les conserve dans un monument en marbre anhydre,

1 *Saint-Jean de Maurienne au XVIe siècle,* par l'abbé TRUCHET. Ouvrage couronné par l'Académie de Savoie. Un vol. in-8° de 626 pages. — Chambéry, 1887.

2 De temps immémorial, les armoiries du chapitre de Saint-Jean de Maurienne, devenues celles de la ville, ont été : *d'azur à la main de carnation, bénissant, emmanchée d'argent.*

ciborium immense, merveilleusement sculpté, décoré de statues, érigé par l'évêque Etienne de Morel, auquel on doit aussi les splendides stalles du chœur.

Cette cathédrale, encore debout après tant de siècles, a vu les invasions successives des Lombards, des Burgundes, des Sarrasins ; les électeurs de l'empire s'y sont réunis pour ratifier l'élection de l'empereur Henri VII ; le pape Martin V s'y est rendu en pèlerinage ; le pape Pie VII, prisonnier, l'a visitée ; François I[er], Henri II, Louis XIII y sont venus, et le premier même y revêtit la *cappa* violette et cramoisie des chanoines de Maurienne, par un privilège réservé aux princes de Savoie, et dont il entendait jouir, après avoir envahi injustement les états de son oncle Charles III.

Gontran imposa le nom de Saint-Jean de Maurienne à *Maurienna,* dès que la nouvelle cathédrale fut achevée et dédiée.

En 906, une invasion plus terrible que celle des Barbares du Nord bouleversa l'antique cité des Garocelles.

Les Sarrasins débarquèrent sur les côtes de Provence, pénétrèrent à travers les Alpes en Maurienne et en Tarentaise, portant partout le fer, le feu et la destruction ; les habitants de Saint-Jean furent passés au fil de l'épée ; ceux qui purent s'échapper se réfugièrent à Embrun.

Ce ne fut qu'après une seconde invasion, en 940, que l'on reconstruisit la ville, en l'entourant de fortes murailles.

Mais après la mort de Rodolphe III, dernier maître du second royaume de Bourgogne, l'évêque et les habitants de Saint-Jean refusèrent de reconnaître Conrad le Salique pour son successeur, bien que Rodolphe le Fainéant lui eût envoyé la lance de saint Maurice, en signe d'investiture ; ils embrassèrent de préférence le parti d'Eudes, comte de Champagne, qui s'était emparé de la Bourgogne.

L'empereur Conrad, après s'être fait couronner à Genève, vint mettre le siège devant Saint-Jean, l'emporta d'assaut, en fit raser les murailles, et donna la Maurienne en fief à un de ses leudes, qu'on appelait Humbert aux Blanches-Mains, parce qu'il aimait la justice, et qui fut la tige de la royale maison de Savoie. L'humble vallée des Alpes fut donc le premier apanage de cette famille qui régna depuis lors sur tant de royaumes.

En vertu de nombreuses largesses, de donations, d'héritages, les évêques de Maurienne exerçaient la souveraineté temporelle sur une grande partie de leur diocèse. Ils possédaient dix-sept paroisses, plusieurs châteaux et maisons-fortes ; ils battaient monnaie, créaient des nobles, faisaient des alliances et des traités avec les princes voisins, jouissaient de droits et de privilèges considérables.

C'est en 1327 que les comtes de Savoie parvinrent à se faire associer à la principauté temporelle des évêques, à la suite d'une insurrection contre l'évêque Aimon II de Miolans.

Les émeutiers avaient assiégé l'évêque, ses chanoines et ses familliers, dans sa maison-forte de Saint-Jean d'Arves. Ils l'en chassèrent, mirent le feu au château, à l'église et au clocher, massacrèrent les serviteurs, enfin poursuivirent leur seigneur jusqu'à St-Jean de Maurienne, où de graves désordres furent commis. L'évêque et le chapitre se réfugièrent à Aiguebelle, où se trouvait le comte de Savoie, Edouard le Libéral. Ils lui demandèrent assistance et protection.

Le prince profita habilement de la circonstance : il promit à Aimon de Miolans de le remettre sur son siège, de lui faire recouvrer ses droits temporels et de châtier les insurgés, mais à la condition que l'évêque l'associerait à sa juridiction temporelle sur certaines terres dépendantes de sa souveraineté.

Le traité fut conclu le 2 février 1327 dans l'église collé-

giale de Sainte-Catherine, à Randens, et l'évêque, du consentement du chapitre, donna solennellement au comte Edouard l'investiture de sa principauté. L'ordre fut bientôt rétabli, les paysans furent soumis ; dès lors les comtes de Savoie furent associés à la souveraineté des évêques sur une partie de la Terre Episcopale.

Pendant le XVI[e] siècle, le siège est occupé par un grand nombre de prélats, distingués par leur naissance, mais dont l'action et l'influence marquent dans l'histoire de cet antique diocèse. Ce sont : Louis II, de Gorrevod, élu en 1499, cardinal de Saint-Césaire *in palatio,* légat *à latere* pour tous les Etats de Savoie ; Jean-Philibert de Challes, consacré en 1541 ; Jérôme Ricevali, surnommé Tête de fer, d'abord nonce en Portugal et en France, puis dataire, évêque de Nice, cardinal du titre de Saint-Georges ; Brondolesius de Trottis, ancien prévôt de Ferrare ; Hippolyte d'Este, fils d'Alphonse I[er], duc de Ferrare, un des orateurs du colloque de Poissy, cardinal prêtre de Sainte-Anastasie ; enfin Pierre de Lambert, d'une noble famille parlementaire de Savoie, et qui fut avec Gorrevod, le plus grand évêque de cette période troublée par tant d'agitations.

***

Au XVI[e] siècle, Saint-Jean de Maurienne offrait un coup d'œil fort pittoresque ; la ville s'étageait au centre de la vallée, au-dessous des pentes de Bonne-Nouvelle et de Villard-Jarrier. On y entrait, du côté du Piémont et après avoir franchi le torrent d'Arvan, par la porte du Mollard et la rue du Mollard qui aboutissait au delà de l'énorme tour de Marius ou des Sarrasins, à la place Mauconseil *(platea mali consilii).*

Pour aller de là au Pré-l'Evêque, ou champ de foire, on traversait la rue Borcière, le Pontet du Bourg, les rues

Granaterie et de l'Orme, la place de la Croix de l'Orme et l'on sortait de la cité par la porte de la Reclusière ; c'était la route, *le chemin ducal.*

Au-dessus des toits, pressés les uns contre les autres comme les écailles papelonnées d'un blason, se dressaient la grosse tour carrée de Marius avec ses hautes fenêtres bilobées et ses murailles rousses ornées d'arcatures, la tour ronde, ou tour Bossue, ou de la Monnaie dominant l'hôtel des Flammes, le donjon de la Correrie avec son échauguette à toit en poivrière, la tour de la Fournache, la tonr Bétemps, quantité de clochers, tourelles, tourillons, flèches et pignons de maisons nobles.

La ville, avec ses constructions grises, ses toits d'ardoise bleue, s'étendait en forme de croix, descendant jusqu'à la chapelle de la Reclusière, remontant, par des venelles tortueuses jusqu'au torrent de Bonrieux, qui la séparait des tours de la Fournache. Le faubourg de la Reclusière bordait le torrent du Pix, au-dessous de Bonne-Nouvelle, chapelle de la Vierge, bâtie sur la première assise de la montagne du Sapey.

Le voyageur pauvre n'avait qu'à se présenter à la Miséricorde pour trouver le gîte et la nourriture. S'il avait de l'argent, il avait l'embarras du choix entre les nombreuses auberges qui, dans toutes les rues, balançaient sur sa tête leurs grandes enseignes peintes : au Bornel-de-la-Pierre, *la Tête-Noire* et *le Lion-d'Or* ; autour du Pointet-du-Bourg, *l'Ecu-de-France, la Croix-Blanche* et *les Trois-Rois,* dont l'enseigne pend encore aujourd'hui à sa tige de fer ; à Saint-Antoine, *le Bœuf, le Soleil-d'Or, l'Ange* et *le Griffon* ; au Mollard-d'Arvan, *la Couronne-d'Or, St-Georges,* etc. Partout il y avait lits nombreux, vastes écuries, amples approvisionnements, et même des vêtements tout prêts, pour réparer les accidents du voyage.

Quant au paysage qui entoure cette vieille cité perdue entre les Alpes, il n'a point changé. Des monts altiers bornent la vallée : Charvin, avec son dôme de neiges tardives, les côteaux où s'accrochent les paroisses de Fontcouverte et de Jarrier ; Rochenoire, amoncellement de schiste ardoisé d'un noir luisant, que couronnent les forêts d'Albiez et de Mont-l'Evêque ; le roc de l'Echaillon, roux, diapré de vert par des traînées d'herbe, et là-bas, au-delà de l'Arc, la Platière, avec l'escarpement du Châtel, au-dessus d'Hermillon.

Du côté où serpente la route d'Italie, c'est comme un colossal décor d'opéra, des montagnes qui s'enchevêtrent, parsemés de villages et de clochers, et formant comme un prodigieux escalier qui mènerait au ciel.

Partout des arbres magnifiques poussés dans cette terre fertile, de longs rideaux de peupliers, des bosquets de hêtres, d'énormes et vieux noyers, des saules penchés au bord des ruisseaux, des massifs de sureaux et de troënes, des haies d'aubépine, une végétation vigoureuse et vivace qui verdoie, fleurit, embaume cette belle vallée, dont la coupole est un ciel d'azur sans tache, aussi transparent et limpide que le ciel des plaines de la Lombardie.

Coin de terre, hélas ! inconnu, maintenant que le voyageur le traverse, emporté par la vapeur, et qui vit, néanmoins, passer dans une apothéose tantôt glorieuse, tantôt funèbre, les héros d'annales de quinze siècles, héros tombés en poussière, siècles précipités sinon dans le néant, au moins dans ce passé fantomatique appelé : l'Histoire !...

***

Si l'on veut quelques détails sur la vie que mène en ce pays l'évêque-souverain, il suffit de consulter les procès-verbaux des visites pastorales, qui renferment de curieux documents. Ainsi Pierre de Lambert commence la visite de

son diocèse en juillet 1570, et la poursuit jusqu'en septembre. Sa suite est nombreuse : elle comprend le P. François *Ad Boves,* de l'ordre de Saint-François, prédicateur de l'évêque ; François de la Crose, vicaire général ; deux chapelains, un prêtre porte-crosse ; noble Jean-François de Chabert, maitre d'hôtel ; noble Philibert de Chabert, secrétaire ; nobles Gaspard Sallière d'Arves et François Sébastien, valets de chambre, et quelques autres domestiques et familiers.

Les frais de la visite épiscopale sont à la charge de la paroisse ; on peut se rendre compte de leur importance par une note de Pierre Sallière d'Arves sur la visite que Philibert Milliet fit dans les Arves en 1592.

Il arriva à la Tour le lundi 1er juin, vers le soir. Comme il allait d'abord visiter Saint-Sorlin, les frais du souper furent au compte de cette paroisse. Voici la note du métral :

« Goster *(goûter)* de celluy qui apporta le bagage de Monseigneur de Villarembert à la Tour, cinq sols.

« Soupper de mon dict seigneur et ceulx de la première table, scavoyr : vin claret, 2 flaccons et ung pot ; vin roge, 1 pot, 8 sols ; 1 perdrix, 18 sols ; 4 pollatons, 16 sols ; 3 livres baccon *(lard)* ; 2 artichaux, 8 sols ; 1 cytron ; 2 orenges ; amandes ; caperés *(fromage de chèvre)* ; dragées et confitures.

« A la seconde table : pain gruaz pour les mulatiers et lacquaix, 6 livres ; vin claret, 1 flaccon, 15 sols ; vin roge, 6 pots, 3 florins.

« A la troysieme table des soldats de Saint-Sorlin qui feront la garde : pain gruaz, 8 livres ; vin roge, 3 pichelettes, 5 florins.

« Collation de M. le Vicaire et autres : vin claret, 1 pot ; chandoilles, 1 livre.

« Pour les chevaux : aveyne, 2 quartes. »

Le lendemain, l'évêque partit pour Saint-Sorlin et le métral délivra au syndic : 2 flacons de vin claret, un jambon et 2 pigeons. Il note 2 florins 6 sols pour le déjeuner des serviteurs et 5 sols donnés à un messager qui avait apporté une lettre.

Le compte de Saint-Jean d'Arves est plus long.

Le 1er juin, le métral a fourni 6 livres et demi de pain gruaz et 1 pot de vin rouge, pour le dîner des syndics ; 7 livres et demi de pain gruaz, et 3 pots de vin, pour leur souper et celui des soldats qui sont allés au-devant de l'évêque.

« 2 juin, pour le diner des syndics, ung pot de vin claret ; aux soldats d'Arves estant retournés d'accompagner monseigneur et attendant son retour en Arve, pour leur diner, 13 livres et demi pain de seigle et 4 pots de vin roge.

« Le mesme jour, estant mon dict seigneur arrivé à Saint-Sorlin à Saint-Jehan d'Arve, livré aux dicts scindics : 24 peings blans de froment, desquels en avoyt douze de houche et douze de service ; pour le soupper des scindics, un pein gruaz et un pot vin roge ; pour apprester le soupper de mon dict seigneur, 8 pingeons, 2 onces poyvre pillé ; 2 onces gingembre pillé, 3 quarts d'once canelle pillé, 1 citron, 2 orenges, caperés, amandres, espars à troys souls ; à soupper, pour la première table, 4 pots vin claret, 2 pots vin roge ; item à la seconde table, 7 cruchons vin claret et 2 pots vin roge.

« 3 juin. Pour mettre cuir la teste de porceau et jambette, 3 pots vin roge ; pour Me Annibal, 1 pot vin claret ; pour le dejung de monsieur le vicaire et autres, 1 pot vin claret ; pour le dejund de certains conseillers d'Arves et Me Gravier, 1 pot vin claret et 1 pot vin roge. »

Voici le menu du dîner à la première table : une tête de cochon, deux douzaines de pains blancs, huit poulets, deux douzaines d'œufs, un saucisson, des dates, des fromages de chèvre, deux oranges et un citron ; on y but cinq pots de vin. Pour la seconde table, la note ne porte que six pots de vin.

Au souper, Pierre Salières d'Arves n'a fourni à la première table qu'une douzaine d'œufs, un artichaut, des fromages, deux oranges et du vin ; et à la seconde, que du pain et du vin.

Mgr Milliet passa encore la journée du 4 à Saint-Jean d'Arves. On servit à sa table, au compte des syndics, à dîner, six grives et du riz, à souper des artichauts ; le dessert comme les deux jours précédents. Il y eut aussi les tables des soldats, des syndics et conseillers, mais on ne porte en note que le vin claret et le vin rouge.

Dans une note supplémentaire, le métral confesse qu'il a oublié les salades, les chandelles, le lait, le sel, la saraziaz, trois verres cassés et un plat fendu.

N'est il pas curieux de retrouver, à trois siècles de distance, des renseignements si précis que les amateurs des « documents humains » les taxeraient de puérilités ? Mais l'énumération de ces mets, de ces menues dépenses, donne une idée plus nette des mœurs et coutumes de nos ancètres que les plus éloquentes prosopopées des historiens.

N'est-il pas intéressant, aussi, de connaître le cérémonial et l'étiquette des fêtes d'une époque où tout semblait prétexte à spectacle ? Mais qui donc profitait de ces fêtes, si nombreuses, et, pour la plupart, si fastueuses, sinon les marchands et les ouvriers de tous les corps d'état, mis à contribution pour le passage d'un prince, pour un mariage, pour les somptueuses funérailles d'un seigneur ? Le populaire y trouvait son compte, et lui-même avait ses assemblées, ses tirs au papegai, ses bals et ses branles.

Un vieux chroniqueur, Damé, fait ce récit d'une installation de chanoine : celle d'un prince de Savoie qui, selon son droit, prenait possession de sa stalle avant même de recueillir la succession de son prédécesseur.

Le duc Philippe, dit-il, arriva à Saint-Jean le jeudi 29 avril 1496, dans la soirée. L'évêque Etienne de Morel, qui était son compère, alla au-devant de lui en procession jusqu'à la croix de l'Orme, avec le clergé, la noblesse et le peuple. Là il fallut attendre deux heures. Quand enfin le prince fut arrivé l'évêque lui donna à baiser les reliques de la sainte Croix, de la tête de saint Blaise et de la côte de saint Laurent ; puis, pendant un quart d'heure, il lui adressa un discours plein de doctrine, que le prince écouta avec bonté. Alors le chœur entonna le *Te Deum*, et la procession reprit le chemin de la cathédrale. Le long des rues on fit diverses représentations et, quand on fut arrivé à la porte de l'église, le duc demanda qu'on lui donnât l'habit de chœur ; mais comme il était tard, la cérémonie fut renvoyée au lendemain. Cependant, avant de se retirer au palais épiscopal. Philippe alla faire ses dévotions devant le maître-autel et il y répandit des larmes.

Le vendredi, il se rendit à la porte de l'église, accompagné de l'évê-

que et de douze chanoines et renouvela sa demande. On le revêtit du surplis et de la chape de drap d'or, on lui mit l'aumusse sur le bras gauche, et l'évêque, ayant récité les oraisons ordinaires, le prit par la main droite et l'introduisit dans l'église, pendant que le chœur chantait le *Te Deum*. Quand il fut arrivé au maître-autel, il s'agenouilla dévotement et, posant les deux mains sur l'autel, il prêta le serment que les chanoines ont l'habitude de prêter.

Les témoins de l'acte de prise de possession furent Aimon de La Palud, seigneur de Varembon, maréchal de Savoie ; Jacques de Miolans, comte de Montmayeur ; Amédée de Viry, et Jacques de Chalant, seigneur de Varey.

(A suivre.) CHARLES BUET.

UN ÉMIGRANT CHABLAISIEN

JEAN-CLAUDE HUDRY

(Suite.)

Hudry n'avait pas perdu son temps. Les connaissances qu'il avait faites et la confiance qu'il leur inspira favorisèrent ses opérations pendant l'année 1811. Au nombre des Européens qu'il rencontra dans son voyage et qui l'aidèrent, on peut citer, outre ceux déjà nommés, deux Savoyards : Jean-François Girod, de Thônes, et un chapelier de Frangy nommé Barbier. Mentionnons aussi les frères Racine, de Neuchâtel, M. Bry, de Genève, et M. Cart, de Morges. Il regrette de n'y avoir rencontré que peu de Français.

De tous les peuples que je connais, je crois qu'il n'y a que le Français qui reçoive l'étranger avec une affabilité soutenue : le peuple américain a généralement un caractère mélancolique, qui, joint à des mœurs et à une manière de vivre différentes de celles des Français, fait regretter la société de ces derniers.

Vers la fin de 1811, grâce à la protection de Nicolas Girod, qui le couvrait de sa signature, il acheta des marchandises et s'associa pour

leur vente avec un M. Toledano. Mais la société fut dissoute en juillet 1812, Hudry s'étant aperçu « qu'il portait plus de la moitié du fardeau ». Continuant seul le commerce, il réalisa pendant quelques mois d'honnêtes bénéfices.

J'avais sept esclaves en 1813. Je tâchais de les employer à la journée, soit comme charretiers, soit autrement ; mais plusieurs d'entre eux étaient de mauvais sujets ; j'en fus bientôt dégoûté, et je les vendis peu à peu comme je pus.

Le courtage et quelques petites spéculations faites pour mon compte m'occupèrent jusqu'en novembre 1814. A cette époque, la Louisiane se trouvait menacée d'une invasion, d'après les rapports qu'on recevait de Pensacola, où les Anglais débarquaient des régiments de nègres et de mulâtres tirés de la Jamaïque; on s'attendait à la Nouvelle-Orléans que les agents de S. M. britannique chercheraient à faire révolter les indigènes et à nous faire assassiner par les sauvages.

La plus complète anarchie régnait dans tout l'Etat de la Louisiane, dont le gouverneur, Claiborn, paraissait enseveli dans une profonde léthargie. Bien que généralissime des milices, il n'avait jamais songé même à les passer en revue.

Dans cette effrayante situation, nous nous réunîmes une quarantaine d'Européens et nous organisâmes une compagnie à laquelle nous donnâmes le nom de *compagnie franche* : j'en fus élu le capitaine, et je reçus, comme tel, ma commission du Gouvernement.

Cette compagnie était principalement composée d'anciens militaires, en général peu fortunés, de manière que la majeure partie n'avait pas les moyens de s'armer et de s'équiper. Je me rendis donc auprès du gouverneur et je lui soumis le contrôle de la troupe, afin de lui signaler ceux des volontaires qui ne pouvaient rien sans le concours de l'Etat. Lord Claiborn accueillit mal mes propositions.

Non seulement le capitaine improvisé n'obtint aucun appui, mais, du côté des autorités, l'on sembla ne chercher qu'à paralyser son bon vouloir. Il n'y avait pourtant pas de temps à perdre. Hudry se résigna à prendre à sa charge tous les frais, comme il avait accepté toute la peine. Il commença par acheter de vieux fusils, qui furent mis en bon état par deux armuriers de la compagnie. Il pourvut de sabres tous les hommes qui en manquaient. Il dépensa 260 piastres [1] pour le drap des uniformes, 112 pour les shakos et 32 pour des panaches en crin. Deux barils de poudre, acquis de ses deniers, servirent pour les exercices et pour la fabrication des cartouches, et il s'approvisionna dans les mêmes conditions du plomb nécessaire pour faire 2,000 balles.

Enfin, dans le but d'entretenir l'enthousiasme et d'attirer de nouvelles recrues, il réunit deux fois par semaine sa compagnie pour les exercices, qui furent toujours suivis d'une récréation chez lui.

Grâce à l'esprit d'initiative et au dévouement d'Hudry, la compagnie franche fut si vite et si bien organisée que son effectif s'éleva bientôt à 450 hommes, et que le général Andrew Jackson, accouru à la première annonce du danger, la donna pour modèle aux autres bataillons de milice en uniforme dont il prit le commandement. Ces milices comprenaient les carabiniers, les dragons, les *Louisiana Blew* (Américains) et les chasseurs, soit environ 700 hommes.

Le 15 décembre 1814, l'ennemi ayant paru sur la côte, dans le lac Borgne, où il captura quelques *gun-boats* (chaloupes canonnières), la campagne fut déclarée ouverte, et les troupes énumérées plus haut furent mandées en toute diligence à la Nouvelle-Orléans pour défendre cette ville particulièrement menacée. Elles se grossirent, aux abords de la cité, des hommes de couleur de Saint-Domingue au nombre de 180, de Riflemen (60), d'un corps de Ténésiens (400), et de quelques autres milices mal armées et peu disciplinées. C'est avec ces faibles forces qu'il fallait commencer les hostilités contre les masses anglaises. On verra par quels prodiges de hardiesse et de bonheur le danger fut conjuré ; notre Savoyard eut le beau rôle dans la plupart des affaires, et c'est avec une légitime fierté qu'on parcourra son récit. Je donne le passage en entier ; c'est une page d'histoire.

Comme le général Jackson reconnaissait sa faiblesse, il

[1] Monnaie dont la valeur est extrêmement variable. La piastre dont il est ici questiou représente environ cinq francs de notre monnaie.

ne voulait pas la faire apercevoir à l'ennemi, dont les troupes de ligne venaient de cueillir tant de lauriers sous Wellington. C'est pourquoi il différa l'attaque jusqu'à huit heures du soir (le 23 décembre), dans le but de mettre à profit les ténèbres de la nuit.

Ce fut la goëlette *Caroline* qui commença le feu sur les Anglais qu'elle prenait en flanc ; puis tout notre effectif se déploya sur la ligne de bataille, qui partait du Mississipi et s'étendait jusqu'au bois.

Nous étions environ 1,700 hommes. Seulement les Ténésiens qui étaient sur l'aile gauche et presque tous à cheval, ne purent manœuvrer à cause des barrières. Lorsque notre compagnie eut pris position, l'ennemi avait déjà contourné en partie nos avant-postes. Mais ayant entendu le commandement en français, les Anglais (comme ils l'ont avoué depuis) furent stupéfaits et firent halte pour nous attendre, rangés en bataille sur une chaussée. Alors nous ayant découverts, à environ vingt pas d'eux, campés dans un marais dont les grandes herbes nous embarrassaient, ils firent sur nous une décharge qui aurait dû nous raser entièrement. Mais, comme la nuit était fort obscure et qu'ils se trouvaient dans une position élevée par rapport à nous qui étions dans un bas-fonds, parmi les herbes, leurs balles nous passèrent par dessus la tête, de façon que nous n'eûmes qu'un homme de mort et sept blessés. Il n'en fut pas de même d'eux, parce que leur feu nous ayant fait apercevoir leur position, le bataillon tira deux ou trois rondes à coup sûr, ce qui mit l'ennemi dans une complète déroute. La perte des Anglais fut d'environ 500 hommes et la nôtre de 150.

Après cet exploit, les deux ailes de notre armée battirent en retraite sans attendre l'ordre du général, et nous suivîmes leur exemple, formant l'arrière-garde. Les Anglais, de

leur côté, s'enfuirent à une grande distance ; après nous être assurés de leur éloignement par des patrouilles envoyées à cet effet dans toutes les directions, nous nous arrêtâmes à dix minutes du champ de bataille, et nous y passâmes la nuit. Nous avions de la boue jusqu'aux genoux, et le vent du nord soufflait avec violence. Comme nous avions fait quatre lieues pour arriver sur le théâtre de la lutte, tous les soldats étaient baignés de sueur, et ils contractèrent généralement des rhumes que la plupart gardèrent jusqu'à notre rentrée en ville.

Quant à moi, j'épuisai tellement ma voix en conduisant ma compagnie au milieu des ténèbres, des marais et des grandes herbes, et à travers les fossés et les haies, que je m'en ressentis pendant toute la campagne.

Vers le point du jour, la colonne s'étant mise en mouvement, nous crûmes que c'était pour recommencer une nouvelle attaque. Mais point du tout : l'on nous fit prendre position derrière un canal, sur le bord duquel nous dûmes établir une redoute pour nous fortifier : les journées des 24, 25 et 26 furent employées à ce travail.

A ce moment, nous étions très faibles, à peine 2,000, dont la plupart n'avaient jamais été au feu, tandis que l'armée anglaise, qui comptait 5,000 hommes, était composée des vétérans de Wellington.

Aussi nous redoutions à chaque instant d'être attaqués. Mais l'ennemi manqua cette belle occasion.

Sur ces entrefaites, notre armée se grossissait par l'arrivée des milices des Etats de l'Ouest de la Louisiane. Malheureusement, bon nombre de ces recrues étaient sans armes, de façon que le gouvernement fut obligé de faire des perquisitions dans toutes les maisons pour munir de fusils les nouveaux venus. Les canons manquaient également.

Il n'y avait encore sur la ligne, le 27, que deux pièces de

6 et une de 12, quand, vers le soir, on vit arriver une pièce de 24. Mais l'on ne trouvait point de canonniers pour la monter et encore moins pour la servir. Alors, sachant que la plupart des soldats de ma compagnie avaient servi dans l'artillerie, en France, j'en choisis dix-sept que j'envoyai à cette pièce de 24 pour ériger la plateforme et pour l'installer : ce qu'ils exécutèrent au milieu de la pluie et de la boue, dans une nuit très froide, avant la pointe du jour.

L'ennemi ouvrit également une tranchée pendant cette même nuit, à une médiocre distance et vis-à-vis de notre bataillon : il y plaça un obusier de gros calibre et une pièce de 18.

Le 28 au matin, la plaine et le fleuve Mississipi se trouvèrent couverts de brouillards épais. Mais, au lever du soleil, ils se dissipèrent promptement. Alors les Anglais commencèrent, pour la première fois, un feu d'artillerie bien nourri, et leurs obus surtout nous firent beaucoup de mal. Le major Cornik fut blessé grièvement près de moi, ayant eu son cheval tué sous lui, un pouce emporté et sept trous à son chapeau. Dans le même moment, mon fourrier Billey, un intrépide, fut blessé mortellement. Il était de Dampierre, en Franche-Comté. Mais par bonheur la pièce de 24 qui était servie par le détachement de ma compagnie foudroya l'obusier de l'ennemi, dont les débris tuèrent tous les artilleurs. Le feu cessa vers les quatre heures. La goëlette des Etats-Unis, *la Caroline,* sauta entre neuf et dix heures ; l'équipage l'incendia, ne pouvant pas la sauver. Cette goëlette avait fait beaucoup de mal aux Anglais.

Dans la nuit du 30 au 31, l'ennemi nous attaqua cinq ou six fois, faisant jouer contre nous une artillerie formidable. Je souffrais horriblement d'un *clou* qui, dans tout autre cas, m'aurait réduit à l'inaction. Mais, en présence du danger, je ne pensais qu'à mes soldats. Cependant je profitai

d'un moment où tout semblait tranquille pour aller prendre un peu de repos dans ma tente ; il n'y avait pas un quart d'heure que j'y étais entré, lorsque l'ennemi recommença son feu. Un des premiers coups, chargé à mitraille, cribla la tente qui était à côté de la mienne, au point qu'elle eut plus de trente trous. Je ne me levai pas pour cela, pensant que l'obscurité ne permettrait pas aux pointeurs d'ajuster deux fois de suite au même endroit ; mais je fus bien trompé, car quelques minutes après un boulet traversa ma tente et passa à six pouces de mes jambes.

Le premier janvier 1815, l'ennemi nous attaqua à neuf heures du matin : le feu fut très vif de part et d'autre et dura jusqu'à cinq heures du soir. Les Anglais tâchèrent d'enfoncer notre gauche, mais ils furent repoussés à différentes reprises. La pièce de 12 servie par ma compagnie leur démonta trois canons.

Le 8 janvier, l'ennemi lança une fusée au point du jour et ce fut le signal d'une attaque en règle, que nous eûmes de la peine à repousser. Des masses considérables s'étaient approchées de nous, grâce aux ténèbres, et s'apprêtaient à nous envelopper : nous ouvrîmes sur les assaillants un feu meurtrier et, après une action de trois heures, les Anglais furent obligés de se retirer, laissant environ 4,000 morts ou blessés. Nos pertes furent relativement insignifiantes : cela tient à ce que la grande colonne ennemie vint précisément échouer devant la pièce de douze servie par la compagnie franche, qui en joncha la plaine.

(*A suivre.*) Fr. MIQUET.

LA MÉTÉOROLOGIE EN SUISSE

M. R. Billvitter a fait don à la Commission de météorologie de deux brochures, toutes deux relatives à l'année 1885 et

publiées dans l'Annuaire de la station centrale météorologique de la Suisse.

Dans l'une, dont il est l'auteur [1], après avoir constaté que le réseau des stations pluviométriques en Suisse ne s'est guère développé, pendant l'année, que dans le canton de Neuchatel et le bassin supérieur du Rhin, il étudie la répartition des quantités d'eau tombées aux diverses stations. On remarque des écarts sensibles, et dans les deux sens, avec la moyenne des vingt dernières années : largement dépassée dans la Suisse méridionale (Genève excepté), elle n'est pas atteinte à Bâle ni dans la Suisse centrale. Les mois de janvier, juin, juillet et août ont été, en général, trop secs ; mai, septembre et octobre ont été très pluvieux. Des stations fort rapprochées accusent des quantités très différentes et les zones maxima pour les jours de pluies orageuses où de grandes averses sont généralement localisées, se trouvent parfois dans des régions où la moyenne annuelle est faible. On doit, selon M. Billvitter, chercher la cause de ce phénomène non dans la configuration du terrain, dont l'importance à cet égard est considérablement diminuée, mais dans les accidents atmosphériques. A l'appui de son dire, il examine en détail et discute avec la haute compétence qu'on lui connaît l'ensemble des observations relatives à certains jours de l'année. Une carte et six petits tableaux complètent le travail.

La seconde brochure [2] est consacrée aux observations sur les orages et les grêles. C'est la 3e année que ces phénomènes sont systématiquement étudiés et décrits. Un premier tableau fait ressortir le nombre considérable des stations, qui embrassent tout le relief du pays, se trouvent

[1] *Ergebnisse der Nierderschlagsmessungen auf den Regenmessstationen im Jahre 1885.*
[2] *Gewitterbeobachtungen im Jahre 1885.*

dans les humbles hameaux comme dans les grands centres et à toutes les altitudes, depuis le fond des vallées jusqu'aux plus hauts sommets habités. Les observateurs sont choisis suivant les ressources de la localité : instituteurs, receveurs des postes, maîtres d'hôtel, forestiers, pasteurs et curés, tous fournissent leur contingent. Il n'a pas été communiqué en 1885 moins de 2,977 observations. Des tableaux indiquent leur répartition pour chacun des jours d'orage ou de grêle et des cartes fort soignées les condensent d'une façon très intéressante. Au lieu d'indiquer les lignes de tonnerre grondant en même temps (Isobronten), M. l'assistant G. Mantel, auquel les représentations graphiques étaient confiées, trace les courbes du passage de l'orage au zénith de la station. La marche du phénomène est ainsi plus facile à suivre et les divers orages coexistants sur de petites surfaces ne sont plus confondus. Les nombreuses observations sont complétées par des renseignements de détail que fournissent les amateurs, les touristes, etc. C'est ainsi que M. le pasteur Jules Studer raconte le curieux spectacle auquel il assista le 28 juin en faisant l'ascension de Sœntis. Surpris par le mauvais temps et par la nuit, il vit, en approchant du sommet, le fil du téléphone qui relie l'hôtel Zulm à l'observatoire s'éclaircir subitement : de petites boules très brillantes couraient partout autour. Puis l'espace compris entre le fil et le sol devint à son tour lumineux : on eût dit une lessive étendue sur une corde. Le phénomène disparaît tout à coup et une boule de feu, de la grosseur d'une bombe, se mit à monter et à descendre d'un mouvement uniforme : c'était un éclair en boule, qui fit ensuite explosion avec un bruit épouvantable. Du fil téléphonique on ne retrouva plus que quelques débris près des isolateurs. Cet abrégé du récit de M. Studer donne une idée et de l'empressement que mettent nos voisins à signaler tout ce qui peut aider au

progrès de la météorologie, et du soin que met la station centrale suisse à réunir et enregistrer tous les documents propres à faciliter l'étude de cette partie de la physique encore si peu connue. BLANCHARD.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

12e ANNÉE. — BULLETIN No 11. — NOVEMBRE 1887.

Pressions barométriques moyennes : 716,9 à Annecy, 676,23 à Leschaux, 701,81 à Mélan. Maxima le 28, minima le 20 aux trois stations. Excursion du mercure : 16,5 à Annecy, 15,9 à Leschaux et 17,43 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Moyenne à Annecy du maxima 7°9, du minima 0°26, à 9 h. du matin 2°8. Moyenne générale : à Douvaine 4°8, à Chamonix 1°67, à Mélan 3°35, à Bonneville 3°35, à Leschaux 1°55, à Talloires 4°34.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 7°5, de puits 12°02, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 6°9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de novembre : le		7	14	21	28	....
Thermomètre...	maxima.	0°3	4°1	3°2	2°5	.....
	minima.	—7°	—7°2	—8°2	—6°8	.....
Baromètre à 0°.....		615,4	614,7	613,3	625,6	.....

A cette station, la température reste presque continuellement en dessous de zéro. Le maximum barométrique est de 626,3 le 22 et le minimum 609,8 le 30.

PLUIE ET NEIGE. — Pluie dans la première dizaine du mois, puis du 15 au 27 cette dernière avec neige. Maximum d'eau recueillie 151m/m5 au Biot en 9 jours. Minimum 45m/m à Chamonix en 7 jours. Il tombe 0m,33 de neige aux Gets, 0m,15 au Biot, 0m,135 à Chamonix, 0m,119 à Megève, 0m,03 à Sallanches, 0m,07 a Mélan, 0m,02 à Annemasse, 0m,05 à Cruseilles, 0m,10 à Seythenex, 0m,15 à Leschaux, 0m,025 à Annecy.

Au Semnoz, 54m/m5 d'eau, 0m,34 de neige le 7, 0m,36 le 21 et 0m,23 le 28.

OBSERVATIONS DIVERSES. — Gelées blanches et brouillard à plusieurs stations. — Grêle d'une durée de 2 minutes à Mélan le 8 à 4 h. 30 s. — Vent violent, à Bonneville, la nuit du 14-15. — Au Semnoz le vent du 14 ne permet pas d'observer le pluviomètre placé à une certaine hauteur du sol.

BULLETIN N° 12. — DÉCEMBRE 1887.

Pressions barométriques moyennes : 720,7 à Annecy, 679,04 à Leschaux, 705,28 à Mélan. Maxima le 2 et minima le 19 aux trois stations. Excursion du mercure : 21,4 à Annecy, 16,15 à Leschaux et 22,79 à Mélan.

Température. — Basse les derniers jours du mois. Moyenne à Annecy du maxima 3°3, du minima —3°3, à 9 h. du matin —1°3. Moyenne générale : à Douvaine 0°73, à Chamonix —4°71, à Mélan —2°45, à Bonneville —2°08, à Leschaux —5°05, à Talloires 0°37. Le 31, on note au Biot —14°, à Chamonix —23°6, à Bonneville —24°, à Annecy —15°5.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 5°4, de l'eau de puits 10°98, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 4°3.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de décembre : le		5	12	19	26	...
Thermomètre...	maxima.	4°	1°7	2°6	—4°3	.....
	minima.	—7°5	—9°8	—7°8	—14°4	.....
Baromètre à 0°.....		623,4	624,7	610,5	.....	.....

A cette station, la température jusqu'au 20 est entre 4° et —10°, continue ensuite à baisser et est à —20° le 30. Le maximum barométrique est de 634,1 le 2 et le minimum 608,4 le 29.

Pluie et neige. — Neige les premiers jours et fortes pluies du 6 au 10 et neige du 15 au 20. Maximum d'eau recueillie 236,7m/m en 17 jours à Sallanches. Minimum 69m/m4 en 10 jours à Annemasse. On recueille en un jour 54m/m à Seythenex, 45m/m2 à Chamonix, dans la période du 6 au 10. Neige 1m,43 aux Gets, 0m,63 au Biot, 0m,07 à Saint-Gingolph, 1m,03 à Chamonix, 1m,12 à Megève, 0m,49 à Mélan, 0m,195 à Annecy. Au Semnoz, 187m/m7 d'eau ; le 5 0m,32 de neige, le 12 0m,38, le 19 1m,25, le 26 1m,45 ; il faut 6 heures de Leschaux au Semnoz et le 19 le vent empêche l'observation du pluviomètre.

Les pluies du 9-10 font augmenter l'Arve qui, le dernier jour, s'élève de 0m,10 par heure ; à 4 heures elle est à 2m,40 et déborde ; un pont provisoire du chemin de fer est emporté. Les marais de Pontchy sont sous l'eau. Les derniers jours du mois, l'Arve charrie des glaçons. Le froid du 31, à Bonneville, gèle les vins de plusieurs caves, des bouteilles de vin d'Ayse et d'Algérie sont complètement glacées et les bouchons hors des goulots. Le Borne est gelé à son embouchure dans l'Arve. A Sallanches, l'Arve est à la cote de 1m le 9, de 2m,04 le 10 et de 1m,08 le 12.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 31 mars 1888 [1].

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la séance au milieu d'un profond recueillement.

La Société Florimontane, dit-il, vient de perdre un de ses membres les plus distingués ; la Savoie, un de ses enfants les plus intelligents et les plus sympathiques.

M. Jules Philippe, ancien préfet de la Haute-Savoie, notre dévoué représentant à l'Assemblée nationale, a terminé au milieu de cruelles souffrances sa laborieuse existence.

Je suis certain d'être l'interprète des sentiments émus de la Société Florimontane en disant que la perte de ce collègue, d'un esprit si élevé et si fin, d'un commerce si sûr et si aimable, laisse parmi nous un très grand vide et de profonds regrets.

Auteur de plusieurs écrits estimés, il a été le fondateur de la *Revue savoisienne* et l'un de ses principaux rédacteurs. Son dernier ouvrage sur l'introduction de l'imprimerie à Paris par notre compatriote Guillaume Fichet, a obtenu les suffrages de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Cette distinction a été le couronnement de sa vie littéraire.

Le culte des lettres a été pour M. Philippe un soutien, une consolation dans les nombreuses épreuves qui l'ont assailli ; il a supporté les coups de l'adversité sans jamais

[1] Le compte rendu des séances du 27 janvier et du 23 mars au prochain n°.

courber la tête ; il a su conserver son sang-froid et sa simplicité au milieu des splendeurs des jours heureux. Elevé par la faveur populaire au poste de premier magistrat du département, il a été un administrateur intègre et éclairé ; il a eu le rare mérite de résister, dans des temps difficiles, à l'injustice des entraînements politiques.

Cette âme forte, ce cœur généreux, cet esprit ardent et libéral aimait son pays et ses institutions avec passion, jusqu'au sacrifice de ses intérêts. Sa fibre patriotique vibrait au moindre souffle qui menaçait de ternir l'honneur de nos deux patries, la Savoie et la France, qu'il confondait dans un même amour.

Toute sa vie, il a travaillé avec un zèle infatigable à la prospérité de sa chère Savoie. Il a puissamment contribué par ses écrits à dissiper les préjugés qui enveloppaient nos montagnes et leurs habitants, et à mettre en lumière leurs beautés naturelles et nos illustrations. Au milieu des ombres de la mort, ses dernières pensées étaient encore tournées vers elle.

Il a voulu reposer au milieu de ses concitoyens, sur les bords tranquilles de ce lac qu'il aimait tant.

Son souvenir fleurira sur la terre natale, arrosée par les pleurs de notre affection et de notre reconnaissance.

Après cette allocution prononcée d'une voix émue, qui rencontre un écho sympathique dans l'assemblée, M. le Président donne lecture de l'ordre du jour. A la suite de différentes propositions, la Société décide qu'elle prend sous son patronage la souscription que quelques-uns de ses membres ont proposé d'ouvrir dans le but d'élever un monument funéraire à la mémoire de l'écrivain patriote que la Savoie vient de perdre. En prenant cette initiative, la Société croit remplir un devoir patriotique ; en cherchant à rendre

un hommage public à un écrivain qui a consacré la meilleure part de sa vie à mieux faire connaître et aimer la Savoie, elle entend rester dans le domaine de ses attributions. Les questions politiques et religieuses lui étant interdites par son règlement, elle n'a et ne doit avoir en vue que l'homme littéraire. Elle espère qu'en se plaçant sur ce terrain neutre et en laissant à la famille du défunt la plénitude de ses droits, elle aura l'approbation de tous les cœurs savoisiens à qui la patrie est chère. Elle arrête par conséquent qu'elle ouvre une souscription publique, que des feuilles de souscriptions seront adressées aux sociétés savantes des deux départements et en outre à d'autres sociétés savoisiennes de Lyon et de Paris. La souscription sera close le 1er juin ; ceux qui désirent y prendre part peuvent adresser leur cotisation à M. Ritz, trésorier de la Société, chargé de recueillir les montants des souscriptions.

Le Secrétaire, A. Constantin.

LAURÉATS DU CONCOURS DE POÉSIE DE 1887.

PREMIER PRIX (400 fr.) :

M. Appleton Jean, à Lyon.

SECOND PRIX (200 fr.) :

M. Lombard Joseph, curé de Marin (Haute-Savoie).

Mention honorable, 1er degré :

1° M. Fleury Jean, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg ;
2° M. Granier Camille, professeur à Bonneville.

Mention honorable, 2e degré :

1° M. Bordeaux Henri, à Thonon ;
2° M. Boimond Adrien, notaire à Saint-Julien.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(Suite.)

(Voir les livraisons de mai, de juin, d'août-septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1886, de janvier, de février-mars, de mai, de juin-juillet, d'août, de septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1887 et de février-mars 1888.)

CHAPITRE X.

ÉRECTION DE L'ÉVÊCHÉ D'ANNECY

Mgrs DE THIOLLAZ, REY, RENDU, MAGNIN, ISOARD.

Sur les instances des habitants d'Annecy appuyées par le comte de Sales, alors fort influent à la cour, le nouveau roi de Sardaigne, Charles-Félix, avait chargé le comte Barbaroux, son envoyé extraordinaire près du Saint-Siège, de solliciter le rétablissement d'un second évêché en Savoie. Pie VII acquiesça à cette demande par des bulles du 15 des calendes de mars 1822 *(15 février)*[1] qui commencent ainsi :

Pius episcopus servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam... sollicita catholici gregis cura nos compellit assidue ut... idcirco ab anno 1817 compositis publicis Europæ rebus ac faventibus studiis carissimi Victorii Emmanuelis tunc Sardiniæ regis (le Pape rappelle qu'en juillet 1817 il a déjà rétabli divers évêchés en Piémont)... *Cumque per memoratas nostras litteras anni 1817 tantum modo sedem camberiensem in Metropolitanam ereximus... ut interea diligenti ac matura deliberatione perponderetur si et quæ aliæ in eodem ducatu sedes essent erigendæ. Nunc intelligentes quod actuales illius regni circumstantiæ post novissimas presertim in illo excitatas ac divina favente ope cumpressas perturbationes ecclesias*

1 Cardinal Billet, *ouvrage cité*, p. 387 et s., 413.

omnes olim existentes in Sabaudia minime patiantur redintegrari, læto animo ac benedicentes Domino totius consolationis, preces excepimus a dilecto filio comite Josepho Barbaroux extraordinaria apud Sanctam Sedem missione decorato carissimi in Christo filii nostri Caroli-Felicis moderni Sardiniæ regis illustris 1... *nomine nobis exhibitas ut in Sabaudiæ ducatu sedes altera episcopalis constituatur atque ita inter duos Antistites... fidelium ibidem degentium bono et comoditati melius consulatur. Hæc autem sedes opportune ducitur erigenda in civitate Annecii, pluribus jam titulis insigne ac presertim ob gloriosum sanctorum Francisci Salesii et Joannæ Franciscæ de Chantal sepulcrum atque ob tutum ac paratissimum præstitum perfugium Gebennensibus Episcopo et capitulo a propria sede exsulare coactis... attenta igitur cessione a venerabili Fratre Ireneo Ivone Archiepiscopo ac a Metropolitano capitulo cambериensi jam facta previa* (suivent la constitution du chapitre et la nomenclature des paroisses détachées du diocèse de Chambéry)... *reservata tamen nobis et romanis pontificibus successoribus nostris facultate absque ullo requisito Episcopi et Capituli Anneciensis assensu libere in posterum dismembrationes illas perficere quæ opportunæ judicabuntur si et quando sedes Tarentasiensis et Maurianensis iterum valeant erigi ac redintegrari* (suivent de longues dispositions relatives aux sommes à fournir à la mense épiscopale, au traitement des chanoines et des dignitaires du chapitre, au droit du roi de Sardaigne de nommer l'évêque, les chanoines, et parmi eux le théologal et le pénitencier, le pape se réservant la nomination du prévôt... Il charge Mgr Dessoles de l'exécution de ces bulles)... *Datum Romæ apud sanctam Mariam Majorem anno Incarnationis dominicæ 1822 quinto decimo kalendas Marcii, Pontificatus nostri anno vigesimo secundo.*

Le 15 mars, le Sénat autorisa la publication de ces bulles « sans approbation cependant des clauses qui pourraient

1 Le roi Victor-Emmanuel Ier avait, le 12 mars, et à la suite des événements du commencement de l'année 1821, abdiqué en faveur de son frère, Charles-Félix. Le pape fait allusion à ces événements, dont il avait déjà voulu frapper les fauteurs en excommuniant les *Carbonari* par bulles des ides de septembre 1820 (13 septembre), et en imposant aux fidèles le devoir de les dénoncer aux évêques. (Reg. eccl. nos 6, 1, 2e série, fos 69 et s.)

être contraires aux maximes, règles et usages de ce pays [1] ».

A ce nouvel évêché il fallait un titulaire. Le roi Charles-Félix y nomma M. *Claude-François de Thiollaz* que le pape institua par bulles du 5 des calendes d'octobre 1822 (27 septembre), dont le Sénat permit la fulmination par arrêt du 15 novembre suivant. M. de Thiollaz avait d'abord repoussé les offres qui lui avaient été faites. Une lettre qu'il adressait de Chambéry, le 23 février 1820, à M. Delétraz [2] fait pressentir déjà cette attitude vis-à-vis des propositions qu'il pourrait recevoir :

Monsieur, Je n'ai jamais douté de votre affection pour moi ni des sentiments qu'elle vous inspire ; c'est elle qui exagère à vos yeux ce que j'ai fait par le secours prononcé de la providence, comme ce que je pourrois faire ; cette même providence s'est bien prononcée sur ce qu'elle vouloit de moi, et j'ai eu besoin de son appui, j'espère aussi qu'elle destinera quelque homme en état de répondre à ses vues, si elles sont de miséricorde comme je le crois. Quant à moi j'ai passé le temps où l'on peut être utile, et si je puis porter à un certain degré de perfection ce que Dieu me donne de faire, je m'estimerai heureux.

. . . .

Il paroit qu'on pense à Turin à faire ériger l'évêché d'Annessy, il faut croire que ce sera tout de bon ; d'un autre côté on pense à Paris à tout bouleverser de nouveau ; Dieu sait qui l'emportera...

Signé : De Thiollaz, Prevot de Ch. [3].

Voici un extrait des bulles d'institution :

Pius episcopus servus servorum Dei Dilecto filio Claudio Francisco de Thiollaz electo anneciensi salutem... Apostolatus officium

1 Reg. eccl. nos 6, 1, 2e série, 1816 à 1825, fos 72 et s.

2 Directeur de la maison de Sainte-Marie et professeur de rhétorique à La Roche.

3 D'après l'autographe à la Biblioth. publique de Chambéry. M. de Thiollaz fait allusion à l'élection de La Fayette et de l'abbé Grégoire à la Chambre des députés, et aux débats orageux qui précédèrent la non-admission du célèbre évêque constitutionnel (6 décembre 1819.)

meritis licet... Demum ad te in theologia magistrum ex catholicis nobilibus que parentibus in civitate gebennen. [1] *ortum, septuagesimum tue ætatis annum agentem a quorum pluribus in sacro presbiteratus ordine constitutum qui Metropolitane ecclesie camberien. Canonicus prepositus nuncupatus ac venerabilis Fratris nostri moderni archiepiscopi camberien. vicarius in spiritualibus generalis existis et quem predictus Carolus Felix rex nobis ad hoc per suas litteras nominavit... te in episcopum præfecimus et pastorem, curam, regimen et administrationem ipsius ecclesie Anneciensis tibi in spiritualibus et temporalibus plenarie committendo... Datum Rome apud sanctam Mariam Majorem anno Incarnationis dominice millesimo octingentesimo vigesimo secundo, quinto kalendas octobris...* (Suivent 7 autres bulles.) [2]

M. Mercier [3] a donné divers renseignements sur les modifications que Mgr de Thiollaz obtint aux bulles d'érection de l'évêché en ce qui concernait le chapitre et les paroisses de la ville d'Annecy. Grâce encore au concours du comte Barbaroux, Léon XII autorisa par bulles du 3 des calendes de septembre 1824 (30 août) le transfert de la paroisse de la cathédrale à l'église de Notre-Dame d'Annecy et le changement de dotation du chapitre. La bulle commence par ces mots : « *Postquam felicis record. Pius septimus predecessor noster* [4]. » Le Sénat trouva irrégulière la façon dont on avait procédé, alors surtout que l'église de Notre-Dame n'était pas encore reconstruite ; mais un billet royal du 15 octobre 1824 lui ordonna de passer outre. La bulle fut enregistrée, et il en fut de même de l'ordonnance de Mgr de Thiollaz du 17 novembre suivant [5].

1 Ces bulles de Mgr de Thiollaz l'indiquent ici comme né à Genève. M. E. Serand croit qu'il est né à Chaumont (Haute-Savoie) le 8 avril 1752.

2 Reg. eccl. n° 7, 2e série, f° 4, et n° 6, 2e série, f°s 80 et s.

3 *Souvenirs historiques d'Annecy*, p. 606. Vr *Revue savoisienne*, 1882, p. 90.

4 Reg. eccl. n° 7, 2e série, f° 33.

5 Id. nos 6, 1, 2e série, f°s 151, 153 v°, 154 et s.

M. Mercier (p. 606) croit que l'évêque « choisit les membres de son chapitre ». Cela est sans doute exact au fond; mais, dans la forme, c'est le roi qui nomma les chanoines. Il semble d'abord que ceux des chanoines d'avant 1793 qui étaient encore vivants furent maintenus. Quant aux autres, Charles-Félix les désigna de la façon suivante :

Par décret du 8 juillet 1823, M. Claude Amblet, curé de La Roche, fut nommé archidiacre du chapitre; M. Alexis Colomb d'Arcine, professeur de philosophie à Thônes, fut nommé chantre; le 3 décembre, le roi nomma chanoines MM. Eustache Mugnier, Joseph Carlin, François-Alexis Poncet, Tellier, recteur d'Alby, François-Marie Déjacques et Pierre-Joseph Laverrière. Le 18 mars 1825, il nomma encore M. Chalamel, professeur de philosophie, chanoine en remplacement de M. Saint-Marcel, décédé (le chanoine de 1786, frère de l'abbé Nicolas Saint-Marcel). La prévôté, qui était restée assez longtemps vacante, fut pourvue par bulles du pape du 16 des calendes d'avril (17 mars), en la personne de noble François de Rolland, docteur en droit civil et canon [1].

Par un bref du 28 septembre 1831, Grégoire XVI, agissant de concert avec le roi de Sardaigne, Charles-Albert, avait institué une *délégation* ou *commission,* composée du cardinal évêque de Novare, de l'archevêque de Turin et des évêques de Vigevano et d'Annecy, « qui devait rechercher

[1] Reg. eccl. cités, n°ˢ 7 et 6, 1, f°ˢ 196 et 199. Le titre de docteur en théologie était encore requis pour les évêques... Lorsque M. Alexis Billet fut, par bulles du 14 des calendes de janvier 1825 (19 décembre 1824), nommé évêque de Saint-Jean de Maurienne, on l'avait, par erreur, appelé *in Theologia magistrum.* Le Sénat en fit la remarque et l'évêque dut se pourvoir auprès du Saint-Siège qui, par un rescrit du 12 janvier 1825, le dispensa de l'obligation d'obtenir ce titre : *benigne dispensatum voluit a suscipienda laurea doctorali, errorem inceptum in litteris apostolicis sui episcopatus sanare dignatus est.* (Reg. eccl. n° 2, 2ᵉ série, f° 67.)

l'état du clergé dans le royaume, celui des institutions et des affaires ecclésiastiques et étudier tout ce qui pourrait procurer le bien, les avantages et l'utilité des peuples ». Dans les considérations dont il avait fait précéder ce libellé, le pape rappelait les troubles dont la société civile était affligée, la licence des mœurs et des écrits *(difficilimis hisce ac turbulentissimis christianæ reipublicæ et* CIVILIS *societatis temporibus, quibus tot* OPINIONUM *portenta, tot omni genere scelerum monstra et insolens ac teterrima scribendi et vivendi licentia... caput altius extollere ut jura quæque divina et humana pervertere... ac* CIVILIS ETIAM SOCIETATIS *fundamenta quatere.* Il ordonne en conséquence de rechercher et de lui dévoiler tout ce qui est à réformer dans le clergé et ailleurs : *verum et si nobis ea comperta sint quibus illi populi pro spirituali eorum utilitate indigeant et gravia damna quæ in clero et rebus ecclesiasticis dominantur, tamen* OMNIA PENITUS OMNI EX PARTE *cognoscamus oportet, ut pastoralis nostræ vigilantiæ cura, et maturo examine perspicere possimus quæ salutaria potissimum sint adhibenda remedia)* [1].

Le Sénat qui, au lendemain même de la Restauration, n'avait pas craint de déclarer entachée *d'abus* la publication de mandements épiscopaux opérée sans son *exequatur* et de frapper les évêques de l'amende, fut vivement ému du bref de Grégoire XVI. Il lui parut qu'il contenait une attaque aux droits de la Couronne et aux *usages et franchises du pays*. A l'unanimité, il protesta contre sa publication et, le

1 On trouve le texte de ce bref (*catholicæ religionis salus*), ainsi que celui de la remontrance du Sénat dans BRUNIER, *Hist. du Sénat de Savoie*, II, p. 538 et s. Le bref est daté par erreur de 1832 et il contient un certain nombre de fautes d'impression. En septembre 1831, et en janvier suivant, lorsque Charles-Albert adressa le bref au Sénat, Mgr de Thiollaz vivait encore ; c'était donc lui qui aurait fait partie de la *délégation*,

31 janvier 1833, il adressa à Charles-Albert une *remontrance* où il rappelle, entre autres, que le concile de Trente n'a pas été reçu en Savoie en ce qui concerne les livres prohibés, — que le droit de surveillance sur le clergé a toujours appartenu aux souverains qui l'exerçaient par eux-mêmes ou par l'intermédiaire du Sénat. Il fait remarquer que le clergé séculier de Savoie est irréprochable sous le rapport de la doctrine et des mœurs. « Le jeune clergé déploie même parfois un zèle exagéré ; il serait à craindre que l'établissement seul de la délégation ne le confirmât dans cette voie et dans une tendance à se considérer comme indépendant du pouvoir civil. » Le Sénat ajoute : « La publicité qu'entraînerait l'exécution du bref produirait infailliblement le plus mauvais effet. Elle jetterait l'alarme et l'effroi dans les consciences et amènerait des divisions dans les familles. Il n'est pas douteux même qu'une malveillance étrangère ne cherche à accréditer l'idée de l'établissement, dans le duché de Savoie, *d'un tribunal d'inquisition en matière de for*, établissement qui n'y a jamais existé [1]. »

Charles-Albert fut convaincu par ces courageuses observations et, malgré les évènements politiques qui se produisirent bientôt, il renonça à se prévaloir du bref *catholicæ religionis salus*.

Durant ces pourparlers, Mgr de Thiollaz était décédé. Il mourut à Annecy le 14 mars 1832, âgé d'environ 80 ans. Cet évènement était sans doute prévu, car on ne tarda pas à lui donner un successeur en la personne de l'évêque de Pignerol.

Ses armes étaient : *de gueules à un aiglon d'argent accompagné de deux étoiles d'or en chef.*

1 Reg. eccl. n° 3, 2e série, fos 140 à 146.

Mgr *Pierre-Joseph Rey,* né à Mégevette en Chablais, le 22 avril 1770, évêque de Pignerol, fut institué évêque d'Annecy par bulles de Grégoire XVI du 6 des nones de juillet 1832 (2 juillet) [1] :

Gregorius servus servorum Dei venerabili fratri Petro Josepho Rey nuper Pinarolien. in episcopum Annecien. electo, salutem. ad te episcopum nuper Pinarolien... et attendentes quod tu in regimine pred. ecclesiæ optime Pastoris specimen prebuisti... quemque prefatus Carolus Albertus Rex nobis ad hoc per suas litteras nominavit eamdem ecclesiam Anneciensem scies, voles et poteris authore Domino salubriter regere et feliciter gubernare duximus oculos nostre mentis... teque illi in episcopum preficimus...

La Bibliothèque de Chambéry possède quelques lettres autographes de Mgr Rey ; elles sont de l'époque où il était encore évêque de Pignerol. Deux, des 22 et 27 février 1827, sont adressées à un jeune ami, le Dr Domenget, professeur de chimie à Chambéry, et sont relatives au décès de Mgr François-Marie Bigex [2], archevêque de Chambéry et prédécesseur de Mgr Rey au siège de Pignerol :

Pignerol 22 février 1827. Mes larmes depuis ce matin n'ont cessé de couler, mon cher ami, sur la perte irréparable que vient de faire l'église, le diocèse de Chambéry et notre chère patrie : hélas *cecidit corona capitis nostri :* mes regrets n'auront de fin que lorsque le bon Dieu m'accordera le bonheur de rejoindre dans une meilleure vie celui que je veux toujours pleurer dans celle-ci...

Fais-moi l'amitié de payer sans léziner en rien tout ce qu'il faut à M. Moreau pour mon portrait et assure cet artiste distingué de ma sincère reconnaissance. Je le prie de croire que j'ai très bien apprécié son obligeance... à dieu mon cher docteur, tu vois que les évêques meurent entre les mains mêmes des grands médecins... *Signé :* Ton vieux évêque de Pignerol.

1 Reg. eccl. n° 7, 2e série, f° 42.

2 Mgr Bigex avait été nommé archevêque de Chambéry par bulles du 9 des calendes de juin 1824 (24 mai). (Reg. eccl. n° 7, 2e série, f° 10.) Il mourut à Chambéry le 19 février 1827.)

Pignerol 27 février 1827. Mes larmes ne cessent de couler mon enfant; elles ne s'épuiseront jamais... mon cœur est brisé... Je suis touché certainement de tout ce que tu me dis de nos bons chambériens, mais à supposer que l'on crût à penser à moi, l'obéissance seule au souverain pontife pourroit opérer ce que tu desire : je ne serai pas mis à cette épreuve... adieu mon cher docteur tu es bien loin de moi dans un moment où trop peu de cœurs sçavent comprendre le mien : à dieu, mon Enfant, je t'embrasse avec ma tendresse ordinaire. *Signé :* † PIERRE JOS., év. de pignerol.

Nous trouvons encore une lettre de 1827. Elle est adressée à Mgr Alexis Billet, alors évêque de Maurienne. Elle est fort longue. Nous en donnerons quelques extraits :

Pignerol 2 7bre 1827. Monseigneur, L'excellent abbé Dépommier a-t-il tout épuisé en passant dans votre palais, l'encre et les souvenirs? C'est l'impatience de l'amitié qui vous fait cette demande, car ma reconnaissance qui est, comme vous scavez, la mémoire de mon cœur me rappelle assez les bonnes lettres que vos nombreuses occupations laissent échapper pour moi : mais elles m'altèrent en me désaltérant, et plus j'en reçois plus je voudrois en recevoir : quiconque les liroit serviroit de preuves à ma soif, tâchez donc de me servir selon mon gout le plus que vous pourrez.

Je devois partir demain pour le sanctuaire de Vico où le pape a accordé un mois de jubilé... j'attens sous peu de jours l'ami Perrin, je devois le prendre demain en passant a Costigliole où je devois diner chez l'intendant Croti avec Mlle de La Chavanne ; mais tout cela est resté *in lumbis patrum.*

J'ai achevé il y a deux jours la lecture de la seconde lettre de Mr Drach celèbre rabin dont les connaissances sont un prodige et dont la sincère et admirable conversion me semble préluder à celle de sa nation... Ce n'est que dans St Jérome qu'on peut trouver une mesure égale, si toutefois elle est égale, de connaissance des saintes ecritures : et que seroit-ce si c'eut été mon vénérable collègue Alexis qui eut fait cette lecture : lui qui sait un peu l'hébreu, et comme il s'applaudiroit d'avoir acquis une certaine connaissance de cette langue *primitive !*

... Lisez, cher ami, cet ouvrage et vous verrez quelle mine profonde et infinie ce Rabin catholique sait exploiter dans la sainte écriture...

Dites vite à Puthod (*libraire de Chambéry*) de faire venir ces deux volumes de chez Rusand, et vous verrez que de jouissances ils préparent à votre foi et à votre science.

J'ai reçu ce matin un Tome I[er] de 600 pages d'un *Manuel des Jeunes prêtres* par M. Bartet, chanoine de Montpellier, ancien supérieur du Seminaire. J'en ai déjà devoré de nombreux feuillets et je dis hardiment que ce sera un livre précieux pour le *jeune clergé*, à qui il est adressé : tout y est, mais avec une simplicité et une vitalité de style charmante : c'est l'auteur *tout craché*; car ce digne et vénérable vieillard appartient à trois ou quatre siècles en arrière ; c'est lui qui très sérieusement, les ciseaux à la main, voulait couper la queue de ma soutane à Montpellier, crainte qu'elle ne scandalisât les ecclesiastiques de la retraite... le jeune clergé a besoin de ce genre de leçons.

... Toujours même ignorance sur le sort de Chambéry ; on finit par s'accoutumer à ce silence, et un beau matin nous serons réveillés par une nomination qui peut être nous surprendra Qui sait si le digne et aimable evêque de Fossan [1] ?...

Ma Visitation (*couvent de Pignerol*) continue à se remplir de personnes de distinction et de richesses : l'an passé la comtesse Marentino ; dans peu de semaines la comtesse Cossillo, unique héritière d'une illustre et riche famille : c'est ce qui fait dire à mon vénérable métropolitain : « Eh bien, n'avez vous plus de riches veuves à me voler? »

Je vais établir un seminaire à Fenestrelles ; mais le meilleur ou le principal me manque : un ou deux excellents directeurs : dites moi, monseigneur, ne scavez vous ou même ne *pouvez* vous rien pour moi? Je ne ferois qu'emprunter le ou les sujets et dans trois ans je les rendrois : il me faut absolument des Savoyards pour mille raisons, et ce vœu est formellement exprimé dans la demande du conseil de Fenestrelles : le français de ce pays-là est plein de locutions étrangères, et d'ailleurs on ne connait pas notre méthode : mettez vous donc en quatre pour cette bonne œuvre, un *quart* de vous me suffit bien : pour moi je suis tout entier à vous, Monseigneur, et pour toujours.

Votre vieux collègue. *Signé :* l Eveque de Pignerol [2].

1 Le successeur de M. Bigex fut M[gr] Martinet, évêque de Moûtiers, préconisé dans le consistoire secret du 28 janvier 1828.

2 Autographe à la Bibliothèque de Chambéry.

Par bulles du 3 des nones d'août 1837 (3 août), le chanoine et vicaire général Carlin fut nommé prévôt du chapitre en remplacement de M. *Jean* de Roland, décédé [1].

Mgr Rey mourut à Annecy le 31 janvier 1842.

Ses armes, assez peu héraldiques, étaient : *d'azur à une croix mouvant de la pointe contre laquelle est appuyée une ancre, et à senestre une chapelle sur un tertre.*

Les vicaires capitulaires élus furent MM. Poncet, Tissot et Chalamel. M. Poncet avait succédé à M. Carlin dans la dignité de prévôt en vertu de bulles des ides de mars 1841 (15 mars). Après sa mort, il eut pour successeur M. Chalamel institué par bulles du 13 des calendes de février 1844 (20 janvier) [2]. La Bibliothèque publique de Chambéry possède plusieurs lettres de savants italiens adressées à M. Chalamel ; une, entre autres, de Rosmini.

Mgr *Louis Rendu* succéda à Mgr Rey. Il était né le 9 décembre 1789 à Meyrin. Sur la désignation de Charles-Albert, il fut nommé évêque d'Annecy par bulles de Grégoire XVI du 6 des calendes de février 1843 (27 janvier). Elles ne furent enregistrées au Sénat que le 4 avril 1843, et « sous la réserve que les expressions de la bulle ne porteraient aucune atteinte au droit de nomination du roi, — que l'évêque devrait prêter serment de fidélité au roi dans le délai de 4 mois, — qu'enfin les clauses, réserves et expressions de ces bulles, ainsi que la mention qui y serait faite du Concile de Trente, ne pourrait en aucune manière préjudicier aux droits de S. M., ni aux droits et privilèges de l'église de Savoie, notamment en ce qui concerne la nomination au canonicat de la métropole devenu vacant, ni aux autres liber-

1 Le prévôt de Roland est prénommé François dans sa bulle de nomination citée plus haut. Peut-être s'appelait-il *Jean-François*.

2 Reg. eccl. nos 6, 3, 2e série, fos 99, 106, 121.

tés et lois du pays (Réquisitions de M. Dupasquier, plus tard premier président de la Cour d'appel de Chambéry) [1]. »

Nous donnons encore un extrait de ces bulles :

Gregorius episcopus, servus servorum Dei dilecto filio Aloisio Rendu electo Annecien... Apostolatus officium meritis licet imparibus... ad te de legitimo matrimonio ex catholicis honestisque parentibus in Meyrin, regionis Pays de Gex *diecesis bellicensis ortum et quinquagesimum secundum etatis tue annum agentem qui in Ecclesiis functionibus summopere eminuisti tam sacramentales confessiones excipiendo, tam Dei verbum magno animarum fructu annunciando ac fidem catholicam juxta articulos jampridem a sede propositos expresse professus quemque dilectus Carolus Albertus rex vigore* INDULTI *predicti nostri ad id per suas litteras nominavit... teque in episcopum preficimus... volumus autem quod canonicatus et prebenda majoris ecclesie camberiensis quos in presens detines... vacent eo ipso ut de illis per sedem apostolicam tantum disponi possit... Datum Rome apud sanctum Petrum anno 1842 sexto calendas Februarii* [2].

Mgr Rendu a certainement été l'un des prélats les plus remarquables du siège d'Annecy. Homme du monde, en même temps que savant distingué dans presque toutes les branches de l'entendement humain, il a marqué sa place dans le mouvement philosophique et politique de 1830 à 1859. L'histoire de sa vie et de son épiscopat devrait bien tenter quelque membre de l'*Académie Salésienne*.

Le dévouement de l'abbé au roi de Sardaigne s'était affirmé de bonne heure. A l'occasion de l'une des visites que Charles-Félix et Marie-Christine firent en Savoie de 1824 à juillet 1830, il composa une pièce de circonstance inti-

1 Reg. de 1828 à 1860, fos 110 et 111. M. Rendu était chanoine du chapitre de Chambéry.

2 C'est-à-dire le 26 janvier 1843. Les bulles étant datées de l'année de l'*Annonciation,* l'année 1843 ne devait commencer, pour la chancellerie romaine, qu'au 25 mars 1842. Il y a dans cette manière de dater une cause d'erreurs assez fréquentes.

tulée : *Victor ou l'Heureuse Journée*, pièce en un acte mêlée de chants. Victor est un caporal du régiment de Savoie que le syndic du lieu envoie rejoindre son régiment afin de faire épouser l'amoureuse du militaire par son propre fils. Heureusement l'oncle du caporal, Sans-Chagrin, sergent retraité, écrit à son ancien capitaine qui, à raison des services du vieux soldat, obtient du roi que le neveu soit libéré du service militaire. Le caporal peut alors épouser Fanchette à la barbe du fâcheux et chante avec elle, avec sa tante et Sans-Chagrin les louanges des généreux souverains.

VICTOR.

Les jours heureux dont nous parlaient nos frères,
Sous un bon prince ont enfin reparu ;
Charles-Félix, sur ses nobles bannières,
A pour devise : Honneur à la vertu !

. . . .

TOUS.

Ange du ciel, Christine ô notre reine,
Daignez sourire à nos joyeux transports !
Puissent vos jours couler exempts de peine.
Ah ! pour longtemps embellissez nos bords [1].

Comme toutes les pièces de circonstance, celle de l'abbé Rendu était vouée à la médiocrité. Elle vaut bien mieux toutefois que le *Prince bienfaisant*, dont nous avons parlé ailleurs [2]. Charles-Félix mourut en avril 1831 ; le 30 juin suivant, M. Rendu prononça son oraison funèbre dans la cathédrale de Chambéry [3].

1 Manuscrit de la Bibliothèque publique de Chambéry.

2 Fr. Mugnier, *Le Théâtre en Savoie*, p. 66 à 70, 204 à 211.

3 Ce morceau est peut-être trop imprégné du souvenir des *Oraisons* de Bossuet. Il débute ainsi : « Dieu, dont la puissance se joue des grandeurs de la terre, semble quelquefois prendre plaisir à conduire les empires du monde sur le penchant des abymes de la mort, afin de prouver en les sauvant qu'il dispose à son gré de l'existence des nations comme de la vie de chaque mortel. » (Manuscrit de la Bibliothèque publique de Chambéry.)

En arrivant à l'évêché d'Annecy, Mgr Rendu trouva dans M. Chalamel, en même temps qu'un savant collaborateur, un ami de vieille date. Il lui écrivait en effet vers 1837 :

Mon cher ami, Si nous n'étions pas si constamment en fêtes, en cris, en émotions, en spectacles, en réceptions, visites, etc... je vous aurais déjà écrit pour vous dire 1° que j'ai parlé de votre ouvrage avec le vénérable M. Picot...; à Lyon je n'ai pu voir votre imprimeur, mais j'ai su que la vente allait rapidement. Rusand s'est repenti de n'avoir pas traité avec vous parce qu'il voit le succès. L'opinion générale est maintenant pour vous. On ne peut compter deux ou trois hommes qui sont peu à même de raisonner la chose. Voilà mon cher confrère tout ce que je sais à ce sujet ; mais j'en saurais bien davantage s'il s'agissait de vous parler de l'estime, de l'affection et du plaisir que j'ai eu de vous voir le carême passé. Adieu. Votre vieux ami.

Signé : RENDU.

Chambéry, 9 juin.

(La fin au prochain n°.) F. MUGNIER.

UNE VILLE SAVOYARDE

AU XVIe SIÈCLE

(Suite et fin.)

Etudions maintenant l'organisation municipale de cette ville du XVIe siècle, puis nous reviendrons aux détails de mœurs qui en dessinent si nettement la physionomie.

La *commune,* ou plutôt la *cité,* — les communes rurales préfèrent le nom de *paroisse,* — s'administre elle-même, presqu'aussi indépendante et souveraine dans la gestion de ses affaires que le prince dans le gouvernement de l'Etat. Le titre de *citoyen* est aussi fièrement porté, dans les actes publics, par les prêtres et les nobles que par les bourgeois. Pour l'acquérir, il faut être *manant* et *habitant,* c'est-à-dire avoir son domicile sur le territoire de la ville, et justi-

fier de moyens d'existence suffisants. L'ensemble des citoyens des trois ordres forme la communauté, et chacun d'eux, majeur et chef de maison, fait partie du conseil général de la cité, présidé par le vicaire général, au nom de l'évêque, par le corrier et le juge-maje, et dont toutes les délibérations sont soumises au vote. Ce conseil est en quelque sorte législatif. Il discute le budget ; à mesure qu'une dépense est nécessaire, il établit une *taille,* c'est-à-dire un impôt égal à un ou plusieurs quartiers de la gabelle ou de la taille ducale. Il faut la présence des deux tiers des membres de droit pour que la délibération soit valable.

Le pouvoir exécutif est exercé par un syndic de la noblesse et un syndic de la bourgeoisie élus au conseil général, et même, à partir de 1559, le tiers-état élit deux syndics. Ils occupent leur charge une année seulement, et les réélections sont rares. Le syndic de la noblesse a quatre conseillers, ceux du *tiers* en ont dix ou douze, élus moitié par le conseil, moitié par les syndics eux-mêmes. Tous, une fois élus, prètent serment à l'évèque, puis au corrier représentant le duc de Savoie. Leurs comptes, au bout de l'an, sont sévèrement examinés en conseil général ; comme ils sont responsables, les créanciers de la ville ou de leur ordre ont le droit de les poursuivre et même de les faire incarcérer ; en sortant de charge, presque tous en sont pour leur argent. De plus, le syndicat est une charge obligatoire pour tout citoyen jugé capable de la remplir.

Les travaux communaux relèvent uniquement du conseil général ; il en discute et en arrête les moindres détails, et reçoit directement des entrepreneurs et des ouvriers des offres de gré à gré.

La police appartient au corrier ; la seule force armée est la *patrouille,* dont le poste est le plus souvent fermé, car si les règlements de police sont sévères dans la forme, ils

sont exécutés avec une indulgence excessive dans la pratique. On surveille surtout les étrangers, les vagabonds et les mendiants. Les *champiers,* nommés par l'évêque, sur l'élection et la présentation des trois ordres, composent la police rurale. Plus tard, les gardes-vignes sont nommés par les prieurs de la confrérie du Saint-Esprit.

Il n'y a pas d'autre boucherie que celle qui appartient à la ville : le conseil l'afferme chaque année, et fixe le prix de la viande. En 1581, la livre de mouton vaut *cinq quarts* et la livre de bœuf, un sol. Les œufs se vendent trois sous la douzaine, un franc de notre monnaie. Le prix du pain est également fixé par le conseil, qui interdit d'exporter le blé hors de la ville et de vendre du pain sans le peser. La cherté des vivres est due aux passages presque continuels de troupes qui absorbent une partie considérable des produits du sol.

La distinction des citoyens en trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers-état, est la conséquence de la diversité des conditions. En réalité les deux premiers ordres ne sont que l'élite du troisième. Le clergé a ses privilèges, mais ses biens sont grevés de charges nombreuses pour les églises, les pauvres, les hôpitaux, les écoles. Les nobles seuls doivent le service militaire personnel ; ils ne peuvent sans déroger, c'est-à-dire perdre les privilèges de la noblesse, être notaires, greffiers, marchands. Mais ils sont exempts de certaines tailles et des logements militaires. L'ordre de la noblesse comprend tous ceux qui ont reçu le diplôme de docteur, tous ceux qui possèdent des charges dans la magistrature ou l'armée.

La noblesse est d'ailleurs fort nombreuse dans cette ville dont la population ne dépasse pas 2,500 âmes. La plupart des familles ont été anoblies par les évêques, d'autres par les princes de Savoie ; bon nombre sont anciennes, et beau-

coup ne sont pas riches. Quelques nobles exercent des *arts mécaniques*. Leur existence est calme, honorée, silencieuse. Ils habitent des maisons-fortes, de petits manoirs.

S'ils ont des privilèges, — ne cessons pas de le répéter, ils ont aussi des charges, et ne sont point ménagés lorsque par aventure ils font les récalcitrants.

Ainsi le tiers-état de Saint-Jean ayant obtenu, en 1546, du Parlement de Chambéry un arrêt par provision soumettant, au besoin par saisie et exécution de justice, les ecclésiastiques et les nobles à payer leur part proportionnelle de toutes les tailles et cotisations qui pèsent sur lui, l'huissier Clériadus de Laure se transporte de Chambéry à Saint-Jean et se rend chez noble Pierre d'Arves qu'il somme de payer aux syndics de la bourgeoisie la somme de sept florins et demi, montant sur sa taxe. D'Arves refuse et proteste. L'huissier enregistre la protestation, mais il saisit « ung pourpoint de satin cramosy double de fustainne blanche », et ordonne à son propriétaire de « comparoir le lundy suivant au lieu accoustumé faire criés et subhastations pour venir voir vendre au plus offrant et dernier encherisseur le dict pourpoint ».

La vente eut lieu sur la place du Pointet-du-Bourg, et le pourpoint fut adjugé à André Regnault, un simple bourgeois, aubergiste à l'enseigne des *Trois-Rois*, pour la somme de sept florins et demi, qui fut immédiatement délivrée aux syndics du tiers-état. Seulement, l'huissier réserva au propriétaire débarrassé de son habit de cérémonie le droit, conformément à la coutume de Savoie, de le racheter, dans le terme de dix jours, en remboursant à l'acquéreur le prix d'adjudication.

* * *

La justice est administrée au nom et par les juges de

l'évêque, de concert avec le souverain. Le magistrat qui les représente tous deux porte le titre de *corrier et juge commun de la cité de Maurienne et ressort*. Il rend ses sentences sur les conclusions d'un avocat fiscal : pour l'appel, on se pourvoit à l'officialité métropolitaine ou en cour de Rome, jusque vers 1525, et depuis lors par devant le conseil résident de Chambéry. Le *corrier* est à la fois juge de paix, juge civil, juge criminel. Dans les communes où l'évêque seul a le droit de juridiction, la justice est exercée par un juge épiscopal, à qui est également attribuée la connaissance des causes ecclésiastiques de tout le diocèse. Enfin la troisième autorité judiciaire est le juge-maje, qui représente le duc de Savoie. Chacun de ces tribunaux a son greffier, mais il y a encore le greffier de la cour spirituelle, le greffier du sceau et des émoluments de l'évêché, le greffier de la châtellenie de Maurienne et celui de la châtellenie de Pontamafrey. Les avocats, — qui portent constamment la toge, — les procureurs, les notaires, praticiens et autres scribes sont très nombreux. Leurs études, semblables aux boutiques des marchands, s'ouvrent tout autour de la place de l'officialité, et aux extrémités de la ville « pour attirer au passage les gens de la campagne, pressés de quelque affaire ».

*
* *

Saint-Jean renferme trois hôpitaux, fondés depuis plusieurs siècles déjà : l'hôpital de la Miséricorde, destiné à loger pendant une nuit les voyageurs pauvres et à les soigner s'ils sont malades ; la Maladière ou léproserie ; l'hospice Saint-Antoine.

L'instruction publique n'y est point négligée. Dès 1325, l'évêque Aymon de Miolans établit des écoles dans sa ville épiscopale et dans les vingt communes dont il est souverain. Au commencement du xve siècle, il y a à Saint-Jean

une rue des Ecoles. En 1567, le recteur ou instituteur chef reçoit de la ville un salaire de 150 florins ; chaque enfant de la ville lui paie 24 deniers gros, chaque écolier étranger, trente-deux deniers gros. L'évêque Pierre de Lambert fonde, en 1750, un collège où l'on enseigne le latin, les belles-lettres et la philosophie, et en mourant il lui lègue 5,000 florins.

Saint-Jean possède ses confréries, qui sont comme de grandes familles, librement formées, sous la protection d'un saint; chacune a ses rentes, ses champs et ses vignes, car le droit de propriété appartient aux corps moraux comme aux individus ; chacune a ses privilèges, dont elle est jalouse, ses coutumes, ses traditions ; chacune est une puissance avec laquelle l'autorité est obligée de compter. La confrérie a son aumônier, ou recteur, sa chapelle ou au moins son autel dans l'église paroissiale, construit, décoré et entretenu à ses frais. Il y a celle de Saint-Eloi, pour les orfèvres, horlogers, serruriers; celle des Saints Crépin et Crépinien, pour les cordonniers ; celle de Sainte-Luce, pour les marchands drapiers, les merciers, les tailleurs, les couturières ; mais la plus nombreuse, la plus riche et d'ailleurs la plus ancienne est celle du Saint-Esprit. Le jour de la Pentecôte, après avoir assisté à une messe solennelle, tous les membres, sans distinction de rang ou de fortune, se rendent en procession au Pré de l'Evêque, où a lieu en grande pompe un banquet suivi de danses au son du *rebec,* ou violon à deux cordes, après quoi la procession se reforme, et les confrères rentrent en ville, en chantant des hymnes et des cantiques.

A l'un de ces repas, servi selon la coutume par les procureurs *des âmes* (des causes pies), les *bénytiers* (clercs) et les *marigliers* des trois églises, on fait défiler sur les tables des faisans, une *grosse faisande de mer,* des per-

drix, un mouton, deux veaux, deux marmottes salées, cinq levrons, d'innombrables pièces de volaille, de gibier ; au dessert, on voit figurer des artichauts, des dattes, des oranges, des monceaux de fruits.

Il est vrai que les convives sont nombreux, que toute la ville s'occupe du festin depuis plusieurs semaines ; que les syndics ont passé des traités avec les bouchers et les boulangers pour avoir la viande et le pain nécessaires, et qu'ils ont fourni le bois pour la cuisine.

Aussi la fête est-elle magnifique et console-t-elle un peu les habitants des vexations onéreuses que leur font subir les troupes de guerre qui traversent à chaque instant la cité.

L'insigne de la confrérie est une écharpe rouge ; quelques-unes ont un habit qu'on tient à honneur de porter. Les prieurs, dont le titre est fort ambitionné, ont de plus un grand chapelet ; ils sont élus chaque année, l'un par la noblesse, l'autre par la bourgeoisie.

Non seulement les confréries, mais encore un grand nombre de personnages choisis dans toutes les classes des habitants de la ville, donnent de temps à autre, — comme cela se fait encore de nos jours, tous les cinq ans, à Oberammergau en Bavière, — la représentation d'un Mystère. On emploie six mois à préparer cette solennité ; les dépenses sont portées au compte de la municipalité. Un de ces Mystères dure pendant quatre jours, et pour la première journée, les acteurs sont au nombre de quatre-vingt-sept [1].

Le drame est calqué sur l'Évangile, dont il suit le récit pas à pas, y prenant tout le thème des dialogues et l'entremêlant de monologues, de prières, de chants, de scènes de tavernes, de conciliabules des Juifs, de complots dans les

1 Le manuscrit de ce Mystère appartient à M. Florimond Truchet, maire actuel de Saint-Jean de Maurienne.

enfers, d'entretiens pleins d'amour pour les hommes et de pitié pour Jésus souffrant, entre Dieu et les anges, etc. Inutile d'ajouter qu'il y a des longueurs qui ne supportent pas la lecture, des naïvetés qui font sourire, des grossièretés qui révoltent.

*
* *

Le commerce est très actif dans cette petite ville, nichée au fond d'un cirque de montagnes alpestres, mais située sur la grand'route de France en Italie. Les boutiques ne sont pas luxueuses : étroites, sombres, basses, ouvertes en gueules de four sur la rue ; le client est servi sur la *banche,* sans entrer. Le barbier vend des médicaments, des parfums et de l'encens, fait les saignées et se qualifie modestement de chirurgien. Le chapelier vend des chapeaux à tupin, à la polonaise, des ceintures et des *escriptoires,* des corsets *barrés d'or,* des arquebuses, des écharpes et des clous. Jean Jovet, aubergiste à l'enseigne du *Lion,* vend des habits : Jean des Colonnes, écuyer, lui achète une saye de drap noir, des chausses d'estamet violet, une *mandone* ou mantelet, un bonnet noir, une épée, d'autres objets encore ; il en a pour six vingts florins, et comme sa bourse est vide, il passe une reconnaissance à son créancier, pardevant le notaire Jean Marquet.

Du reste, pour la moindre des choses on va chez le tabellion ; pour une aune de drap bleu ou rouge, pour un bonnet de poil de Milan.

Chez le mercier, on trouve des plumes, des queues de renard, des coiffes d'or *faictes au cussin,* des gorgières de Genève et de Cambrai, des pièces de taffetas, et tout à côté du poivre, du gingembre, des muscades, des épices et du safran.

Antoine Picollet, en 1577, vend tout à la fois bien des choses disparates. Il est principalement chapelier, accessoi-

rement mercier, sellier, quincaillier, arquebusier, drapier, marchand de fer, voire un peu antiquaire.

Il fait son testament le 8 novembre 1577, « estant détenu de maladie corporelle dans son lict en sa cuysine ». Pour sa sépulture, il se conforme à l'usage ; il désigne par leurs noms les treize pauvres qui y assisteront, « tous vestus de drap de païs avec leurs chaperons en teste, chausses et solliers, portants treze torches de cire allumées ». De ses deux filles, non mariées, l'une aura 1,000 florins de dot, l'autre 1,200, « avec deux robbes nuptiales, une de drap noir fin orlée de velours, et l'autre de drap roge bandée de velours noir pour chacune des dictes filles ». Il explique qu'il a dans sa bourse six cents florins de Savoie et cinquante écus d'or en or, « de quoy il y a deux pièces de nobles à la rose, deux doubles ducats à deux testes et deux petits ducats, et le reste, en écus d'or en or ».

On voit que les négociants de ce temps-là n'étaient pas plus pauvres que ceux d'aujourd'hui. Du reste si, par aventure, l'argent venait à leur manquer, ils n'avaient pas besoin de sortir de la ville pour en emprunter à d'honnêtes conditions. Le jeune homme rangé, instruit, laborieux, qui désirait monter boutique, trouvait facilement une bourse désireuse de s'associer à son travail. C'est ainsi que, par acte du 19 septembre 1574, Pierre Rapin, juge corrier, remit à Amed Bordon, bourgeois de la cité, la somme de 500 florins, « pour les employer et traffiquer licitement en honneste et permise marchandise et traffique », aux conditions suivantes : 1° le prêteur aura la moitié du profit à la fin de l'année ; 2° il subira la moitié des pertes, si Bordon vient à en faire sans qu'il y ait de sa faute ; 3° il a le droit de se faire rendre son argent quand il voudra, moyennant avis six semaines d'avance ; 4° Bordon pourra aussi résilier le contrat à son gré, en restituant le capital de 500 florins

et en rendant compte des profits, le tout en conscience et bonne foi, disent les parties.

Quel acte d'association serait mieux établi, voire avec toutes les précautions et formalités prescrites par le Code Napoléon ?

*
* *

Bourgeois et bourgeoises de Saint-Jean sont fort bien fournis en linge et mobilier. Testaments et inventaires nous en donnent des preuves. Une vieille fille, Marie Franquin, possède dix anneaux d'or, un collier de perles, un chapelet de corail et d'ambre, une cuiller, un huilier, des bracelets et une ceinture en argent; une paire de manchons ornés de soie et d'or ; des manches de satin violet, des manches de satin jaune, de satin rouge, bordées et passementées d'or ; une couverture en *poils de chien;* « une belle robe à la françoyse, les manches forées de taffetas bleu et les bords de velu noys tout à l'entour, et le devant de la dite robe est foré de blanchet et de bocquerau ». Le bourgeois Léon Clément, *dit Bardonnenche,* a quatre coffres, cerclés de tôle, pleins de linge et de vêtements, entre autres, de chemises brodées de soie noire.

Le lecteur n'a qu'à revêtir Marie Franquin, Jean Varnier et Léon Clément des pièces de leurs garde-robes pour s'offrir la vue du costume des habitants de Saint-Jean, de la classe aisée, au XVI[e] siècle. Pour la classe inférieure, il n'y avait guère de différence que dans le drap, qui était celui que l'on fabriquait en Maurienne, blanc ou noir.

Le costume, dit Jacques Bertrand, est le même pour tous ; les deux sexes conservent soigneusement la forme antique particulière au pays et personne n'essaye d'y introduire aucun changement ni d'adopter les modes des autres nations. La seule différence entre les riches et les pauvres, c'est que les premiers portent un manteau et que leurs chausses sont faites de drap étranger. La robe des femmes les couvre

depuis les épaules jusqu'aux talons ; la taille est ornée sur les reins de bandes nombreuses ; la jupe est large et plissée par derrière ; un collet de peau de mouton, teinte et large d'une palme, couvre les épaules. Les manches sont faites de drap étranger et attachées sur le sein. La coiffure ne se compose que d'une bande de toile posée sur un réseau de couleur tout autour de la tête et couvrant les cheveux et les oreilles.

Bertrand parle de Modane, à la vérité ; mais le costume était à peu près le même dans toute la Maurienne, comme on le voit dans les tableaux d'églises, où les donateurs se sont fait peindre. Celui des femmes se retrouve presque tel quel dans les Villards et dans les montagnes au-dessus de Saint-Jean ; seulement elles ont mis des dentelles à leurs coiffes.

Dans les inventaires du mobilier délaissé par des femmes, il est toujours fait mention de leurs robes nuptiales, qu'elles conservaient soigneusement. C'était le frère de l'épouse qui les achetait et il avait le choix de la couleur. S'il possédait quelque fortune, l'usage était qu'il en achetât trois : une noire, une rouge et une violette, toutes en drap. Noble Thibaut Fournier, achetant chez Geoffroy Crinel, marchand et hôtelier à l'enseigne des Trois-Rois, les robes de Louise, sa fille, qui allait épouser Jean Bertrand, notaire, en prit une quatrième de blanchet. Dans le contrat de mariage d'Etienne Suchet, dit Sarrallion, bourgeois de Saint-Jean, et de Claudine Bernard, de Saint-Michel, le père et le grand'père de l'épouse promettent de livrer à l'époux et à son père, à leur première et simple requête, quatre robes de bon drap, « desquelles il y en aura deux nuptiales de la colleur qu'il plaira es dits et fils Suchet, et les deux aultres de bon drap recepvable ».

*
* *

Il faudrait multiplier les citations pour donner une idée

plus précise encore du livre de l'abbé Truchet, qui place désormais son auteur au rang des plus consciencieux érudits et des meilleurs historiens. Il y a longtemps qu'on a dit : « Pour bien aimer sa patrie, il faut d'abord aimer sa province, le coin de terre où l'on naquit, le berceau de sa famille et le tombeau des ancètres. » Ce n'est pas un mince honneur que d'être célèbre dans un pays où, comme partout, a cours le *Nemo propheta !*

L'abbé Truchet a donc fait un beau et bon livre, qui est de premier ordre, et je veux citer sa dernière page, d'une poésie charmante dans sa mélancolie, et en même temps d'une si grande éloquence.

« En terminant ces lignes, dit-il, nos regards se promènent sur la ville assise, silencieuse, au bas de la colline. Comme tout a changé depuis trois siècles ! La population s'est accrue d'un tiers ; la route s'est fait un autre passage plus large à travers la ville ; presque toutes les rues se sont un peu élargies et alignées ; le pétrole y jette le soir, à défaut de la lune, une certaine lumière jusqu'à l'heure où chacun est censé se souvenir qu'il a un domicile et une famille ; les hommes ne portent plus des hauts-de-chausses et des bonnets à plumes, ni les dames des tabliers et des coiffes de drap d'or ; l'antique costume national a disparu ; les parapluies ont remplacé les peaux de mouton à capuchon orné de queues de renard ; les avocats laissent leur toge au tribunal, et il n'y a qu'un tribunal ; il n'y a plus de gabelle, de don gratuit, ni de droits féodaux, ce qui ne signifie pas, bien au contraire ! qu'il n'y ait plus d'impôts ni de droits variés à payer ; l'évêque n'a plus de pouvoir politique ; le même gouvernement tient l'Etat, la commune, l'école, l'hôpital et beaucoup d'autres choses, ce qui est, dit-on, une grande liberté et une grande égalité ; la noblesse ne dresse plus ses tours et ses girouettes au-dessus

des toits des bourgeois ; il n'y a même plus de nobles ni de bourgeois, mais seulement des citoyens, tous égaux, dit-on encore, et le clergé gouverne à peine l'église : il y a beaucoup moins d'auberges, de magasins et de voyageurs, mais il y a beaucoup de cafés, où la famille et le foyer s'oublient facilement ; il n'y a plus de Confrérie du Saint-Esprit, et l'on ne pourrait ni ne voudrait représenter le Mystère de la Passion ; les testaments sont plus courts, Dieu, l'âme et la sépulture n'y figurant pas, et les pauvres pas davantage. Enfin, c'est à Saint-Jean de Maurienne comme ailleurs : tout a marché avec le temps, c'est-à-dire, selon l'expression usitée, tout a progressé.

« En réalité, est-ce mieux ? Oui, sur certains points. Est-ce pire ? Oui, sur certains autres points. Quant à la balance, le lecteur la fera, s'il en a le temps et le goût ; mais nous l'avertissons charitablement que l'opération est difficile, et que ceux qui l'ont tentée ont souvent falsifié les poids, sciemment ou non.

« Un fait qui montre combien est changeant et passager tout ce qui est humain, c'est que, de tous les noms de nobles et de bourgeois que nous avons rencontrés au XVIe siècle, il n'en existe plus que trois, peut-être quatre.

« Mais il y a toujours, à mi-montagne, la chapelle de Bonne-Nouvelle ; là-bas, dans la ville, la vieille cathédrale ; le vieux clocher, abaissé en l'honneur de l'égalité ; le collège ; le nouvel hôpital qui a remplacé les anciens, et, près de nous, un cimetière.

« Il y a donc des choses qui ne changent pas. Grande consolation pour ceux qui n'aiment pas les changements, et grande leçon pour ceux qui les aiment beaucoup, peut-être trop. »

CHARLES BUET.

LES PAYSAGES DE M. THEURIET

à propos de son dernier roman.

Ceci n'est point une étude complète ; c'est seulement l'esquisse de quelques impressions littéraires, l'écho du vif plaisir que nous a fait éprouver le dernier livre de M. Theuriet. Mais une jouissance artistique, pour vague qu'elle soit de prime abord, peut cependant être précisée. Séduit par l'art ingénieux et nouveau de l'auteur d'*Amour d'Automne* [1], nous voulons, à l'occasion de cet ouvrage, nous rendre raison de son charme et condenser en quelques idées logiques les sentiments qu'il éveille en nous. Ses paysages sont, à notre avis, la meilleure partie de son œuvre ; ce ne peut donc être que tout profit d'en critiquer les mérites, en les goûtant à libre examen. Aussi bien sommes-nous sûr de ne point déplaire par là aux lecteurs de la *Revue savoisienne* ; car faire l'éloge de M. Theuriet paysagiste, n'est-ce pas aussi célébrer ce beau lac d'Annecy dont il s'est fait le peintre et le poète inspiré ?

I.

M. André Theuriet est un amant passionné de la nature ; c'est une veine heureuse et nouvelle dans le roman. C'est aussi la meilleure preuve de l'intelligence qu'il met à comprendre son art ; car si la mission du romancier consiste surtout à peindre fidèlement une société et une époque, le sentiment des beautés agrestes ne pouvait être, à l'heure

1 1888, chez Alphonse Lemerre.

présente, oublié dans ses tableaux. M. Theuriet a fort bien saisi cette marque particulière de notre temps.

Le XIXe siècle est en effet celui qui semble avoir le mieux connu et aimé la nature. « Les esprits doux et amateurs de belles-lettres, disait jadis l'aimable marquise de Rambouillet, ne trouvent jamais leur compte à la campagne » ; elle se faisait ainsi le porte-voix de l'opinion universelle ; car c'est à peine si, dans ce XVIIe siècle tout absorbé par ses hautes abstractions spiritualistes, quelques écrivains oubliés comme Racan ou Saint-Amant, quelques femmes d'élite comme Mme de Sévigné ou Mme de Motteville, quelques rares génies comme La Fontaine, osèrent écouter les voix mystérieuses de la nature et y répondre de franc cœur. Mais voici, au siècle suivant, un réveil plein de souriantes promesses. La Bruyère l'avait presque annoncé : « Un esprit sain, écrivait-il, puise à la cour le goût de la solitude et de la retraite. » On sentit le besoin de s'arracher aux laideurs d'une civilisation vieillie, pour se jeter dans les bras attirants de la nature éternellement jeune. C'est la gloire de Jean-Jacques Rousseau d'avoir fait cette révélation à son siècle ; le nôtre ne l'a point oubliée. A l'heure présente, tout Parisien parisiennant, au milieu du tourbillon des affaires ou du tracas bureaucratique, trouve un instant pour se ressaisir, pour penser, dans ce monde artificiel, au monde vrai et à ses beautés apaisantes. Au seul mot de nature, une fraîche vision s'éveille en son âme rassérénée : — un chalet de sapin au flanc de la montagne, avec une prairie brodée de fleurs alpestres, où les génisses bondissent en pleine lumière, au son joyeux de leurs clochettes de bronze ; — et l'homme du XIXe siècle fuit sa ville sombre : il s'en va, alerte et gaillard, contempler la belle nature...

Or, ce caractère de notre époque, M. Theuriet l'a mieux que personne compris et analysé ; ses œuvres en sont le

constant témoignage. Il y a quelque dix ans que, déguisé en homme des bois, il faisait partager au public les « impressions d'un forestier ». Assis devant sa hutte, sur un vieux tronc d'arbre moussu, il contait tout familièrement, entre deux bourrées de pipes, ses joies et ses enthousiasmes de sylvain, de « boisier », comme il s'appelait lui-même; et c'était plaisir de l'entendre évoquer cette poésie de la forêt, de respirer en sa compagnie les saines émanations des sapins et des chênes, ou d'écouter tinter les clochettes du troupeau errant dans la clairière. Un an après, il donnait l'histoire du *Fils Maugars*; et plus d'un lecteur, enchanté par ses tableaux riants et ses poétiques descriptions, dut oublier le héros du roman et son caractère assez faible. Dans *Les Mauvais Mariages,* encore des personnages effacés et pâlis par l'étincellement doré du cadre; mais quelles brillantes guillochures et quelle pittoresque observation de certains petits coins de la bonne vie provinciale! Voici *Madame Heurteloup,* personnage hérissé et déplaisant comme son nom même; en revanche, de beaux types de paysans, crayonnés d'une touche franche et vigoureuse. Pourquoi *Michel Verneuil* est-il une étude un peu superficielle? Parce que l'auteur a quitté le milieu rustique où son talent s'épanouissait à l'aise, pour s'égarer dans les détails plus compliqués de l'observation citadine. Et *Tante Aurélie*? Une excellente femme; le malheur est que l'attention du lecteur, éparpillée sur un charmant fouillis de figurines secondaires, néglige de s'arrêter une seule minute au personnage principal. Il ressort de tout ceci que M. Theuriet, né descriptif, doit rester fidèle à cette espèce de description émue où il triomphe, s'il a souci de conserver sa marque propre et son originalité. C'est en effet dans l'observation de la nature rustique et des êtres qui l'animent qu'il trouve ses plus fraiches inspirations; hors de là, il n'est plus lui-

même. Bref, ce merveilleux paysagiste n'est point, à mon sens, de ceux qui savent pousser à fond l'analyse, la dissection cruelle du cœur humain et si la nature tient dans ses tableaux une place si éminente, c'est qu'elle y gagne peut-être en importance tout ce que les caractères semblent perdre en puissance et en intérêt.

Cette tendance d'esprit a conduit M. Theuriet à écrire des romans d'une espèce toute nouvelle. Chez cet intransigeant de la campagne, le paysage est en général au premier plan, et les personnages au deuxième ; les héros se font tout petits derrière les magnifiques décors qui les cachent ; partout la nature se dresse devant l'homme et l'écrase de son envahissante beauté. De là quelque étonnement parmi les critiques, ombrageux devant ces audaces. Le paysage, à leurs yeux, ne saurait trouver en lui-même sa raison d'être dans un roman ; décrire pour décrire est une œuvre sans but, plus capable de fatiguer que de plaire : car on arrête ainsi à tout instant le drame des passions humaines, on ralentit l'action, on grandit les objets aux dépens des personnages : bref, le régal littéraire ne se compose plus que de hors-d'œuvres, et ce qui devait n'être qu'accessoire devient l'objet dominant. Or, comme disait Bernardin de Saint-Pierre, « un paysage doit être seulement le fond du tableau de la vie humaine ».

Il semble cependant que si quelque personne d'un goût tout opposé avait dessein de soutenir la thèse contraire, elle ne manquerait certes point d'excellentes raisons pour justifier sa préférence. La critique en effet, sur ce point comme sur tant d'autres, ne doit-elle pas craindre pour se guider les règles trop uniformes? Un coup de pinceau, un simple trait suffit à certains auteurs pour esquisser un paysage; d'autres ne produisent point l'effet désiré si des touches redoublées ne viennent accentuer les détails

par un relief plein de puissance. C'est à l'écrivain de choisir, de garder la juste mesure. Au reste, à supposer que la description empiète sur l'action elle-même, ne peut-on pas concevoir, sans paradoxe, un genre de roman où la nature vivante, animée au souffle de l'inspirateur, jouerait le rôle de principale héroïne? Les personnages ne seraient alors qu'une sorte de lien propre à enchaîner l'attention du lecteur frivole, à l'entraîner malgré lui tout le long de cette merveilleuse galerie de paysages que l'écrivain veut lui montrer. Et ce genre encore innommé aurait trouvé dans M. Theuriet son créateur peut-être involontaire !

Gœthe a comparé ingénieusement le Parnasse au mont Serrat en Catalogne, qui était jadis tout peuplé d'ermites, et dont chaque dentelure recélait son pieux anachorète. « Le Parnasse, disait-il, est un mont Serrat qui admet quantité d'établissements à ses divers étages : laissez chacun aller et regarder autour de lui, et il trouvera quelque place à sa convenance, que ce soit un sommet ou un coin de rocher. » Pourquoi les romanciers dramaturges y refuseraient-ils place à ceux de leurs confrères que j'appellerais volontiers les romanciers descriptifs ? M. Theuriet, poète jusque dans ses romans, a découvert sur ce mont légendaire un petit coin tout nouveau ; il faut l'admirer de bon cœur, sans épiloguer sur les règles. A-t-il eu tort, a-t-il eu raison d'enlever dans ses œuvres le premier rang aux caractères moraux pour le donner aux descriptions naturelles ? Peu nous importe au fond de le savoir, puisque ses ouvrages nous enchantent ; une thèse littéraire est toujours déplorable quand elle empêche d'avoir du plaisir. Et puis, sur cette question comme sur bien d'autres, la liberté des opinions ne serait-elle pas vraiment un mince avantage, si elle ne comprenait par essence la liberté de n'en point avoir ?

II.

Nous éviterons donc toute conclusion trop affirmative sur les rapports du paysage et des caractères dans les romans de M. Theuriet. Mais il convient maintenant de considérer ces paysages en eux-mêmes, pour rechercher d'où vient leur charme. C'est sans doute chose délicate à effeuiller que cette fleur du plaisir littéraire. Cependant une analyse attentive de l'impression que laisse cette lecture en livre aisément le secret. Ce charme, je le ramènerais volontiers à deux grandes idées, à deux maîtresses vertus de notre romancier paysagiste. Sincérité et idéal : telle pourrait être sa devise.

La sincérité, tout d'abord, doit être le premier souci d'un descriptif, et son plus précieux mérite. J'entends par là que l'écrivain, en face d'un site qui l'attire, ne saurait en rendre les beautés avec trop de vérité et de franchise. Mais cette sorte de probité artistique devient bientôt servilité et esclavage pour qui s'impose le joug pesant d'une imitation toute matérielle. D'ordinaire en effet, la vérité d'une description semble d'autant moins frappante qu'elle est plus vulgairement réelle, et que rien ne vient relever dans sa mesquine reproduction l'aspect physique de la nature. L'œuvre n'est point complète si un second élément ne vient l'éclairer et la faire vivre ; le paysage n'est point entièrement beau s'il ne s'enveloppe et ne s'anime d'une douce lumière d'idéal. Pour résumer ma pensée dans une formule exacte et concise, je dirai que c'est seulement dans l'alliance intime de l'idéal et du réel que peut consister la vérité artistique.

Un descriptif ne saurait donc sans déchoir devenir un simple copiste. Il faut encore qu'il soit à sa manière interprète et révélateur. Le paysage que le hasard lui offre, il

doit le soumettre au choix d'un goût supérieur, à une sorte de critique inspirée. L'art exige qu'il représente les choses, non comme elles sont, mais comme il les sent, qu'il fasse paraître en ses tableaux la présence d'un homme et d'une âme, qu'il en varie les couleurs suivant les nuances mêmes de ses impressions personnelles et fugitives. Un beau site, transporté dans un roman, ne nous apparaîtrait que comme une reproduction anémiée et affaiblie, si l'écrivain n'y incarnait pour ainsi dire le plus pur de ses sentiments. Il faut que la nature, une fois entrée dans son esprit, n'en sorte que transfigurée, et que, de cette communion d'un instant qu'il a pu faire avec elle, il reste dans son œuvre comme un rayonnement et la transparence d'une pensée.

Or, la plupart des romanciers, dans leurs descriptions, ont méconnu ce principe d'esthétique. Les uns ont copié servilement la réalité visible ; d'autres ont exagéré la tendance idéaliste au point de tomber dans une sensiblerie bizarre et de mauvais goût. La première erreur est celle de l'école réaliste tout entière ; les noms de ses partisans actuels se présentent à tous les esprits : si je n'en cite point, ce n'est donc pas de peur de blesser leur modestie. A leurs yeux, on le sait, le vrai talent serait d'élever le paysage à la hauteur d'un trompe-l'œil ; du reste, nulle émotion de l'écrivain face à face avec la nature : nul souci de ses sentiments, de ses dispositions intimes ; bref, aucune transformation idéale de la réalité sensible, à son passage dans l'âme de l'artiste qui l'a reproduit. D'où je conclus logiquement, poussant cette doctrine à l'extrême, que Virgile ou Jean-Jacques, pour citer au hasard, furent les plus mauvais rapins de la république des lettres ; le grand art, c'est celui qu'inventa M. Daguerre, et son incarnation présente, c'est par exemple ce photographe que M. Theuriet nous montre détaillant ses produits sur la *Couronne*

de Savoie. J'allais oublier, au nombre des grands artistes, l'homme de bien qui jadis découvrit le miroir ; par malheur, son nom s'est dérobé, dans l'obscurité des siècles, aux applaudissements de l'école réaliste et du public contemporain.

Mais n'insistons pas davantage sur les conséquences dernières d'une doctrine trop connue pour qu'il convienne de s'y arrêter. Ces excès du naturalisme ont d'ailleurs trouvé leur négation dans certaines tendances fantaisistes qui, pour être plus rares et moins remarquées, n'en méritent que mieux l'examen. A côté des auteurs qu'un aveugle désir de sincérité pousse à exclure l'idéal de leurs écrits, il en est d'autres qui, trop épris d'idéal, ont oublié d'être sincères. Je n'en veux pour preuve que tel ouvrage où Michelet décrit ses impressions en présence de la montagne. Le voici face à face avec les splendeurs alpestres ; suivons-le et recueillons les idées que ce spectacle éveille en lui. Va-t-il peindre fidèlement les tableaux tout faits que lui offre la nature ? Rendra-t-il au moins les premiers sentiments qu'elle lui suggère avec une franche spontanéité ? L'espérer serait mal connaître cet homme d'imagination. Bien au contraire, il a son rôle appris d'avance, ses idées faites et son plan préparé. Ses impressions, il les classe et les groupe, non sans un certain parti-pris, en abstractions ingénieuses, en généralisations originales, trop originales, trop ingénieuses. Il voit des choses que personne n'a jamais vues ; il entend des voix mystérieuses que nul n'entendra jamais. Hardiment, il façonne les paysages à ses manières de penser ; il leur emprunte moins qu'il ne leur prête ; il ne peint plus, il rêve... De là un certain étonnement chez le bon public stupéfait, qui ne peut plus suivre son guide. Le lecteur est pris de malaise et d'une sourde irritation ; il s'aperçoit enfin qu'on le trompe, qu'on veut lui faire voir ce qui n'est pas, bref qu'on le prend absolument pour quel-

qu'un qui serait de Falaise ; et il accuse, non sans raison peut-être, ce merveilleux écrivain de n'avoir point été sincère.

Rien de pareil chez M. Theuriet. Entre les deux extrêmes que nous venons d'esquisser, il a su choisir ce juste milieu dont les limites sont les limites mêmes du bon goût. Macaulay disait finement d'un charmant poète, son compatriote Wordsworth, qu'il parlait de la campagne comme un amant de sa maîtresse ; notre romancier, lui aussi, serait digne de cet éloge : car le sentiment de la nature a toujours, dans ses œuvres, l'accent pénétrant d'un amour vrai qui partant embellit tout ce qu'il touche. C'est un plaisir d'y rencontrer ces impressions simples et franches que n'apprécie guère la foule, mais qui sont peut-être la nouveauté la plus rare et la plus exquise, je dirais presque la fine fleur de l'art ; c'est une surprise aussi, en notre temps, d'y voir des sites rustiques, non point grossièrement reproduits ou transformés à grand effort, mais à la fois sincèrement sentis et idéalisés avec finesse, ce qui est le propre d'un artiste de race et d'un esprit délicat.

Faisons des vœux pour que nos romanciers se convertissent à une aussi sage manière. Ils y gagneront cette simplicité de bon aloi et cette discrétion mesurée qui trop souvent semble les fuir. Surtout, ils y apprendront qu'il peut exister une littérature franche et salubre, riante comme le plein soleil, vivifiante comme l'air des hauteurs. Peut-être même comprendront-ils par là que, sans renoncer à de légitimes franchises, l'artiste doit pourtant reconnaître la souveraine dignité de l'art. C'est ce que les gens de goût leur souhaitent, avec une notion plus claire du bon ordre intellectuel et un plus parfait équilibre de la santé littéraire. Ainsi soit-il !

(A suivre.) M. Revon.

UN ÉMIGRANT CHABLAISIEN

JEAN-CLAUDE HUDRY

(Suite.)

Les Anglais, voyant l'impossibilité de pénétrer notre ligne et se trouvant beaucoup affaiblis par les pertes qu'ils avaient faites, enclouèrent leurs plus gros canons, au nombre de 18, et s'enfuirent une nuit par le même canal où ils étaient entrés.

Quelques jours après, le général Jackson rentra en ville, n'emmenant avec lui que notre bataillon et le 7e, parce que dès le commencement il nous avait dit que nous serions sa garde d'honneur et que nous irions partout où il irait.

Les autres troupes, au nombre de 1,500 hommes, passèrent encore quarante jours dans les camps.

Le major général Jackson m'envoya, avant son départ pour Washington, un certificat en reconnaissance de mes services.

Un autre de nos compatriotes, au même moment, recevait du même général une lettre des plus élogieuses pour le dévouement dont il avait fait preuve : c'était Nicolas Girod, maire de la Nouvelle-Orléans. N'est-ce pas le cas de répéter avec Jacques Replat : « *Ces Savoyards, on les trouve partout ?* » D'ailleurs, ils arrivent en bon rang, comme on vient de le voir, et ils ne font pas trop mauvaise figure.

La campagne étant terminée, je formai le projet de revoir ma patrie, ma très chère mère et mes autres parents. Ma mère surtout me faisait écrire depuis quinze ans qu'elle voulait à tout prix m'embrasser une dernière fois avant de mourir. C'est pourquoi je commençai à liquider mes petites affaires pour me mettre en mesure d'exécuter mon dessein,

Cette liquidation l'obligea d'entreprendre un long voyage, à cinq lieues de la ville, pour faire des recouvrements. Les chaleurs excessives du mois de juillet l'éprouvèrent tellement qu'il tomba malade peu de jours après sa rentrée à la Nouvelle-Orléans. Pendant deux semaines il dut rester alité. Comme sa convalescence était lente, il lui vint l'idée de partir pour New-York, afin de changer d'air. Mal lui en prit. Sur le navire où il s'embarqua, le 31 août 1815, une épidémie de fièvre bilieuse et putride se déclara : bientôt les deux tiers de l'équipage en furent atteints. Hudry, qui n'était pas encore remis de son indisposition précédente, ne pouvait échapper à la contagion. Le 5 octobre, on le déposa plus mort que vif à Charleston, où il dut se faire soigner jusqu'au 27 du même mois. Alors il partit pour Philadelphie, où il ne s'arrêta guère ; il quitta bientôt cette ville pour se rendre à Baltimore, où il descendit le 21 novembre.

Comme mes fonds étaient placés à Baltimore, j'avais l'espoir d'y faire quelques spéculations. Mais le marché se trouva si mauvais en tous genres, que je me vis obligé d'y acheter des eaux-de-vie avec l'intention de les écouler à Charleston.

Le 1er décembre 1815, il monta sur un navire qui devait toucher ce port, et il y arriva le 13. Il en repartit le 24 pour Savannah, où il aborda le 26.

L'aspect et le séjour de Savannah sont des plus mélancoliques ; on y rencontre beaucoup de Français, mais ils se fréquentent peu. J'y ai vu M. Dominget, d'Aix en Savoie, qui ne m'a pas témoigné la moindre civilité.

Dès le 29, il retourna à Charleston où il s'arrêta seulement jusqu'au 12 janvier 1816, date à laquelle il prit place à bord de la frégate *Morning Star,* qui faisait voile pour la Havane.

Nous arrivâmes le 24 janvier dans cette ville : je ne pus débarquer que le 25, parce que le gouvernement met tant d'entraves à la réception des étrangers, que sans caution l'on ne peut être admis.

La Havane, qui est environnée de forts, l'est encore de bons remparts. Ses édifices, qui sont généralement antiques, sont construits sur le même plan, mal disposés et grillés comme des prisons, ce qui ne manque pas d'impressionner défavorablement le spectateur.

Il est dangereux de voyager seul et sans armes dans l'île de Cuba, les assassinats y étant fort fréquents. Je m'y aventurai néanmoins dans ces conditions. Mais je fus arrêté par un paysan qui prétendait que le mauvais cheval de louage sur lequel j'étais monté appartenait à son beau-frère. Il voulait me faire sortir du grand chemin pour me mener chez cet individu ; mais je n'y consentis pas. Il m'accompagna pendant une lieue jusqu'à Sant-Iago, où nous allâmes chez l'alcade. Là, le susdit beau-frère, interpellé par ce magistrat, déclara que le cheval ne lui appartenait pas, ce qui me permit de continuer ma route.

Enfin, le 4 mars, il rentra dans sa résidence.

Je m'étais proposé, pendant le courant du mois de mai, d'installer un magasin de comestibles, malgré ma mauvaise santé. Mais la Nouvelle-Orléans ayant été à moitié inondée par le Mississipi qui rompit sa digue à trois lieues au-dessus de la ville, on craignit qu'il n'en résultàt une épidémie à la baisse des eaux. C'est pourquoi j'abandonnai mon projet, et je pris définitivement la résolution d'aller voir ma mère, ma patrie et mes parents.

A cet effet, je partis le 4 juin 1816, après avoir au préalable chargé M. Nicolas Girod de mes petites affaires à la Nouvelle-Orléans.

Il débarqua à Bordeaux le 10 août, passa par Périgueux, Limoges, Clermont-Ferrand, Montbrison, Lyon, Genève, et finalement vint aboutir à Rézier le 16 septembre.

C'était un dimanche, et j'arrivai pendant la grand'messe.

Ma mère, âgée de quatre-vingts ans, y était allée à pied, quoique incommodée par un embonpoint extraordinaire, et bien que l'église se trouvât à plus de vingt-cinq minutes de notre maison.

Quelqu'un du village, à mon insu, alla la prévenir, à l'église, de mon arrivée. Elle n'en parut point émue. Après la messe elle alla dîner avec une amie, puis elle revint avec cette amie pour remercier Dieu de mon heureux retour. Cette action de grâce terminée : « C'est la dernière fois, dit-elle, qu'on me voit à vèpres. »

Une fois à la maison, nous épanchâmes nos cœurs, nous nous fîmes des caresses réciproques, naturelles après quinze ans de séparation, mais tout se passa sans grande émotion, en apparence.

Ma mère parut ensuite jouir d'un contentement apathique ; elle n'aima plus l'exercice, et, dès que le froid se fit sentir rigoureusement, on eut de la peine à lui faire quitter son lit. Elle tomba dans un état de somnolence léthargique dont elle ne se réveilla plus. Son appétit pourtant se maintint admirablement jusqu'au 15 janvier 1817, jour où ma mère s'éteignit, comme une chandelle.

Il fallut s'occuper des funérailles. Le corps fut déposé dans notre chapelle, afin d'y faire la levée selon l'usage de la famille. Le curé et la paroisse en masse arrivèrent ; on fit les cérémonies funèbres, et l'on chanta le *Libera me*. J'avais résolu de ne point pleurer et j'avais tenu bon jusque-là ; mais, lorsque je vis qu'on déplaçait le corps pour l'emporter au cimetière et pour mêler ces restes avec les cendres de nos ancêtres, alors je ne pus plus contraindre la nature : tout à coup, je sentis un torrent de larmes qui s'échappaient de mes yeux.

(*A suivre.*) Fr. MIQUET.

CAUSERIES D'UN BIBLIOPHILE SAVOISIEN

MAURICE MALICIEUX

Il existe quelques rares volumes qui portent le nom de Maurice Malicieux comme nom d'imprimeur, et celui de Chambéry comme lieu d'impression.

Un seul de ces volumes a été cité jusqu'ici ; en voici la description :

Le Proumenoir de Monsieur de Montaigne par sa fille d'alliance; — A Chambéry par Maurice Malicieu, 1598. — Petit in-12 de 78 feuillets.

L'auteur de cet ouvrage est Mlle de Gournay. L'avertissement qu'on lit au verso du titre semble indiquer une première édition ; mais il est identique à celui des deux précédentes (Paris, Abel l'Angelier, 1594 et 1595). Il y a encore une édition postérieure à celle de Chambéry.

Nous pouvons signaler aux bibliographes deux nouvelles impressions de Maurice Malicieux.

Les Larmes et Martyre de S. Pierre avec ses Méditations très dévotes, en forme de prières, par A. de Nervèze.— Chambéry, Par Maurice Mallicieux, M.DC; — In-16 de 83 feuillets dont la chiffraison est très incorrecte.

Méditations très dévotes, en forme de prières, par A. de Nervèze dédiées à sa Saincte d'Alliance. Troisième édition, reveüe, corrigée et augmentée par l'Autheur; — A Chambery, Par Maurice Malicieux, M. DC. — In-16 de 153 pages chiffrées et 2 non chiffrées.

Ces opuscules mystiques sont du style de la littérature courante de l'ordre de Saint-François. Ils ne présentent

pour nous aucun intérêt ; mais il n'en était pas de même à l'époque où le Père Chérubin et ses capucins convertissaient le Chablais. Les ouvrages spirituels d'Antoine de Nervèze étaient alors très goûtés en Savoie, si l'on en juge par la peine qu'a prise Françoise de Passier d'en traduire un en espagnol [1].

Nous avons trouvé à la bibliothèque de Grenoble un exemplaire du *Proumenoir de Monsieur de Montaigne* qui a appartenu à Duclos d'Esery, membre du Sénat de Savoie à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle. Ce magistrat aimait les livres savoisiens : car la plupart de ceux de la bibliothèque de Grenoble, y compris le fameux exemplaire unique de la *Chorographia* de Délex, portent sa signature, souvent accompagnée du prix d'achat. Cette bibliothèque a dû passer dans celle de Mgr de Caulet, évêque de Grenoble [2], et de là dans celle de la ville.

Cette circonstance nous avait fait penser que Chambéry

1 Françoise de Passier était mariée à Don Ivez, major de Tarentaise, conseiller d'Etat du duc de Savoie. Voici le titre de son livre, d'après Grillet :

Cartas morales del senor de Nerveza, dirigido al conde de Fuentes, impresso in Thonon por Marcos de la Rua : estampador della Santa Casa, con permission de los superiores, M. DC V.

M. Rabut s'est trompé quand il a cru voir dans une édition française de cet ouvrage (Paris, Toussainct de Bray, 1610) une traduction de l'espagnol en français par Françoise de Passier. Antoine de Nervèze était Français, et c'est en français qu'il a publié son livre.

2 Le décanat de Savoie faisait alors partie du diocèse de Grenoble et l'évêque se rendait souvent à Chambéry pour l'exercice de son ministère.

Les deux titres suivants témoignent que Mgr de Caulet faisait quelque fois aussi le voyage dans un but politique.

Discours prononcé par l'Evêque de Grenoble, Jean de Caulet, dans l'église S. Léger de Chambéry, au sujet du Te Deum *chanté en action de grâces de l'entrée de l'infant Dom Philippe... à Chambéry, le 6 janvier 1743.* — A Grenoble, de l'imprimerie de la veuve Giroud, libraire ordinaire de Monseigneur l'Evêque et du clergé, s. d. (1743). — In-4° de 7 pages.

Discours prononcé par l'Evêque de Grenoble, J. de Caulet, aux obsèques du roi Philippe V, dans la royale Sainte Chapelle de Savoie, le 9 août 1746. — S. l. n. d. (Grenoble, André Giroud, 1746). — In-4° de 8 pages.

pourrait bien être le lieu réel d'impression. Un autre indice corroborait cette opinion.

Il existait à cette époque un Maurice Malicieux. Il était d'une famille d'Annecy et les registres de l'état civil de cette ville mentionnent sa mort en ces termes · « Dudict « iour (13 octobre 1621) à St-Dominique sepulture Mr Mau- « ris Malicieux huissier extraordinaire au Sénat de Savoye « et bourgeois de ceste ville. » Cette position d'huissier au Sénat devait lui imposer la résidence de Chambéry.

Nos inductions étaient cependant fausses. L'imprimeur de ces contrefaçons s'est attaché à n'y rien mettre qui pût le faire reconnaître. Les lettres ornées sont insignifiantes et en très petit nombre ; tous les ornements sont produits par ces vignettes à combinaisons dont tous les imprimeurs de cette époque ont fait un si grand usage. Seul un cul-de-lampe placé à la fin des *Larmes de S. Pierre* est moins banal. Sur les rinceaux qui entourent une corbeille de fruits on remarque deux personnages qui jouent de la flûte, deux écureuils et une tête de bouc.

Or nous avons trouvé le même bois avec les mêmes tailles disposées de même, absolument identique enfin, page 306 d'un livre curieux et rare intitulé :

Erreur populaire de la Papesse Jane, par Florimond de Raemound, conseiller du Roy au Parlement de Bourdeaux. — A Lyon, par Benoist Rigaud, M. D. XC V. — In-8°.

Et page 86 de :

De la Couronne du soldat, traduit du latin de R. Septim. Tertul. par Florimond de Raemound..., — même imprimeur, même date.

Il est donc démontré pour nous que les impressions qui portent le nom de Maurice Malicieux ont été faites à Lyon par Benoist Rigaud.

Devons-nous en conclure que ces éditions n'ont aucun rapport avec la Savoie ? Nous ne pouvons rien affirmer ; mais il ne nous semble pas improbable qu'elles aient été imprimées pour un libraire de Chambéry.

Les relations des libraires de Savoie avec ceux de Lyon étaient très fréquentes et très suivies. Jacques Roussin, qui a fondé l'imprimerie de la Sainte-Maison de Thonon, était imprimeur à Lyon, et il n'y a pas encore longtemps que nos libraires faisaient plusieurs voyages annuels dans cette ville pour se fournir de livres.

Pour en revenir à Benoist Rigaud, sa maison devait être de celles qui faisaient des affaires avec la Savoie ; car on voit son fils Pierre imprimer la 2e édition originale de l'*Introduction à la Vie dévote,* la 4e, et les trois premières du *Traité de l'Amour de Dieu.*

La première édition du *Traité de l'Amour de Dieu* présente cette particularité que l'imprimeur employé par le libraire Pierre Rigaud s'appelait Amy de Pollier. Or, le dénombrement de 1561 fait voir que la ville d'Annecy comptait déjà des habitants de ce nom : l'imprimeur Amy de Pollier serait-il notre compatriote ?

E. Levet.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

13e ANNÉE. — BULLETIN No 1. — JANVIER 1888.

Pressions barométriques moyennes : 727,9 à Annecy, 685,59 à Leschaux, 712,4 à Mélan. Maxima les 11 et 25 à Annecy, à Leschaux et à Mélan. Minima le 8 à Annecy et à Leschaux et le 28 à Mélan. Excursion du mercure : 29,4 à Annecy, 21,3 à Leschaux et 22,5 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Temps froid. Le 31, —19° au Biot, —26° à Bonneville et —26°8 à Mélan, ce qui n'avait pas été observé depuis 12 ans. Moyenne à Annecy du maxima 1°9, du minima —5°, à 9 h. du matin —3°. Moyenne générale : à Douvaine »°», à Chamonix —4°8, à Mélan —4°07, à Bonneville —4°04, à Leschaux —3°4.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 4°1, de l'eau de puits 8°8, du sol à 0m,30 de profondeur 1°9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de janvier : le		2	9	16	23	30
Thermomètre...	maxima.	—1°9	4°5	4°7	3°7	4°6
	minima.	—20°3	—7°3	—11°	—8°	—16°3
Baromètre à 0°.....		617,1	635,7	628,8	626,1	613,7

A cette station, le maximum barométrique est de 636,5 le 8 et le minimum de 613,8 le 28.

PLUIE ET NEIGE. — Le maximum d'eau recueillie est de 57m/m en 6 jours au Biot et le minimum de 8m/m à Douvaine. Il tombe 0m,66 de neige aux Gets, 0m,57 à Megève, 0m,45 à Cruseilles, 0m,33 à Leschaux ; dans les autres stations de 0m,15 à 0m,25. Au Semnoz, l'eau recueillie est de 44m/m5 et la neige mesure 1m,50 le 2, 1m,65 le 9, 1m,50 le 16 et 1m,48 le 23 ; le 30, la neige par le vent forme des amoncellements de plus de 5m de haut à des endroits.

OBSERVATIONS DIVERSES. — A Bonneville, le Borne est gelé ainsi que le ruisseau de Vaudray ; l'Arve charrie des glaçons. Le 30, à Annecy, le canal du Vassé se gèle, ainsi que plusieurs points des bords du lac, ce qui ne s'était pas produit avec les premiers froids du mois.

BULLETIN N° 2. — FÉVRIER 1888.

Pressions barométriques moyennes : 717,4 à Annecy, 679,3 à Leschaux, 701,99 à Mélan. Maxima le 4 et minima le 20 aux trois stations. Excursion du mercure : 26,3 à Annecy, 25,9 à Leschaux et 26,89 à Mélan.

Température. — Donnant une assez grande quantité de neige. Moyenne à Annecy du maxima 3°8, du minima —4°8, à 9 h. du matin —1°9. Moyenne générale : à Douvaine 0°04, à Chamonix —2°58, à Mélan —2°62, à Bonneville —2°6, à Leschaux —1°34.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 3°7, du sol à Annecy à $0^m,30$ de profondeur 1°1.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de février : le		6	13	20	27	....
Thermomètre...	maxima.	—9°3	0°7	—2°8	—2°9	.....
	minima.	—16°3	—7°8	—12°3	—13°3	.....
Baromètre à 0°.....		623,6	620,1	602,4	617,8	.....

A cette station, la température reste presque continuellement en dessous de zéro. Le maximum barométrique est de 628,2 le 4 et le minimum 602,4 le 20.

Pluie et neige. — Maximum d'eau receuillie $89^m/^m9$ en 10 jours à Annemasse ; minimum $9^m/^m9$ en 3 jours à Seythenex. La neige donne pendant le mois une hauteur de $0^m,92$ aux Gets, $1^m,80$ au Biot, $1^m,01$ à Chamonix, $0^m,77$ à Mélan, $0^m,80$ à Annemasse, $0^m,68$ à Seythenex, $0^m,84$ à Faverges, $0^m,88$ à Talloires ; aux autres stations de $0^m,50$ à $0^m,65$, sauf à St-Gingolph où la hauteur est de $0^m,29$ seulement. A la fin du mois, on trouve encore $0^m,20$ de neige dans la plaine. Au Semnoz, l'eau recueillie est de $55^m/^m4$; la neige a une hauteur de $2^m,25$ le 6, $2^m,46$ le 13, $3^m,22$ le 20 et $3^m,28$ le 27 ; le 13 elle tombe avec violence et rend l'ascension du 20 difficile.

Observations diverses. — La neige des 14 et 15 cause des dégâts aux arbres dont elle casse des branches. Dans les forêts de jeunes arbres, les dégâts sont nombreux.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 27 janvier 1888.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la correspondance, qui comprend entre autres deux demandes d'échange de la *Revue* avec des publications littéraires et scientifiques. La Société décide de restreindre dorénavant le nombre des échanges et d'en supprimer quelques-uns.

M. AIMÉ VASCHY, ingénieur des télégraphes, professeur à l'Ecole supérieure de télégraphie et à l'Ecole polytechnique, est admis comme membre actif; la candidature de notre jeune compatriote, qui s'est déjà fait un nom dans les sciences mathématiques, avait été posée dans la séance précédente.

M. DUCIS donne la suite des fonctionnaires et employés du château d'Annecy pendant les années 1537 et suivantes, avec les changements survenus. Il commence ensuite la liste des magistrats et de leurs traitements dans le Conseil présidial du Genevois et les autres judicatures.

LE MÊME fait connaître que, pour compléter les estampages d'inscriptions romaines laissés par M. Léon Rénier, ancien professeur d'épigraphie au Collège de France, le ministère de l'Instruction publique fait un appel à tous les possesseurs de semblables travaux pour former une réunion aussi complète que possible de ces estampages d'inscriptions concernant la Gaule, à installer à la Bibliothèque nationale.

Les estampages fixés aux murs du Musée par M. Revon ne peuvent être déplacés sans détériorations. D'ailleurs, les lettres y sont coloriées, et, dans les envois au ministère,

les essais de lecture ne doivent être faits que dans des notes séparées. Mais, comme la famille Revon a conservé les minutes de ses travaux, c'est à elle qu'il conviendrait de s'adresser. C'est ce que va répondre M. Ducis.

Le secrétaire signale à l'attention des travailleurs quelques articles récents qui ont trait à notre histoire ou qui intéressent notre pays à des titres différents ; ce sont :

1° Un acte relatif à la vente du château de Menthon près de Lausanne, en 1537, par le comte de Menthon, et

2° Le combat de Chillon, XIIIe siècle, dans les *Mémoires* de la Société d'histoire suisse romande, IIe série, t. I ;

3° La *Météorologie de la Drôme* dans le *Bulletin* de la Société d'archéologie de la Drôme, nos 81-85 ;

4° Deux articles de M. J. Gilliéron sur le traitement du suffixe latin *ellum* dans le patois savoyard, et sur le *st,* remplaçant *ts,* dans la vallée de Beaufort et celle de l'Arly : *Revue des patois gallo-romains,* 1887, nos 1 et 2 ;

5° Une chanson en patois de Séez (Savoie) dans la *Revue des patois* (1re année, n° 3) publiée à Lyon par M. L. Clédat, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

Le même parle avec éloge d'un mémoire de M. Hippolyte Tavernier sur les roches cristallines du canton de Taninges, que publiera incessamment la *Revue ;* il lit en même temps une note sur l'intéressante collection de minéraux que possède notre sympathique collaborateur.

M. Serand fait circuler les dons et les échanges ; il attire l'attention de l'assemblée sur un don important que M. le sous-intendant Artus, actuellement à Bourg, a fait à notre Musée, lors de son séjour à Annecy ; ce sont quatre carreaux de terre cuite provenant des ruines de l'ancien temple situé à Kassrin, près de Sfax, dans la régence de Tunis.

Deux d'entre eux portent en relief la figure d'un cerf ou

d'une antilope, tournée à gauche, au milieu de quatre rosaces quadrilobées ; le tout entouré d'un cercle également en relief. Sur les deux autres carreaux on remarque la forme grossière d'un animal paraissant être un lion, dont les oreilles et l'œil sont démesurément grands. Par derrière se voit un palmier. De côté et d'autre sont modelés deux bâtons renflés à chaque bout en forme de massue.

Le revers de ces carreaux est sillonné en diagonale par les empreintes de quatre doigts juxtaposés, joignant les angles opposés. A l'encontre d'autre pièces qui ont été trouvées dans la même localité, les nôtres ne portent aucune inscription.

Longueur d'un côté : $0^m,26$. (Voir pour plus amples détails, sur des exemplaires similaires, le *Journal officiel de la République française,* n° 18, 1888 ; Académie des Inscriptions, séance du 13 janvier 1888.)

Séance du 23 mars.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT.

M. LE PRÉSIDENT dépouille la correspondance, qui comprend entre autres une circulaire ministérielle relative à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. La Société délègue M. Maillard, conservateur du Musée, pour l'y représenter.

Mlle ALICE DOR, de Lyon, dont la candidature avait été posée dans une précédente réunion, est admise comme membre effectif.

La Société procède ensuite au renouvellement de son Bureau, qui a été constitué de la manière suivante :

Président : M. Camille Dunant ✵ ✠ O ✪, conseiller de préfecture honoraire ;

1er Vice-Président : M. Jules Philippe ✠, député ;

2e Vice-Président : M. le chanoine Ducis O ✪, archiviste départemental ;

Secrétaire : M. A. Constantin ✪, chevalier de Ste-Anne et commandeur de St-Stanislas ;

Secrétaire-Adjoint : M. E. Tissot ✠ ✚, ingénieur ;

Trésorier : M. J. Ritz ✚ ✪, compositeur de musique ;

Archiviste : M. Eloi Serand ✪.

Bibliothécaire : M. F. Miquet, contrôleur des Contributions directes.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. Constantin, Ducis, Dunant, Miquet, Tissot.

Directeur de la Revue : M. A. Constantin.

M. LE PRÉSIDENT communique à l'assemblée les résultats du dernier concours de poésie. (Les noms des lauréats ont été publiés dans le dernier n° de la *Revue*, p. 99; les pièces couronnées paraîtront dans la prochaine livraison.)

M. TISSOT EUGÈNE donne connaissance d'une relation qu'il a trouvée entre les mesures de Savoie et les mesures persanes. On est assez d'accord pour faire sortir les Sapaudes, nos ancêtres, du grand plateau central asiatique, mais viennent-ils de la Perse ou des bords de la mer Caspienne, voilà ce que l'on ne saurait affirmer positivement, à moins de nouvelles données. Peut-être la relation dont il s'agit sera-t-elle un guide. Le fait est que le pied de Savoie, tel qu'il a été évalué officiellement par la Chambre des Comptes de l'ancienne Maison de Savoie — d'où son nom de *pied de* CHAMBRE — est exactement LE TIERS de la grande coudée persane, le *zarreh-arak.* Cette dernière a une valeur de 1m,02, d'après un manuel consciencieux qui a cependant le

tort d'arrêter ses évaluations au centimètre [1]. Le tiers de ce nombre est $0^m,340$; or le pied de Savoie vaut $0^m,339,368$. Trois de ces pieds font donc $1^m,018,104$, nombre qu'il faudrait écrire $1^m,02$, si l'on s'arrêtait au centimètre.

Le secrétaire rend compte de la cordiale réception que la Société d'histoire et d'archéologie de Genève a faite aux délégués de l'Académie chablaisienne et de la Société Florimontane, lors de la célébration de son cinquantenaire, le 2 mars.

Le même annonce que M. Emile Picot, professeur de roumain à l'Ecole des langues orientales, possède une plaquette de 204 vers en patois savoyard, intitulée *Le Plaisant Prologue de la décente d'un Savoyard aux enfers,* 1629 (sans nom de lieu) ; ce qui porte à 17 le nombre des plaquettes savoyardes, connues jusqu'à présent, qui ont été imprimées de 1555 à 1650. (Voir *Revue sav.,* 1884, p. 23.) Il parle en outre des précieuses données bibliographiques et biographiques qu'on trouve sur André de La Vigne, Jean Gacy, Jehan d'Abundance, auteurs savoyards de la première moitié du XVI[e] siècle dans *Les Moralités polémiques* et dans *Le Monologue dramatique dans l'ancien théâtre français,* de M. E. Picot. La *Revue* en reproduira les parties les plus remarquables.

Le même signale différents autres écrits et découvertes qui intéressent notre région, entre autres, un article de l'*Indicateur d'antiquités suisses,* n° 1, 1888, sur cinq dolmens découverts sur le mont Mort au-dessus de l'hospice du Grand-St-Bernard et sur une montagne de Liddes, en Valais, à une altitude de 2,200 mètres.

Le Secrétaire, A. Constantin.

1 *Conversion des mesures, monnaies et poids de tous les pays étrangers,* par M.-A. Peigné. — 1867, Gauthier-Villars, à Paris.

LES PAYSAGES DE M. THEURIET

à propos de son dernier roman.

(*Suite et fin.*)

J'ai analysé les deux éléments dont l'intime union constitue, à mon sens, l'originalité particulière des paysages de M. Theuriet ; il me reste à rendre ces idées plus sensibles au moyen de quelques exemples choisis dans son dernier roman.

Mais, tout d'abord, ne convient-il pas de faire observer quelles précieuses ressources offrent à l'artiste ces sites enchanteurs du lac d'Annecy, au milieu desquels M. Theuriet a eu l'esprit de placer le théâtre d'*Amour d'Automne*? C'est en effet une merveilleuse fête du regard, pour qui sait voir et admirer, que ce petit coin de la Savoie. Paisiblement endormi au fond d'un cirque de montagnes poétiques et bien groupées, le lac reflète dans ses eaux profondes les sites les plus féériques. A droite, la sombre croupe du Semnoz, tachetée de noires sapinières ; à gauche, le rire clair du soleil qui s'épand et se joue dans les vignes dorées de Veyrier ; vers le fond, cinq plans de montagnes échelonnés dans une sorte d'enchevêtrement qui semble tout exprès combiné pour les lointains de la perspective ; et au milieu de ce splendide décor, l'éternelle illumination d'une lumière toute méridionale. N'avais-je pas raison de dire que cette triomphante nature est miraculeusement appropriée aux besoins de l'art descriptif ? Salvator Rosa y eût reconnu ses paysages d'une touche sévère, Ruysdaël ses doux clairs-obscurs, Joseph Vernet ses cieux vibrants : et

si vous y cherchiez la richesse de colorations d'un Théodore Rousseau, ou les joyeuses clartés que Corot jetait dans ses peintures, vous les trouveriez aussi ; car, dans son infinie variété d'aspects, le lac d'Annecy rassemble harmonieusement les sites les plus disparates. Ce paysage savoyard fait rêver à la fois du Nord et du Midi, de la Suisse et de l'Italie. M. Theuriet l'a bien compris ; c'est, dit-il, « une Suisse baignée de couleurs plus chaudes, plus italiennes » : et comme il avait pris sur le vif ce singulier caractère, il l'a excellemment rendu.

En artiste qui sait le prix d'une première vue d'ensemble, il nous ménage d'abord ce classique tour du lac qu'un Savoisien savoisiennant, M. Jacques Replat, définissait si justement un « voyage au long cours », à raison des perpétuels changements à vue qui font illusion sur son étendue réelle. Nous nous embarquons donc, nous aussi, sur la *Couronne de Savoie*. Lentement, le vieux bateau s'éloigne du port et glisse dans un remous argenté ; la machine halète, les aubes clapotent, le timonier crie, et le guide-photographe harangue insidieusement les passagers : du doigt, il leur montre sur le rivage la petite maison d'Eugène Suë et les ruines d'une grange où Jean-Jacques venait, dit-on, se reposer ; ou, plus loin, Menthon-Saint-Bernard et son château légendaire... Mais arrêtons-nous à Talloires, « l'endroit préféré des touristes », et de M. Theuriet aussi. On le voit bien, à la lecture de ces pages religieuses d'exactitude, où chaque ligne montre l'homme qui observe et décrit avec amour. Pas n'est besoin que la nature déploie ses plus hautes magnificences pour exciter son admiration ; son train familier et quotidien suffit à lui inspirer une sorte de tendresse émue, et dans telle description d'une simplicité fine et sobre on sent passer, par échappées furtives, comme un souffle virgilien.

Que de tableaux dont la couleur toute locale trahit la vivacité d'une impression vraiment sincère ! Comme le trait en est toujours net et franc ! C'est au point que l'auteur semble user, non de la plume, mais de la palette et du pinceau. Les moindres reliefs, les ombres les plus légères, les plus délicates nuances ressortent sous ses pittoresques expressions. Chacun a devant les yeux cette anse de Talloires dont le ponton mire dans les eaux du lac sa légère estacade et son drapeau aux trois couleurs, ou ces fraîches arcades de marronniers au fond desquelles se dresse, dans un massif, la vieille abbaye bénédictine. Et cette longue rue qui chauffe au soleil ses galeries et ses auvents hospitaliers, entre les arbres des vergers et les vignes bruissantes de sauterelles, n'est-ce pas le village savoyard dans toute sa simplicité ? Vous y reconnaissez aussi la petite maison bourgeoise, avec ses pavillons pointus, ses *loggie* à l'italienne tout enguirlandées de glycines, et son courtil, où les plantes utiles s'égayent de roses ou de résédas qui feront un bouquet pour Mariannette. Voilà bien le clos attenant, avec les prés d'où cultures et forêts s'élèvent en pente verdoyante jusqu'aux bastions de la Tournette et à ses formidables épaulements. Rien de factice ni de convenu, dans ces calmes paysages ; à vrai dire, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de la parfaite vérité des sites, ou de cette sobriété d'un pinceau qui, n'appuyant jamais, éveille l'imagination du lecteur, et laisse au souvenir de ceux qu'une heureuse fortune a pu conduire en ces beaux lieux le soin d'achever la peinture.

Même sincérité dans les silhouettes villageoises qui viennent animer le tableau. Les paysans de M. Theuriet présentent cette originalité qu'ils ne pèchent jamais par trop de délicatesse, ni par trop peu de vertu. Ni gens d'esprit, ni bêtes sans âme : tel est le juste milieu. Notre auteur a su s'y

tenir, et ce n'est pas un mince éloge. L'esprit faux qui a produit *La Terre* trouverait, dans *Amour d'Automne,* les leçons d'un goût dont l'accent fidèle et la parfaite bonne foi ne sont pas les moindres mérites. M. Theuriet persiste à penser que, malgré sa rudesse d'instincts et la simplesse de ses idées, l'homme des champs peut voir plus loin, plus haut que le commun de l'animalité bestiale ; et nous ne saurions l'en blâmer. Mais n'y aurait-il pas égal profit à le lire pour les exagérés qui, à l'inverse, s'obstinent à peupler la campagne de poètes et de penseurs ? Il peut être, même à l'heure présente, moins inutile qu'on ne croirait de bien mesurer la distance qui sépare le paysan de Montmin d'un Parisien déguisé en rustique. Quel abime entre le rustre qui soigne ses bêtes, charroie le fumier, fouit la terre, ne voyant dans les phénomènes des saisons que des incidents de la culture, et le philosophe qui s'est retiré à la montagne pour y jouir de la splendeur des étés ou de l'austérité mélancolique des automnes, des bruits du torrent et de la forêt, des champs couverts de fleurs ou de neige, de la fraîcheur joyeuse des matinées, de la solennité redoutable de l'orage, de la majesté des soleils couchants. L'un voit, l'autre regarde ; l'un entend, l'autre écoute ; l'un se contente de sentir et de vivre, l'autre analyse et réfléchit. La remarque n'est pas nouvelle ; et pourtant combien peu, dans leurs esquisses villageoises, savent s'arrêter au point exact où le citadin commence, et où finit le paysan !

Aussi savons-nous gré à notre auteur de cette fidélité scrupuleuse qui, prenant la réalité toute vive, la crayonne avec tant d'esprit. Que d'entrain et de naturel dans ces paysanneries savoyardes ! Ici, le pauvre pâtre du Roc-de-Chère abrite sous un parapluie séculaire et un couvre-chef cabossé sa vieille cervelle philosophique ; là, une gaillarde chalézanne vient éveiller fort à propos les réflexions mélan-

coliques d'un touriste de quarante ans que, dans son parler intrépide, elle appelle « le vieux monsieur » ; ailleurs, dans un tête-à-tête comique, Philomène Malfroy, avec sa mine de chèvre gourmande, nargue la vertu aussi digne que peu aimable de Perronne, la bonne servante du pays. Mais qu'aperçois-je, là-bas, dans le raidillon de Talloires? Quel est ce débordement torrentueux de chapeaux hauts de forme et de costumes solennels qui dévale et se précipite? C'est le cortège nuptial du village, c'est le « défilé des noceux » ! Voilà de la bonne observation, fortement sentie, finement rendue. On la goûte, on la déguste à petits coups, comme un vin clairet du pays ; mais cette franche liqueur du terroir emporterait-elle les louanges des délicats, sans ce grain d'idéal et d'émotion que l'auteur y jette, à la dérobée, pour en adoucir la saveur ?

J'ai gardé pour la fin une maîtresse qualité, précieuse entre toutes celles qui, à mon sens, distinguent l'auteur d'*Amour d'Automne.* S'il excelle, en effet, à décrire les plus humbles sites, à esquisser d'un crayon spirituel les scènes ou les types du village, il n'est pas moins habile à saisir les grands aspects de la nature, à peindre notamment en termes dignes du sujet ces jeux changeants de la lumière qui sont le plus grand charme du lac d'Annecy. Il existe aujourd'hui une école de paysagistes qui appellent leur genre particulier d'un bien vilain mot, l'« impressionnisme » ; plusieurs, parmi eux, ont voué leur talent à une étude assidue des divers effets de la lumière : habiles à la surprendre au passage, à en rechercher les caprices, à les fixer dans leurs tableaux, ils ont vaillamment su conquérir le titre moins barbares de « luministes ». Or M. Theuriet, lui aussi, ne serait-il pas digne de porter ce nom brillant? Il semble qu'on ait, dans certaines pages de son livre, comme une vision enchantée de cet éclairement de la cou-

leur. A les lire, vous croiriez contempler telle de ces toiles lumineuses où M. Paul Cabaud, l'éminent paysagiste annécien, a jeté toute la délicatesse transparente et l'idéale fraîcheur de son pinceau. Rien de plus exact et de plus vrai que ces délicieuses matinées ou ces couchers de soleil étincelants dont notre auteur parsème son œuvre. On y trouverait aisément tous les moments de la journée l'un après l'autre surpris et notés avec des émerveillements d'artiste.

Au reste, l'à-propos de ces peintures est d'ordinaire fort habilement ménagé. On n'y découvre guère ce choquant parti-pris d'un auteur qui, de vive force, insère dans son œuvre des morceaux tout préparés. Pourtant, entre ces descriptions, il en est qu'on peut sans violence détacher du fond du récit; celles-là sont mûres pour les honneurs d'un recueil anthologique : c'est un mérite, et un défaut. Mais on me reprocherait de n'en point citer un exemple ; je choisis une vue du lac contemplé au clair de lune : « Le crépuscule tombait, les eaux du lac prenaient des tons de turquoise verdie, et, au fond du ciel encore clair, les premières étoiles perlaient dans l'or pâle du couchant. L'une après l'autre, les cloches sonnèrent l'angelus, et leurs tintements s'égrénèrent jusqu'au Bout-du-Lac. Les croupes des montagnes se noyaient dans un bleu sombre ; les crêtes seules découpaient finement leurs lignes accidentées sur le ciel pur. Les oiseaux s'étaient tus, mais dans le silence de la nuit survenante, une musique plus discrète remplaçait maintenant les limpides sonneries de l'angelus : — trémolo en sourdine des grillons, trilles flûtés des rainettes, clapotement frais de l'eau contre les pierres du talus. — Tout à coup, au-dessus de l'échancrure de la Forclaz, la lune surgit à l'horizon et monta, faisant pâlir les feux tremblants des étoiles. Elle était presque ronde et avait la blancheur nacrée d'un lis. Une partie de la surface sombre du lac s'é-

claira, traversée de part en part d'un frisson argenté et intermittent qui s'étendait d'une rive à l'autre, comme un immense filet aux mailles scintillantes. Dans cette lumière bleuâtre, le paysage avait pris un aspect de féerie. En face, les monts de Trélod, pareils à d'énormes vagues figées, confondaient leur double crête en une masse noire et mystérieuse, tandis que les lointaines montagnes du fond semblaient, avec leurs couloirs et leurs gradins baignés d'une claire vapeur opaline, conduire à de fuyantes contrées élyséennes. Et dans le mélodieux silence de cette nuit azurée, au fond de la gorge d'Entrevernes, très loin, une voix de paysan, une voix traînante, s'élevait lentement, comme un rustique chant d'adoration en l'honneur de la lune et des étoiles. » M. Theuriet ne mériterait-il pas d'être appelé, par comparaison avec ces poètes du XVIII[e] siècle qui illustrèrent les petits lacs écossais, le premier « *lakiste* » de la Savoie ?

A côté de ce paysage mélancolique, voici les splendeurs flamboyantes d'un magnifique lever de soleil. Le héros du roman l'admire du sommet de la Tournette. « De ces hauteurs neigeuses, sur lesquelles régnait un absolu silence, un panorama inoubliable s'étendait devant ses yeux, à mesure que l'aube blanchissait : — d'abord un premier plan de montagnes aux formes encore indécises, puis à l'horizon, toute une dentelure de cimes d'un bleu foncé se découpant à l'infini sur un ciel couleur de safran, et au milieu de cette chaîne circulaire qu'il dominait de sa taille imposante, le Mont-Blanc avec son énorme dôme, ses pointes, ses tours et ses sveltes aiguilles, qui semblaient de loin les fortifications et les clochers d'une étrange ville de Titans. — Tout ce paysage alpestre était encore revêtu d'une idéale teinte d'azur, qui donnait à cette colossale cité l'aspect féerique d'un monde élyséen. Au-dessus du mont Blanc, dans le ciel

pur, un petit nuage lilas planait comme un messager aérien chargé d'annoncer l'aube nouvelle aux habitants de cette ville fantastique. Il se colorait peu à peu, devenait orange, puis vermeil, à mesure que le lever du soleil approchait. Tout à coup, l'astre surgit, pareil à une grosse étoile d'or, entre deux aiguilles lointaines ; immédiatement la coupole du dôme se nuança de rose, les premiers rayons lumineux volèrent comme des flèches sur toutes les dentelures des sommets, et soixante lieues de glaciers firent resplendir l'éclatante blancheur de leurs neiges immaculées... »

On apprécierait mieux le mérite de ces fidèles descriptions, si on les comparait aux pages incolores où Eugène Suë tenta, sans un égal bonheur, de peindre les mêmes paysages. Mais nous voici attardés ; il faut donc mesurer l'espace et les critiques au célèbre romancier. Disons seulement combien l'auteur de *Cornélia d'Alfi* nous paraît inférieur, au point de vue descriptif, au fin conteur d'*Amour d'Automne*. Prenez tour-à-tour les paysages de la Tournette qui se trouvent dans l'un et l'autre roman ; cette lecture sera suffisante. N'insistons donc pas sur un parallèle évidemment favorable à M. André Theuriet ; il serait vraiment trop aisé de montrer, chez certains auteurs, l'ignorance complète de cet art suprême du juste milieu et de la mesure en toutes choses, seule pierre de touche pour distinguer sûrement les romanciers qui parlent de ceux qui crient, et les descriptifs qui ont du goût de ceux qui semblent n'en point avoir.

Mais l'idéal dans la sincérité, dira-t-on ; vous le perdez de vue en finissant ? — Non : car voici la moralité et la conclusion de cette étude ; par crainte de l'abstrait, je l'enfermerai sous la forme d'un petit conte que j'ai lu je ne sais où. Donc, il y avait une fois un jeune prince qui était épris d'une princesse nommée Rolandine. Il habitait dans le

château royal une chambre si bien située que de la fenêtre il pouvait apercevoir son amie, et quelquefois lui parler. Or, pour avoir un bon motif de ne point quitter cet amoureux observatoire, il affecta de lire assidûment dans un gros in-folio où était incluse la pure moelle des plus célèbres docteurs. Un jour, sa mère l'étant venue voir, fut surprise de cette ardeur studieuse. Je m'étonne, dit-elle, comme les jeunes gens d'aujourd'hui travaillent avec componction! Mais étant femme, par suite rusée, elle découvrit bientôt que le vrai livre de son fils, c'était cette fenêtre où il étudiait la douce science dans les yeux clairs de Rolandine.....

M. Theuriet ressemble à ce jeune prince. Pour lui, le roman n'est qu'un prétexte, et la nature un in-folio ; mais sa pensée va chercher plus loin, dans l'au-delà, une beauté mystérieuse. Dans sa petite maison de Talloires, il y a une fenêtre toute grande ouverte sur le pays de l'idéal. De là, par une belle soirée, il a entendu chanter mélodieusement la fée du lac, et son regard de poète a plané sur la sérénité silencieuse du paysage illuminé; dans ces eaux vertes et profondes, il a cru surprendre comme un reflet d'infini : il a vu, au fond de ce grand sourire radieux de la nature, le sourire éternel du divin qui est dans les choses. De cette impression, à la fois sincère et idéale, il est resté dans son œuvre un je ne sais quoi, une lumière, une harmonie, un parfum... C'est le secret de son charme.

Michel Revon.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR

L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE, DEPUIS 1535.

(*Suite et fin.*)

(Voir les livraisons de mai, de juin, d'août-septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1886, de janvier, de février-mars, de mai, de juin-juillet, d'août, de septembre, d'octobre, de novembre, de décembre 1887, de février-mars et d'avril-mai 1888.)

Nous lisons dans les *Souvenirs d'Annecy* (p. 609) que Mgr Rendu refusa de porter une décoration de son souverain, jusqu'à ce qu'il se fût entendu avec le Saint-Siège. Cette distinction [1] ne paraît pas cependant l'avoir laissé tout à fait indifférent :

Anneci, 24 mars 1834. Monsieur, On ne peut être plus sensible que je l'ai été à la part que vous avez bien voulu prendre à la faveur tout à fait inattendue que j'ai reçue de notre généreux souverain. Moins on se croit digne d'un bienfait, plus on se sent le besoin de savoir que les autres vous pardonnent de l'avoir obtenu et je puis dire que dans cette circonstance les félicitations de mes amis ont doublé le plaisir que m'a causé la distinction honorable dont j'ai été l'objet. Je vous remercie d'être venu vous joindre à eux pour en augmenter la somme... *Signé :* Le chan. Rendu.

P. S. C'est au milieu d'un carême que je prêche dans la ville d'Anneci que m'est parvenu votre compliment.

Mgr Rendu sut mêler le doux à l'utile, et s'attirer ainsi les éloges de ses adversaires eux-mêmes. Nous en trouvons la preuve dans une lettre fort intéressante qu'à l'occasion de

1 Le chanoine Rendu reçut, le 1er mars 1834, le diplôme de chevalier de l'ordre du *Mérite civil de Savoie*. M. Mercier fait peut-être allusion à l'une des distinctions de ce genre que l'évêque reçut plus tard.

l'un de ses mandements, un pasteur protestant, M. Bouvier, lui adressa de Genève le 24 février 1846.

Monseigneur, Le mot que je viens de tracer coûtait à ma plume et a failli d'entrée me la faire tomber des doigts, non qu'il y ait aucun terme honorable auquel vous n'ayez personnellement droit et que je ne sois disposé de grand cœur à vous donner, mais parce que celui-ci, vous le comprenez, sembloit impliquer la reconnaissance d'un principe que je ne puis admettre sur la nature de l'épiscopat évangélique. Cependant, tout bien réfléchi, comme je vous crois trop supérieur à un vain titre, soit pour vous en prévaloir si on vous l'adresse, soit pour vous formaliser si on vous le refusoit, je ne veux pas non plus me laisser puérilement arrêter par un scrupule de forme dans le besoin que j'éprouve de vous exprimer mes très sincères remercîments pour l'envoi dont vous avez bien voulu m'honorer. Et ce n'est pas seulement pour l'estime dont vous m'avez fait preuve par cette distinction que j'ai à cœur de vous remercier, c'est pour l'objet même de la communication, c'est pour cet excellent et précieux mandement, si différent de ceux auxquels l'Episcopat françois nous a accoutumés depuis quelques années et dont je félicite du fond du cœur votre heureux Diocèse. Voilà parler en digne Ministre du Christ, voilà de quoi édifier les âmes et les conduire aux vrais pâturages. Sans doute on pourroit, en bien cherchant, y découvrir çà ou là des passages contestables, des allusions occasionnelles aux dogmes particuliers dont vous faites profession en votre quatité de membre et de pasteur de l'Eglise romaine ; mais ces mots ne sont point mis en saillie, en drapeau ; ils n'ont rien d'agressif ni d'offensant ; réduits à cette discrète énonciation ils rentrent dans la catégorie des divergences inévitables. A travers ces quelques différences, il y a là un large terrain commun, sur lequel tout ce qui porte le nom du Sauveur a place pour se tendre la main, et je doute qu'il puisse y avoir un protestant, si prononcé qu'il soit, qui ne fut disposé à signer l'esprit général qui a dicté ce mandement et à dire : loué soit Dieu ! il y a de vrais chrétiens dans toutes les Eglises, et l'auteur de ces belles pages en est un, ou il n'y en a point.

Eh ! Monseigneur, si cet esprit du Christ qui vous inspire et que vous inspirez si bien venoit à prévaloir, qu'importeroient les formes et toutes les nuances ! Si la connoissance de cette divine Parole à laquelle vous rendez un si éclatant témoignage venoit à remplir les âmes

des conducteurs et des simples fidelles, comme les eaux remplissent le fond des mers, quel pas immense seroit fait pour la conciliation des Eglises, et comme il faudroit bien vite nous hâter de jeter par dessus les moulins tous les livres de controverse! Cela viendra-t-il jamais? J'espère qu'oui; c'est, selon moi, le sens à donner aux prédictions de l'Apocalypse sur le *millenium*, et quelques mandements comme le vôtre prouveroient que nous n'en sommes pas si loin qu'on le pense. Mais avant d'en venir là, il y a encore, soit chez vous, soit chez nous, soit partout, bien des ignorances à dissiper, bien des préventions à détruire, bien des intérêts à culbuter, bien des passions à mettre à la chaîne. C'est l'Evangile qui s'en chargera, s'il plaît à Dieu.

En attendant, Monseigneur, recevez l'expression de ma sympathie chrétienne et de la respectueuse considération avec laquelle je suis votre tres reconnaissant et tout dévoué serviteur.

Signé : B. J. Bouvier, Past[r].

Ce pasteur à l'orthographe archaïque était un enthousiaste. Sa réponse a pu faire illusion à M[gr] Rendu et il est possible qu'elle n'ait pas été étrangère à la fameuse *Lettre au Roi de Prusse* [1]. Dans cette lettre qui, dit M. Mercier (p. 609), a raffermi des catholiques libéraux et ébranlé plusieurs ministres protestants, l'évêque d'Annecy partant de cette idée que si

Le protestantisme doit finir lentement et céder la place au rationalisme... il vaudrait mieux qu'il employât toute l'énergie qui lui reste à faire un brusque retour vers l'etoile lumineuse, invariable, qui seule peut le conduire au port... Il ne s'agit de rien moins que de rendre au monde des principes d'unité, de certitude et d'autorité. Et si ce miracle est possible aux hommes, c'est par un roi protestant qu'il doit être obtenu... le roi de Prusse est marqué comme la seule puissance capable d'opérer la restauration de l'édifice religieux où doivent un jour

1 Elle commence ainsi : « Menthon près d'Annecy 10 8[bre] 1846, Sire, — C'est un évêque catholique, successeur de S[t] François de Sales au siège épiscopal d'Annecy, qui prend la liberté d'adresser à V. M. ses pensées et ses prévisions sur l'avenir de l'Europe... Né dans la République de Genève, nourri sous les murs de la Rome protestante, placé à la tête d'un diocèse où pénétrèrent de bonne heure les doctrines de Calvin... »

se réunir toutes les nations de l'Europe pour chanter ensemble la gloire de Dieu et le triomphe de la vérité absolue...

... Nous n'avons pas dû nous dissimuler combien il y a de témérité à demander à un Souverain d'abdiquer une des deux couronnes qu'il porte et de la remettre à un prince étranger (*le pape*)... Il nous semble que si les protestants étaient toujours guidés par un sentiment de véritable charité chrétienne, ils s'abstiendraient de l'œuvre des missions ; ils en chargeraient les missionnaires catholiques...

Tout est prêt, Sire, pour la plus grande révolution religieuse qui se soit opérée sur la terre... Votre Majesté conserve jusqu'à ce jour la suprématie dans tout ce qui touche à la religion de ses états. Elle peut convoquer, comme elle l'a déjà fait, des synodes généraux ou particuliers. Ne pourrait-elle pas user de son pouvoir spirituel pour proposer à l'une de ces assemblées un plan d'*Union catholique* pour tous ceux de ses sujets qui voudraient l'embrasser?... Nous nous arrêtons, Sire, dans la crainte de trop avancer dans un sujet si délicat...

La *Lettre au roi de Prusse* était bien réellement, en même temps qu'un ouvrage de polémique, une *lettre* qui parvint à son destinataire. Assez longtemps après son envoi, et alors que de grands événements s'étaient produits, Frédéric-Guillaume IV fit adresser une réponse à l'évêque :

Turin, ce 18 mars 1848. Monseigneur, Le Roi, mon auguste maitre, a reçu la lettre et l'ouvrage que Votre Excellence a adressés à Sa Majesté l'automne dernier et en a pris connaissance dans ses moments de loisir avec beaucoup d'intérêt. Cet examen de votre ouvrage, Mgr, a donné au Roi la conviction intime que le projet que vous y avez développé ne saurait être mis en pratique.

Sorti d'une connaissance imparfaite de l'état politique de la Prusse et de son église, ce projet serait même de nature à donner les craintes les plus sérieuses, si Sa Majesté pouvait jamais s'y prêter malgré son attachement inviolable à l'église évangélique, église uniquement basée sur la parole de Dieu.

Quant à la formation projetée d'une église commune de « réformés unis », le Roi ne saurait s'écarter de la loi du 30 mars dernier concernant la formation de nouvelles associations religieuses, loi qui impose au Gouvernement le devoir de rester parfaitement étranger à l'établisse-

ment de toute nouvelle société religieuse, et dont sa conduite vis à vis des sectes suivant une direction toute opposée, telles que les *catholiques allemands* et les *amis de la lumière* que vous mentionnez dans votre ouvrage, offre un exemple récent.

Le gouvernement du Roi prendrait la même attitude vis à vis d'une nouvelle société religieuse formée dans le but que vous avez indiqué, Monseigneur.

Toutefois il est à prévoir que l'envoi de missionnaires étrangers à cet effet rencontrerait dans les Etats du Roi de graves obstacles et même de la part des évêques catholiques, qui seraient en droit de réclamer contre l'ingérence exercée par des prêtres étrangers dans les affaires de leurs diocèses.

J'aime à croire, Monseigneur, que les considérations que je viens de vous soumettre vous convaincront que vos idées ne sauraient être réalisées. Néanmoins le Roi a vivement apprécié et la pureté de vos intentions et la preuve de grande confiance que vous venez de donner à Sa Majesté.

Chargé de vous en exprimer, Monseigneur, la vive reconnaissance de mon auguste Souverain, je m'acquitte avec d'autant plus de plaisir de cet ordre gracieux qu'il me procure l'occasion d'offrir à Votre Excellence l'assurance de ma haute considération.

Signé : Le comte DE REDERN,
Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire
de S. M. le Roi de Prusse, près S. M. Sarde [1].

Mgr Rendu est décédé à Annecy le 28 août 1859.

Ses armes étaient : *d'azur à deux gerbes d'or croisées et surmontées d'une croix d'argent, avec l'exergue :* TOUT A TOUS.

La guerre d'Italie, les entreprises de Victor-Emmanuel contre le pouvoir temporel du pape, et l'annexion de la

1 Le 8 mai 1848, Mgr Rendu a transmis à M. Bouchet, bibliothécaire de la ville de Chambéry, cette lettre de M. de Redern, ainsi que le manuscrit de son ouvrage : « Je vous ai promis un exemplaire de ma lettre au roi de Prusse et le manuscrit de cet ouvrage. Comme je pense que l'un et l'autre seront plus en sûreté dans votre palais de la pensée que dans le mien, je vous les envoie avant mon départ pour les visites pastorales...
Signé : + LOUIS, evêq. »

Savoie à la France (14 juin 1860) empêchèrent qu'il ne fût donné rapidement de successeur à Mgr Rendu.

Ce fut le gouvernement français qui désigna Mgr *Claude-Marie Magnin.* Cet évêque, né à La Muraz (Haute-Savoie) le 14 novembre 1802, fut nommé par décret impérial du 11 novembre 1860, préconisé dans le consistoire du 18 mars 1861 et sacré à Annecy le 11 juin suivant. Il était officier de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare. Ses armes étaient : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent.* Il est mort à Annecy le 14 janvier 1879.

Son successeur est M. *Louis-Romain-Ernest Isoard,* né le 19 juillet 1820 à Saint-Quentin (diocèse de Soissons), nommé par décret du président de la République du 9 mai 1879, préconisé par Pie IX dans le consistoire du 15 du même mois, et sacré le 29 juin suivant. Mgr Isoard était auparavant auditeur de rote pour la France à Rome.

LISTE DES PRÉVOTS DE LA CATHÉDRALE DE GENÈVE-ANNECY

Il y a quelques années, l'on voyait au château de Trésun une galerie de tableaux contenant les portraits des prévôts de l'évêché de Genève. Ces tableaux, au nombre de vingt-quatre, sont maintenant au Grand-Séminaire d'Annecy. Vraisemblablement la galerie a été commencée par les ordres de Charles-Auguste de Sales et a été continuée par les soins de ses héritiers. Elle est fort incomplète, et assez peu exacte en ce qui concerne les prévôts antérieurs à *François Empereur ;* les figures des personnages ne sont certainement pas des copies de tableaux anciens, mais il est possible que, pour quelques-uns au moins, le peintre chargé de faire cette collection se soit inspiré de dessins ou de sceaux aujourd'hui perdus. Quoi qu'il en soit, la galerie du Grand-

Séminaire n'en a pas moins une valeur historique. Nous allons reproduire les inscriptions [1] de chaque tableau, en les complétant ou en les corrigeant, selon le cas, et nous poursuivrons la liste des prévôts jusqu'à nos temps.

1 ARIDANUS, *ex præposito assumptus ad episc. Geb. anno 622. Obiit 626.* Si ces indications sont exactes, le Regeste genevois aurait mal placé cet évêque ARIDANUS.

2 GALLIBERTUS, *ex præposito assumptus ad episcop. Geb. anno 769. Obiit an. 786.* Serait-ce l'évêque appelé *Gubertus.*

3 AMADRIC, avant 1052. (Regeste genevois, p. 521.)

4 BOSON, 1091, plus tard évêque d'Aoste. (Reg. genevois et BESSON, p. 85 [2].)

5 VICTOR, *præpo. sub Guidone a Fulciniaco, anno 1097.* Guy de Faucigny aurait été évêque de Genève de 1078 à 1120 environ.

6 AIMON, avant 1113. (Reg. gen.)

7 GIRALD, 1112. (BESSON, p. 83 et Preuves, nº 140.) N'est-ce pas le même que le suivant?

8 GÉRARD DE FAUCIGNY, dès 1113, évêque de Lausanne. (Reg. gen.)

9 S. ANTHELMUS DE CHIGNIN, *ex præposito factus carthusianus et generalis Ordinis, tandem episc. bellicensis. Cessit præposit. anno 1118* (sic). *Obiit anno 1176.* Besson dit qu'il mourut le 26 juin 1178. S'il a cessé d'être prévôt en 1118, il avait été investi de cette charge bien jeune. D'un autre côté, comment concilier cette prévôté cessant en 1118 avec celle de Humbert de Grammont de 1110 à 1120?

1 Les inscriptions des tableaux de Trésun sont en latin ; nos observations et nos additions, en français.

2 En 1099 il est dit prévôt de Genève et évêque d'Aoste. (Reg. gen., nº 230.)

10 Humbertus de Grammont, *præp. sub eodem Guidone a Fulciniaco anno 1110, assumptus ad episc. Geb. anno 1120, obiit anno 1135* (31 octobre.)

11 Albericus, *præpositus sub eodem Guidone a Fulciniaco, anno 1119.* Ne s'agit-il pas du *doyen* (et non du prévôt) Albéric nommé dans la charte du 2 septembre 1119, rapportée par Besson? (Preuves nº 13.)

12 Aimon, en 1134. (Reg. gen.)

13 Henri de Faucigny, en 1168. (Reg. gen. et Besson.)

» Jean de Lavonay, prévôt sous l'évêque Arducius de Faucigny. (Besson.) L'épiscopat d'Arducius s'étend de 1135 à 1185.

14 Matheus Nantelinus, *ex præposito assumptus ad ep. Geb., anno 1185. Obiit anno 1205.* Mort le 13 février 1206. (Reg. gen.)

15 Reymond, avant 1213 (Reg. gen.); encore prévôt en 1219. (Besson.)

16 Pierre de Savoie, de 1229 à 1234. (Reg. gen.)

17 Gérard de Compeis, 1234, 1241. (Reg. gen. Besson, p. 84.)

18 Aimon, en 1263. (Reg. gen.)

19 Franciscus a Lucingio, *anno 1290 (à 1301,* Reg. gen.; en 1307, Besson.)

20 Petrus de Voseirier, *præpositus, anno 1302.* (Cf. Reg. gen. et Besson.)

21 Pierre de Faucigny, 1309; évêque de Genève en 1312. (Reg. gen.)

22 Jacobus de Faucigny, *iuridictionis suæ de Collogni et Vandouvre, 1us, defensor.* Besson le place en 1318.

23 Jacques de Saint-Georges, avril 1328. (Besson.)

24 R. Jacques, septembre 1340. (Id.)

25 Nicolas de Bignins, 1344. (Id.)

26 François de Fitignié, 1374. (Id.)

27 Humbertus Fabri, *præpositus, anno 1399.*

28 Guillelmus de Chatillon *(sur Cluses?), iurisdictionis suæ de Collogny et Vandouvre* [1], *defensor 3rs acerrimus.* Ne serait-ce point le même que Guillaume Dulac, ou du Lac, que Besson place après Fabri?

29 Jacques de Monthoux, en 1409. (Besson.)

30 Guigues d'Alby, 1428. (Id.)

31 Franciscus a Fittiniaco, *præpositus anno 1464, 3a 9bris presentavit Humberto de Gebennis pro conserv. iurispatr. sui ecclesiæ paroch. de Tonnay.*

32 Guillelmus a Fittiniaco, *præpositus anno 1484 statutorum omnium compilationem fecit fieri et approbari curavit ab Innoc. 8 Pont. Max. per bullam authenticam.* Innocent VIII fut pape du 29 août 1484 au 25 juillet 1492.

33 Guillelmus de Grammont, *præpositus obiit Genevæ anno 1529.* Besson (p. 85) dit au contraire, et avec raison, qu'il était encore en charge en 1535, lorsque le chapitre quitta Genève.

34 Joannes de Montfalcon, *præpositus die Augusti* (sic) *1529, possess. adeptus est tantum 10 Febr. 1548.* Besson rapporte, contrairement à cette énonciation, que ce prévôt fut nommé par le pape, le 18 février 1548.

35 Joannes de Charansonay, *præpositus electus a cap. 22 iulii 1501; obiit 3a Martii 1563.* Besson place l'élection de ce prévôt par le chapitre au 22 juillet 1551. Evidemment, le peintre de la galerie des prévôts a mal copié les légendes qu'on lui avait données pour les inscrire sur les portraits; il a mis ici 1501 au lieu de 1551.

[1] Les prévôts avaient juridiction sur les hommes et les terres de Collegny et Vandouvre. (Vandoure ou Vandœuvres), paroisses voisines de Genève.

36 Janus de Regard, *præpositus 16ª Martii 1563. Obiit Romæ 12 Julii 1572.* Besson dit : Jean Regardi, ou de Regard, nommé par le pape le 16 mars 1563.

37 Franciscus Empereur, *præp. senator et præses. virtute, æquitate et scientia clarissimus, immunitatis capitularis defensor acerrimus; Die 8ª aprilis 1574. Obiit die 1593.* (Cf. Besson.) (Cet auteur rapporte que François Empereur fit, vers 1577, une écriture en droit contre les prétentions de l'évêque Justinien pour défendre l'exemption du chapitre de la juridiction des évêques et la remit au nonce Jérome de Fréderic, député par le pape pour juger le procès entre Justinien et sa cathédrale.) En réalité, François Empereur est mort à Chambéry le 14 octobre 1592. (Archives du Sénat.)

38 Franciscus de Sales, 1593. Besson place la date de ses provisions au 12 mai.

39 Louis de Sales fut pourvu par le pape en 1602 sur la démission de François de Sales, son cousin ; il mourut à Annecy le 16 octobre 1625. (Besson, p. 85.)

40 Joannes Franciscus de Sales. Besson ne le place pas au nombre des prévôts.

41 Gaspard de Perrucard de Ballon. *Elemosinarius Christi [anæ] Franciæ. Prior S. Allamandi de Leaz, præp. die 3ª Xbris 1626. Obiit Julii 1630.* Besson diffère un peu et dit : nommé par le pape en 1625. Ce Gaspard de Ballon, abbé de Chézery et prieur de Léaz, était le frère de la célèbre *vénérable mère Thérèse de Ballon,* réformatrice des Bernardines [1].

42 Carolus Augustus de Sales. Prévôt de 1631 à 1635.

43 Adrien Deoncieux, chanoine, prévôt en 1634, mourut le 16 janvier 1675. (Besson, p. 86.)

1 Voir notre *Histoire de l'abbaye de Sainte-Catherine,* p. 81 et s.

44 Jacobus de Montfort de Loblas, *præpositus, disciplinæ ecclesiasticæ zelant*[mus]*. Sidi tantum per diem. Obiit 20*[a] *apr. 1675.* Il avait été, dit Besson, nommé archidiacre et vicaire-général, le 1[er] avril de la même année.

45 Joseph Etienne de Mareste.

46 Claude François de Monthouz, dit de Queige, prévôt en 1675.

47 Carolus Franciscus Salesius, *præpositus 1*[a] *Augusti 1686;* il avait été nommé par bulles du 10 juillet 1686.

48 Philippe de Richard de Bellegarde, prieur de Douvaine; nommé par bulles du 1[er] avril 1723.

49 Joseph Auguste de Vidonne de Sentange *ou* Saint-Ange, prieur de Saint-Martin en Tarentaise; nommé par bulles du 3 juillet 1732.

50 Joseph Marie Paget; nommé par bulles du 10 janvier 1771.

51 Claude François de Thiollaz; nommé par bulles du 11 mai 1787.

52 François *ou* Jean François de Rolland; nommé par bulles du 17 mars 1825.

53 Joseph Carlin; nommé par bulles du 3 août 1837.

54 François Alexis Poncet; nommé par bulles du 15 mars 1841.

55 Augustin Chalamel; nommé par bulles du 20 janvier 1844.

56 Jacques Ruffin; nommé par bulles du 27 septembre 1873; installé le 14 octobre suivant. Il fut vicaire général de 1875 à 1881. Il est mort prévôt du chapitre le 7 novembre 1882. Jusqu'à présent il n'a pas eu de successeur.

Les armoiries du chapitre étaient : *de gueules avec deux clefs d'or* en sautoir; celles de la collégiale de Notre-Dame de Liesse : *d'azur à une étoile à huit rais d'or ;*

celles du chapitre des Macchabées : *d'azur à la croix à double traverse de gueules ;* enfin celles de la collégiale du Saint-Sépulcre étaient : *d'argent à la croix longue de gueules mouvant de la pointe, chargée d'un Christ et d'un écriteau d'argent et accostée de deux croisettes à double traverse de gueules.* Autour du sceau est cette légende : DOMINICI HEROSOLI S. SANCTI : SEPVL-CRI : (D'après une matrice de sceau déposée au Musée d'Annecy.)

FR. MUGNIER.

UN ÉMIGRANT CHABLAISIEN

JEAN-CLAUDE HUDRY

(Suite.)

On se rappellera longtemps, en Europe, les années 1816 et 1817 : la disette y fut générale, à l'exception du midi de la France, de l'Espagne et de l'Italie. Il plut tous les jours, plus ou moins, pendant l'été de 1816, au point qu'il fut impossible de récolter les céréales. On ne put enlever des champs que des blés humides qui ne se conservèrent pas, et dont on fit un misérable pain qui tombait en pièces lorsqu'on le coupait avec le couteau.

Mon beau-frère, Joseph Forel, et son père François, mon ami, firent deux fournées de ce même pain pour faire le don aux pauvres, usité dans le pays quand on enterre des personnes aisées : la misère était déjà si grande en janvier 1817, le jour des funérailles de ma mère, que l'on vit à cette distribution des gens qui n'avaient jamais passé pour besoigneux. Il en était venu des paroisses voisines, et l'on

comptait bien trois cents individus présents pour se disputer une part de ce mauvais pain. Je me suis toujours rappelé avec regret que, dans cette occasion, je repoussai rudement un pauvre jeune homme qui avait cherché à en obtenir deux fois.

L'on n'a pas vendangé en Savoie, à l'exception de quelques chars de blanc vers Ripaille, un peu de mauvais rouge en Chautagne et à Montmélian. Il n'y a que la Provence et le Languedoc qui aient eu un peu de vin, et encore ne vaut-il rien.

Le froment se vend 24 livres la coupe à Thonon, et onze écus neufs et demi à Genève : les défenses relatives à l'exportation des graines sont très rigoureuses.

Le vin vaut 20 louis le char, et le cidre en coûte sept.

La situation n'avait rien de gai. Des familles jusqu'alors fortunées tombèrent dans la gêne, et notre émigrant, qui avait profité de son séjour au pays pour régler ses affaires, put s'apercevoir qu'à ce moment les Hudry ne roulaient pas sur l'or.

Mon père, il faut le dire, n'était pas économe ; il ne savait pas calculer pour l'avenir. Grâce à sa faiblesse, son frère Jean-Marie s'était emparé de l'administration des biens. Plus prodigue encore, celui-ci chantait la mère Godichon avec les prêtres du voisinage et dévorait, en bombances répétées, le plus clair du revenu. Ces dépenses, jointes aux fondations appliquées à notre sainte chapelle et aux autres fondations faites à l'église paroissiale par mon oncle Henry, absorbèrent toute la propriété de nos ancêtres.

Aussi, quoique les siens missent tout en œuvre pour le retenir au pays, Jean-Claude n'y consentit point.

Je ne pus me rendre à leurs désirs, vu que j'avais commencé un commerce considérable dans les Etats-Unis d'A-

mérique, et que mes affaires ne pouvaient point être terminées sans ma présence. En outre, mon avoir ne s'élevait pas à plus de huit mille piastres au moment où la paix venait d'être conclue avec l'Angleterre. D'autre part, pendant les sept ans que j'avais exercé la profession de courtier à la Nouvelle-Orléans, j'avais acquis une pratique suffisante pour pouvoir me livrer avec avantage à tous les genres d'opérations. Je m'y étais de plus, par ma bonne conduite et ma régularité, fait une réputation qui m'ouvrait un crédit illimité chez les négociants de la place.

Enfin, la mort de ma mère a rompu en partie le charme que ma patrie avait pour moi. J'éprouve la satisfaction d'avoir fait deux mille et cinq cents lieues pour venir consoler ses derniers jours et lui fermer les yeux. Maintenant, je vais emporter mes regrets au-delà des mers, et demain, 19 janvier 1817, je partirai pour la Nouvelle-Orléans.

Il débarqua dans cette ville vers la mi-juin, juste à propos pour attraper la fièvre jaune qui venait d'y commencer ses ravages.

Comme je me retirais, vers le coucher du soleil, je me sentis subitement saisi par les symptômes de cette cruelle maladie : c'est-à-dire un grand mal de tête qui m'empêchait d'ouvrir les yeux, un mal de reins insupportable et un abattement tel que je pus à peine me rendre dans ma chambre, avec des nausées continuelles.

Tout ce que je pus faire ce fut de préparer une note des remèdes que je me proposais d'employer pour me guérir, remèdes que j'envoyai chercher sur-le-champ. J'écrivis aussi la manière dont je voulais être traité, prenant cette précaution parce que les malades perdent ordinairement la connaissance dès le second jour de l'invasion du fléau. Je prévins surtout mes gens de se bien garder d'appeler aucun médecin, sous quelque pretexte que ce pût être, parce que

je n'avais pas envie de mourir. La Nouvelle-Orléans comptait alors 35,000 habitants, et il en mourrait de soixante à quatre-vingts par jour, en dépit des savants qui leur prodiguaient leurs soins.

Au bout de trois jours, je me trouvai sans fièvre, mais cette terrible secousse m'avait tellement épuisé que je restai sans force et sans appétit jusqu'à l'hiver.

Vers la fin d'octobre, au moment où les affaires allaient reprendre leur activité ordinaire, MM. Gurlie et Guillot, de Samoëns, entrepreneurs-maçons, qui étaient à la tête d'une fortune considérable, me représentèrent qu'au lieu de payer de forts loyers qui absorbent les profits, je ferais bien mieux de m'arranger pour deux terrains qu'ils connaissaient dans la rue Jefferson, et qu'ils m'y bâtiraient deux maisons solides, pour lesquelles je leur ferais des paiements au fur et à mesure que mes ressources me le permettraient.

L'offre était amicale et encourageante ; je l'acceptai, et pour le premier janvier ils me livrèrent les deux maisons, qui me revenaient à dix mille piastres et dont je refusai vingt-quatre mille.

Tout allait vent en poupe : M. Girod m'ouvrit un crédit de seize mille piastres dans les quatre banques de la ville. Le puissant Benjamin Morgan m'offrit sa signature pour toutes les circonstances où je pourrais en avoir besoin. D'autres me firent les mêmes propositions. En un mot, jamais jeune homme n'avait commencé ses affaires sous des auspices plus favorables.

Dès que mon établissement, rue Jefferson, fut préparé, je fis graduellement des emplettes de marchandises, pour environ cinquante ou soixante mille piastres, en janvier, février et mars, à des prix modérés. Je faisais en même temps des ventes considérables, en tous genres, de manière que tout marchait à ma plus grande satisfaction.

Mais, tandis que les arrivages d'Europe, habituellement, finissaient vers la mi-mai, cette année on vit arriver d'Angleterre, pendant les mois de juin et juillet, plus de trente navires chargés de toute espèce de produits : les commerçants de la Nouvelle-Orléans en furent épouvantés, réfléchissant qu'après avoir fait leurs achats pour la saison, la place allait être inondée de marchandises qui feraient tomber les leurs.

Il faut remarquer que les Anglais avaient continué d'entretenir dans leurs manufactures, après la paix, la même activité qu'ils avaient déployée pendant la guerre, alors que leur marine formidable leur donnait le monopole du commerce du globe. Mais les puissances maritimes ayant repris leurs droits, recommencèrent comme autrefois la concurrence, en sorte que ces insulaires se trouvèrent bientôt encombrés de marchandises et réduits aux abois, ne pouvant plus donner d'occupation à une myriade d'ouvriers qui mouraient de faim.

Ces ennemis de l'espèce humaine durent donc en venir aux grands sacrifices : ils vomirent leurs marchandises accumulées sur les plages de toute l'Amérique et du globe en général.

A la Nouvelle-Orléans, on vendit ces produits à l'encan, jusqu'à ce que personne n'en voulut plus acheter à aucun prix.

Il résulta de cette belle politique anglaise que des milliers de fabricants et de négociants de toutes les classes firent banqueroute : toutes les banques furent ébranlées et la plupart sautèrent en 1818.

A ce moment, je me trouvais avoir en magasin des marchandises pour plus de 80,000 piastres et j'avais des billets dans les banques pour plus de 50,000 piastres.

Toutes les marchandises étaient tombées à si vil prix que

j'aurais dû perdre plus de trente pour cent pour vendre les miennes au cours du moment.

Je ne voulus point en venir à cette extrémité : je fermai boutique en attendant des temps meilleurs ; je louai mes deux maisons à raison de 9,000 francs par an, et je me remis au courtage comme devant.

(*A suivre.*) Fr. MIQUET.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

13e ANNÉE. — BULLETIN No 3. — MARS 1888.

Pressions barométriques moyennes : 716,7 à Annecy, 675,86 à Leschaux, 698,48 à Mélan. Maxima le 7 et minima le 28 aux trois stations. Excursion du mercure : 25,7 à Annecy, 23,6 à Leschaux et 24,45 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Relativement froide. Moyenne à Annecy du maxima 10°, du minima —1°1, à 9 h. du matin 2°3. Moyenne générale : à Douvaine 4°41, à Chamonix 1°38, à Mélan 2°48, à Bonneville 2°5, à Leschaux 0°8, à Talloires 4°6.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 4°2, de puits 6°4, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 1°2.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mars : le		5	12	19	26	...
Thermomètre...	maxima.	—2°1	3°7	—2°2	1°7	.....
	minima.	—15°9	—14°	—12°	—11°	.....
Baromètre à 0°.....		619,7	614,9	611,8	614,5	.....

A cette station, le thermomètre est presque toujours en dessous de zéro jusqu'à vers —10°. Le maximum barométrique est de 629,6 le 8, le minimum 604,8 le 29.

PLUIE ET NEIGE. — Mois assez pluvieux avec neige restant sur le sol à des stations. Maximum d'eau recueillie, 204m/m1 aux Gets. Minimum, 62m/m1 à Cruseilles. La neige pendant le mois est de 1m,29 aux Gets, 0m,60 au Biot, 0m,20 à Saint-Gingolph, 0m,71 à Chamonix, 0m,44 à Megève, 0m,17 à Sallanches, 0m,30 à Mélan, 0m,70 à Bonneville, 0m,11 à Cruseilles, 0m,19 à Seythenex, 0m,68 à Leschaux. Dans les premiers jours du mois, la neige reste sur la plaine d'une hauteur de 0m,20 et à 600 mètres d'altitude 0m,30. Au Semnoz 83m/m d'eau. La hauteur de la neige est de 3m le 5, 2m,75 le 12 où elle tombe, 3m,25 le 19 et 2m,70 le 26.

Orages, le 16 à Bonneville, le 15 à Faverges, les 10 et 15 à Leschaux.

Observations diverses. — Le 9 les abeilles sortent et le 23 elles rapportent du pollen. Des hirondelles sont vues à Talloires le 29. Les travaux de la campagne sont retardés par le mauvais temps. Vers le 10 on commence à provigner. Beaucoup de bois de 1887 sont gelés. Aux environs de Bonneville ce sont surtout les plants *grenget* (blancs) qui sont atteints. On signale des avalanches dans les montagnes.

BULLETIN N° 4. — AVRIL 1838.

Pressions barométriques moyennes : 718,7 à Annecy, 678,35 à Leschaux, 703,76 à Mélan. Maxima le 28 aux trois stations. Minima le 4 à Annecy et Mélan, le 5 à Leschaux. Excursion du mercure : 15,3 à Annecy, 13,4 à Leschaux et 16,67 à Mélan.

Température. — Reste relativement basse les premiers jours du mois. Moyenne à Annecy du maxima 13°7, du minima 2°8, à 9 h. du matin 7°1. Moyenne générale : à Douvaine 7°69, à Chamonix 5°03, à Mélan 6°63, à Bonneville 8°, à Leschaux 4°75, à Talloires 8°38.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 6°, de l'eau de puits 5°62, du sol à $0^m,30$ de profondeur 5°13.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'avril :	le	2	9	16	23	30
Thermomètre...	maxima.	1°7	4°6	7°6	6°1	9°7
	minima.	—7°6	—11°	—11°	—6°9	—6°
Baromètre à 0°.....		619,4	618,8	624,5	619,9	623,5

A cette station, la température se relève dès le 10 pour rester entre —6 et +10 degrés. Le maximum barométrique est de 628,2 le 29, le minimum 611 le 5.

Pluie et neige. — Neige à plusieurs stations dans la première quinzaine. Maximum d'eau recueillie $135^m/^m8$ à Mégève en 17 jours. Minimum $24^m/^m1$ à Cruseilles en 16 jours. La hauteur totale de neige mesurée pendant le mois est de $0^m,97$ aux Gets, $0^m,35$ au Biot, $0^m,45$ à Chamonix, $0^m,32$ à Mégève, $0^m,14$ à Sallanches, $0^m,24$ à Mélan, $0^m,47$ à Cruseilles, $0^m,34$ à Seythenex, $0^m,17$ à Faverges, $0^m,40$ à Leschaux, $0^m,06$ à Annecy. Le 21 la neige est entre 650 et 700 mètres d'altitude. Au Semnoz, l'eau recueillie est de $79^m/^m2$. La neige à cette station a une hauteur de $2^m,75$ du 2 au 23, le 30 elle est de $1^m,80$.

Orages. — Le 23 au Biot, 23, 25, 30 à Douvaine, 23 à Bonneville, 25 à Annemasse, 23 et 25 à Cruseilles, 25 à Leschaux, 24 et 25 à Annecy.

Observations diverses. — L'hirondelle apparait le 10 à Douvaine, le 15 à Annemasse et du 18 au 22 aux stations de Mégève, Sallanches, Bonneville, Seythenex et Mélan. Le 14 chant de l'alouette. Le 30 chant de la caille. Les martinets arrivent à Annecy le 29.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY.

CONCOURS DE POÉSIE

DE L'ANNÉE 1887

PIÈCES COURONNÉES

PREMIER PRIX (400 fr.)

APOCALYPSE (Poème)

Quels que soient les grands noms que l'avenir nous garde,
Rois, tribuns ou soldats, ils auront tous un barde ;
Mais, quand il chantera, leur soleil éclipsé
Sera tombé déjà dans le morne passé ;
Qu'il sème les lauriers ou jette l'anathème,
Rien ne les troublera dans leur repos suprême ;
Nul n'ira jusqu'au cœur leur porter un remords :
La lyre n'a jamais vibré que pour des morts !
Tout n'est pas dit pourtant : vous qui n'êtes pas nées,
Vous qui n'aurez un nom que dans bien des années,
Races que Dieu fera d'argile comme nous,
Qui saurez blasphémer ou fléchir les genoux,
Nations sans foyers ou peuples sédentaires,
Nul homme d'aujourd'hui n'a percé vos mystères :
Le voile qui vous couvre est opaque pour tous,
Et vos tristes aïeux ne songent point à vous.
Vous n'êtes pas chantés — il vous manque un poète !
Il manque à vos héros une voix qui répète,
Comme un fidèle écho, les bruits de l'avenir.
— Dans un embrasement le monde doit finir :
Une bouche immortelle a prédit l'incendie.
Nul poète n'a peint la morne tragédie

Ni les derniers frissons du monde s'abîmant
Dans cet épouvantable et sombre écroulement !

⁂

Aux premiers feux d'avril que la Nature est belle !
Du sein toujours fécond de l'antique Cybèle,
Souriante aux vieux troncs comme aux nouveaux venus,
Monte une sève ardente au cœur des arbres nus.
Mais l'œuvre du printemps est bientôt accomplie,
Et, sous les rayons d'or, la feuille se déplie,
Eprise de soleil, d'air pur et de chansons ;
Dans toutes les forêts et dans tous les buissons,
Dans l'azur infini, comme sous la ramure,
Quelque chose sourit, quelque chose murmure.
Depuis l'aurore en feu jusqu'au déclin du jour,
Tout chante sur la terre un cantique d'amour :
Les oiseaux et les fleurs, le chêne et le mélèze ;
Et la mer, qui se brise au pied de la falaise,
Jetant son onde en pluie au vent chargé de sel,
Mêle sa grande voix au chœur universel.
L'ouvrier, aux rayons de l'astre qui s'allume,
Sent son bras plus vaillant pour marteler l'enclume,
Le laboureur revient à ses espoirs troublés
Et mêle ses chansons aux cantiques des blés ;
Le soldat, amoureux des projets qu'il enfante,
A des rêves de gloire ouvre son âme ardente ;
Le barde, immense écho de leurs faibles accents,
Forge un hymne d'airain sous les bois renaissants.

⁂

Hélas ! C'était ainsi qu'aux époques passées
Les hommes oubliaient leurs funestes pensées
En s'unissant aux fleurs, aux bois, aux prés, au vent,
Pour chanter tous ensemble un hymne au Dieu vivant.
Les cantiques sacrés et les saintes prières
Savaient alors courber les têtes les plus fières ;
Mais, après ces beaux jours d'espérance et de foi,
Les siècles sont venus où l'on a dit : Pourquoi ?

On a chassé ce Dieu dont l'homme s'embarrasse.
Arrière ! il faut laisser à la nouvelle race
Le mépris des devoirs et l'oubli des vertus ;
Le culte étant tombé, les remords se sont tus ;
Aux larrons déguisés dont la terre est couverte,
On a laissé gaîment la porte grande ouverte.
Alors tout fut détruit : de nos mornes cités
Les hommes restés purs fuyaient épouvantés ;
Toutes les passions et toutes les colères
Grondaient dans les bas-fonds des masses populaires ;
L'essaim des intérêts et des ambitions
Arma les nations contre les nations.
Les vautours noirs, guettant les batailles futures,
Planaient, impatients de nouvelles pâtures ;
Hérissant de canons les monstrueux remparts,
La discorde régnait sur les peuples épars,
Et, pour dernier défi, pour insulte suprême,
De l'homme à Dieu montait un éternel blasphème...
Il vint un jour enfin où le Seigneur lassé
Fit entendre sa voix à ce peuple insensé ;
Les hommes enivrés qui dormaient dans la fange
S'éveillèrent au son du clairon de l'archange,
Et, s'arrêtant soudain, le soleil affolé
Vacilla dans l'éther, comme un flambeau soufflé ;
La lune devint rouge, et de chaque cratère
La lave débordante envahissait la terre ;
L'Océan résista ; le feu le but d'un trait ;
Des arbres, des buissons, des bois qu'il dévorait
Sortaient des cris stridents et des plaintes farouches ;
Sous l'arbrisseau débile et sous les vieilles souches
D'immenses hurlements retentissaient parfois ;
Voici ce que disaient toutes ces grandes voix :

Chœur des arbres.

Pourquoi donc nous frapper, Seigneur, puisque nous sommes
Soumis à nos devoirs, fidèles à nos lois ?
Avons-nous blasphémé, comme l'on fait les hommes,
Avons-nous attaché votre fils à la croix ?

Si l'arbre a pu servir à cette œuvre maudite,
Faut-il étendre à lui ce juste châtiment ?
Comme le bras qui frappe et l'esprit qui médite,
Est-il juste, ô mon Dieu, de punir l'instrument ?

CHOEUR DES ANIMAUX.

Nous sommes restés sans honte et sans tache
Parmi les humains fourbes ou bandits ;
Nous avons rempli chacun notre tâche ;
Qu'avons-nous donc fait pour être maudits ?

Toujours, méprisant les travaux faciles,
Sous le joug pesant ou sous l'aiguillon,
Patients et forts, calmes et dociles,
Nous avons creusé l'éternel sillon.

La soumission, voilà notre culte ;
Frappés et punis au moindre méfait,
Nous avons courbé le front sous l'insulte ;
Pour être maudits qu'avons-nous donc fait ?

CHOEUR DES OISEAUX.

Nous avons chanté vos louanges
En accords émus et voilés,
Aussi doux que la voix des anges,
Plus purs que la chanson des blés.

Et, ravi d'un amour si tendre,
Vous nous disiez : « Je vous bénis ! »
Seigneur, et vous veniez étendre
Vos mains divines sur nos nids.

Du vallon sombre aux blanches cimes,
N'avons-nous pas toujours chanté ?
Par quelle injure, par quels crimes
Avons-nous donc démérité ?

*
* *

La prière se tut, et, du fond des nuages,
Une voix, dominant les terrestres orages,
Comme en ces jours où Dieu protégeait Israël,
Vint porter aux mourants la réponse du Ciel :
« Croyez-vous donc que rien arrête ou ralentisse
En son cours éternel la céleste justice ?
Espérez ! sans jamais vous croire abandonnés,
Rendez à Dieu ces biens que Dieu vous a donnés ;
Et que tout dise en chœur, du chêne au frêle arbuste :
« Dieu seul est grand, Dieu seul est bon, Dieu seul est juste ! »
Le feu montait toujours, impassible et brutal ;
La lave s'écoulait, comme un flot de métal,
Des cratères béants apparus dans la plaine ;
Un souffle humide et chaud, comme une immense haleine
Partie en rugissant des bouches des démons,
Grondait dans les ravins et sifflait sur les monts ;
Des ouragans de feu, trombes sans cesse accrues,
Entraient dans les cités et montaient dans les rues,
Dansla fournaise immense emportés tous vivants,
Les derniers des humains jetaient à tous les vents,
— Inutile défi d'une race damnée, —
Le blasphème éternel et l'insulte acharnée !

*
* *

Au fond de la Bretagne, auprès des rochers noirs,
Des lugubres dôl-men et des sombres manoirs,
Vivaient deux enfants, fiers du culte des ancêtres,
Dernier couple béni par le dernier des prêtres.
Jamais le monde impur n'avait touché leur cœur :
Ni son souffle empesté, ni son rire moqueur
N'avaient encore atteint leur paisible retraite ;
Le calme d'une vie ignorée et discrète,
Loin des luttes de l'homme et de ses vains discours,
Planait, charme inconnu, sur leurs jeunes amours.
Mais le clairon divin sonna dans les ténèbres...
Le châtiment venait ; des nuages funèbres

D'un opaque manteau couvraient déjà le ciel :
De longs rugissements montaient vers l'Eternel.
Seuls, Loïc et Nola, qui pleuraient en silence,
Gardaient au fond du cœur leur sereine espérance.
Le terrible ouragan passa sur leur maison,
Et, murmurant tous deux leur suprême oraison,
Ils sentirent le toit s'effondrer dans l'orage,
Les murs crouler, le feu, crépitant avec rage,
Tourner lugubrement dans un cercle insensé :
Puis, tout se tut : la trombe immense avait passé !

∴

La flamme avait rongé les forêts de Bretagne ;
On n'apercevait plus, dans la morne campagne,
Que les débris épars de l'immense passé :
Le men-hir s'accoudait au temple renversé ;
Symbole du vrai Dieu bravant l'erreur antique,
Une croix reposait sur un autel celtique,
Et, dans les rochers noirs, l'hymne sorti d'un nid
Ne venait plus troubler les rêves du granit.
Mais qui sait les desseins que le Seigneur médite ?
La brise gémissait dans la lande maudite,
Et le soleil dorait tous ces débris hideux,
Quand Loïc et Nola s'éveillèrent tous deux.
Dans le fol ouragan qui dévora la terre,
Pourquoi n'avaient-ils point trouvé la mort ? Mystère !
Dieu, du sommet des cieux, à nos yeux enfantins
N'a point montré comment il règle les destins.
Les deux époux, voyant ce deuil et ce silence,
Au lieu de la chanson si fraîche, qui s'élance
Dès l'aurore, en accents émus et familiers
De toutes les forêts et de tous les halliers,
Sentirent des sanglots monter jusqu'à leur bouche ;
De la plaine déserte, insondable et farouche
Où venait de passer ce cyclone de feu,
Leurs plaintes s'élevaient et montaient jusqu'à Dieu :

NOLA.

Oiseaux des landes et des grèves,
Vents chargés des parfums des fleurs,
Chants joyeux qui berciez nos rêves,
Zéphires qui séchiez nos pleurs,

Vous qui reveniez chaque année
Réjouir nos jeunes étés,
Pourquoi la sombre destinée
Vous a-t-elle tous emportés ?

LOÏC.

Chênes gaulois, géants quinze fois séculaires,
Dont les bras abritaient les men-hir vos aînés,
Vous aviez su braver les stériles colères
De la foudre et des vents contre vous déchaînés.

Et vous êtes tombés ! Et la brise éperdue
Dans vos rameaux amis ne pourra plus souffler ;
L'âme des vieux héros, près de vous répandue,
A nos esprits rêveurs ne viendra plus parler.

NOLA.

O vents qui couriez dans la plaine,
Souffle embaumé, brise d'Arvor,
Qui nous portiez à chaque haleine
L'odeur des genêts à fleurs d'or,

Quand vous passerez sur nos têtes,
Ne nous apporterez-vous plus
Que l'écho morne des tempêtes
Et le bruit morne du reflux ?

Hélas ! les landes sont brûlées
Avec les grands chênes gaulois ;
Où sont les heures envolées
Où nous nous perdions dans les bois ?

Loïc.

C'est toi que je regrette, ô chapelle rustique :
L'homme est plus recueilli, quand ses temples sont vieux :
Sous le cintre roman, sous l'ogive gothique,
Ma prière montait, sereine, vers les cieux.

Les Bretons d'aujourd'hui t'avaient bien délaissée,
Mais de l'homme et du temps tu bravais les efforts ;
J'entrais, et sous la voûte une amère pensée
Errait, comme un appel lancé par les vieux morts.

J'écoutais, attentif, cette voix d'outre-tombe,
Et je croyais sans cesse entendre autour de moi
Les aïeux, flagellant l'humanité qui tombe
Du haut de leur honneur et du haut de leur foi.

« Ne suis point, disaient-ils, fils de la vieille race,
Les pas du peuple impur par le mal asservi ;
En insultant le Ciel, il a perdu la trace
De l'austère chemin que nous avons suivi.

« Vous, fils dégénérés de pères sans souillure,
Vous serez dévorés par l'ouragan de feu,
Et l'archange, du haut de la nuée obscure,
Criera : « Laissez passer la justice de Dieu ! »

Avant que le trépas ne close ma paupière,
J'irai voir les débris des antiques châteaux
Pour évoquer encor, sur leur dernière pierre,
Les souvenirs sacrés de nos derniers héros !

*
* *

Ils parlèrent ainsi ; leur voix désespérée
Se perdait dans le bruit morne de la marée.
Après les premiers pleurs et les premiers regrets,
Las de gémir en vain sur leurs vieilles forêts
Et de rêver auprès des débris de la terre,
Ils voulurent percer un plus profond mystère :

« Quels destins le Seigneur nous a-t-il réservés ?
Que voulait-il de nous quand il nous a sauvés ?
Pourquoi nous préserver, si la mort nous réclame ?
Sommes-nous donc pareils aux débris que la lame
Sur une grève humide abandonne un instant,
Mais que l'avide mer ressaisit en montant ?
Prions, et le Seigneur nous répondra peut-être :
« O Dieu, pour vous servir vous nous avez fait naître,
Et devant vos autels nous nous sommes courbés ;
Portant un cœur fidèle aux vieux cultes tombés,
Dans les plaisirs impurs de nos modernes Romes
Nous n'avons pas suivi le vil troupeau des hommes ;
Vous les avez punis : sous le flot abhorré
L'infâme humanité tout entière a sombré ;
Et nous seuls, préservés par vous de ses atteintes,
Nous, les derniers débris des nations éteintes,
Du sort qui nous attend nous restons incertains ;
Au moins si, par delà les horizons lointains,
Il restait une terre encor fertile et verte !
Mais non ; le sol est noir et la lande est déserte ;
Le déluge de feu nous a seuls oubliés.
Les chênes des talus et les grands peupliers
Qui croissaient autrefois autour des eaux dormantes,
Gisent déjà froids, près des ruines fumantes ;
De tout ce qui vivait nous seuls sommes restés.
Demeurerons-nous donc dans ces champs dévastés ?
Nous faudra-t-il errer dans la lande sans bornes,
Nos regards suppliants fixés sur les cieux mornes,
Et, quand nos pieds meurtris ne seront qu'un lambeau,
Faudra-t-il nous coucher ainsi qu'en un tombeau
Dans la lande, de pleurs et de sang inondée,
Pour attendre la mort un instant retardée ? »
C'est ainsi qu'ils priaient ; et, des cieux entr'ouverts,
La réponse arriva jusqu'au sombre univers :

L'ARCHANGE.

Vous qui sûtes braver les terrestres orages,
Du manteau de la foi fièrement revêtus,

Fidèles serviteurs, hommes des premiers âges
Qui n'avez point quitté le sentier des vertus,

Vous, des traditions loyaux dépositaires,
Qui n'avez point goûté les profanes festins,
Dieu vous a distingués parmi les plus austères
Et vous a réservé de glorieux destins.

Les palais sont tombés et les races sont mortes,
Le mensonge a péri devant la vérité;
Vous, qui du temple saint avez gardé les portes,
Vous serez les aïeux d'une autre humanité.

Les arbres emportés dans l'ardente fournaise
Vont revivre à l'appel de nouvelles saisons;
La terre sera verte, ainsi qu'à la Genèse,
Et le vieux monde aura de jeunes floraisons.

Sur ce monde nouveau vous règnerez en maîtres;
Heureux et préservés par Dieu de tous les deuils,
Vous ne verrez jamais ce qu'ont vu vos ancêtres: —
Les berceaux de vos fils se changer en cercueils.

Vous ne connaîtrez point les larmes insensées,
Les sanglots éperdus des rauques désespoirs,
L'essaim tumultueux des sinistres pensées
Palpitant dans les cœurs, comme un vol d'oiseaux noirs.

Quand l'homme aura gagné le bonheur sans mélange
En suivant l'Idéal par un sentier ardu,
Il partira, joyeux, sur les ailes d'un ange,
Pour retrouver les cieux dont il est descendu.

Pourtant, tu règneras, ô mal, sur cette terre:
Si l'homme veut le Ciel, qu'il en sache le prix;
Qu'il foule sans gémir, pendant sa course austère,
Les rochers anguleux où les pieds sont meurtris!

Mais vous serez meilleurs que les peuplades mortes;
Les cœurs sauront aimer, les mains sauront bénir;

Vous donnerez le jour à des nations fortes,
Et guiderez vers Dieu l'insondable avenir.

*
* *

C'est ainsi qu'il parla. La semence féconde,
S'échappant de ses mains, répandit sur le monde
Le germe d'où naîtra la nouvelle forêt ;
Et, se hâtant soudain dans son travail secret,
La terre fit jaillir les herbes, les grands chênes ;
Sur les monts d'alentour et dans les vastes plaines
On vit sortir du sol de vertes frondaisons.
Le lierre, s'accrochant aux antiques blasons,
Des castels écroulés fit des nids de verdure.
Tous les arbres chantaient dans l'immense nature,
Et l'homme accompagnait de ses hymnes fervents
La harpe aux mille voix que font vibrer les vents.
Les oiseaux, s'échappant de ces forêts nouvelles,
Essayaient dans les cieux la force de leurs ailes ;
Des chiens et des chevaux, libres et familiers,
Dans les genêts fleuris galopaient par milliers ;
Les taureaux, sans souci des récoltes prochaines,
Ruminaient gravement à l'ombre des grands chênes ;
Et le vent qui soufflait dans la lande mêla
Les hymnes de Loïc aux chansons de Nola :

*
* *

L'azur immense n'est plus sombre,
Le vieux monde vient de finir ;
Le passé s'efface dans l'ombre,
A nous de forger l'avenir.

Le temps jadis, où notre plainte
Jusqu'au Seigneur montait sans fin,
C'était encor l'ère de crainte,
L'ère de l'amour s'ouvre enfin.

Que notre chant joyeux s'élève
Jusqu'au Seigneur, soir et matin ;

Avec l'esprit, avec le glaive
Nous taillerons notre destin.

Que la foi règne et l'espérance
Sur la nouvelle humanité ;
Aux saintes lois de la souffrance
Soumettons-nous avec fierté ;

Mais allons, sans peur et sans plainte,
Allons creuser le dur sillon :
La douleur n'a plus son étreinte,
La mort n'a plus son aiguillon.

Vieux héros de l'ancienne terre,
Du haut du céleste séjour
Donnez un conseil salutaire
A vos fils, aïeux à leur tour.

Parlez ! que la voix de la tombe
Vienne seconder notre effort;
Des leçons de l'homme qui tombe,
L'homme qui naîtra sera fort.

*
* *

Alors, un bruit de chars, de coursiers et d'armures
Grandit soudain là-bas, dans les lointains murmures
Du flux et du reflux. Prêtres, sages, guerriers,
Fronts couronnés du casque et fronts ceints de lauriers,
Tous les représentants de la race passée,
Les rois des nations, les rois de la pensée,
Tous, les humbles héros aussi bien que les grands,
L'aède athénien et les vieux bardes francs,
La muse pacifique avec la muse armée,
Les soldats brandissant le sabre ou la framée,
Guidés par les sons fiers du clairon triomphant,
Ou par le rauque appel du lugubre olifant,
Ou par les rudes vers des vieilles rapsodies,
Tous, ombres d'autrefois par le trépas grandies,

S'avançaient gravement vers Loïc et Nola,
Et chacun les bénit, et chacun leur parla :

SAINT AUGUSTIN.

Avant d'entendre, enfants, l'humanité profane,
Ecoutez, attentifs, la voix de l'Eternel :
Tout astre se ternit et toute fleur se fane
Devant l'astre divin, devant la fleur du Ciel.

Que, dans sa course errante au milieu du mystère,
Jamais votre raison ne trouble votre foi ;
Cherchez votre patrie ailleurs que sur la terre ;
Surtout, sachez aimer : c'est là toute la loi.

Vous vaudrez mieux que nous : Celui dont tout émane
Vous nourrira d'un lait dont il nous a sevrés.
Mais, parmi les humains sachez, comme une manne,
Répandre les secrets qu'il vous aura livrés.

Instruisez-vous, enfants ! Cherchez le grand problème
Pour qui le dernier siècle avait tant combattu ;
Mais surtout, n'aimez pas le savoir pour lui-même :
La curiosité jamais ne fut vertu.

Ne l'aimez pas non plus pour une gloire instable,
Des honneurs oubliés sitôt qu'ils sont rendus :
Le Dieu qui savait tout est né dans une étable
Pour sauver les humains que l'orgueil a perdus.

Non : que votre savoir soit une coupe immense
Où boive, comme vous, toute l'humanité ;
Sachez faire du bien avec votre science ;
Voilà la vérité, voilà la charité !

HOMÈRE.

Vous entendrez vos fils chanter votre épopée :
Filles de Zeus, l'épée et la lyre sont sœurs ;
Aux accents de la lyre, à l'éclair de l'épée,
L'enthousiasme ardent palpite dans les cœurs.

Parlez-la donc encor cette langue divine,
Parlez-la. Que toujours, en montant à l'assaut
Du suprême idéal que votre âme devine,
Sur l'hymne d'ici-bas plane un souffle d'en-haut.

Que votre voix redise à tout nouvel Homère :
« Poète, sois un homme avant d'être un rêveur. »
Mais mille fois malheur à vous, race éphémère,
Qui n'aurez pas sur vous fait régner l'art sauveur.

Ainsi, servez sans crainte, enfants, servez la lyre,
Qui nous rend immortels et semblables aux dieux,
Et levez vos regards vers l'azur pour y lire
L'espoir suprême et doux qui gît au fond des cieux !

Dante.

C'est moi qui visitai la ville de souffrance
Où le damné rugit dans la lugubre mer,
Où l'homme, avant d'entrer, laisse toute espérance ;
Je suis le seul qui soit revenu de l'enfer.

En suivant dans l'azur mon amante intrépide,
J'ai contemplé là haut le bonheur des élus ;
Qu'ainsi, sur cette terre, un tendre et chaste guide
Conduise vers les cieux vos pas irrésolus.

Par votre Béatrix ranimés dans l'épreuve,
Sans cesse réchauffés par un regard ami,
Sentant dans votre sein bondir une âme neuve,
Vous plaindrez l'homme impur dans la fange endormi.

Après avoir lutté dans la phalange sainte
Et, la main dans la main, fièrement combattu,
Vous pourrez tous les deux vous endormir sans crainte,
Forts d'un immense amour, comme d'une vertu.

Oh ! gardez cet amour, cette flamme sacrée
Et ne les chassez pas, comme des rêves creux ;
Quand vous aurez gravi la cime inexplorée,
Tous les souffles d'en-bas ne pourront rien contre eux.

Abandonnez tous deux ce monde impur et vide ;
Au fond de l'azur sombre allez trouver le port,
Et toujours plus avant plongez votre âme avide
Dans la mer insondée où voguent des points d'or !

CORNEILLE.

L'archange a terminé vos mortelles alarmes ;
Ne regrettez plus rien de l'immense passé
Et sachez contempler sans regrets et sans larmes
L'ouvrage des sept jours en un jour effacé.

Songez à l'avenir, et faites-le superbe ;
Cueillez au champ du bien les épis toujours mûrs,
Moisson où chaque jour apportera sa gerbe
Et dont se nourriront tous les siècles futurs.

Si, comme moi, le peuple ingrat vous abandonne,
Sachez que les méchants périront à leur tour ;
Sachez, comme le Cid, si l'honneur vous l'ordonne,
A l'autel du devoir immoler votre amour.

Enfants, que, s'il vous faut mourir pour vos croyances,
La menace jamais ne vous mette en émoi ;
Pour braver les bourreaux et vaincre les souffrances,
Vous aurez trop de force, ayant assez de foi !

JEANNE D'ARC.

O mon pays, ô douce France,
Vallons chéris, bords bien-aimés,
Vous serez encor l'espérance
Des petits et des opprimés.

Là, du palais au toit de chaume,
Tout adorera l'Eternel ;
Vous serez le plus beau royaume
Après le royaume du Ciel.

Quoi qu'ait souffert votre patrie,
Oh ! ne l'abandonnez jamais ;

Triomphante et surtout meurtrie,
Aimez-la comme je l'aimais.

Quoi qu'ait pu faire la victoire,
Les combats toujours incertains,
Quand tu repasses ton histoire,
N'admires-tu pas tes destins ?

Toi seule as vu, ma douce France,
Quand tous n'auraient su conserver
Même une lueur d'espérance,
Dieu même venir te sauver.

France jamais abandonnée,
Ne crains donc point un vil vainqueur,
Mais, sûre de ta destinée,
Laisse l'espoir vivre en ton cœur.

Un jour, hélas! exténuée,
Sous le vautour noir tu tombas
Cachés au fond de la nuée,
Tes fils morts te pleuraient tout bas.

Alors, Jeanne entra dans l'arène ;
Cessant enfin de t'éprouver,
Mon Dieu fit renaître en Lorraine
Une vierge pour te sauver.

Une timide et faible femme
Suffit pour aider le Seigneur ;
Je lui donnai toute mon âme,
Et nous en fîmes un vengeur !

Aux paroles de Jeanne, une vierge voilée,
Une épée à la main, sortit de l'assemblée.
Le soleil scintillait dans ses longs cheveux d'or,
Le vent, partant soudain d'un héroïque essor,
Les faisait onduler en longs flots derrière elle...

LE POÈTE.

Qui donc es-tu, vengeur d'une immense querelle,
Et quand donc le pays qui t'espère toujours
Te verra-t-il enfin venir à son secours ?
Nul ne sait ; mais, toujours fermes, l'âme sereine,
Attendons sans faiblir notre bonne Lorraine.
Et vous qui règnerez sur un monde nouveau,
Vous ne me verrez pas sortir de mon tombeau.
Et vous n'entendrez pas, après des voix si fortes,
Ma voix faible sortir du sein des foules mortes ;
Mais, du fond de la bière où m'a mis le trépas,
Je crierai quelques mots que vous n'entendrez pas :

Je me rappelle encor les larmes insensées
Qui montaient de la terre au ciel, matin et soir ;
Oh ! l'immense malheur des nations passées,
C'est d'avoir dans leur cœur immolé tout espoir.

Pour elles, plus d'amour, de rayons ni de flamme,
Dans leur ciel vide et noir pas un astre ne luit,
Pas une passion ne s'émeut dans leur âme,
Pas un phare lointain ne brille dans leur nuit.

J'entends encore gémir leur voix désespérée ;
Ne les imitez pas : fléchissez les genoux,
Et, le cœur plein d'espoir, vers la voûte azurée
Tournez avec ferveur vos regards les plus doux.

Ne vous révoltez pas, et, si quelque souffrance
Tenaille votre cœur de son bec de vautour,
Que, sur ses ailes d'or, l'éternelle Espérance
Vous emporte là-haut vers l'éternel Amour !

Jean APPLETON.

SECOND PRIX (200 fr.)

PSAUME LXVII — *EXURGAT DEUS*

« Dieu, levez-vous ! Que les méchants
Disparaissent de la terre,
Comme la poussière
Qu'emportent les vents.
Superbes, qui faisiez la guerre
Au maître du tonnerre,
Fuyez maintenant sa colère,
Fuyez ses regards menaçants. »

*
* *

Comme on voit dans les airs se perdre la fumée,
Ainsi périsse le pécheur.
Comme la cire fond à la braise enflammée,
De même soit à jamais consumée
La race des méchants à l'aspect du Seigneur.

Les justes, que leurs jours s'écoulent dans l'ivresse,
Comme à la table d'un festin ;
Qu'à l'aspect de leur Dieu, tressaillant d'allégresse,
Aux transports de la joie ils se livrent sans fin.

Chantez le Tout-Puissant, entonnez à sa gloire
Les hymnes de Sion ;
Faites place à celui dont le char de victoire
Monte de l'occident ; l'Eternel est son nom.

Que tout éclate, à sa présence,
De joie et de reconnaissance,
Tandis que les méchants pâliront de frayeur
Devant le Dieu juste et sévère,
En qui l'orphelin trouve un père,
La veuve, un défenseur.

Le Seigneur a ses tabernacles
Au milieu de son peuple ; aux mêmes lois soumis,
Dans un même foyer il nous a réunis.
C'est lui qui d'Israël, à force de miracles,
A brisé l'esclavage et guidé tous les pas ;
C'est lui qui couvrait de son bras
Ceux même dont l'orgueil provoquait sa colère,
Et qui sur la terre étrangère
Ont trouvé le trépas.

Seigneur, quand au désert, devant le peuple en fête
Vous passiez triomphant et marchiez à leur tête,
La terre tressaillit, — et des voûtes du ciel
L'eau tomba par torrents sur le désert immense,
A la seule présence
Du Dieu du Sinaï, du maître d'Israël.

De vos cieux, chaque jour, merveilleuse rosée,
La manne descendait, Seigneur, pour vos enfants ;
Et quand leurs faibles cœurs la prirent en nausée,
Votre main leur trouva de nouveaux aliments.

Des cailles par milliers, voltigeant sur leur tête,
Vinrent du haut des airs s'abattre devant eux :
Ainsi votre bonté, Seigneur, fut toujours prête
A secourir les malheureux.

Un jour — ce fut un cri de triomphe et de gloire —
Réunissant la foule au nom de l'Eternel,
Les messagers de la victoire
Chantaient les guerriers d'Israël :

« Où sont les rois puissants, les nations jalouses
Qui du peuple de Dieu combattaient le destin ?
Ils ont fui devant vous ! Vos filles, vos épouses
Se sont partagé le butin.

« Dans vos parts d'héritage à jamais respectées,
Guerriers, dormez en paix. Libre de son essor,

La colombe ouvre au ciel ses ailes argentées
Et son plumage aux reflets d'or [1]. »

Dieu lui-même aux vainqueurs partage le domaine
Qu'ils ont conquis sur des rois odieux ;
Et le Selmon lointain élève sur la plaine
Son front superbe et son sommet neigeux...

Monts de Bazan, qui bravez les orages,
Monts de Bazan, couronnés de gazon,
Qu'ils sont riants vos pâturages,
Qu'ils sont beaux vos sommets groupés à l'horizon !

Pourquoi, fils d'Israël, contempler à toute heure
La montagne aux nombreux sommets ?
L'Eternel a choisi Sion pour sa demeure,
C'est là qu'il habite à jamais.

Là, des milliers d'Esprits, invincibles phalanges,
Portent son char de guerre, et chantent ses louanges ;
Et sa majesté sainte à leur œil ébloui
Apparaît dans l'éclat d'un nouveau Sinaï.

Seigneur, dans la cité qu'habite votre gloire
Vous êtes revenu, comme un triomphateur ;
Un peuple de captifs, fruits de votre victoire,
Vous suivait, rendant grâce à son libérateur.

C'est là que l'univers, d'un tribut volontaire,
Vous apporte, Seigneur, l'hommage solennel ;
Et l'idolâtre même, ennemi d'Israël,
Reconnaît dans Sion l'auguste sanctuaire
Du Roi des Cieux, de l'Eternel.

*
* *

Béni soit le Seigneur du couchant à l'aurore !
Béni soit-il et loué tous les jours !

1 La colombe paraît être l'emblême d'Israël devenu nation indépendante et poursuivant en liberté ses destinées glorieuses.

C'est lui qui nous sauva, c'est lui qui veut encore
Diriger notre voie et nous garder toujours.

Notre Dieu, c'est le Dieu qui sauve des abîmes,
Mais c'est aussi le Dieu qui sème le trépas.
Déjà ses ennemis sont marqués pour victimes;
Il va briser leur tête et fouler sous ses pas
Tous ces fronts orgueilleux qui sont chargés de crimes
Et n'en rougissent pas.

« En vain, dit le Seigneur, ils fuiraient ma vengeance.
Des grottes de Bazan ou de la mer immense
Je les ramènerai captifs entre tes mains,
Car je veux que leur sang, répandu sur la terre,
Baigne ton pied, et désaltère
La langue de tes chiens. »

Ils ont vu du Seigneur la marche triomphale;
Ils l'ont vue, et leur âme a tressailli d'effroi,
Quand l'Arche sainte de mon Roi
S'avançait au milieu d'une pompe royale.

Nos chefs, aux premiers rangs, marchaient le front serein;
Après eux les chanteurs et les chœurs d'harmonie;
Les vierges de Sion, frappant le tambourin,
Du cantique sacré suivaient la symphonie :
« Peuples, dans vos concerts, bénissez l'Eternel;
« Bénissez le Seigneur, vous, enfants d'Israël ! »
Là, toutes nos tribus et leurs fiers capitaines;
Le jeune Benjamin, par l'extase pâli;
Juda, qui tient le sceptre en ses mains souveraines;
Et vous, chefs des tribus lointaines,
Princes de Zabulon, princes de Nephtali.

***

Montrez, Seigneur, votre puissance,
Affermissez votre œuvre et vos bienfaits sur nous;
Jérusalem verra les rois à vos genoux
Déposer le tribut de leur magnificence,

Frappez, Seigneur, au sein de ses marais fangeux,
Frappez le hideux crocodile ;
Frappez ces rois cruels, ces taureaux furieux
Que suivent les troupeaux d'une foule servile ;
Sauvez le Peuple-Saint de leurs coups odieux.

Seigneur, effacez de la terre
Ces nations sans frein qui n'aiment que la guerre !
— Mais voici que l'Egypte, émue à votre voix,
Ouvre les yeux à la lumière ;
Et déjà l'Ethiopie, accourant la première,
Tend ses deux mains pour embrasser vos lois !

Chantez le Tout-Puissant, monarques de la terre ;
Chantez le Dieu sauveur, le Roi victorieux
Qui monte à l'orient vers les cimes des cieux,
Et qui donne à sa voix les éclats du tonnerre.

Rendez gloire au Très-Haut, il protège Israël ;
Les cieux sont revêtus de sa magnificence,
Et le temple sacré qu'habite sa présence
Atteste à ses enfants son amour immortel.

C'est notre Dieu, c'est le Dieu d'Israël ;
Toujours nous le verrons, pour le peuple qu'il aime
Déployer sa puissance et combattre lui-même.
Béni soit le Seigneur ! Béni soit l'Eternel !

Joseph Lombard.

PREMIÈRE MENTION HONORABLE (1er degré)

LES SAVOISIENS
DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

La littérature est l'expression
de la société.

I.

Il est un beau pays dont je rêve sans cesse,
Que j'aime, la Savoie — Est-ce pour sa richesse ?
— Non, la Savoie est pauvre — Ou pour ses monts neigeux ?
Pour ses sombres ravins, ses glaciers et ses cimes,
Pour ses fougueux torrents grondant dans les abîmes ?
— Non pas ; c'est pour son peuple actif et courageux.

Comme on voit au matin un noir essaim d'abeilles
Partir, se dispersant parmi les fleurs vermeilles,
Leur portant les baisers de l'époux bien aimé,
Consolant en chemin les pauvres affligées,
Et rentrer vers le soir à la ruche, chargées
De leur butin de cire et de miel parfumé,

De même au printemps, plein d'une audace féconde,
Un essaim diligent part de là pour le monde,
Professeurs, gens de peine ou travailleurs exquis,
Artisans que jamais la tâche ne rebute,
Honnêtes, généreux, puis au bout de la lutte,
Rapportant au foyer un trésor bien conquis.

Mais, outre cet amour du travail que je loue,
La rocheuse Savoie a pour moi, je l'avoue,
Un charme personnel, un tout puissant attrait. —
Avez-vous quelquefois, errant par les rosées,
Le matin, fait lever des bruyères rosées
Un nid d'oiseaux troublés par un pas indiscret ?

On crie, on se bouscule, on se heurte en colère,
Puis bientôt, des buissons, silencieux naguère,
S'échappe bruyamment tout un concert moqueur. —
De même quand le nom de Savoisien m'arrive,
Un paradis perdu devant moi se ravive,
Mes souvenirs d'enfant chantent un joyeux chœur.

Je revois mon jardin aux murailles bien closes,
Mon frais jardin normand plein d'œillets et de roses,
Où les pinsons nichaient dans les pommiers fleuris;
Où je jouais, enfant, environné d'abeilles,
De beaux fruits rougissants s'étalant sur les treilles,
D'animaux familiers de mes miettes nourris.

Je revois les figuiers à l'abondant ombrage
Où la pluie en tombant faisait un bruit d'orage [1],
Où, l'été, je lisais, cherchant les coins obscurs,
Etudiant Plutarque et traduisant Virgile,
Pendant que le moineau et la mésange agile
Venaient en me narguant béqueter les fruits mûrs.

Je revois le bosquet où, sous un grand cytise,
Dans les lilas en fleur, ma bonne aïeule assise,
Avec ses beaux yeux pers, narquois et résolus,
Les roses de sa joue et son charmant sourire,
Me faisait ces récits qu'elle sut si bien dire
Qu'entendus une fois, ils ne vous quittent plus.

Parfois elle chantait de sa voix fraîche encore,
Mainte vieille chanson, apprise à son aurore,
De bergère égarée et de méchants seigneurs,
Et puis cette Fanchon qui n'eut, venant en France,
« Que ses chansons, quinze ans, sa vielle et l'espérance »
Et dont la grâce aimable enchantait tous les cœurs.

1 Près de Cherbourg, où se trouvait *mon* jardin, les figuiers sont de grands et vigoureux arbres de cinq à six mètres.

II. — Le petit Savoyard.

Puis elle m'apprenait, en guise de grammaire,
Ce poème où Guiraud peint une pauvre mère
En pleurs et confiant son enfant au destin ;
Et cet enfant, malgré le métier qu'il pratique,
Contraint de recourir à la bonté publique
Et rentrant au logis avec maigre butin.

Nous pleurions sur l'enfant, nous pleurions sur la femme.
Mais Guiraud est trop sobre, et le sujet réclame
Des détails plus précis. Grand'mère, heureusement,
Grand'mère savait tout ce que tait le poète ;
Quand elle la disait, l'histoire était complète ;
Je me souviens surtout de son commencement.

Il entre dans le bois à l'heure matinale ;
Un parfum pénétrant de la terre s'exhale ;
L'air est vif et léger, tout vit, tout est heureux :
La rivière qui fume et la fleur qui s'éveille,
Les oiseaux babillards qui charment son oreille,
Le soleil qui sourit parmi les roseaux creux.

L'enfant rit à la fleur, à l'oiseau qui s'envole,
A l'insecte qui bruit et court dans l'herbe folle.
Il a faim, il s'assied sur le bord du ruisseau,
Il mange son pain noir, il boit à l'eau qui roule,
Et puis, insoucieux de l'heure qui s'écoule,
Se couche à l'ombre et dort au murmure de l'eau.

Mais lorsqu'il se réveille, il fait noir, tout est sombre.
Il a peur de la nuit, de l'inconnu, de l'ombre,
De tout ce qui se tait et de tout ce qui bruit.
Tout ce qui l'environne a des formes étranges,
Il craint les chiens, les loups et toutes les phalanges
Des êtres malfaisants que déchaîne la nuit.

S'il pouvait seulement retourner sur la route !
Mais par où ? C'est en vain qu'il cherche, qu'il écoute.

Les sentiers de se fuir semblent se faire un jeu !
Il grimpe sur un chêne, et d'en-haut il regarde
S'il n'est point quelque part un veilleur qui s'attarde,
Quelque demeure amie où l'on garde du feu.

Bonheur ! là-bas, là-bas scintille une lumière !
Que ce soit un manoir ou bien une chaumière,
C'est le salut ! il court, sûr d'un aimable accueil,
Puis il s'arrête, pris de peur, et se demande
Si, comme le Poucet dont il sait la légende,
Il ne va pas trouver un ogre sur le seuil.

Point d'ogre, mais un chien qui le flaire et sautille ;
Il entre sans frapper, on soupait en famille,
Un grand feu de broussaille éclairait le foyer.
On l'invite ; en mangeant il babille, on l'écoute.
Il repart le matin, et, partout sur sa route,
Sa gentillesse trouve un toit hospitalier.

III. — Fanchon la vielleuse.

Ma grand'mère était grave en ses récits, pourtant
Elle aimait aussi ceux qu'on fait en plaisantant,
        Ceux qu'un joyeux rire accompagne ;
Sa phrase s'égayait en parlant de Fanchon,
Et pétillait ainsi que, libre du bouchon,
        Pétille le vin de Champagne.

Car Fanchon n'était pas, malgré ses grands yeux bleus,
Malgré sa lèvre ronde et l'or de ses cheveux,
        Malgré sa grâce virginale,
Non, Fanchon n'était pas un tourtereau des bois
Timide et langoureux, chantant à demi-voix
        La romance sentimentale.

Elle était douce, alors qu'on la voyait, s'armant,
Pour soutenir sa voix, de l'ingrat instrument,
        Baissant ses paupières soyeuses,
Mais quand elle levait les yeux et regardait,

Ce regard de velours aux lèvres suspendait
Les paroles audacieuses.

Si quelques-uns risquaient, bravant ce fier dédain,
Un propos amoureux, la malice soudain
Eclatait dans ses yeux espiègles ;
Un rire sans pitié brillait dans un œil pur,
Telle une dauphinelle aux prunelles d'azur
Etincelle parmi les seigles.

Sous son fichu de laine et sa robe en coton,
Avec son mouchoir bleu noué sous le menton,
Du public elle était l'idole ;
Et quand elle passait, sa vielle dans la main,
Les jeunes et les vieux faisaient sur son chemin
Une marche joyeuse et folle.

Dans les salons brillants on l'appelait parfois ;
Le beau monde s'éprit de ses chants, de sa voix,
De sa simplicité piquante,
Et cet humble mouchoir si crânement porté,
Sous le nom de fanchon par la mode adopté,
Couronna plus d'une élégante.

Comme tous ceux aussi qui venaient l'écouter
Dans la rue, au salon, faisaient, sans trop compter,
Pleuvoir l'argent dans sa sébile,
La Fanchon à son tour eut ses officieux,
Sa maison, ses flatteurs, surtout ses envieux,
Et ses pauvres à domicile.

Si notre Savoyard à sa porte eût frappé,
On ne l'aurait pas vu, de neige enveloppé,
Mourant de faim et de misère :
Le pauvre enfant chez elle aurait trouvé son nid
Et serait retourné le gousset bien garni,
Dans la cabane de sa mère.

Fanchon après sa mort eut le sort fortuné
De fournir le sujet d'un vaudeville, orné

De chants devenus populaires,
De gracieux couplets, bien tournés, résistants,
Qui, du temps qu'on chantait, ont pendant quarante ans
Fait les délices de nos mères.

IV. — Claudine.

C'est ma grand'mère aussi qui m'a d'abord conté
Le fait de Claudine la belle,
Dont Florian a fait une nouvelle
Et que Pigault sur la scène a porté.
Pour échapper à l'uniformité,
Permettez-moi, laissant la forme solennelle,
De n'en donner ici qu'un récit écourté
Dans un langage inspiré du modèle,
Et tel qu'aux accords de la vielle,
Notre Fanchon autrefois l'eût chanté.

Romance.

Pauvre Claudine ! elle était ravissante,
Tous l'adoraient quand près de son troupeau
Elle contait quelque histoire amusante,
Quand de sa voix, joyeuse et caressante,
Elle chantait les chansons du hameau.

Pour son malheur Claudine est orgueilleuse.
L'amour timide ou la plus belle fleur
Lui plaisent peu si la main est calleuse ;
Vient un Anglais, à la voix mielleuse,
Claudine l'aime et lui donne son cœur.

Un jour l'Anglais reçoit une nouvelle ;
On le rappelle en son pays là-bas :
« Ne pleure pas, je te serai fidèle,
« Je reviendrai quand viendra l'hirondelle. »
L'oiseau revient, l'Anglais ne revient pas.

Que faire, hélas ! Voilà Claudine mère !
Pour elle on n'a que colère et dédains.

Pour échapper à ce monde sévère,
Portant son fils, elle jadis si fière,
Elle s'en va triste par les chemins.

Elle travaille, assise à sa fenêtre,
— Car son travail la nourrit — épiant,
Croyant toujours qu'il s'en va reparaître,
Qu'il l'aime encor. Mais où pourrait-il être ?
Où le trouver en ce monde ondoyant ?

Dans une ville où le hasard l'échoue,
Elle a cru voir son Anglais, demandant
Au Savoyard que pour ce soin on loue,
De nettoyer les affronts que la boue
A sa chaussure a faits par accident.

Le lendemain d'habits d'homme vêtue,
Auprès d'un banc, son fils à ses côtés,
Elle s'installe au détour d'une rue,
Prête à servir, humble, mais résolue,
Les piétons par la boue insultés.

L'Anglais survient ; elle en son trouble extrême,
Tremble, s'agite et ne fait rien de bien.
L'Anglais regarde ; il se trouble lui-même :
Ce doux regard est un regard qu'il aime,
Qu'il vit cent fois se fixer sur le sien.

— « N'avez-vous pas une sœur au village ? »
— « Oui. » — « Que fait-elle ? » — « Elle vit tristement
« Avec son fils qui déjà prend de l'âge,
« Usant sa vie en un morne veuvage,
« Et sans espoir, attendant son amant. »

L'Anglais ému vole par la pensée
Vers les beaux lieux où jadis il fut roi
De cet enfant maintenant rabaissée ;
Et tout honteux de l'avoir délaissée :
« Voulez-vous prendre une place chez moi ? »

— « Mon frère aussi ? » — « Sans doute, les deux frères.
Nous causerons du pays que j'aimai,
Du Montanvers, de ses lits de fougères,
De ses grands bois, de ses fraîches bergères,
D'une surtout dont mon cœur fut charmé. »

Près de celui qu'elle adore en silence,
Voilà Claudine établie. Un beau jour
Qu'en sa voiture il monte en sa présence,
Le cheval fait un saut... elle s'élance ;
Un coup la frappe, elle tombe, on accourt...

Vite on l'emporte, elle est bientôt guérie.
Mais on apprend son sexe et ses combats ;
L'Anglais lui dit d'une voix attendrie :
« Pardonne-moi, sois ma femme chérie ! »
Claudine pleure et se jette en ses bras.

Les deux époux veulent, dans la montagne,
Revoir le nid de leurs premiers amours.
Mais de ces lieux le doux attrait les gagne,
De plus en plus charmé de sa compagne,
L'Anglais résout d'y demeurer toujours.

C'est ainsi que l'auteur termine sa nouvelle.
Grand'mère la contait, il m'en souvient encor,
Par un beau soir d'été, tout près de la tonnelle ;
Un grand cytise en fleurs, qui se penchait sur elle,
Faisait sur ses genoux pleuvoir des grappes d'or.

V.

Je pourrais raconter l'histoire de Marie
Qu'au départ on remet « à la grace de Dieu »
Qui, rendue à Paris, se compromet un peu,
Revient au pays folle et bientôt se marie,
Restée honnête et pure en un impur milieu.

Je pourrais... A quoi bon ? Si la forme diffère,
Ces récits variés s'accordent sur l'esprit :

Par son activité, quelle que soit la sphère,
Qu'il lutte pour l'honneur ou contre la misère,
Le Savoisien parvient au but qu'il s'est prescrit.

Rousseau va le montrer devant le grand problème
Sondant de l'univers l'aveugle profondeur,
Interrogeant, avec une anxieuse ardeur,
Ce monde qui se tait juste au moment suprême.

VI. — Le Vicaire savoyard.

Au temps de ma grand'mère on adorait Rousseau.
Grand'mère l'avait lu sans passer une page,
Elle chantait par cœur *Le Devin du Village*,
Et c'est *Emile* en main qu'on dressa mon berceau.
Vous vous doutez donc bien que, quand je fus en âge,
On me recommanda, comme l'œuvre d'un sage,
Cette profession d'un prêtre de hameau
Où la Savoie encor réflétait son image,
Et dont l'auteur porta le poids jusqu'au tombeau.

C'est un problème ardu que le Vicaire creuse :
L'émotion le gagne, elle est contagieuse ;
Quand on le voit perplexe, implorant un appui,
Doutant et voulant croire, on s'associe à lui.
On admire avec lui cette vaste harmonie,
Ces mondes que rattache une chaîne infinie,
Le vivant, l'insensible unis sous mêmes lois.
La force intelligente animant à la fois
L'être le plus chétif et les masses profondes,
Faisant mouvoir l'insecte et circuler les mondes,
Et l'on s'écrie aussi : le Dieu ! voici le Dieu !
Un Dieu vit en chaque être et remplit chaque lieu,
Et dans ce monde, immense à donner le vertige,
On sent une pensée, une main qui dirige.
Si l'on se voit petit, on se sent soutenu,
On sent un guide ami dans ce vaste inconnu ;
Dieu, s'il existe, est fort, il est bon, il est juste.
Ce sens de la justice, en nos cœurs si robuste,

C'est de lui qu'il provient ; c'est, s'il nous l'a donné,
Qu'à le voir satisfait, l'homme est prédestiné...
Mais la stricte justice est souvent violée,
La vertu par le vice est souvent accablée,
Le meilleur au martyre est souvent exposé,
Tandis que le méchant dans le monde est prisé !
Qu'importe ? Qu'est pour nous cette courte existence ?
La mort n'est pas la fin ; à la mort tout commence,
Un autre monde s'ouvre, où le juste souffrant,
Le pauvre méprisé retrouveront leur rang.
S'il est dans l'univers une main directrice
Notre immortalité s'impose à sa justice...

Ainsi dit le vicaire en sa sincère ardeur
Et sa conviction passe dans notre cœur.
Laissons donc l'incroyant le traiter de mystique,
Permettons au croyant de l'appeler sceptique ;
Si contre sa doctrine on peut se gendarmer,
Il a droit à l'amour puisqu'il nous fait aimer.
Ainsi notre vicaire en sa thèse loyale
En vrai Savoisien, de concorde altéré,
Par goût conciliant, par instinct modéré,
Entre les deux partis tient la balance égale.

VII.

Chaque province en France a son trait convenu,
Son ridicule admis, proverbial, connu,
Qui la caractérise en la littérature
Et la fait reconnaître alors qu'elle y figure.
Le Picard, par exemple, est vif, prompt au dépit,
Le Champenois badaud, brille peu par l'esprit,
L'ivresse est le péché de la race bretonne,
La Provence se vante, ainsi que la Garonne,
Les deux peuples pourtant mentent différemment :
L'un contourne ses mots, l'autre ment carrément.
Le Bourguignon est lourd, l'Auvergnat irritable,
L'habitant de Paris, gouailleur, intraitable.

Le Normand n'est jamais bien sûr que votre bien,
A regarder de près, ne puisse être le sien.
Les dictons, les chansons. le théâtre comique
Ont pour chaque province un blason satirique,
Traits de gaîté, propos plus joyeux que malins
Que pour se taquiner échangent des voisins.
Cependant — c'est le cas de citer des proverbes —
A chemins fréquentés il ne pousse point d'herbes ;
Quand on voit la fumée, il faut chercher le feu.
La voix du peuple en somme est bien la voix de Dieu ;
La critique est fondée encor qu'elle exagère.
Que dit du Savoisien cette voix populaire ?
Que disent le roman, le drame, la chanson,
De la *France* que dit l'implacable *Blason* ?
Dictons, chansons, écrits futiles ou sublimes,
Tous sont d'accord, les voix sont toutes unanimes
Chez lui, pas de péché mignon qui parle haut,
Pauvreté n'est pas vice et c'est son seul défaut.

VIII.

Savoie au double aspect, tes montagnes splendides,
Tes torrents mugissants dans leurs chutes rapides,
Ta vaste mer de glace à l'hiver éternel,
Abritent à leurs pieds, d'un doux air pénétrées
Des forêts d'arbres verts et des moissons dorées
De grands lacs transparents où se mire le ciel.

Tes fils sont comme toi, mère attendrie et dure :
Tu les as façonnés sur ta double nature ;
Paisibles, bienveillants, mais fermes au conseil ;
Ils portent le front haut ainsi que tes montagnes ;
Ils portent un chœur chaud ainsi que tes campagnes
Où les blondes moissons mûrissent au soleil.

A d'autres, doux pays, le mensonge sonore,
L'esprit léger et vide, éclatant météore
Qui fait la nuit plus sombre après avoir brillé !
A d'autres, doux pays, la ruse sinueuse,

Les tortueux sentiers que l'avidité creuse,
La chicane qui rit d'un voisin dépouillé !

A toi la vérité, la franchise naïve,
L'honnêteté prudente et l'industrie active
Et la persévérance à la fin triomphant !
Semblable à ton patron, le grand François de Sales,
Fleur au parfum suave, aux rigides pétales,
Inflexible vouloir et cœur tendre d'enfant.

Sois donc bénie, ô toi que la voix sociale,
Que la littérature avide de scandale
N'a pas flétrie encore d'un blason ricaneur !
Sois fière de tes fils, noble et douce Savoie,
Et poursuis sans faiblir ton chemin dans la voie
Où te guident la foi, le travail et l'honneur !

Jean Fleury.

Deuxième mention honorable (1er degré)

LA CHANSON DU MUGUET PERDU

O dulce nomen libertatis !
(Cicéron.)

L'aube, dans leur écrin d'azur, jetait sans bruit
Les étoiles du ciel, diamants de la nuit,
Et, pareille au semeur des plaines labourées
Qui verse aux champs féconds les semences dorées,
Comme des grains de blé dans les creux des sillons,
Sur les monts de Savoie épandait ses rayons.

Debout, dans la nuée immense et purpurine,
Humant l'air matinal qui gonflait sa poitrine,
Le touriste, léger et fier d'avoir gravi
La cime, contemplait le front haut, l'œil ravi,

Les grands monts d'alentour aux neiges séculaires,
Qu'empourpraient les rougeurs des feux crépusculaires.
Il était là, rêvant du merveilleux décor,
Quand sous un pan de roche il vit, dans l'ombre encor,
Le calice entr'ouvert et penché vers la terre,
Une petite fleur chétive et solitaire,
Un muguet frais éclos, sans doute ici planté
Par les sylphes qui vont sur les brises d'été.
— Une voix, tout à coup, une voix de sylphide
Monta, comme un soupir, de sa clochette humide... —
Or, croyant que tout parle et que tout chante aussi,
Le touriste écouta ; la fleur chantait ainsi :

O toi, que toute fleur adore,
Déesse du matin vermeil,
Vierge très chaste, blonde aurore,
Je te bénis, sœur du soleil !
Donne, lorsque le jour se lève,
Donne-moi, donne-moi la sève
Et tes parfums, mère des fleurs.
Et, dans le fond de mon calice,
Si tu veux que je vive, glisse
Les goutelettes de tes pleurs.

..... Je suis la fleur du mont superbe
Et je suis blanche comme un lis ;
J'ai pour voisins quelques brins d'herbe
Tournant vers moi leurs fronts pâlis.
Sur le Semnoz qu'elle colore,
La vierge Eos m'a fait éclore,
A son lever, l'autre matin ;
Pour embellir mon corps débile,
Elle a tissé, fileuse habile,
Tissé ma robe de satin.

Je suis la fleur immaculée ;
Nul n'a gravi le rocher nu
Où je vis seule, en exilée,
Où le muguet chante inconnu.

Ni le phalène au crépuscule,
L'abeille ni la libellule
Ici ne viennent se poser ;
Mais chaque jour la brise folle,
Papillonnant sur ma corolle,
Me caresse de son baiser.

Mon lit coquet est fait de mousse
Où je m'endors d'un sommeil pur ;
J'ai pour tente soyeuse et douce
Le velours bleu du ciel d'azur.
L'aube aux yeux d'or fait ma toilette ;
Sa main pend à ma gorgerette,
Claires, comme des diamants,
Les perles que la nuit humide
Laisse tomber de sa chlamyde ;
De beaux lutins sont mes amants.

Entr'ouvrant mes lèvres d'opale,
Je me nourris tout le printemps
Des parfums que l'aurore exhale,
D'air pur et de rayons flottants.
Je bois la goutte de rosée
Que le nuage a déposée
Dans mon calice virginal ;
Et sur la montagne sereine,
Pour saluer l'aube, ma reine,
Je redis mon chant matinal.

Et rien n'est beau comme mon temple !
Il a pour lambris, pour décor,
Les noirs sapins que je contemple
Et les prés verts, rutilants d'or,
Les roches, où l'arc-en-ciel pose,
L'été, son large ruban rose,
Et, dans le lointain émergeant,
Le Mont fier, à tête chenue,
Qui donne à baiser à la nue,
Dans le ciel bleu, son front d'argent.

Loin des chalets et loin des granges,
Maisons du pâtre et du vacher,
J'assiste à des concerts étranges,
Rêveuse au flanc de mon rocher :
J'entends les germes, dans la terre,
Chanter le soleil salutaire
Et palpiter les embryons ;
Autour de moi, le long des cimes,
J'entends les mille voix intimes
Des vieux pins, baignés de rayons...

C'est l'âme du printemps qui chante
Dans la splendeur des monts altiers,
Semant partout la sève ardente
Par les prés, les bois, les sentiers ;
Echos dont la montagne est pleine,
Chansons qui montent de la plaine,
C'est l'âme du printemps joyeux :
Et moi j'écoute et je me grise
De cette mélodie exquise
Que font les choses sous les cieux.

O toi, que toute fleur adore,
Déesse du matin vermeil,
Vierge très chaste, blonde aurore,
Je te bénis, sœur du soleil !
Donne-moi, donne-moi la sève
Et tes parfums, mère des fleurs,
Et dans le fond de mon calice,
Si tu veux que je vive, glisse
Les goutelettes de tes pleurs.

⁂

Ainsi chantait la fleur de la montagne haute ;
Mais, quand elle eut senti près d'elle un nouvel hôte,
Sa voix — c'était la voix peut-être d'un lutin —
S'évanouit, mêlée aux brises du matin.
Et l'homme était pensif devant cette fleurette
Perdue et toute seule, et n'ayant, la pauvrette,

Qu'un sol froid pour berceau, pour abri qu'un rocher.
Il regardait la fleur et n'osait approcher :
Sur sa clochette, au bord de ses feuilles tremblantes,
Des gouttes d'eau luisaient, perles étincelantes.
Maintenant le soleil tout autour rayonnait ;
Et, frêle, vers le sol sa tige s'inclinait,
Par les molles vapeurs de l'aube, rajeunie,
Buvant comme un nectar la lumière bénie.
Alors, près du muguet l'étranger s'asseyant,
Dans la langue des fleurs lui dit en souriant :

« — Petite fleur, salut ! Moi, je suis le touriste ;
Ecoute : Ici la terre est inféconde et triste,
Dans la plaine veux-tu venir, petite fleur ? »

« — Non, merci, murmura la fleur abandonnée ;
Je ne quitterai point la terre où je suis née,
Je vis heureuse ici ; non, va, bon voyageur. »

« — Petite fleur, viens dans la plaine où l'herbe est verte ;
De jolis boutons d'or la prairie est couverte,
Et ta demeure est sombre ici, comme un tombeau. »

« — J'aime les hauts sommets où le grand aigle passe,
Où l'air flotte plus vite au travers de l'espace,
Où la brise est plus douce et le soleil plus beau. »

« — Viens ! je sais un vallon émaillé de pervenches ;
Là fleurissent tes sœurs, les marguerites blanches,
Parmi des touffes d'herbe où dorment les grillons. »

« — Hélas ! comme mes sœurs, j'y serais tôt fauchée ;
Les faneurs cueilleraient ma tige desséchée,
Et j'irais, cendre impure, engraisser les sillons. »

« — Petite fleur, je sais un taillis plein de mousse ;
Viens, je t'y coucherai sous le chêne qui pousse,
Lit tranquille, bercé par la chanson des nids. »

« — Non, si riants que soient tes bois et ta prairie,
C'est ici ma maison, c'est ici ma patrie ;
J'aime mieux la montagne et les rochers brunis. »

« — Dans mon jardin, parmi le lis vierge et les roses,
Que frôlent dans leur vol les beaux papillons roses,
Viens, tu seras la plus belle dans mon jardin. »

« — Dans ton jardin, hélas! l'abeille qui butine,
Et le papillon rose et la guêpe mutine
Souilleront, en passant, ma robe de satin. »

« — Il est, dans mes salons, il est un joli vase ;
Viens, j'ai paré ses bords d'argent et de topaze ;
Il sera ton logis et je t'arroserai. »

« — Dans tes riches salons je serai prisonnière,
Et je ne dirai plus ma chanson printannière,
Et, vieille avant le temps, dès demain je mourrai. »

« — Viens, je sais une enfant bien grande et bien volage ;
Tu seras le bijou qui luit sur son corsage,
Et tu te mireras au fond de son œil noir. »

« — Et que fera de moi l'espiègle jeune fille ?
Comme un hochet d'un jour qu'on aime tant qu'il brille,
Elle me jettera fanée aux vents du soir.

« Non ! pars seul ; retourne à ta plaine féconde,
A ta plaine, à tes champs où croit la moisson blonde...
A tes jardins de luxe, à tes vallons fleuris.

« Et laisse le muguet à sa montagne, aux brises
Qui s'en vont parfumant les vieilles roches grises ;
Pars seul, ô voyageur, retourne à ton pays ! »

⁂

Disant ces mots, la fleur se tut, et le poète
Vit deux larmes tomber des bords de sa clochette.
Pleurait-elle ? On ne sait. Mais lui : « Va ! ne crains rien.
Il est à toi ton grand palais aérien,
Dit-il ; elle est à toi la montagne sereine ;
De ce rocher désert, c'est toi la souveraine !
Oui, l'air de la montagne est plus sain et plus pur ;
Reste en haut, près du ciel qui te verse l'azur.

Ton chant mystérieux dont mon âme est bercée,
O fleur, je l'ai compris ; j'ai compris ta pensée.
Oui, reste pour fleurir ici, muguet charmant ;
Car, il n'est pas l'exil fait pour le châtiment
Ce mont, ce libre mont de la libre Savoie,
Royaume pacifique où le printemps m'envoie
Saluer ta candeur et ta virginité,
Et contempler ton trône, ô douce liberté.
Il est beau ton destin, elle est belle ta vie,
Petite fleur ! Et moi maintenant je t'envie,
Et, mon âme soustraite au lugubre souci,
Je voudrais, comme toi, vivre et mourir ici !
Reste, gardant l'éclat de ta beauté première ;
Chante et fleuris en paix au sein de la lumière.
Là-bas, je m'en vais seul, ô muguet, n'emportant
De toi, pour souvenir, que l'arôme flottant !...

Il dit, puis incliné vers la tige céleste,
Comme l'amant qui part à l'amante qui reste,
Le poète au muguet fit un suprême adieu...

Le soleil, rayonnant, montait dans le ciel bleu.

Camille GRANIER.

PREMIÈRE MENTION HONORABLE (2e degré)

ROMANCE DU NID DE CYGNE

...Et l'enfant qui rêve
Fait des rêves d'or.
(VICTOR HUGO. — *Les Djinns*.)

La petite Jeannie est assisse seulette
Sous les hêtres touffus où chante la fauvette,
    Sur le gazon, près du ruisseau.
Les arbres font pleuvoir l'ombre de leur feuillage
Sur ses cheveux bouclés et sur son frais visage
    Qui sourit, reflété par l'eau.

Elle a quinze ans, elle est mignonne, elle est jolie ;
Ses yeux vert d'émeraude ont la mélancolie
Des étangs cachés dans les bois ;
Et dans son regard pur, charmant d'espièglerie,
On croirait voir passer comme une rêverie
Douce, qui l'obscurcit parfois.

La petite Jeannie est assise seulette,
Tête nue et nu-pieds ; dans l'onde se reflète
Son visage charmant et doux.
Elle plonge ses pieds mignons dans l'eau moirée
Qui les caresse : elle a sa robe retirée
Jusqu'au dessus de ses genoux.

L'eau baigne mollement ses pieds. Elle se penche,
Sourit et se regarde, et retrousse sa manche
Pour montrer ses bras enfantins.
Puis retirant de l'eau sa jambe qui frissonne,
Voluptueusement la petite mignonne
Tient ses pieds nus dans ses deux mains.

La petite bergère est assise, jolie,
Dans la mousse ; on dirait l'amoureuse Ophélie,
Au front pur couvert de pâleur.
Elle sourit parfois de sa lèvre divine ;
Elle rêve, elle rêve ; à la voir on devine
Que son rêve est ensorceleur.

« — Je veux, dit-elle en elle-même,
Je veux avoir un amoureux,
Je veux un amoureux qui m'aime
Et qui soit chevalier et preux.
De mon amour il sera digne.
Je lui montrerai, sur les eaux,
Dans les roseaux le nid de cygne,
Le nid blanc parmi les roseaux.

Son coursier sera blanc sans tache,
Le coursier des coursiers rouan,

Mon amoureux au blanc panache
Sera blond et le teint très blanc ;
Des yeux faisant pâmer les dames
Lorsque de son luth il jouera ;
Mais des yeux qui lancent des flammes
Quand de son glaive il frappera.

Et dans sa course aventurière,
L'étalon rouan, l'étalon
Aura sa splendide crinière
Flottante au gré de l'aquilon.
Dans les prés, parmi les fougères,
Parfois il passera, le soir,
Si rapide que les bergères
Se retourneront pour le voir.

Mais ce magnifique équipage,
Mon bel amoureux l'oubliera
Lorsque agenouillé comme un page,
Bien doucement il me dira,
Me regardant avec tendresse
De son beau regard adouci :
« Ecoute, belle enchanteresse,
« Je m'agenouille à ta merci ! »

Le cheval paraîtra comprendre,
Et mon shevalier, plein d'émoi,
Me redira de sa voix tendre :
« Je t'aime ! ô ma belle, aime-moi ! »
Forçant mon amour à se taire,
Je répondrai : « Voici mes vœux :
« Redressez les torts sur la terre,
« Puis revenez, car je le veux. »

Il se relèvera bien pâle,
Et dira, pressant sa cavale :
« Adieu, car je vole aux combats ! »
Alors, blanche comme la neige,
« Adieu, partez ! murmurerai-je,
Pensant : « Je t'aime ! ne pars pas ! »

Il retranchera de ce monde,
Comme d'un arbre qu'on émonde,
Traîtres et méchants tour à tour.
Trois fois il m'enverra son page
Pour me raconter son courage
Et me demander mon amour.

La première fois, pâle et blême,
J'enverrai pour celui que j'aime
Une rose comme guerdon.
Je dirai : « Bientôt ! » la deuxième,
Et je répondrai la troisième :
« S'il veut mon amour, le pardon ! »

Quand il connaîtra ma parole,
Plus vite que la brise folle,
Mon charmant amoureux vainqueur,
Franchissant vallons et collines,
Franchissant torrents et ravines,
Reviendra pour m'offrir son cœur.

Il me donnera sur la lèvre
Un doux baiser de fiancé,
Et dans mon cœur j'aurai la fièvre,
La fièvre d'amour insensé.
Et quand nous ne serons qu'une âme,
Je lui montrerai sur les eaux,
Dans le couchant couleur de flamme,
Le nid de cygne et les roseaux... » —

∴

La petite Jeannie, assise sur la mousse,
Sourit à son beau rêve, et sa figure douce
Lui sourit aussi dans les eaux.
Elle se lève et suit le sentier d'oseraie ;
Elle se penche afin de voir dans la jonchaie
Le nid de cygne et les roseaux.

Sa poitrine d'enfant doucement se soulève.
Mignonne, elle sourit en pensant à son rêve,
Elle se penche sur les eaux...
Mais le nid est détruit et le cygne sauvage
A fui. La pauvre enfant pleure sur le rivage,
Cherchant le nid dans les roseaux.

Le beau cygne sauvage a fui loin de la rive,
Et Jeannie a repris, triste, le chemin creux ;
Elle songe à son rêve, elle est toute pensive...
Trouva-t-elle jamais son charmant amoureux
Au coursier des coursiers rouan ? Moi, je l'ignore,
Mais elle ne put pas lui montrer sur les eaux,
Dans le beau ciel du soir que le couchant colore,
Le nid de cygne et les roseaux.

Henry Bordeaux.

Deuxième mention honorable (2e degré)

SOUVENIR

.....On n'a qu'une mère.
(Lamartine.)

Je laisse quelquefois s'envoler mes pensées
Vers le tableau navrant des tristesses passées.
C'est surtout quand novembre, aux jours veufs de soleils,
Jette un souffle de mort sur la nature entière,
Et ne laisse tomber qu'une grise lumière,
Sans aube, ni couchants vermeils.

C'est quand le vent du nord, à la voix monotone,
Inonde nos vallons des brumes de l'automne,
Pleurant d'un ton plaintif sur les beaux jours perdus.
Dans mes veines alors de soudains frissons glissent ;
Mes pensers dans ma nuit par degré s'assombrissent ;
Je rêve à ceux qui ne sont plus.

Le temps, au vent pressé, de son aile légère,
De mes larmes n'a pu sécher la trace amère
Et des vieilles douleurs éteindre tous les cris.
Je voudrais, mais en vain, refouler un murmure,
Quand il rallume encor le feu d'une blessure
Qui longtemps couve au cœur d'un fils.

Quelle angoisse suprême, ô ma mère adorée,
Dans sa serre étreignit mon âme déchirée,
Quand je sentis, hélas ! sous le froid des tombeaux,
Que ta main, dans ma main, se glaçait d'heure en heure ;
Quand la mort, t'emportant vers une autre demeure,
S'enfuit au bruit de mes sanglots !

De ces départs cruels l'heure est inévitable.
Je le sais, ô mon Dieu ! la mort inexorable
N'entend jamais les cris du faible ou du puissant.
Se jouant des liens de la famille humaine,
Elle rompt brusquement un anneau de la chaîne,
Et nous foule aux pieds en passant.

Hélas ! je le confesse, ici bas rien n'est stable ;
Nos projets les plus sûrs sont bâtis sur le sable ;
L'azur des plus beaux jours n'a pas de lendemain.
Les vents sont inconstants, la mer est infidèle,
Et toujours nous verrons notre frêle nacelle
Sombrer vers des bords incertains.

L'an du siècle, en touchant les jours de cette femme,
N'avait pu déflorer la candeur de son âme.
Elle a passé, laissant son modeste sentier
Doucement imprégné du parfum de sa vie ;
Sainte et timide fleur trop tôt épanouie,
Sans fard, à l'ombre du foyer.

Sous le joug du devoir, sans effort inclinée,
Heureuse, elle portait le faix de la journée.
C'est qu'elle ouvrait souvent deux ou trois livres d'or,
Où le Consolateur des humaines souffrances

En son âme versait de saintes espérances :
J'en garde deux, comme un trésor.

Loin des vains tourbillons où s'agite le monde,
Sa vie à bruit léger s'écoulait, comme l'onde
Qui s'enfuit à flots purs sous un ombreux berceau ;
Malgré son cours voilé par l'abri du feuillage,
J'avais vu quelquefois les souffles de l'orage
Troubler le cristal du ruisseau.

Faiblissait-elle un jour dans le sentier d'épines
Où le Christ imprima ses empreintes divines,
Elle rendait la force à son pas incertain,
En invoquant celui qui jamais n'abandonne ;
Puis reprenait sa croix, en voyant sa couronne
Resplendir au bout du chemin.

Dans mon asile aimé, dans ma maison bénie,
Revenais-je lassé des luttes de la vie,
Quelque nuage au front, quelque blessure au cœur,
Elle était toujours là, providence vivante,
Pour panser de son fils la blessure saignante ;
Puis elle berçait sa douleur.

Lorsque ma voile fuit sous une brise amie,
J'aimerais retracer chaque trait de sa vie,
Et sur le pont flottant charmer les gens du bord.
Je préfère évoquer quelque cher paysage,
A mes yeux embelli par sa touchante image,
Qui porte au front un nimbe d'or.

C'est ainsi, monts lointains, beau lac, globes de flamme,
Que par des fils secrets vous enchaînez mon âme.
Mon souvenir vous peint défilant sous mes yeux,
Comme un fleuve, au miroir de ses eaux fugitives,
Déroule et réfléchit les tableaux des deux rives,
Encadrés par l'éclat des cieux.

C'est une aube de mai. Les brises matinales,
En semant les gazons de rubis et d'opales,

Eveillent dans les bois de légers bruissements.
L'orient par degré blanchit et s'illumine ;
Les monts frileux encor d'une gaze argentine
Revêtent l'azur de leurs flancs.

D'un village voici les maisons souriantes,
Au pied d'un vert coteau mollement blanchissantes ;
Sur leur groupe innocent d'un clocher protecteur
S'élance dans les airs la svelte pyramide :
Des fidèles soumis c'est le troupeau timide,
Sous la houlette du pasteur.

Des beaux jours au déclin, c'est le dernier sourire,
Que toujours avec elle en silence j'admire.
Les cimes des grands bois, sur un fond verdoyant,
Se panachent au loin de teintes safranées ;
On les dirait encore une fois couronnées
D'un rayon du soleil couchant.

C'est le lac, bleu miroir, dont l'onde cristalline
Reflète, en se berçant au pied de la colline,
Et des cieux rayonnants les cintres submergés,
Et des rives autour la verdure éclatante :
De saphirs chatoyants coupe resplendissante,
Aux bords d'émeraudes frangés.

C'est des champs étoilés la blonde souveraine,
Qui dans l'immensité lentement se promène ;
Elle inonde des flots d'un moelleux demi-jour,
Et du ciel pâlissant la coupole cendrée,
Et la croupe des monts vaguement éclairée,
Et cet humble toit, mon amour.

Ah ! ma mère !... Au jardin la voilà qui s'avance,
Sous les arbres en fleurs que le zéphir balance.
Elle revoit les lieux par elle tant aimés.
C'est bien là son pas lent, sa figure sereine !...
Toujours elle me suit cette image lointaine
Des grands jours disparus pour jamais.

Oui, tout fut consommé dans une nuit fatale.
J'entends, j'entends encor son haleine inégale ;
D'un sombre désespoir je mourais accablé ;
Puis elle s'échappa plus faible, plus pressée,
Comme un bruit décroissant d'aile au ciel élancée...
Cet ange s'était envolé.

Auprès de son chevet mon âme était brisée.
La coupe des douleurs se trouvait épuisée,
Quand je dus m'éloigner de ces lieux éplorés.
J'ignorais que le cœur éclatât, comme verre,
Qu'on pût être frappé, même gisant à terre.
Faible roseau, je l'ignorais.

Vous qui vivez heureux sous l'aile d'une mère,
Soignez avec amour cet abri tutélaire.
Que le vent du trépas pour vous, dans ses assauts,
Garde l'arbre penché de trop rude secousse !
Dût-il même tomber sur un tapis de mousse,
Il meurtrit encor ses rameaux.

Depuis qu'elle eut monté plus haut que mes murmures,
Plus d'un lustre a passé sans guérir mes blessures.
Je ne peux aujourd'hui laisser sans tressaillir,
Vers ces temps douloureux errer ma rêverie.
Quand je crois près de moi voir son ombre chérie,
Parfois je me sens défaillir.

Adrien Boimond.

ROCHES CRISTALLINES

DANS LE

CANTON DE TANINGE

Le Foron de Taninge forme dans la plaine, entre ce bourg et le Giffre, un cône d'évasement à cailloux roulés. Calcaires variés, silex, schistes ardoisiers, cargneules, quartzites, grés houillers ; tels sont, pour la plupart, ces débris, avec l'aspect triste et monotone des grèves.

Cependant, si l'on examine ce dépôt, on ne tarde pas de rencontrer autre chose que des pierres uniformément grises, blanches ou rousses. Il y a certains cailloux dont la couleur dominante est le vert, un vert de toutes nuances : vert gai, vert-pomme, vert de mer, vert d'émeraude, vert-brun, vert-noir, etc. Les uns sont d'un jaune-soufre, gris-jaunâtre, rouge-violet, bleu de turquoise ; les autres sont tigrés, bariolés, avec des éclats métalloïdes. Tous, doux au toucher, lourds, très durs, à cassure esquilleuse. Ajoutons des granites blancs ou verdâtres, à grain plus ou moins fin.

Bref, et sauf à revenir sur la description, on se demande d'où proviennent ces roches, alors que le bassin du Giffre appartient tout entier aux terrains de sédiment. Ce ne sont pas des pierres erratiques de l'époque quaternaire, apportées par le glacier de l'Arve ou par celui du Rhône; ces glaciers ne paraissent pas avoir abordé la vallée du Giffre, du moins de manière à y introduire des roches du mont Blanc ou du Valais; elles sont tout simplement indigènes. Mais quel est celui des six affluents du Foron qui les fournit ? Ne les demandons pas aux massifs du Marcelly, d'Uble, du roc d'Enfer ou de la Provence. Elles seront donc descendues par les affluents de la rive gauche, le

Marderel et l'Arpettaz, c'est-à-dire de la montagne de Loy et de la vallée des Gets. Allons à la découverte, et cherchons le nid de ces raretés minéralogiques, en attendant que les hommes compétents en donnent la nomenclature définitive.

I.

La chaîne de Loy part du Foron et se dirige à l'est, séparant la vallée du Giffre du territoire des Gets. Son versant septentrional appartient au sous-bassin du Marderel et constitue la rive gauche de ce dernier torrent. Un ruisseau, affluent du Marderel, vient des pâturages communaux de Taninge, à un demi-kilomètre du chalet de la Rosière, à l'altitude d'environ 1,400 mètres. Or, aux sources de ce ruisseau il existe un pointement de roches primaires. En outre le mas de la Rosière renferme un chaînon d'une roche que nous appellerons provisoirement du granit. De Taninge on s'y rend par deux voies : par le chemin de la montagne, en deux heures et demie, ou par la route nationale, en trois heures et demie. Quoique plus long, ce dernier itinéraire est préférable.

A *Lécoet,* premier hameau des Gets, on traverse le torrent de l'Arpettaz, et, laissant à gauche le chemin du Tour, on prend à droite, on franchit le Marderel, on monte au Praix, et au-delà de ce hameau, près d'un *Miche à foin,* on pénètre dans la forêt. Ici prend naissance un banc de rochers d'une structure particulière ; ce banc coupe, d'une façon presque invisible, un sentier sous bois pour se montrer ensuite en aval, en masse considérable. Une forte déclivité, des mousses séculaires, l'ombre des sapins empêchent tout d'abord de reconnaître à quelle espèce de roche on a affaire. D'ailleurs, exposée ainsi au nord, elle a dû perdre de sa fraîcheur première ; elle est terne, d'un gris terreux, un peu décomposée. A partir de

là, le chainon, repassant en amont du sentier, se redresse dans les hauteurs d'une crête escarpée, pour se diriger au sud, où il va sortir de la forêt, près du chalet couvert d'ardoises, à la Rosière (altitude 1,400 mètres). Enfin, à partir de ce point, le granit se perd dans les pacages l'espace de cinquante mètres, pour se montrer une dernière fois, sous la forme d'un îlot perçant çà et là le gazon. Ici, la pierre est d'un gris verdâtre, et saine. Longueur totale, avec les solutions de continuité, environ 1,200 mètres de long, sur une largeur variant de 20 à 30 mètres. Trop constamment, la végétation masque le terrain avec lequel ce granit est en contact. On observe toutefois une espèce de pierre rougeâtre, à la surface, mais indéterminée. Celle-ci est surtout visible dans les pointes inférieures, en descendant vers le Pont-des-Gets. Elle se voit aussi plus loin, à l'autre extrémité de la chaîne de Loy, près du col de Jourplaine.

Du chalet de la Rosière au gisement des autres roches rares, on met un quart d'heure. Un point de repère, ce sont les chalets des *Bon-nes,* ainsi appelés du nom patois d'une fleur jaune, le *Trollius europæus.* Le caractère de ces alpages est : terrains accidentés de monticules et de combettes, tendance des reliefs à s'arrondir, maigres, peuplés par la fétuque ovine, la *bauffa,* par le genêt-flèche, le *dinchet,* et entrecoupés de bouquets de sapins. Le sol est une argile roussâtre, formée en partie d'un grès tendre, espèce de mollasse, qui n'est pas le grès moucheté. Dans les combes, l'argile empêche les eaux de pluie ou de neige de pénétrer les couches inférieures ; cette imperméabilité engendre comme des demi-marais, ceux-ci hantés par les parnassies et les linaigrettes au panache blanc. Ces endroits humides, parfois tourbeux, portent, dans la topographie locale, les noms de *Mouilles* et de *Lays.*

Voici le ruisseau ; on remonte le ravin dans lequel il a creusé son lit. Il coule entre des parois de schistes noirs, lustrés, ceux-ci alternant avec une certaine roche tendre, onctueuse, de couleurs diverses, bariolée comme la peau de salamandre. Ici, sur la rive droite, se montre un tas de pierres brunes, réduites en blocs anguleux : c'est, entre autres, une belle roche noire, avec taches blanches ou tout unie, d'une grande dureté. Là, plus haut, accroupi comme un sphinx, c'est un gros bloc, au teint cuivré ; il renferme des cailloux arrondis, de même couleur. Viennent ensuite des blocs d'un gris-blanc, à pâte très fine. Enfin, les petits entonnoirs d'érosion, au sommet, donnent une roche verte friable, savonneuse, sorte de craie que les écoliers du pays aimaient jadis à recueillir. Ce musée de minéralogie en plein air a une longueur de 150 mètres sur une largeur égale à l'ampleur du ravin, celle-ci variable. Ajoutons la présence à cent mètres plus loin, au sud-est, d'un petit pointement de pierres verdâtres ou noirâtres, avec des fragments en façon de boulettes. Et c'est tout ; la montagne, jalouse, reprend son manteau de gazon et de bois. Pourtant, n'y aurait-il point encore là-dessous des masses plus étendues de ces mêmes roches étranges ? Du reste, nulle trace de fouilles de main humaine.

Ce gisement a été signalé d'abord par M. Favre, ensuite par M. Gabriel de Mortillet [1] : roches d'éjection qui, suivant ce premier géologue, ont percé le lias, et, suivant l'autre, percé un terrain nummulitique postérieurement à l'époque éocène. Dans son beau livre (*Recherches géologiques*, II, § 305), M. Favre désigne ces roches par le nom de « grand massif de serpentines », massif qui, dans la carte de l'éminent naturaliste, est teinté rouge. Ces sa-

1 *Minér. et Géol.*, 1858, p. 94, 130.

vants n'avaient pas aperçu le granit de la Rosière, granit que nous avons découvert en 1880. A notre prière, M. Favre est venu visiter ce dernier. Cette excursion a été suivie d'une note publiée dans le « Bulletin de la Société helvétique des sciences naturelles », note qui décrit la position de cette roche, sans toutefois toucher au problème géologique qu'elle paraît susciter. Cette même note relate le résultat de l'analyse, provoquée par M. Favre, de cette pierre noire, à taches blanches, dont nous avons parlé ci-dessus. « MM. Fouqué et Michel Lévy, est-il dit, ont trouvé une ophite andésitique parfaitement caractérisée, en relation de gisement avec les euphotides et les serpentines de la montagne de Loy. Il ne faut pas oublier que ces savants ont constaté la présence du diamant dans une ophite andésitique du cap de Bonne-Espérance. Il semble donc qu'il y a un certain rapport entre les roches de Taninge et celles du cap (p. 534-535). »

Après M. Henri Welter viennent, en 1886, MM. Charles Lory et Auguste Jaccard. Ceux-ci consacrent une journée au massif de Loy et redescendent par Verchey, sans avoir trouvé les roches cristallines. Le lendemain, guidés par nous, après une brève inspection du terrain houiller, près Taninge, ils montent à la Rosière, observent le granit, puis le ruisseau aux pierres merveilleuses. Ils trouvent, entre autres, « un porphyre à grands cristaux de feldspath andésite », l'ophite de M. Favre, ensuite « les euphotides à lamelles de diallage » [1]. De chacune d'elles ils prennent des morceaux; sobres, quant aux noms à donner; plusieurs de ces roches leur paraissent nouvelles et, à première vue, peu déterminables. « C'est de plus en plus beau! » allaient-

1 Andésite, parce que ce porphyre constitue la base des Andes, dans l'Amérique équatoriale. (Beudant, *Minér.*, § 341.)

ils répétant, à mesure qu'ils s'avançaient dans le ruisseau-ravin. Comme l'endroit est innommé, ils l'appellent « Nant du porphyre ». Laissons-lui ce joli vocable. Ils voulurent bien nous esquisser les terrains par eux reconnus dans le bassin du Giffre. A leur avis, les monts des Gets et même une partie du Marcelly, appartiennent au tertiaire ancien, le flysch. Devant aller coucher à Morzine, ils remettent à un autre voyage l'examen d'un second gisement de ces mêmes pierres, que nous leur indiquons, celui de l'Arpettaz. Quelques jours plus tard, le célèbre professeur de Grenoble nous écrivait : « Ces roches si variées et si particulières, dans un gisement si inattendu, méritent une étude spéciale, et je vais m'en occuper au point de vue minéralogique. » Le travail ainsi annoncé ne nous est pas encore parvenu. En attendant, nous irons seul explorer cet autre gisement.

II.

L'Arpettaz, gros terrent des Gets, prend sa source entre le val du Marderel et le val de Jourplaine, dans un cirque alpestre, flanqué de deux groupes de chalets, la *Turche* et *Mouille-Ronde*. Cette combe est sous le numéro 6211 de la mappe des Gets, et se trouve à quatre kilomètres N.-E. du ruisseau du Porphyre. Nous y fûmes le 2 novembre. Temps superbe ; mais la montagne avait perdu bergers et troupeaux ; la solitude était complète.

La source, ou plutôt les sources de l'Arpettaz, car il y en a au moins une dizaine, sont des ruisseaux encaissés dans les pacages et à demi-cachés par des sapinettes. Disposés en éventail dans les hauteurs, ils finissent par se réunir vers le centre du cirque en un seul et même nant. Ce dernier coule ensuite entre une paroi de forêt abrupte, à gauche, et des escarpements ravinés, à droite. Ces petits

nants se ressemblent un peu tous : étroits, sinueux, s'entre-croisant de cent façons, un réseau inextricable. Un chemin de pâtre, circulant à partir de la Turche jusqu'à Mouille-Ronde, coupe ces nants à peu près au point où ils viennent converger pour se jeter dans un canal unique. Pour s'orienter dans ce labyrinthe, on fait une halte ; on gravit le monticule herbeux qui se dresse au bord du chemin. Le regard embrasse toute la combe : celle-ci est partout fermée, sauf au nord où, par une échappée de vue, se montrent dans l'éloignement un ou deux hameaux, avec le dôme de Chery.

Descendons maintenant vers ce gros bloc erratique, coiffé de deux sapins, qui fait face au mamelon. Le bloc est assis sur un banc d'une roche verte, à l'état pulvérulent, espèce de stéatite à paillettes jaunes ; les bergers recherchent ces pyrites de fer, par eux décorées du nom de *grains d'or*. Tout auprès, un ruisseau promène son onde claire ; il babille avec les cailloux de son lit, sous les branches des épicéas. C'est le ruisseau central ; il va bientôt absorber tous les nants d'alentour. On descend par la rive gauche ; on ne tarde pas de voir dans l'eau des fragments de roches de couleurs diverses. Viennent ensuite des rochers en place, d'une respectable dimension. D'abord, c'est un banc d'une nuance peu définissable, à fond gris-jaune et à taches verdâtres : longueur, 20 mètres sur 5 mètres de largeur. Sa surface est lisse ; elle ne se laisse pas entamer au marteau. Au lieu de s'y creuser, comme dans le calcaire, des sillons, les eaux se répandent en nappe mince sur son dos. Sur la rive droite, se dressent des rochers tapissés de lichens, ceux-ci absolument inconnus. Un peu plus loin, coup sur coup, se démasquent les embouchures de deux nants, les derniers de la bande. Aux dépôts qu'ils versent dans le grand nant, on devine qu'ils touchent à quelque chose de

bon. Bien que leur aspect soit un peu farouche, remontons ces couloirs. Heureusement, on atteint bientôt un banc superbe : roche vert-cendré, à la robe mouchetée de lamelles brunâtres, chatoyantes ; sur une largeur de 6 mètres en moyenne et sur une longueur de 40 mètres. L'autre de ces nants vous exhibe une masse d'un gris-rose ; le centre est bombé ; le ruisseau sautille en cascatelles sur cette nouvelle roche, qui paraît être du porphyre. C'est le bouquet. Cependant, à naviguer ainsi par les creux des nants, en la compagnie de ces curieuses pierres, le temps ne dure pas : attrait de la nouveauté, plaisir de la découverte. Le jour baisse ; nous leur disons non pas adieu, mais au revoir.

On rejoint le sentier qui mène à la Turche ; les roches deviennent de plus en plus sédimentaires, schistes noirs, calcaires veinés de quartz, etc. Il y a cependant, encore le long de ce sentier, jusqu'au grand couloir d'alluvion, quelques cailloux cristallins. On y remarque entre autres cette pierre noire qui, en se décomposant à l'air, prend une couleur de rouille et donne à l'eau stagnante des marécages une teinte métallique : l'amphibole actinote (?).

Le gisement de l'Arpettaz est encore inédit. Il est sinon plus varié, du moins plus étendu que le gisement de Loy ; la relation des roches entre elles se laisse mieux voir.

III.

En résumé, les roches de ces deux localités peuvent, ce semble, se rattacher à cinq groupes, savoir :

1° Serpentine et stéatite ;

2° Euphotide et hypersthène ;

3° Amphibole et diorite ;

4° Porphyre et ophite ;

5° Granit et protogyne.

Ceci, par aperçu sommaire, bien entendu, et sans rien préjuger, car il doit y avoir autre chose. L'euphotide est l'une des plus jolies, avec ses reflets de couleurs variées et changeant avec l'inclinaison de la pierre par rapport à l'œil ; elle est aussi la plus rare, car elle n'avait pas encore été, que je sache, trouvée dans la Hte-Savoie. Peut-être y en a-t-il dans notre gisement qui donneront naissance à des espèces nouvelles. Ces roches présentent un double intérêt ; il y a le côté industriel et le côté scientifique.

Sans vouloir entrer dans les détails, notons en passant, à ce premier point de vue, deux mots tirés de l'ouvrage de M. Beudant [1]. Parlant de l'usage des matières feldspathiques, l'auteur, après avoir cité une variété d'orthose, à reflets nacrés, connue des joailliers sous le nom de *pierre de lune,* puis une autre variété nommée *pierre de soleil,* ajoute ceci : « Un feldspath laminaire, d'une belle couleur verte, *la pierre des amazones,* est employée pour objets de fantaisie, boites, socles, pendules, etc. C'est au même usage qu'on emploie les belles variétés chatoyantes de labradorite. Le granit et les siénites, ainsi que les porphyres, ont été employés par les anciens en colonnes, en baignoires, en urnes sépulcrales, en tables, en plaques, etc., que l'on voit encore dans les édifices modernes ; c'est ce qu'on nomme assez improprement les *marbres durs.* On ne fabrique guères de ces objets aujourd'hui, parce que les matières exigent de grands frais pour être taillées et polies ; on fait seulement quelques plaques, des chambranles, de petites colonnes, des vases, etc. Quant aux serpentines, une variété grise qui a beaucoup de ténacité, à taille plus facile que les autres, surtout en sortant de la carrière, et qu'on nomme *pierre ollaire,* est employée de temps immémo-

[1] *Minéralogie,* p. 255-257, 275-76.

rial à la confection d'une poterie particulière d'un très bon usage : on la taille, on la tourne, et l'on en fait aussi des marmites, des poêlons, etc., fort solides, quoique minces et légers, qui résistent bien au feu et ne donnent aucun goût aux aliments. Il s'en fait une grande quantité dans la Valteline et dans les Grisons ; la ville de Côme (Italie) en est l'entrepôt. C'est de Briançon qu'on tire la stéatite, dont on fait la poudre onctueuse qui sert à faire glisser les bottes, et que les tailleurs emploient pour tracer sur le drap la coupe des habits. » Suivant M. Favre, la serpentine de Loy est « assez belle pour que l'industrie l'utilise ». D'après M. de Mortillet, « la serpentine de Taninge pourrait aussi probablement fournir de belles pierres de décoration ». Pour le granit, on sait l'emploi utile qui s'en fait chaque jour en tous genres de construction ; il est de plus en plus recherché partout, et avec raison ; d'un travail peu coûteux. Dans notre canton où le bon calcaire, pour pierre de taille, n'existe guères, ce chaînon de granit, à proximité de la grande route, est destiné à devenir une carrière précieuse. Outre le banc de la Rosière, il s'en trouve aussi un pointement sous le hameau du Tour et au bois des Lanches, territoire des Gets.

D'autre part, ces roches des premiers âges, trouvées en place, à cette distance de la chaine cristalline des Alpes, et dans un terrain relativement récent, le macigno alpin, attirent l'attention des hommes de la science. Le 23 août 1880, M. Favre nous écrivait : « Ce que vous voulez bien me dire sur le granit de la Rosière et des bords de l'Arpettaz m'intéresse vivement ; ce serait excessivement singulier de trouver du granit en masse dans cette position. » Et M. Alexandre Vézian de s'écrier, à cette nouvelle : « Je le verrais que je n'y croirais pas ; ce sera du granit erratique ! » Puis, lorsque le savant professeur eut la preuve

du fait : « Maintenant ce n'est pas tout, dit-il, il faut l'expliquer. » Eh bien, nous prenons au mot ces messieurs ! Le problème est posé, ils voudront bien le résoudre : il y a la part du pétrographe et la part du géologue. Veiller à ce que l'oubli ne se fasse pas trop autour de ces belles pierres, collectionner des échantillons, accompagner sur les lieux les spécialistes qui désirent les visiter : c'est là tout ce que peut faire un simple amateur. Nous serions heureux si, par l'organe bienveillant de la *Revue savoisienne,* ces quelques lignes devaient hâter une solution attendue depuis plusieurs années.

H. TAVERNIER.

Taninge, 2 novembre 1887.

UN ÉMIGRANT CHABLAISIEN

JEAN-CLAUDE HUDRY

(Suite.)

Ces mesures étaient prises pour permettre à Hudry de payer les intérêts de ce qu'il devait aux banques. Il pensait que le marché reprendrait ses cours et que l'Angleterre se lasserait de renouveler des envois dont elle-même ne retirait aucun profit. Pendant deux ans et demi, sans perdre espoir, il conserva ses marchandises et « soutint la dérive » en renouvelant ses billets et en payant les intérêts, comme il pouvait. Malheureusement, les affaires ne s'amélioraient pas ; les protecteurs s'inquiétèrent, et Nicolas Girod l'abandonna.

Je n'hésite pas à dire qu'il fut la principale cause de mon infortune : si l'on ne m'avait pas fait tant d'avances, je m'en serais tenu à mon petit commerce, qui aurait eu un accroissement sûr et normal. L'aigle, qui ne peut nuire à la tortue dans son état naturel, prend le parti de l'élever

à une grande hauteur pour la laisser tomber sur un rocher qui la brise en mille pièces.

MM. Gurlie et Guillot, voyant que M. Girod, leur ennemi, me désertait, prirent loyalement sa place pour soutenir mon crédit pendant le gros de la tempête.

Alors, voyant que le mal, au lieu de s'atténuer, s'aggravait de jour en jour, il résolut d'aller chercher un débouché pour ses produits. Il partit, au commencement de juillet 1820, avec un grand bateau qui portait un assortiment de diverses marchandises, pour environ 7,000 piastres, et il s'arrêta, le 14 août, dans les environs du fort Adams, à quatre-vingt-cinq lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans. Après une rapide inspection du pays, il s'établit dans un endroit qui lui parut convenable, à l'intersection des routes du Natchez à Pinkencyville et de Woodville au fort Adams. Les habitants de Percy-Creek (c'est le nom du lieu) paraissaient aisés. Leur sol fertile semblait surtout propice à la culture du maïs et du coton. Un acre de terre y produisait 400 kilog. de coton, qui valait alors 50 francs le kilog., de manière que le propriétaire qui ensemençait 40 acres de coton pouvait compter sur un revenu de 20,000 francs.

Pour s'installer, Hudry dut acheter deux cents arpents de terre, qui lui coûtèrent 2,100 piastres. Il y fit construire de vastes magasins, dans lesquels il se hâta d'aménager toutes ses marchandises, qu'il fit venir de la Nouvelle-Orléans. La clientèle ne lui manqua pas. De cinq à six lieues à la ronde on accourut pour s'approvisionner, et, pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1820, les ventes rapportèrent cinquante pour cent de bénéfice. Il ne refusa pas de faire crédit et s'en trouva bien : toutes les dettes de l'année furent réglées dans le courant de janvier. Voyant l'heureuse tournure que prenait son entreprise, Hudry fit une descente à la Nouvelle-Orléans pour compléter son assortiment. Il en rapporta pour 5,000 piastres de nouvelles marchandises, en sorte qu'il avait en magasin pour 50,000 piastres au minimum, au printemps de 1821.

J'avais deux commis, John Mac-Nulty et Jessé Bell, et malgré cela nous pouvions à peine suffire à servir les pratiques : nous accordions crédit à tout venant, considérant que nous avions été payés la saison précédente. J'avais bien

vendu les deux tiers de mon assortiment, au commencement du mois d'août, époque où les cotons commencent à s'épanouir. La récolte avait bonne apparence, et tout me pronostiquait un succès sans précédent. Mais, hélas! tout est vanité sur la terre, Dieu seul est immuable. En quinze jours ou trois semaines, la tristesse et le désespoir prirent la place de la joie et de l'espérance.

La pourriture se mit parmi les cotons. Les boules ou grabeaux se gâtèrent au lieu de s'ouvrir. Il paraissait qu'un insecte les avait traversées : l'on observait dans tous les grabeaux attaqués un petit sillon semblable à de la rouille. En sorte qu'au bout du compte les habitants ne firent qu'un tiers de récolte, et, quand ils voulurent la porter au marché, au lieu de trente sous la livre qu'ils avaient obtenu l'année précédente, ils ne purent en tirer que quatorze ou quinze sous.

Ce rendement réduit suffit à peine aux producteurs pour acheter les provisions nécessaires à leur entretien, si bien que je ne reçus presque rien à compte des 40,000 piastres de marchandises que j'avais vendues.

Je fis moi-même une mauvaise récolte cette année-là, et, au lieu de 25 balles sur lesquelles je comptais, je n'en trouvai que neuf.

La pourriture dura quatre ans, pendant lesquels le prix des cotons fléchit jusqu'à dix sous. Les planteurs tombèrent de l'opulence dans la gêne et même dans l'indigence. Hudry, comme on peut supposer, fut totalement oublié par ses débiteurs devenus insolvables. Et cependant, il avait des engagements pressants à satisfaire à la Nouvelle-Orléans.

Marchand qui perd ne peut pas rire : je me décidai à poursuivre en justice les retardataires.

Mais la Justice, que les anciens représentaient déjà avec un bandeau sur les yeux, se mit dans les rangs des débiteurs : elle se servit de la lenteur pour parvenir à son but.

Les procès sont ici interminables. Comme, depuis 1821, les habitants sont grevés de dettes dont ils ne verront pas la fin, ils mettent en usage tous les moyens que les lois et la corruption peuvent leur faciliter pour éloigner l'heure où leurs terres seront saisies.

Pendant les délais accordés pour l'accomplissement d'un grand nombre de formalités inutiles, ils ont le loisir de vendre leurs propriétés, de les transférer au nom d'autres personnes, ou de passer avec leurs nègres et leurs troupeaux dans les pays espagnols qui sont voisins.

A chaque phase du procès, il faut réveiller la sympathie des avocats par des contributions pécuniaires; il faut surtout tenir humecté le gosier des témoins, car c'est essentiel dans un pays où le serment est considéré comme une cérémonie de pure forme.

Une fois plongé dans ce guêpier, notre émigrant s'y débattit en vain. Pendant dix ans, ce furent des comparutions, des renvois, des jugements, des appels, qui le tourmentèrent sans trêve et consommèrent sa ruine. Justice de paix, cour de comté, cour de district, cour suprême, cour d'équité, cour des Etats : voilà les dents de l'engrenage où sa fortune fut happée. Mais la débâcle ne vint pas en un jour. Lutteur opiniâtre, Hudry n'était pas de ceux qui jettent le manche après la cognée. Il s'ingénia pour demander à l'industrie les ressources que le commerce lui refusait. Il construisit des moulins, une scierie, une forge. Aucun de ces établissements ne prospéra. Pour comble de malechance, une fièvre putride, compliquée de gangrène des intestins, faillit l'emporter en 1823. Plus tard, c'est la dyssenterie qui le réduisit à l'inaction pendant six mois. D'autres auraient perdu courage. Hudry ne vit dans les maux dont il souffrait qu'une occasion pour apprendre l'art de guérir : il se fit médecin. Dans la suite, il s'établit cabaretier. Autant de déconvenues. Alors il pinça d'une autre guitare. Il écrivit, le 1er mars 1823, un véritable mémoire au président des Etats-Unis, qui n'était autre que le général Jackson.

Ce mémoire est écrit en anglais, et, comme il est un peu long, je ne le traduirai pas. J'y expose l'injustice qui règne

dans les tribunaux ; j'y dis que sans moi la Nouvelle-Orléans aurait été pillée et brûlée, ainsi que la basse Louisiane, et qu'alors la gloire du général Jackson aurait été étouffée dans son embryon. J'y rappelle enfin qu'à l'époque de l'invasion anglaise, j'ai dépensé plus de trois mille piastres sans demander aucune récompense.

Le Président ne répondit pas, mais Hudry ne se tint pas pour battu.

(*A suivre.*) Fr. MIQUET.

GLANURES SALÉSIENNES.

Dans la *Revue savoisienne* (année 1885, pages 254 à 257) j'ai publié quelques documents relatifs aux démarches de saint François de Sales, au mois de juillet 1612, pour recouvrer les biens que la Réforme avait enlevés à l'Eglise catholique dans le pays de Gex. Mais il existe aux Archives de Dijon une pièce (citée par M. Théodore Claparède dans son *Histoire des Eglises réformées du pays de Gex,* page 74, *note)* qui donne les renseignements les plus précis et les plus détaillés sur ce qui se passa à cette occasion : c'est le procès-verbal des commissaires Milletot et de Brosses, chargés de mettre l'évêque de Genève en possession des biens ecclésiastiques qu'il réclamait. J'en ai sous les yeux une copie partielle, qui avait été faite par Edouard Mallet, et qui m'a été obligeamment communiquée par les dépositaires de ses papiers. Ce procès-verbal, qui est plein d'intérêt, et qui jette un jour curieux sur la vie intérieure des provinces et leurs rapports avec l'autorité centrale, mériterait d'être publié en entier, d'après l'original.

Dans cette expédition, l'évêque accompagnait les commissaires du roi ; et leur procès-verbal est comme un journal de la vie de saint François de Sales, pendant le temps qu'il passa alors au bailliage de Gex.

EUGÈNE RITTER.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

13e ANNÉE. — BULLETIN N° 5. — MAI 1888.

Pressions barométriques moyennes : »,» à Annecy, 683,3 à Leschaux, 708,26 à Mélan. Maxima le » à Annecy, le 6 à Leschaux et à Mélan. Minima le 23 à Leschaux et le 18 à Mélan. Excursion du mercure : »,» à Annecy, 15,4 à Leschaux et 15,32 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Quelques jours froids avec gelée blanche à plusieurs stations. A Chamonix le thermomètre descend en dessous de 0° les 6, 12 et 13. Moyenne à Annecy du maxima 21°7, du minima 7°7, à 9 h. du matin 15°7. Moyenne générale : à Douvaine 15°8, à Chamonix 13°2, à Mélan 13°23, à Bonneville 14°63, à Leschaux 11°88.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 12°8, de puits 5°65, du sol à $0^m,30$, à Annecy 11°7.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de mai : le		7	14	21	28	....
Thermomètre...	maxima.	8°7	11°4	12°7	10°7	.....
	minima.	—1°2	—0°1	—1°	—1°	.....
Baromètre à 0°.....		630,2	623,7	629,1	619,6	.....

A cette station, la température reste sensiblement entre 0° et 10°. Le maximum barométrique est de 634,9 le 7 et le minimum 618,9 le 1.

PLUIE. — Peu abondante. Maximum recueilli $82^m/^m$ à Mélan en 10 jours ; minimum $32^m/^m4$ à Seythenex en 6 jours ; au Semnoz $57^m/^m5$. La neige à cette station a $1^m,30$ le 7, $0^m,45$ le 14, le 21 elle a disparue.

ORAGES. — Les 9 et 19 au Biot, le 26 à Douvaine, le 28 à Mélan, les 9 et 29 à Bonneville, les 10 et 27 à Cruseilles.

OBSERVATIONS DIVERSES. — Les hirondelles apparaissent le 15 aux Gets, le 4 elles font leurs nids à Seythenex. Les martinets sont le 8 à Mélan. La caille est entendue le 24 à Cruseilles. Les abeilles sortent du 12 au 15 faisant une abondante récolte où se trouvent des pommiers qui sont en fleurs vers cette dernière époque. L'épiage du seigle n'a lieu que les premiers jours du mois. A Mélan, cerisiers en fleurs le 7, à Seythenex la vigne feuille le 16, à Rumilly le 2. Les hannetons apparaissent vers le 6. Au Semnoz on voit des grives le 7.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission, A. MANGÉ.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séances du 27 juin et du 4 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la correspondance qui comprend :

1° Lettre circulaire du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative au classement des objets mobiliers artistiques du département ;

2° Lettre de M. Guttiérez y Victory, de Tampico (Mexique), membre correspondant, annonçant l'envoi prochain d'une caisse d'antiquités mexicaines pour notre Musée ;

3° Lettre de M. G. de Mortillet annonçant l'envoi de livres et d'une liasse de documents législatifs ;

Des remerciements sont adressés à ces deux membres correspondants qui ont déjà enrichi le Musée et la Bibliothèque de la Société de dons importants.

4° Lettre de condoléances de M. Leblond, principal du collège de Philippeville (Algérie) au sujet de la mort de notre regretté collègue Jules Philippe ;

5° Lettres de M. Perrin, libraire à Chambéry, et de M. Reber, pharmacien à Genève, relatives aux publications de la Société ;

6° Lettre de M. Carlioz, secrétaire général, concernant le prochain congrès des sociétés savantes de la Savoie qui aura lieu à Rumilly les 27, 28 et 29 août.

M. CONSTANTIN annonce que M. Camille Granier, lauréat du dernier concours de poésie, lui a remis les huit sermons inédits de saint François de Sales qu'il a décou-

verts à la Bibliothèque de Digne et dont il a pris une copie bien soignée. Aussitôt que M. Constantin les aura soumis à un examen plus approfondi, il présentera un rapport sur cette intéressante trouvaille.

LE MÊME fait part des découvertes qu'on vient de faire à Avrieux, l'antique *Brios*, où l'empereur Charles-le-Chauve est mort empoisonné. En faisant des fouilles près du tombeau improprement appelé « tombeau de Charles VI », on a mis à découvert un cercueil en pierres dans lequel on a trouvé une grosse bague en or, avec un camée, et deux pièces en or : une de Néron et l'autre de Domitien.

LE MÊME signale : 1° un article de M. Eugène Ritter sur Mme Guyon et le P. Lacombe, lequel a paru dans la *Gazette de Lausanne*, le 20 mars 1888 ;

2° Le tome XXXV du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* qui est entièrement consacré à l'Exposition archéologique et artistique de Limoges (1886) et de Tulle (1887) ; on y trouve de précieux renseignements principalement sur l'orfèvrerie limousine ;

3° Le discours de M. Ch. Vogt sur l'état actuel de nos connaissances sur les tremblements de terre, dans le *Bulletin de l'Institut genevois*, tome XXXVIII.

M. G. MAILLARD, conservateur du Musée et attaché à la Carte géologique de France pour le compte du ministère des Travaux publics, dit quelques mots sur les principes fondamentaux de la géologie, la manière de dresser des cartes et des profils, et sur la structure géologique des environs d'Annecy. Comme un exposé pur et simple, sans planches ni dessins, serait peu clair ici, il se réserve d'en donner plus tard un résumé, accompagné de quelques figures explicatives.

LE MÊME continue à donner, dans la séance du 4 juillet, des explications sur la structure géologique de la vallée de

Thônes et sur les différents niveaux du lac d'Annecy et de l'ancien lac de la vallée de Thônes.

La Société le remercie chaudement de sa communication qui a vivement intéressé tout l'auditoire, et lui exprime le désir de le voir, l'hiver prochain, ouvrir des cours publics pour populariser chez nous cette science qu'il a le talent de rendre accessible à tous par l'excellence de sa méthode et la clarté de son exposition. M. Maillard répond qu'il sera heureux de pouvoir inaugurer un pareil cours sous le patronage de la Société.

M. Charles PHILIPPE est admis à l'unanimité comme membre effectif.

M. L'ARCHIVISTE expose les échanges, ainsi que les dons reçus.

Dons faits à la Société par

M. ABRY F. Annuaire de la Haute-Savoie, 1888.

M. BLANCHARD C. La culture forestière dans la région du Chablais, par A. Gazin. Paris, 1887, in-8°, p. 62.

M. CHARLES BUET. Les Savoyards au cœur de l'Afrique. Alexandre Vaudey, Ambroise et Jules Poncet, par Ch. Buet. Paris, in-12, p. 340.

M. D'ARCOLLIÈRES. Jean II de Tournes et le sieur de La Popelinière. Notes bibliographiques par M. d'Arcollières. Chambéry, 1888, in-8°, p. 32. (Extrait des *Mém. de l'Acad. de Savoie.*)

M. DEMOLE EUGÈNE. Arnold Morel-Fatio. (Notice biographique) par E. Demole.

(*Du même.*) Monnaies inédites d'Italie figurées dans le livre d'essai de la monnaie de Zurich, par Eug. Demole. Bruxelles, 1888. (Extrait de la *Revue belge de numismatique.*)

M. DUPLAN A. Rapport sur les questions pendantes entre

la ville d'Evian et la Société Cachat (par A. Duplan). Evian-les-Bains, 1888, in-8°, p. 18.

M. Le Fort Ch. Notice sur d'anciens membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, par Charles Le Fort. Genève, 1888, petit in-4°, p. 80.

M. Levet Eugène. Causeries d'un bibliophile savoisien. Maurice Malicieux. Par Eug. Levet. Annecy, 1887, in-8°, p. 8. (Extrait de la *Revue savoisienne.*)

M. Maison E. Un député du Bas-Rhin en 1792, par M. Emile Maison. Paris.

M. Mugnier Fr. Les Evêques de Genève-Annecy depuis la réforme, 1535-1879. Annecy, 1888, in-8°, IIe édition, p. 360, avec dix portraits à l'eau forte.

M. Gabriel de Mortillet. L'Homme. Journal illustré des sciences anthropologiques. Les 4 premières années, 1884-1887.

(*Du même.*) Documents législatifs concernant la Savoie (*Une liasse*).

(*Du même.*) Catalogue des livres manuscrits et imprimés composant la bibliothèque de feu M. le marquis Costa de Beauregard, 1888, in-8°.

(*Du même.*) Compte rendu des Assemblées générales de la Société philanthropique savoisienne. Année 1887.

(*Du même.*) L'astronome Bouvard. Discours prononcé à l'ouverture de l'assemblée générale de la Soc. philanthropique savoisienne du 12 décembre 1886, par Jules Forni. Paris.

M. Nicollet B. Les traités de commerce dits conventionnels. Vérités sur la situation de la France devant les Douanes italiennes, par B. Nicollet. Grenoble, 1887, in-8°, p. 48 (*Ire édition en novembre.*)

(*Du même.*) (IIe édition de la brochure précédente.) Grenoble, janvier 1888.

M. Pascalein. Des mots *savoyen, savoisien* et *savoyard,* par E. Pascalein. Annecy, 1888, gr. in-8°, p· 48. (Extrait de la *Revue savoisienne.*)

M. Puton F.-A. L'abbé Janny, ancien principal du collège de Remiremont, par F.-A. Puton, directeur de l'Ecole nationale forestière. Discours de réception à l'Acad. de Stanislas. Nancy, 1888.

M. Reber B. Notice sur des cranes et fragments de cranes trouvés à la colline de La Balme, près du Salève, par B. Reber. Genève, 1884, in-8°, p. 12. (Extrait du *Bulletin de l'Institut genevois.*)

(*Du même.*) Un talisman, par B. Reber. Fribourg, 1886, in-12, p. 4. (Extrait du *Bulletin de la Soc. suisse de numismatique.*)

·M. Tavernier H. Roches cristallines dans le canton de Taninge, par H. Tavernier. Annecy, 1888, in-8°, p. 16. (Extrait de la *Revue savois.*)

M. Truchet, chanoine. Un dernier mot sur le B. Ayrald, évêque de Maurienne, par le chanoine Truchet. Chambéry, 1888, gr. in-8°, p. 70.

Société d'histoire et d'arch. de Genève. Catalogue de la bibliothèque de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève, par A. Cartier et E. Rivoire. Genève, 1887, gr. in-8°, p. 302.

Compte rendu du IXe congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu au Pont-de-Beauvoisin en 1887. Chambéry, 1888, in-8°, p. 106.

Le Secrétaire, A. Constantin.

ERRATA.

P. 213, ligne 25 : Donne, lorsque le jour se lève,
Donne-moi, donne-moi la sève...
P. 215, ligne 19 : Non, pars seul ; non, retourne à ta plaine féconde,
P. 223, ligne 1 : Eveillent dans les bois de frais bruissements.
P. 223, ligne 34 : Des jours disparus pour jamais.

LES SAVOYARDS EN ÉGYPTE

LES FRÈRES PONCET

Il y a une douzaine d'années déjà, — nous éprouvons un certain embarras à en convenir, — nous avions commencé, dans la *Revue savoisienne,* les esquisses de quelques-unes des personnalités de notre pays qui se sont fait un nom dans la vallée du Nil, modeste hommage que nous rendions à nos vaillants devanciers, en y ajoutant, à l'occasion, des notes sur les contrées parcourues et le climat rencontré [1].

Deux physionomies du plus haut intérêt nous restaient à dépeindre, celles de Jules et d'Ambroise Poncet : faute de renseignements suffisants, nous les avons tenus en souffrance près de douze années, sans que toutefois nous ayons abandonné un seul instant le projet d'acquitter envers les deux pionniers savoyards notre tribut d'admiration et d'éloges. Cette attente du moins n'aura pas été stérile, puisqu'elle nous aura permis d'utiliser les riches matériaux qu'un de nos collègues, M. Charles Buet, vient de mettre à la disposition de la Société Florimontane.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que M. Charles Buet, comme parent et comme compatriote, s'occupe de faire la lumière autour des frères Poncet et de leur oncle Alexandre Vaudey. En maintes circonstances, par la librairie, par la

1 Ces articles ont paru en 1876 et 1877, dans l'ordre suivant : *Jean-François Morel, — Le Climat du Caire, — Jumel, — Brun-Rollet, — Le docteur Biron, — Le Darfour* (d'après les notes de ce dernier), — *La limite du sorgho, — Alexandre Vaudey.*

presse quotidienne ou périodique, sa plume toujours alerte et éloquente s'est efforcée d'attirer l'attention du public lettré sur ces explorateurs modestes et de faire connaître leurs précieuses découvertes. Citons notamment deux communications insérées dans la *Revue de France*, en 1873 et 1875, — trois articles dans la *Revue des Deux-Mondes illustrée* de 1875, — *L'Afrique mystérieuse*, article paru en 1879 dans le *Paris-Journal* et dans *l'Union savoisienne*, — *Les Rois du Pays d'Or*, roman édité par Blériot en 1880, reproduit par *l'Union savoisienne* en 1881. — A son tour, *le Courrier des Alpes* de Chambéry a publié du même auteur, en 1886, deux articles sur les *Frères Poncet* et un feuilleton très animé sur leurs *Chasses à l'éléphant dans le pays des Denka*, article publié en premier lieu dans le *Moniteur universel illustré*.

Mais le travail le plus important sur ce sujet de notre distingué collègue est sans contredit son dernier livre, *Les Savoyards au cœur de l'Afrique*, dont un exemplaire a été offert par l'auteur à la Société [1]. Ce livre résume effectivement toutes les études qui l'ont précédé et contient des rapports inédits de nos héros africains, qui ajoutent considérablement à son intérêt.

Nous n'aurons donc que la peine de puiser dans cette mine, pour composer sur les frères Poncet une notice dont le mérite reviendra tout entier à M. Charles Buet.

L'histoire des frères Poncet se lie intimement à celle d'Alexandre Vaudey, leur oncle, auquel nous avons déjà consacré quelques pages dans cette *Revue* [2]. Vaudey avait

1 *Les Savoyards au cœur de l'Afrique, Alexandre Vaudey, Ambroise et Jules Poncet*, voyages, explorations, chasses et découvertes au centre du continent africain, par Charles Buet. — Paris, 1888, Letouzey et Ané, éditeurs.

2 Voir la *Revue savoisienne* de juin 1877.

deux sœurs, dont l'une épousa un ouvrier boulanger de Saint-Jean de Maurienne nommé Poncet. Trois garçons et une fille, qui deviendra un jour Madame Charles Buet, furent le fruit de cette union. L'aîné, Ambroise Poncet, naquit en 1835 à Bricherasco, petite ville de la province de Pignerol, où les vicissitudes de la profession de boulanger avaient amené sa famille. Quelques années plus tard, en 1838, elle était à Lanslebourg, où Jules Poncet vint au monde.

Mme Poncet prit soin elle-même de l'éducation de ses enfants, c'était une femme intelligente et très cultivée, elle s'en occupa avec beaucoup de sollicitude. De temps à autre elle leur parlait de leur oncle Vaudey, établi en Egypte depuis 1839, et, par la lecture de ses correspondances, leur faisait faire peu à peu connaissance avec ce lointain pays, plein de séduction et de mystères.

Aussi, quand un jour il proposa aux deux aînés de partir avec lui, ne rencontra-t-il aucune résistance. C'était en 1851; le premier avait seize ans, l'autre seulement treize, mais l'un et l'autre avaient une idée de l'Afrique; ils s'y voyaient déjà, nouveaux Robinsons, chassant dans les déserts, disputant leur vie aux bêtes fauves ou combattant de sauvages tribus.

Enchanté de ces dispositions, Vaudey s'embarque, le 7 septembre 1851, avec ses jeunes compagnons, leur fait passer quelques mois au Caire pour apprendre l'arabe et, dès le printemps de 1852, les emmène à Khartoum, où il s'est fait nommer proconsul de Sardaigne.

Les jeunes gens ne sont pas longs à être initiés à leur nouveau métier. En cette même année 1852, Ambroise reçoit l'ordre de s'arrêter à Dongolah pour écouler un lot de marchandises destinées au Darfour, et Jules dirige en personne une première expédition sur Gondokoro.

Parti de Khartoum, le 2 novembre 1852, à la tête de trois barques, Jules est bien accueilli par les indigènes et peut revenir, le 1er mars de l'année suivante, avec une belle cargaison d'ivoire ; mais il est atteint par la fièvre, dont il ne peut se débarrasser qu'en séjournant dans le climat sec et salubre de Berber, au nord de Khartoum. A Berber, il rencontre Ambroise, revenant de Dongolah, et les deux frères rentrent ensemble au quartier général. Ils y trouvent leur oncle organisant une expédition sur le fleuve Blanc. Vaudey se proposait d'établir un comptoir sous le 4e degré, un peu au sud de Gondokoro.

Les Barrys ou Béhrs, qui habitent cette région, paraissent être une tribu détachée des Gallas. Vaudey leur attribue un caractère très doux, sans se douter, le malheureux, que dans quelques jours ils vont être ses meurtriers. Il a cent quintaux de verroterie à leur offrir, mais, tout en trafiquant, il ne négligera point les intérêts de la science, « car, dit-il, « la découverte des sources du vrai Nil serait la consé- « quence immédiate de mon séjour chez les Barrys [1] ».

Le départ a lieu vers la fin de l'année 1853. Un Turc, nommé Mohammed-Effendi, associé de Vaudey, ouvre la marche. Ambroise vient ensuite. Il quitte Khartoum le 21 novembre, dans une bonne barque neuve, accompagné de soldats bien armés. Vingt jours après, c'est le tour de Vaudey. Jules, encore malade, est renvoyé à Berber.

Détail touchant : avant de se séparer, les deux frères ont écrit chacun de leur côté une lettre à leur mère, et les pauvres enfants ignorent que leur mère n'est déjà plus de ce monde. Vaudey, qui est chargé de transmettre les missives de ses neveux, avoue tristement à sa sœur survivante

[1] Rapport adressé au président de la Société royale de géographie de Londres, pendant l'été de 1851.

qu'il n'a pas eu le courage de leur apprendre la fatale nouvelle. Il en a d'ailleurs, lui aussi, le cœur brisé, et il commence son voyage, dit-il, en proie à de mauvais pressentiments [1].

Nous avons déjà raconté la fin tragique de ce voyage dans notre article sur Vaudey. Nous en donnerons le résumé ici.

En février 1854, les cinq barques de l'expédition étaient parvenues à l'escale d'Olibo, près de Gondokoro. Les mois de février et mars avaient été employés à de fructueux échanges avec les tribus environnantes, et l'on songeait déjà à des entreprises nouvelles. Ambroise devait ramener à Khartoum les marchandises achetées et continuer avec son frère le même genre d'opérations, tandis que Vaudey allait se mettre en marche pour accomplir son grand projet. Il ne s'agissait rien moins que de reconnaître le cours du fleuve Blanc par terre, jusqu'au delà de l'équateur, et de gagner ensuite l'océan Indien par Zanzibar. Les hommes de son escorte étaient engagés, les bœufs porteurs tout dressés.

Qu'arriva-t-il donc ?

Le 5 avril 1851, le supérieur de la mission catholique autrichienne, qui venait de rentrer à Gondokoro, faisait des distributions de verroterie à la population indigène. A ce moment le Turc, associé de Vaudey, revenait avec sa barque d'un marché voisin. Suivant l'usage, il annonça son arrivée par des coups de fusil ; malheureusement quelques balles s'égarèrent dans la foule compacte réunie autour de la mission. Un enfant tomba mort, un autre fut blessé. Ce

1 Lettre à Mlle Joséphine Vaudey, datée de sa dahabieh, à Ouad Lhellaï, le 11 décembre 1853. — A la mort de Mme Poncet, ses deux derniers enfants, Clémentine et Emile, furent recueillis par leur grand'mère Vaudey, qui habitait Saint-Michel de Maurienne. Celle-ci mourut en 1862. Quant au père Poncet, il alla rejoindre ses fils à Khartoum, et il y mourut en 1859.

fut le signal d'une attaque furieuse contre le Turc et ses hommes. Vaudey se porta à leur secours, il fit une large trouée chez les noirs et les força un instant à reculer, mais accablé sous le nombre et percé de flèches, il se jeta dans le fleuve où ses ennemis l'achevèrent à coups de javelots. Le Turc fut tué aussi et quinze hommes de leur suite : il ne restait plus qu'Ambroise, qu'un ordre formel de son oncle avait obligé à garder les bagages et leur cargaison. Il allait être attaqué à son tour, mais la nuit survint, ce qui interrompit le combat et lui donna le temps de fuir. La crue du Nil favorisa son retour à Khartoum, qui eut lieu le 14 mai suivant. Son frère était encore à Berber, il courut l'y rejoindre.

Se figure-t-on cette entrevue? Voilà ces deux jeunes gens, âgés de dix-neuf et quinze ans, privés de leur protecteur, de leur second père; les voilà seuls dans le monde, et dans quel monde, grand Dieu! pour lui disputer la fortune de leur oncle et s'y créer eux-mêmes une situation. Des âmes moins fortement trempées se seraient laissé abattre. Mais leur mère en avait fait des chrétiens: ils se confièrent en la Providence. L'esprit d'ordre d'Ambroise et l'énergie de Jules triomphèrent de toutes les difficultés. La succession de Vaudey finit par être plus ou moins convenablement liquidée et les jeunes gens se trouvèrent à l'abri du besoin [1].

Peut-être l'idée leur vint-elle à ce moment de retourner en Europe; mais le pays leur plaisait, ils y découvraient chaque jour des horizons nouveaux et, à chaque découverte, ils sentaient renaître leur soif d'inconnu.

1 M. Thibaud, consul de France, déclara que la succession de Vaudey s'élevait à douze cent mille piastres. On prit pour base la piastre *tarif*, ce qui faisait 300,000 fr., et cependant la part de chacun des sept héritiers ne s'éleva pas à plus de huit mille francs.

Ils continuèrent donc les travaux de leur oncle, pénétrèrent dans tous les affluents du Nil Blanc, explorant les rives et fouillant les forêts, reconnaissant ainsi de nouvelles tribus que personne encore n'avait signalées : les Monbouttous, les Niam-Niam et les Akkas dont parle aussi l'Allemand Schweinfurth, mais qu'il ne visita qu'après eux.

Une autre découverte leur appartient, c'est celle d'un grand cours d'eau, le Baboura, qui n'a peut-être pas une intime relation avec le bassin du Nil, mais qui n'en est pas moins d'une haute importance au point de vue géographique, en ce sens qu'il forme l'extrême limite du Soudan jusqu'ici exploré du côté du sud-ouest. Le Baboura, comme le Nil, sort du grand plateau central africain, mais il se dirige vers le nord-ouest. Jules Poncet croit qu'il se jette dans un lac sans issue, désigné par les Arabes sous le nom de lac du Milieu, ou *Metaouasset.*

Nos Savoyards avaient fondé, en 1866, un établissement sur le bord de ce fleuve : il était à peu près sous la même latitude que Gondokoro, c'est-à-dire entre le 4e et le 5e degrés nord, mais à 160 lieues plus à l'ouest, vers le 23° de longitude. C'est une région qu'ils paraissent avoir affectionnée, car ils y ont inscrit des noms tendrement aimés que les cartes nous font connaître, entre autres le mont Adélaïde et le mont Clémentine, où ils retrouvaient le souvenir d'une épouse et d'une sœur [1].

Etaient-ils payés de retour par les indigènes dans cette sympathie? Nous avons lieu de le penser, car ils étaient les premiers Européens qui eussent affaire avec eux et ces relations devaient être, comme elles ont toujours été de leur part, empreintes de droiture et de dignité. Jamais nos com-

1 Adelaïde est le nom de la femme d'Ambroise, qui avait épousé Adelaïde Biagini, fille de noble Biagini de Vorsi (de Sardaigne) et de Anna Stiepovitch (de Raguse).

patriotes n'ont cherché à abuser de leur situation de commerçants pour tremper dans les honteux trafics d'esclaves qui sont malheureusement l'objectif principal des expéditions sur le Nil Blanc. Citons à cet égard un témoignage digne de foi : M. Denys de Rivoire, membre de la Société de géographie, a connu nos voyageurs en Egypte et il a entendu parler d'eux. Mais il a connu aussi les autres, ceux qui déshonorent leur pays en laissant croire qu'il s'y trouve des marchands de chair humaine. « Il est peu de noms, écrit M. de Rivoire, parmi les négociants européens établis à Khartoum, qu'on puisse citer sans avoir à les flétrir de ce stigmate infâme. Celui des frères Poncet, au contraire, est resté pur et respecté et, dans leurs mains, le drapeau français qu'ils surent porter si loin demeura ce qu'il s'est montré toujours : l'emblème du droit et de la justice. »

Puisque nous parlons de leurs découvertes, n'oublions pas de dire qu'ils furent les premiers à signaler, sous le nom de Toumé, l'existence du Louta N'zigé, ou lac des Sauterelles, que Speke et Grant devaient reconnaître en 1863 et que, deux mois après, Samuel Baker visitait lui-même en le baptisant « Albert Nyanza ».

Seize années durant, les frères Poncet continuèrent leurs travaux et leurs explorations dans l'intérieur de l'Afrique. Ils fondèrent neuf *zéribas,* enceintes palissadées contenant maison et magasins, échelonnées sur une étendue plus grande que celle de la France et se protégeant les unes les autres. Tant qu'ils étaient dans un pays neuf, les opérations commerciales marchaient, leurs barques se remplissaient de gomme et d'ivoire ; mais sitôt que des trafiquants arabes ou autres survenaient après eux, les indigènes, blessés de leurs procédés, se voyant trompés, poursuivis, emmenés en esclavage, se retiraient au loin et

n'agissaient plus qu'avec une extrême défiance, même vis-à-vis des négociants les plus irréprochables.

Pour se procurer de l'ivoire, nos compatriotes en furent réduits à faire eux-mêmes la chasse à l'éléphant. Ils choisirent à cet effet les grands marécages situés sous le 9e degré de latitude. Deux peuplades nègres les habitaient. C'étaient les Denka et les Djour, les mêmes qui deviendront plus tard, sous les ordres du Mahdi, de terribles adversaires pour les Egyptiens et les Anglais, mais avec lesquels, en attendant, Jules et Ambroise Poncet n'avaient que de bons rapports. Pendant l'année 1859, ils tuèrent 53 éléphants ; en 1862, leur expérience s'étant accrue, il en abattirent jusqu'à 70. D'autres chasseurs les imitèrent, cela devint une espèce de mode : de toute part on traquait, on décimait les pauvres pachydermes, qui ne tardèrent pas à devenir très clairsemés ; c'est au point que le prix de l'ivoire a plus que doublé depuis cette époque.

Le livre de Jules Poncet *Le Fleuve Blanc* donne le récit de ces chasses, à la suite d'une foule d'autres renseignements géographiques, ethnologiques et autres. Ce livre, édité en 1864 par Arthus Bertrand, est la seule publication que nous ayons de nos voyageurs. Mais ce n'est pas leur seul travail écrit. M. Charles Buet nous a conservé le rapport adressé, en mai 1868, par Jules et Ambroise Poncet, à la Société de géographie, et deux autres rapports de Jules, remis par les mains de M. de Lesseps au khédive Ismaïl Pacha, pendant l'année 1869. Ces rapports sont très intéressants, bien qu'il s'y glisse parfois des affirmations que l'on pourrait contester, telles que d'attribuer plus d'une issue à un lac, ou de supposer qu'un cours d'eau peut se bifurquer de façon à devenir tributaire de deux fleuves.

Nous avons parlé du rapport présenté à la Société de géographie en mai 1868. Cette année en effet, les deux

frères étaient venus passer la saison chaude en Europe. Ils avaient besoin de temps en temps de ce répit pour résister aux suffocantes chaleurs du Soudan. Malheureusement, un mal ancien et incurable minait la robuste constitution d'Ambroise. Revenu en Egypte au commencement de l'automne, il mourut d'une maladie de cœur, à Alexandrie, le 19 novembre 1868. Sa femme et ses deux enfants l'assistaient, ainsi que sa jeune sœur et son ami le plus dévoué, son frère Jules. Ambroise Poncet n'avait que trente-trois ans; il en avait passé dix-sept sous le climat le plus brûlant de la terre. Sa mort fut celle d'un chrétien, comme l'a fort bien dit au bord de sa tombe le consul général d'Autriche-Hongrie, M. Walcher de Molthein, son collègue à la Société de géographie de Paris.

Jules, malade aussi et désireux de retourner en France, demeura néanmoins quelque temps encore en Egypte pour liquider les établissements dont nous avons parlé. Après des négociations laborieuses, les neuf *zéribas* furent cédées au gouvernement égyptien pour la somme relativement minime de 90,000 fr., car elle représentait à peine le dizième de leur valeur réelle ; encore ce prix ne fut-il jamais intégralement soldé, tout réduit qu'il était déjà par d'énormes *baqchich,* ou pots-de-vin.

Notre compatriote était encore en Egypte en 1870, et il put assister au départ de M. de Bizemont, lieutenant de vaisseau, chargé par la Société géographique de Paris de dresser la carte des lacs équatoriaux. Jules Poncet l'avait recommandé à son ancien personnel du Soudan, comme les deux frères l'avaient fait antérieurement pour le lieutenant Le Saint, le docteur Peney, Guillaume Lejean, Schweinfurth, et pour tant d'autres voyageurs de toute nationalité, unanimes à louer la courtoisie et la loyauté de nos honorables compatriotes. Si tous les trafiquants du Haut Nil

eussent montré le même respect des lois de l'humanité et de l'honneur, le Mahdi n'eût pas rencontré chez les noirs habitants de l'Afrique une telle haine de la race blanche, les effrayantes représailles de 1883 et 1884 eussent été conjurées, et la malheureuse Egypte n'aurait pas cessé d'être le pays de l'hospitalité et de la paix.

Jules Poncet quitta définitivement la terre des Pharaons en 1873. Pris par les fièvres à son arrivée à Khartoum, et soumis depuis vingt ans à leur retour périodique, sa santé s'était usée, il ne survécut à son frère que peu d'années. Il rendit le dernier soupir à Paris, le vendredi 29 août 1873, chez sa sœur, 15, quai Bourbon, devenue Madame Charles Buet, entouré de tous les secours de notre sainte religion. Son corps repose au cimetière du Père Lachaise.

Il était âgé de trente-cinq ans.

E. TISSOT.

CHANSONS DE JOSEPH BÉARD

(Fin.)

Distiques et quatrains.

Depuis l'annexion de la Savoie à la France jusqu'en 1867, J. Béard avait l'habitude d'illuminer sa demeure lors de la fête de l'empereur, le 15 août, et de donner à cette occasion libre carrière à sa verve.

En 1860, un transparent posé sur une fenêtre représentait une urne électorale, et au-bas ce distique :

Quand dyès l'urna v's iz ptà millë *ouâ* contr' on *nan*,
Së n' pâs l' diâbl', ést l' bon Diu q' vos' a pëussà la man.

— Quand dans l'urne vous avez mis mille *oui* contre un *non*, si ce n'est pas le diable, c'est le bon Dieu qui vous a poussé la main.

Sur un autre transparent on voyait l'aigle impériale, les

serres sur les anneaux brisés d'une chaîne sillonnée par la foudre ; au-dessous le distique suivant :

La chênna dë ntrôs ràis a cassà dzos s'n onglion ;
El faut l' diàbl' u l' bon Diu p'u rfaire on' aponglion.

— La chaîne de nos rois a cassé sous ses serres : il faut le diable ou le bon Dieu pour y refaire une soudure.

Sur un troisième il y avait une colombe, un aigle et un corbeau. Rumilly est comparé à Noé dans l'arche.

D'ai dous' èjaux q' Noé làchà dyès son délujo ;
La colomba rëvnyët sëula l' trir du gouillé.
Rmëlyi, tài qu'és réduit cmë lui dyês l' darrir rfujo,
Ton' aiglyë farët-ou lë viajho du corbél ?

— J'ai deux oiseaux que Noé lâcha dans son déluge ; la colombe revint seule le tirer de la tourbe (d'embarras). Rumilly, toi qui es réduit comme lui dans le dernier refuge, ton aigle ferait-il le voyage du corbeau ?

— En 1861, Rumilly n'est plus délaissé ; la culture du tabac vient de lui être accordée. Sur un transparent :

Vivë rli q' sàt copàr la chiq' és' ennemis,
Ét q' vàgne à plyèna man l' tabac dyês ntron païs !

— Vive celui qui sait couper la chique à *(étourdir)* ses ennemis, et qui sème à pleines mains le tabac dans notre pays.

Sur un autre, l'impératrice couronnée de fleurs de tabac :

Et vivë la beautà de rlà qu'ést bliançhe et rôsë
Cmë lés flyëurs du tabac, quand lës sont fraiçh' éclôsës.

— Et vive la beauté de celle qui est blanche et rose, comme les fleurs du tabac, quand elles sont fraîches écloses.

Sur un 3e, l'aigle impériale menaçant deux pipes cassées :

Quand lòs ràis vodròt l'prèdre, ainsi quë s'n onclyo, ê grippa,
El put solët, cmë s'n onclyo, à tòs cassàr lëur pipa.

— Quand les rois voudraient le prendre, ainsi que son oncle, en grippe, il peut tout seul, comme son oncle, à tous casser leur pipe.

— En 1862, le premier transparent représentait Napoléon Ier saisissant la République au collet :

La Francë, sès dsus dzos, vët l'onclyo, dë rna man,
P' la rmëttrë sur sòs pids, la vrir cm'on matafan.

— La France, sens dessus dessous, vit son oncle, d'une main, pour la remettre sur pieds, la tourner comme une crêpe.

Le second représentait Napoléon III saisissant la République au collet :

Së l' nevëu n'itàit vgnu la vrir cm'on omëltà,
La France, on segond coup, fassàit la çhambeltà.

— Si le neveu n'était venu la tourner comme une omelette, la France, une seconde fois, faisait la culbute.

Sur le troisième, l'aigle tenant la foudre dans ses serres :

Rl' aigl' ìtyë sât manyir l'élyëudo dés duès pattës ;
Et gâr' à rlòs q' sont dvant quand son tonèrr' éclyatë.

— Cette aigle-là sait manier la foudre des deux pattes : et gare à ceux qui sont devant quand son tonnerre éclate.

— En 1863, un seul transparent avec l'aigle impériale protégeant les moutons et les poules ; au-dessous ce quatrain :

Dàis q' l'aiglyë d' l'èmpereur lès montrà sòs' onglyons,
Lòs' aiglyës d' Saint-Andri në mdyont plyës ntròs mëutons ;
Nos' ins d' grous moés d' polaill', ét rli q' lés mdyivë totës,
Lë rnàrd dés' èvirons, n' së lèçhë plyës lés potës.

— Depuis que l'aigle de l'empereur leur montra ses serres, les aigles de Saint-André ne mangent plus nos moutons. Nous avons de gros tas de poules, et celui qui les mangeait toutes, le renard des environs, ne se lèche plus les babines.

— En 1864, un seul transparent sur la façade avec une pipe, une blague et des allumettes :

Rmëlyi, t'às dzos lòs ràis lontèps fomà sès pipa ;
Mais dàipoés q' l'èmpereur tint dzos lui la Savoé,
T'às d' quê rlëvàr ton front pës fiér quë rna tulipa ;
T'às la pipa, l' tabac, la blyaga ét l' rést' avoèc.

— Rumilly, tu as sous les rois longtemps fumé sans pipe ; mais depuis que

l'empereur tient sous lui la Savoie, tu as la pipe, le tabac, la blague et le reste avec *(aussi)* 1.

1865.

N's itôs dyès on cul d' sac avant ntron' anëkchon ;
Grâce à rli q' nos fétins, n' sins rna râsa campagnë.
On tabac dés pës biaux flyoràit dyès ntron canton,
Et rèplyàit d'òr l' gossët du pàisan quë l' vâgnë ;
Et për ntron' êmpereur : s' Diu consêrvë Luison,
Rmëlyi sarà binstout on vrai païs d' cocagnë.

— Nous étions dans un cul de sac avant notre annexion ; grâce à celui que nous fêtons, nous sommes en rase campagne. Un tabac des plus beaux fleurit dans notre canton, et remplit d'or le gousset du paysan qui le sème ; et pour notre empereur *nous dirons :* si Dieu conserve Louis, Rumilly sera bientôt un vrai pays de cocagne.

1866.

Rmëlyi, dàis q' t'ès français, t'às bin çhandyà d'allura ;
T'allivàs plyan p' la vi, t' vàs yorë tot cmë l'ura.

— Rumilly, depuis que tu es *devenu* français, tu as bien changé d'allure ; tu allais lentement par le sentier, tu vas maintenant tout comme le vent.

1867.

P' allàr çharchir ton vin, t' në passës plyës p' Corbëura ;
Tot l' long d' la rota d' Fiér, lés bôssës vgnont dë rn' hëura.

— Pour aller chercher ton vin, tu ne passes plus par Corbeure ; tout le long de la route du Fier, les tonneaux viennent en une heure. *(Allusion à la route de Seyssel à Rumilly nouvellement construite.)*

A. Constantin.

1 Dans un article que Béard adressa à *L'Albanais*, journal hebdomadaire qui était imprimé à Chambéry, on trouve ce quatrain avec la traduction en vers français. Je la donne à titre de curiosité : la traduction, comme on le voit, reste bien en arrière de l'original :

Rumilly sous ses rois fuma longtemps sans pipe ;
Mais dès que l'aigle un jour les a mis sous son bec,
Il peut lever son front plus fier que la tulipe ;
Il a pipe, tabac, blague et le reste avec.

(*L'Albanais*, n° 13, 25 nov. 1866, 1re année.)

UN ÉMIGRANT CHABLAISIEN

JEAN-CLAUDE HUDRY

(*Suite et fin.*)

Je recourus à la Chambre des représentants de l'Etat, qui accueillit ma pétition à l'unanimité. Cette pétition fut transmise à un comité, mais la Chambre se sépara sans avoir rien statué.

Cet échec ne le rebuta pas encore.

Je m'adressai au Conseil de ville, qui dispose d'un revenu annuel de 320,000 piastres. Ma demande resta sur le bureau, sans que le Conseil parût seulement avoir conscience de ce que la cité devait à son sauveur. Les républiques furent toujours ingrates.

A bout de ressources et d'expédients, il comprit enfin que la partie était perdue, mais il envisagea froidement sa situation. C'était un stoïque; et c'est bien de lui qu'on peut dire : « *Impavidum ferient ruinæ.* »

J'ai souffert autant que qui que ce soit, mais j'ai le droit d'affirmer que je n'ai jamais murmuré un seul moment contre le destin : j'ai toujours pris mes peines en patience.

Parfois cependant sa misère lui crevait le cœur : c'est quand il pensait au bien qu'il aurait pu faire s'il avait prospéré. Le passage suivant trahit une préoccupation qui, pour moi, donne la valeur de l'homme et du Savoyard. Cette préoccupation semble une particularité de notre race : Un haut fonctionnaire de l'Université, qui connaît bien notre pays, l'a récemment mise en relief [1].

[1] « Les Savoyards émigrés à l'étranger se souvenaient de l'abri très modeste (quelquefois une étable) où ils avaient puisé, avec la lecture,

J'avais toujours pensé, dans le cours de ma carrière, à devenir le bienfaiteur de ma paroisse. J'avais projeté d'acheter les biens des Vignet et des Duperrier pour les distribuer entre mes chers compatriotes, afin d'arrondir leurs possessions et de les mettre dans l'indépendance.

J'aurais voulu construire une belle église, vers la croix de la mission, pour réunir Fessy et Lully. Tout à côté, j'aurais édifié une maison commune où l'on aurait installé bibliothèque, écoles, cabinet du maire, archives, etc.

Enfin, mon vœu le plus cher était de fonder une école d'agriculture pour y élever la jeunesse du pays avec toute la perfection possible.

J'ai eu deux fois la fortune en mains, à Barcelone et à la Nouvelle-Orléans : c'est alors que j'ai caressé ces beaux rêves. Mais la Divine Providence a renversé deux fois mes projets : que sa volonté soit faite !

Quand il écrivait ce passage, il était absolument ruiné. Vous croyez qu'il désespérait ? Ecoutez la fin :

Ma santé est passablement rétablie, et, si je puis réunir quelques fonds pour recommencer à travailler, je pense que j'aurais bientôt fait du chemin. *(Il avait alors cinquante-huit ans !)*

Je me propose de quitter les Etats-Unis l'hiver prochain pour aller finir mes jours dans les pays espagnols, et il est vraisemblable que je ne donnerai plus de mes nouvelles.

Effectivement, depuis le 11 juillet 1832, l'on ne sait ce qu'il est devenu.

l'écriture et *le chiffre*, les premiers éléments de leur fortune et, avant même d'y revenir, ils fondaient dans leur village des écoles de charité. A côté de 1,200, de 1,600 florins envoyés d'Augsbourg ou de Vienne par des commerçants savoisiens enrichis, on voit figurer bon nombre de legs de 30 à 50 écus. » (Discours prononcé par M. Brédif, recteur de l'Académie de Chambéry, à l'inauguration de l'Ecole normale de Bonneville. Voir *les Alpes* du 4 septembre 1887, n° 71.)

Le manuscrit s'arrête à cette date. Il se termine par des considérations sur les mœurs politiques et religieuses du pays. L'impression qui s'en dégage est loin de justifier l'opinion d'une certaine école qui, ne trouvant rien de bien chez nous, donne à tout propos les Etats-Unis pour modèle. A coup sûr, la situation d'aujourd'hui n'est plus la même qu'à l'époque où l'auteur écrivait ; mais combien de pages de son livre pourraient être datées d'hier ?... Qui trouverait démodé des passages comme celui-ci :

Le président de la République est élu tous les quatre ans par le peuple. Tout citoyen libre et résidant a droit de voter. Mais, comme il y a toujours plusieurs candidats, ils tâchent de s'avilir l'un l'autre : tous les papiers publics (il y en a plus de deux mille) s'acharnent à dévoiler les défauts, vices, crimes et forfaits des concurrents, parce que chaque gazette embrasse le parti d'un des prétendants.

A la dernière élection de 1828, ce furent Andrew Jackson et John Quincy Adams qui se présentèrent : les journaux publièrent tant d'horreurs contre ces deux rivaux, qu'on fut obligé de croire qu'ils étaient deux scélérats. — Il en est de même des autres élections.

Et la justice ? Il m'en coûte de ne pas reproduire les critiques de notre émigrant contre « cette galeuse d'où vient tout le mal ». Mais, si je vous les mettais sous les yeux, vous pourriez vous demander si c'est bien pour les Etats-Unis qu'elles ont été formulées.

Il sera plus intéressant de suivre l'auteur à l'assemblée générale des *Méthodistes,* à laquelle il assista pendant quatre jours, en avril 1828.

Je me rendis à Witestown pour satisfaire ma curiosité.

Je ne fus pas peu surpris de trouver là un vaste carré, semblable à une place d'armes, au milieu des bois, sur lequel on avait réservé seulement les moyens arbres, pour ombrager le terrain. Cette place était entourée de cabanes, la plupart neuves, au nombre de quarante. Comme il était déjà nuit, je fus frappé d'étonnement en voyant tout à coup une cinquantaine de grands feux qui illuminaient le ca n-

pement au dehors et en dedans. Au milieu de l'enceinte était une chaire, construite avec des merrains, dans laquelle était un prêcheur, avec deux assistants.

J'écoutai ces prêcheurs, l'un après l'autre, pendant plus de trois heures. Tous commencent par un hymne, sur de vieux airs bretons, qui ressemble à une marche sauvage. L'oreille est frappée par des accents féroces et, comme toute la réunion chante en même temps, il en résulte une discordance et une cacophonie insupportables.

Après l'hymne vient le prêche, auquel on donne généralement pour base un texte pris dans la Bible ; mais ce texte n'est que pour la forme : on ne le suit jamais.

Tous ces prêcheurs s'efforcent de terroriser leur auditoire par des hurlements épouvantables. Ils ne parlent que le langage du désespoir ; il ne sort de leur bouche que les mots : diable, enfer, feu, soufre, chaudière, éternité, remords, grincements de dents, etc., mais parmi ces peintures on ne recontre jamais des passages consolants.

Dès que l'orateur est parvenu à la fin de son discours, en sautant et gambadant il lit une exhortation que personne ne peut comprendre, à cause de ses vociférations épouvantables, qui sont imitées par son auditoire. C'est alors que l'esprit de Dieu s'empare des Méthodistes. Hommes et femmes se prosternent jusqu'à terre, en poussant des hurlements horribles. On les croirait possédés par les furies. Quelques-uns cherchent à monter sur les arbres, en s'écriant : « *Glory ! Glory !* Je vois Jésus, je veux aller à lui ! » Bientôt tous ces agités tombent comme en extase : leurs lèvres et leurs joues pâlissent ; ils tournent les yeux comme s'ils allaient expirer. Dès qu'un sectaire est dans cette position, une partie des frères et sœurs (c'est ainsi qu'ils se traitent) se mettent à chanter tout autour ; d'aus tres viennent l'embrasser et lui frapper la paume de-

mains ; d'autres se mettent à genoux et sanglotent. Il y a, par intervalles ou tout à la fois, une quantité de scènes de ce genre dans le campement des Méthodistes.

Ceux qui sont ainsi touchés par l'Esprit se débattent comme des épileptiques ; et quiconque sait bien jouer son rôle dans ces circonstances gagne la confiance de tout le monde et passe pour régénéré. Ceux qui ont l'envie d'être élus se font recevoir dans cette secte : moyennant quelques actions d'hypocrisie, ils arrivent à tout, depuis la Chambre des représentants jusqu'à la place de gouverneur. Les marchands qui, par les mêmes moyens, peuvent se concilier la bienveillance des méthodistes, sont assurés de prospérer.

Les dernières pages du second volume renferment un « Tableau des Savoyards » qui se trouvaient alors aux Etats-Unis. La liste n'en est pas langue : il y a d'abord les frères Girod et leurs neveux ; puis deux Annéciens, M. Guillet et M. Henri Masson, enfin quatre Périllat du Grand-Bornand.

Ce tableau, dressé par un homme désillusionné, renferme des détails et des appréciations qu'il ne convient pas de livrer à la publicité. Mais une copie en a été déposée aux archives de la Société Florimontane, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

*
* *

Et maintenant que je suis arrivé à la fin de ces mémoires, n'ai-je pas le droit de leur appliquer ce jugement que j'emprunte au biographe d'un autre Hudry [1], mais qui semble écrit pour la circonstance : « On peut les parcourir d'un bout à l'autre sans y rencontrer ni le feuillet fiévreux de l'ambition, ni la page blanche du désœuvrement, ni aucune page souillée. » Il n'a manqué à ce vaillant que d'avoir réussi. Mais sa mémoire n'y perdra rien. Car, si la tendance du vulgaire est de glorifier tous les succès, celle des esprits d'élite est d'entourer d'une auréole le front de toutes les victimes, et la sympathie des âmes généreuses est acquise aux vaincus de la vie quand ils ont, comme Hudry, lutté sans faiblesse et courageusement souffert.

Fr. MIQUET.

1 *Un Patriote savoisien : Hudry-Menos*. Volume anonyme édité à Genève, en 1874, librairie Richard.

BIBLIOGRAPHIE

Josette, nouvelle, par M. André Theuriet.

La Savoie, à l'heure présente, est en faveur. L'attention des lettrés se porte avec bonheur vers ses lacs et ses montagnes ; on étudie, non sans une certaine surprise, les beautés longtemps méconnues de ses ravissants paysages ; les romanciers aiment à les décrire, les journalistes à les célébrer. Ce n'est, à vrai dire, que justice, et nous ne pouvons qu'applaudir à l'initiative de ceux qui ont provoqué cette renaissance d'enthousiasme.

Parmi eux, M. André Theuriet tient une éminente place. Dans ce concert de louanges, c'est lui qui a donné le signal ; c'est lui encore qui aujourd'hui continue à diriger l'orchestre et à entretenir l'admiration. On sait le vif plaisir qu'a causé au public son beau roman d'*Amour d'Automne*. Nous l'avons étudié ici même, et le succès toujours croissant qu'il obtient auprès des lecteurs n'est certes pas pour démentir nos éloges. Voici maintenant une petite nouvelle, plus modeste assurément, mais qui n'est pas non plus sans charme ; elle porte le joli nom de *Josette*.

Josette ! A ce seul mot, ne sentez-vous pas s'éveiller en vous comme une fraiche vision agreste ? N'êtes-vous pas aussitôt transporté en pleine nature savoyarde, au cœur des Alpes, au beau pays des chalets et des *chalézans* ? Josette ! Mais c'est la joie du village, l'espoir des Bastian, la gloire du frère Mauricet ! C'est l'amie des amis de Théocrite, c'est la reine de la Tournette, c'est la vraie perle de la Savoie ! La voyez-vous, cette fille de pâtres, là-bas, dans la clarté lumineuse des pâturages ensoleillés, penchée sur

la fontaine jaillissante où peu à peu la seille s'emplit avec un bruit musical? Elle est vêtue d'un cotillon informe et d'un casaquin primitif; mais quel avenant sourire, quelle chevelure, et quels yeux bleus!... Evidemment, avec des yeux pareils, on fait son chemin en ce monde, M. Theuriet y aidant un peu, — et c'est ce qui arrive à Josette.

En effet, un jeune poète *décadent,* nommé Marius Pignerol, auteur d'un livre intitulé *Les Angoisses* et de nombreuses poésies pessimistes, débarque d'aventure à Talloires par une claire matinée de printemps. Il y rencontre un vieux médecin du lieu, le docteur Lettraz, homme plein de finesse et d'une certaine bonté narquoise, qui se propose sournoisement la conversion du jeune désespéré. A cette fin, il l'envoie sur-le-champ à la Tournette, où Marius Pignerol découvre avec stupeur, en la personne de Josette, le plus parfait exemplaire de convenance virginale et idyllique que son imagination pût rêver. C'est au point qu'il en oublie tout-à-fait la cause première de son ascension ; les paysages le laissent dans l'indifférence ; les francs ébats des génisses folâtres l'assombrissent ; le lait, la crême et le fromage blanc n'ont plus de charmes pour lui. Et en effet, à égalité de fraîcheur, qui ne préfèrerait à un chalet, une *chalézane?* Josette partage ce tendre sentiment. L'amour des jeunes gens s'épanouit donc, comme une mystique fleur des Alpes, sur ces hauteurs étranges de la montagne, et c'est pour eux comme une extase divine, entre les passions de la terre et les étoiles du ciel...

In medio terræ simul et stellantis Olympi...

Bref, on se marie à la Noël.

Moralité, dit M. Theuriet : « La vie vaut la peine d'être vécue. » — C'est aussi notre opinion, et sur ce point les Savoyards ont mille bonnes raisons pour ne point nous con-

tredire. Parmi eux, semble-t-il, Léopardi et Schopenhauer découvriraient peu de disciples. L'exquise nouvelle de M. Theuriet ne peut donc trouver qu'aimable accueil sur les bords du lac d'Annecy. Mais M. Theuriet n'espère pas sans doute convertir aussi aisément les véritables pessimistes; ceux-là sont trop convaincus ou trop sceptiques. Qu'il n'entreprenne pas de leur conter sa petite histoire du jeune *décadent* qui épouse une *chalézane* aux yeux bleus. Les pessimistes l'interrompraient d'un sourire ; ils ne le croiraient pas...

Michel REVON.

OBSERVATIONS ANCIENNES
SUR
LES SAISONS A ANNECY

Extrait des délibérations du Conseil de ville.

M. Pissard, secrétaire de la ville d'Annecy, en analysant les anciennes délibérations du Conseil de ville, a eu l'obligeance d'en extraire les notes suivantes, qui ont trait à la météorologie pour la période 1630 à 1794.

1630. — TEMPÊTE DU 30 JUILLET. — Voici ce qui est relaté au tome 38e des délibérations du Conseil de ville :

Le mardi, 30 juillet 1630, environ les 4 heures après-midi, s'est élevée une furieuse et inouïe tempête qui a entièrement ruiné les vignes du côté de la colline d'Annecy-le-vieux, tirant du côté de Villaz, Naves, Thorens, St-Martin. L'orage a été si impétueux qu'il a arraché une infinité de gros arbres ainsi que la croix qui est au-dessus du clocher de Notre-Dame. Il a emporté les vitres de la rosace qui est au portail de st-François avec une telle force

que les vitres se sont attachées à la muraille de la maison de Mme de Crans, en la même rue s^{t}-François. Les graines qui étaient restées à recueillir ont été entièrement perdues et plusieurs maisons, granges et bâtiments découverts.

1640. — Dans la séance du 19 mai il est dit qu'en raison de la grande quantité d'eau, plusieurs lieux sont gatés.

1649. — Le 16 juin, les Capucins sont priés de faire des processions pendant neuf jours, à cause de l'injure du temps et de l'abondance des eaux.

Le feu de joie de la s^{t}-Jean, qui se faisait habituellement le 24 juin au Pâquier, a dû être établi au pâquier du s^{t}-Sépulcre, attendu que le premier était rempli d'eau en grande abondance.

1651. — Une somme de 120 florins est votée le 16 février 1651 pour le paiement des dépenses faites en vue de l'utilité du public *pendant les eaux,* et une gratification est accordée au serviteur de ville Jean Navillioz qui s'est exposé pendant les inondations.

Le 30 novembre même année, le procureur de ville remontre qu'il est nécessaire de mettre ordre au débordement des eaux qui sont tellement actives « cette nuit » qu'elles inondent toute la rue de la Halle (rue Grenette).

1698. — D'une ordonnance de police de la ville, datée du 11 mai 1698, on relève que « l'Evèque et prince de Genève, outre les bénédictions du s^{t} Sacrement qu'il a ci-devant ordonné être faites dans toutes les églises de cette ville pour apaiser Dieu qui paraît être irrité contre son peuple par la continuation des pluies, *de la neige et du froid,* voulant bien encore, par une bonté paternelle, célébrer une grand'messe à laquelle il invite tous les corps séculiers et réguliers avec les peuples et la Ville, ordonne, etc. » Suivent des prescriptions pour la fermeture

des boutiques, la défense aux hostes de donner à boire et à manger aux habitants de la ville et à ceux-ci de se promener dans les rues pendant la messe.

1703. — Le 7 juillet 1703, le 2e syndic convoque le Conseil pour savoir les tempéraments et ce que l'on pourrait faire dans ce temps où les eaux inondent tous les environs du lac et une partie de la ville, afin que l'on puisse travailler à les faire écouler.

Le Conseil délibère que l'on se transportera vers le vannel avec des charpentiers pour tâcher de faire sauter les écluses qui sont au milieu.

Le 21 du dit mois, le même syndic dit qu'il a eu l'honneur de voir M. l'Intendant pour lui présenter les ravages et les désordres qu'a causés la grande abon lance des eaux tant dans la ville qu'aux environs du lac et que cela provenait des édifices qui sont construits dans nos canaux, lesquels par leurs digues arrêtent l'eau.

1711. — INONDATION DU 22 FÉVRIER. — L'hiver de 1710-1711, ayant commencé dans la continuation des beaux jours d'un automne très agréable, avait suspendu ses rigueurs ordinaires jusqu'au 21 janvier, jour où il s'éleva un vent du nord qui se fit sentir pendant 3 jours avec beaucoup de violence et un froid extrême, suivis d'une quantité de neiges qui chargèrent les montagnes et la plaine et causèrent un gel avec un froid très violent jusqu'au 8 février, où le vent du midi commença à souffler vers 9 heures du soir et fut suivi d'une grosse pluie qui dura pendant 3 jours, fit fondre les neiges et déborder les canaux.

Une grande quantité de neige chargea une seconde fois la montagne et la plaine, causa, pendant quelques jours, un froid moins violent que le premier. Ensuite, le vent du midi se leva de nouveau le dimanche, 15 février au soir, et joint à une pluie modérée mais continuelle causa un dégel

général qui fut l'avant-coureur des malheurs et des dangers auxquels la ville fut exposée.

Le samedi, 22, plusieurs rues étaient tellement couvertes par les eaux que les communications avec le quartier de la halle étaient interceptées.

Dans la nuit du même jour, vers 11 heures, la pluie recommença à tomber abondamment et continua les jours suivants, sauf quelques intervalles. Le soleil ne reparut que le 1er mars.

1728. — Une nouvelle inondation se produit en janvier 1728. Le 21 du dit mois, le Conseil décide : 1° de faire enlever les écluseaux de tous les moulins qui sont dans la ville et les faubourgs et de les porter en maison de ville, afin d'empêcher que les meuniers ne les mettent pendant la nuit; 2° de demander l'abattage de la digue du vannel.

1740. — Dans la séance du 21 décembre 1740, on relève que la plus grande partie de la ville est inondée par les grandes pluies.

1794. — Un rapport présenté à la séance du 23 fructidor an II (9 septembre 1794) fait le détail des pertes considérables occasionnées par les intempéries de cette année, et notamment par la neige survenue dans la nuit du 11 au 12 mai, qui couvrit la terre pendant près de deux jours, par la grêle et les orages intenses des 13 juillet, 15 et 17 août. La récolte des céréales a donné à peine l'équivalent de la semence, et celle des légumes secs, la moitié seulement. La récolte des fruits et la vendange ont été nulles.

(*A suivre.*) A. MANGÉ.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

13e ANNÉE. — BULLETIN No 6. — JUIN 1888.

Pressions barométriques moyennes : 722,7 à Annecy, 683,11 à Leschaux, 707,10 à Mélan. Maxima le 2 aux trois stations. Minima le 30 à Annecy et Mélan, le 20 à Leschaux. Excursion du mercure : 8,9 à Annecy, 11,4 à Leschaux et 11,29 à Mélan.

Température. — Relativement basse surtout les derniers jours du mois. Moyenne à Annecy du maxima 25°5, du minima 10°8, à 9 h. du matin 17°7. Moyenne générale : à Douvaine 18°88, à Chamonix 15°25, à Mélan 15°58, à Bonneville »°», à Leschaux 13°74 à Talloires »°».

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 18°2, de l'eau de puits 6°21, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 15°1.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juin :	le	4	11	18	25	...
Thermomètre...	maxima.	17°6	8°7	13°7	13°7	...
	minima.	—1°	2°	—2°5	—0°8	...
Baromètre à 0°.....		631,5	629	624,8	628,9	...

A cette station, la température revient pendant le mois au-dessous de zéro Le maximum barométrique est de 635,1 le 3 et le minimum 616,8 le 30.

Pluie et neige. — On compte 19 jours de pluie à plusieurs stations. Maximum d'eau recueillie 195m/m4 en 15 jours au Biot, minimum 64m/m en 10 jours à Annemasse. L'abaissement de température des derniers jours donne de la neige à 1,800m d'altitude ; au Semnoz, le 30, à 5 h. matin, le sol en est recouvert.

Orages. — Au Biot, le 23 avec grêle ; à Douvaine, les 8, 25 et 26, ce dernier très fort ; à Mélan, le 25, le 21 à l'est et au sud ; à Bonneville, les 21 et 25 ; à Cruseilles, les 8, 26 et 29, celui-ci violent ; à Seythenex, le 21 ; à Leschaux, les 20, 24 et 27 violent ; à Annecy, les 8, 23 et 26, pendant celui du 23 la foudre tombe sur un arbre à Annecy-le-Vieux.

Observations diverses. — Par suite des pluies presque continuelles dès le 13, les fenaisons se font dans les plus mauvaises conditions et plusieurs épis de blé sont rouillés. Dans les vignes, traces d'anthracnose vers le 15. La floraison de la vigne réussit mal par suite de la coulure dans les terrains mal exposés. Beaucoup de fruits aux arbres. Dès le 6, la récolte des abeilles est nulle. Vers le 9, grande pousse de bolets. Le 12, arrivée de cailles et de bécasses aux Gets.

BULLETIN N° 7. — JUILLET 1888.

Pressions barométriques moyennes : 722,3 à Annecy, 682,26 à Leschaux, 706,4 à Mélan. Maxima les 2 et 12 à Annecy, le 21 à Leschaux et le 13 à Mélan. Minima le 17 aux trois stations. Excursion du mercure : 11,9 à Annecy, 10,5 à Leschaux et 11,79 à Mélan.

TEMPÉRATURE. — Basse pendant la nuit. Moyenne à Annecy du maxima 23°8, du minima 11°1, à 9 h. du matin 17°1. Moyenne générale : à Douvaine 17°87, à Chamonix 14°3, à Mélan 15°55, à Bonneville 15°7, à Leschaux 14°1, à Talloires 18°.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 18°2, de puits 8°22, de rivière 14°10, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 16°4.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de juillet : le		9	16	23	30	...
Thermomètre...	maxima.	8°9	11°7	14°1	16°7	.....
	minima.	1°	—3°	1°2	1°8	.....
Baromètre à 0°.....		628,4	619	627,4	625,1	.....

A cette station, les nuits sont très fraîches, le thermomètre restant vers 0° dans la première quinzaine et descendant à —3° le 12. Le maximum barométrique est de 631,6 le 22 et le minimum 619,7 le 17.

PLUIE. — Les pluies, qui ont commencé le 6 juin, continuent encore même plus abondantes en juillet. Aux Gets, 28 jours pluvieux, en moyenne 18 jours. Maximum d'eau recueillie 266m/m1 aux Gets, minimum 121m/m en 15 jours à Annemasse. Au Semnoz 265m/m.

ORAGES. — Le 27 aux Gets avec grêle ; les 26 et 28 au Biot ; les 25 et nuit du 27 à Douvaine ; les 7, 26 et 27 à Mélan ; les 5, 26 et 28 à Bonneville ; les 25 et 28 (grêle) à Annemasse ; les 5 et 6 à Cruseilles ; les 5, 7 et 26 à Seythenex ; le 26 à Faverges ; les 1, 5, 6, 25, 27 et 28 avec grêle à Leschaux ; les 7, 26 et 28 à Annecy ; les 25 et 27 à Rumilly. Pendant l'orage du 7 la foudre tombe sur une maison à Annecy, à l'entrée de l'avenue de Genève, sans causer de grands dégâts.

Au Semnoz, gelée blanche les 2, 12 et 13.

OBSERVATIONS DIVERSES. — Les pluies continuent à retarder les travaux de la campagne. Les récoltes sont en retard. La maladie de la pomme de terre apparaît vers le 21. Dans plusieurs vignes, on signale un peu d'anthracnose ; presque partout les vignerons traitent la vigne avec des sels de cuivre, et malgré la pluie, les vignes sont belles au 31 juillet.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission, A. MANGÉ.

(REVUE SAVOISIENNE.) *Le Directeur-gérant :* A. CONSTANTIN.

RÉSUMÉ
DES
OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
FAITES A ANNECY
ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
pendant l'année 1887.

L'année 1887 est caractérisée par une moyenne barométrique élevée, un été remarquablement chaud précédé et suivi de saisons très froides, mais où les pluies n'ont rien eu d'excessif, en sorte que le résultat général a été de tout point avantageux au cultivateur.

Dans un précédent compte-rendu, nous faisions pressentir que la persistance des vents froids, dont la première manifestation a été signalée à partir de 1873, aurait pour effet de nous amener à un maximum de froid. Il semble que nous touchions à ce moment critique, car, pendant presque tous les mois de 1887, les minima thermométriques ont été inférieurs à la normale, et le même fait parait devoir s'accentuer en 1888.

Nous savons, d'autre part, que tous les glaciers du mont Blanc sont en voie d'augmentation, leur épaisseur surtout est en progrès, tandis que leur allongement n'est encore appréciable qu'aux instruments géodésiques, mais il est nettement dessiné. Faut-il donc nous attendre à voir prochainement ces fleuves de glace faire irruption dans les vallées, comme nos pères l'ont vu en 1816 et 1817 ? Divers

indices locaux et la physionomie particulière de la période que nous traversons ne permettent guère d'en douter.

I. — Baromètre.

Observations faites à 9 heures du matin.

1887	ANNECY (453m)		MÉLAN (633m)		LESCHAUX (931m)	
	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure	Moyennes mensuelles	Excursion du mercure
	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.	millim.
Janvier	722,3	34,2	708,4	33,7	691,3	31,4
Février. . . .	727,8	17,2	712,3	15,7	685,6	15,6
Mars	722,7	25,8	707,1	25,2	681,1	22,0
Avril.	719,9	20,1	704,0	19,8	679,1	14,4
Mai	722,3	12,7	706,1	12,0	681,1	10,6
Juin	725,1	14,4	709,6	14,5	685,0	14,4
Juillet	724,8	7,2	709,3	6,8	685,1	6,2
Août.	723,3	8,9	707,8	11,0	683,7	11,1
Septembre . .	723,4	14,0	707,1	18,2	682,4	15,8
Octobre. . . .	723,1	22,1	707,7	21,1	681,9	19,5
Novembre. . .	716,9	16,5	701,8	17,4	676,2	15,9
Décembre. . .	720,7	21,4	705,3	22,8	679,0	16,1
Année. . .	722,69	17,87	707,21	18,18	682,62	15,77
Extrêmes . .	737,2 le 5 fév. 702,2 le 6 janv.		721,6 le 5 fév. 687,2 le 6 janv.		694,9 le 5 fév. 662,4 le 6 janv.	
Ecart annuel .	35,0		34,4		32,5	

A titre de comparaison, voici les moyennes mensuelles que nous avons déduites de cinquante ans d'observation. Sauf les mois de janvier, avril et novembre, on verra que les moyennes de 1887 sont toutes plus hautes que la normale. Par contre, les mouvements journaliers de la colonne mercurielle présentent de plus grands écarts. C'est le propre des époques un peu troublées de se tenir ainsi dans les exceptions : nous en relèverons d'autres plus saillantes sur la température.

Moyennes barométriques déduites de 50 années d'observation.

	Pressions moyennes	Excursion du mercure		Pressions moyennes	Excursion du mercure
Janvier	722,41	18,37	Juillet	723,11	8,83
Février	722,30	16,45	Août	722,88	9,05
Mars	720,79	16,83	Septembre	722,83	10,48
Avril	720,75	13,08	Octobre	721,95	15,20
Mai	720,84	10,97	Novembre	721,17	15,60
Juin	722,49	9,66	Décembre	722,20	16,50

Pression annuelle 721,98 ; excursion moyenne 13,42.

Maxima et minima barométriques au Semnoz (alt. 1,650^{m}).

	Max.	Min.	Exc.		Max.	Min.	Exc.
Janvier	636,4	603,9	32,5	Juillet	635,1	626,3	8,8
Février	638,7	616,3	22,4	Août	637,0	620,7	16,3
Mars	634,1	607,8	26,3	Septembre	634,2	612,8	21,4
Avril	629,8	611,1	18,7	Octobre	634,1	612,5	21,6
Mai	630,5	616,0	14,5	Novembre	626,3	609,8	16,5
Juin	636,6	621,4	15,2	Décembre	634,1	608,4	25,7

Moyenne des maxima 633,91 ; des minima 613,92 ; de l'excursion du mercure 19,99. Maximum absolu 638,7 le 5 février ; minimum absolu 603,9 le 6 janvier ; écart annuel 34,8.

II. — Vents.

Régime des vents à Annecy pendant l'année 1887.

1887	Vents froids et secs		Vents secs et chauds	Vents chauds et pluvieux	Vents humides et frais
	Vents du Nord NNW à NNE	Vents d'Est NE à ESE	SE à S	SSW à WSW	W à NW
Janvier	11	12	»	4	4
Février	14	5	5	1	3
Mars	11	»	7	7	6
Avril	9	»	8	4	9
Mai	6	2	8	8	7
Juin	12	»	4	3	11
Juillet	5	»	16	5	5
Août	6	»	15	2	8
Septembre	9	1	3	3	14
Octobre	18	»	5	3	5
Novembre	7	3	13	5	2
Décembre	9	1	11	5	5
Année	117	24	95	50	79

Les courants froids sont plus nombreux que l'année dernière où ils n'étaient que de 100, ils atteignent cette fois le chiffre de 141 ; les vents du nord surtout se sont fait remarquer par leur fréquence. Nous avons moins de vents pluvieux, ce qui explique la quantité d'eau relativement faible enregistrée par nos instruments.

III. — Température de l'air.

Observations faites en 1887 à Annecy, à Mélan et à Leschaux.

1887	ANNECY (448m)			MÉLAN (629m)			LESCHAUX (931m)		
	maxima	minima	moyenn.	maxima	minima	moyenn.	maxima	minima	moyenn.
Janvier.....	1°80	-6°80	-2°50	0°19	-11°9	-5°86	0°03	-7°38	-3°77
Février	4,90	-5,90	-0,50	4,21	-9,75	-2.67	0,55	-8,97	-4.21
Mars	9,50	-1,50	4.00	7,06	-3,85	1,60	4.33	-5,97	-0.82
Avril......	16,20	2,30	9,25	14.88	1,67	8,28	9,29	-2,23	3,53
Mai	18,30	5,70	12,00	15,62	4.30	9,96	10.84	-0,26	5,29
Juin.......	28,00	10,90	19.45	25.17	8,15	16.66	18,92	4.90	11,91
Juillet	30,70	14.30	22,50	27,40	11,85	19,63	21 61	8.54	15.07
Août	27,10	12.10	19.60	24.19	9,05	16.62	19.76	7,19	13,48
Septembre..	22,00	9,00	15,50	19,97	7.05	13,51	15.58	3.98	9,78
Octobre....	11,80	1,90	6,85	10.76	-0,03	5,36	6.85	-4 95	0,95
Novembre..	7,90	0,26	4,08	7,58	-0,87	3,35	6,40	-3,30	1,55
Décembre..	3,30	-3,30	0,00	1.89	-6,80	-2,45	-0,70	-9.40	-5,05
Année...	15,12	3,25	9,19	13,24	0,74	7,00	9,46	-1,50	3,98
Extrêmes..	36°5 le 9 août —15,5 le 14 déc.			31°6 le 31 juill. —24,8 le 31 déc.			26°7 le 9 août —20,3 le 10 fév.		
Ecart annuel	52,0			56,4			47,0		

Voici maintenant le tableau des températures extrêmes d'Annecy calculées sur les douze premières années d'observations de la Commission météorologique. On jugera ainsi combien l'année qui nous occupe a été anormale, non seulement sous le rapport des minima thermométriques, mais encore au point de vue des maxima.

Températures extrêmes à Annecy, déduites de 12 années.

	Max.	Min.	Moyenn.		Max.	Min.	Moyenn.
Janvier....	3°80	—4°47	—0°335	Juillet	27°74	12°50	20°125
Février ...	8,31	—1,94	3,185	Août	27,12	12,28	19,700
Mars	12,12	0,10	6,113	Septembre.	22,11	9,44	15,773
Avril	16,11	3,49	9,800	Octobre ...	15,62	5,02	10,320
Mai.......	20,08	6,22	13,154	Novembre.	9,37	0,94	5,155
Juin	24,96	10,34	17,654	Décembre .	4,51	—2,73	0,890

Année : maxima 15°987 ; minima 4°266 ; moyenne 10°126.

Neuf mois de 1887 ont des minima au-dessous de la normale, l'été seul se tient plus haut. Quant aux maxima, ils sont bons d'avril à septembre, trop bas dans les six autres mois. Aussi un degré fait-il défaut à la température générale de l'année.

Extrêmes mensuels au pic du Semnoz en 1887
(altitude 1,650m).

	Max.	Min.	Ecart		Max.	Min.	Ecart
Janvier.....	9°2	—17°7	26°9	Juillet	17°2	1°2	16°0
Février.....	5,9	—17,2	23,1	Août	17,7	—1,5	19,2
Mars.......	8,8	—15,8	24,6	Septembre..	14,8	—1,5	16,3
Avril	8,0	—13,7	21,7	Octobre	7,4	—11,2	18,6
Mai........	9,8	—6,0	15,8	Novembre ..	4,1	—8,2	12,3
Juin	16,2	—1,0	17,2	Décembre ..	4,0	—14,4	18,4

Moyennes de l'année : maxima 10°26, minima —8°92, écart mensuel 19°18 ; température générale de l'année 1°34. Nous avions eu, en 1886, 3°03 ; en 1885, 3°01 et, en 1884, 4°55. On voit qu'en 1887, nous avons au Semnoz, comme à Annecy et ailleurs, un minimum de température.

Températures de 1887 à Douvaine (428m), à Bonneville (449m) et à Chamonix (1,044m).

	Douvaine	Bonneville	Chamonix		Douvaine	Bonneville	Chamonix
Janvier...	—1°35	—6°90	—6°56	Juillet....	22°45	20°74	18°50
Février ..	0,31	—2,93	—3,15	Août.....	19,43	18,60	15,80
Mars.....	3,36	1,27	1,28	Septembre	»	13,70	10,20
Avril	9,25	7,53	4,87	Octobre ..	»	6,66	4,10
Mai......	11,59	9,36	9,71	Novembre	4,08	3,35	1,67
Juin	19,40	16,75	14,45	Décembre	0,73	—2,08	—4,71

Année : 8°92 à Douvaine, 7°17 à Bonneville, 5°52 à Chamonix. Ces moyennes présentent une baisse de 2° par rapport à l'année précédente.

Températures extrêmes : à Douvaine 36° le 9 août, —12°5 le 19 mars, écart 48°5 ; à Bonneville 35° le 15 juillet et le 9 août, —24° le 31 dé-

cembre, écart 59°; à Chamonix 32°3 le 9 août, —23°5 le 31 décembre, écart 55°8.

A Contamines-sur-Saint-Gervais (altit. 1,184m), le thermomètre est monté à 29° le 9 août, il est descendu à —16° les 10 et 11 février, d'où un écart annuel de 45°.

Observations de température faites à Talloires (478m).

Janvier...	»	Avril ...	7°45	Juillet....	20°37	Octobre..	7°18
Février ..	»	Mai.....	10,10	Août.....	18,21	Novembre	5.28
Mars	1°85	Juin	18,88	Septembre	15,05	Décembre	0°37

Températures extrêmes 35° les 15, 17, 18 et 19 juin, —16° le 19 mars, écart 51°.

Ces premiers résultats montrent que l'été est moins chaud à Talloires qu'à Annecy, mais que l'automne y est plus doux.

Terminons ce résumé des températures par quelques remarques. Dans tous les mois de l'année, même les plus chauds, il y a eu des jours froids : en juin, le thermomètre s'abaisse à 1° au-dessous du point de congélation au Semnoz et à Leschaux ; à Annecy, la pluie du 26 fait descendre la température de 29° à 9°6, et cependant cette pluie d'orage très courte, accompagnée de quelques grêlons, n'avait produit au pluviomètre que 2 millimètres d'eau.

Le 7 juillet, nuit très froide : 6° à Bonneville, 3° à Chamonix, 1°2 à Leschaux. Le même jour, en Belgique, il gèle dans plusieurs stations; à Amiens, on signale une gelée sèche due à l'intensité du rayonnement nocturne.

En août, la neige tombe sur la Tournette le 19 ; le thermomètre d'Annecy ne marque pas plus de 6° les 22 et 23, à Bonneville les hirondelles meurent de froid, il gèle à Chamonix, au Semnoz et à Leschaux. Dans le même mois, il tombe quelques pluies tellement fortes que nous enregistrons à Annecy 81 millimètres d'eau en 24 heures, maximum inconnu jusqu'à ce jour. Un lac du glacier d'Aletsch déborde sous leur influence et, le 4 septembre, il se vide dans le Rhône, ce qui élève de 20 millimètres le niveau du lac Léman.

L'automne commence bien : septembre atteint partout sa température normale, quoiqu'il donne quelques minima inférieurs à zéro sur plusieurs points. Mais le mois d'octobre est absolument anormal. On a vu qu'à Leschaux il a une moyenne inférieure à novembre. Le 15 octobre, il neige abondamment sur tout le pays, le vent du nord lui succède, nous sommes en hiver. Si nous rappelons que les dernières neiges du printemps sont de la date du 22 mai, dans la plaine d'Annecy, on sera obligé de conclure que la froide saison n'aura pas duré moins de sept mois, en cette année 1887.

(*A suivre.*) E. Tissot.

OBSERVATIONS ANCIENNES
SUR
LES SAISONS A ANNECY

(*Suite et fin.*)

M. Serand, archiviste-adjoint du département, a eu, de son côté, l'obligeance de relever pour la Commission les notes suivantes :

Notes diverses extraites d'anciens minutaires.

1560. — Les vivres étoient bien chers, la sommée de vin coustait 15 florins [Annecy].

1573. — Le lac d'Annessy fust gelé a la fin de janvier, en sorte que lon marchoit dessus librement, même le jour des brandons, 1er Fevrier, lon estimoit que 2 mille personnes passèrent de Duing à Talloyres dessus. — *20 avril.* Fist une grande gelée de nuict, de sorte que les vignes, arbres, blez furent presque gâtés, et avant que lon recueillît la prise, les vivres furent bien chers. La coupe du froment se vendoit 20 florins. Les pauvres mouroient de faim dans les rues.

17 mai 1575. — Les eaux des rivières furent fort grandes, et les ponts s'en allèrent presque tous. Le lac d'Annecy estoit espanché en tout le Pasquier et une partie de la ville et lon prenoit force carpes au dit Pasquier. L'eau couloit devant la maison Dangeville.

1583. — Jay veu vendre le barral de cerises, sur le Pont de Nostre-Dame, [Annecy] 3 florins, et plain de vin se vendre 2 florins. En ceste mesme année 1583 a esté une bonne prise de vin, Dieu mercy, lon vendoit a un sol le carteron de bon vin franc vray, et malheureusement qu'il en tournat beaucoup. — *Octobre.* Au mois doctobre le lac d'Annessy sespancha en la ville sans causer dommage.

11 mars 1584. — Tremblement de terre, quattriesme dimanche de Caresme entre onze heures et midy, ainsy qu'on alloit au sermon lon a apperçu un tremblement de terre en toute la ville [Annecy] et bien loing aux environs. En quelque lieux fit tumber des vieux bastiments et des cheminées.

6 juillet 1703. — Les eaux ont été si grandes dans toute la Savoye que lon a pensé estre tous perdus. Il a plut et fait mauvais temps depuis Pasque sans faire aucun été.

1709. — Le froid excessif de cette année a causé une grande disette. Le froment se vend à Rumilly 40 florins la coupe. Les religieuses de la Visitation de Rumilly racontent dans leurs Annales « qu'il fallait tenir du feu sous leurs tonneaux pour pouvoir tirer le vin, et que l'on portait un gros brasier au milieu de leur réfectoire pour dégeler le pain qui, peu de temps après être sorti du four, gelait à leurs yeux » [1].

[1] Le voisinage de Genève donne de l'intérêt aux observations ci-après, qui relieront en quelque sorte la série que nous venons de donner avec celle qui va la suivre.

NOTES GENEVOISES.

1719. Grande sécheresse et chaleur extraordinaire. — *1723.* Grande

Notes tirées du carnet de M. Exertier, de Faverges, propriétaire à Doussard [1].

19 février 1822. — Tremblement de terre très violent à 8 heures 55 minutes du matin ; durée sept ou huit secondes; direction du nord au sud-est. — *22 juin.* MOISSON. Elle a commencé dans le mandement de Faverges le 22 juin. — *6 juillet.* FAUCHAISON des grandes prairies. — *28 juillet.* RAISINS. Le cep du jardin derrière la maison avait deux raisins dont quelques grains étaient rouges. Jusqu'à cette année je n'ai rien vu de semblable avant la mi-septembre. — *27 septembre.* VENDANGE. Elle a été si précoce cette année que j'ai cueilli mes raisins de Talloires le 27 septembre. L'année dernière je les cueillis le 30 octobre. — *1er octobre.* NEIGE. Dimanche au matin, il est tombé de la neige dans la plaine ; à midi il n'y en avait plus. Vendredi, 6 octobre, il en est aussi tombé, mais à midi elle avait disparu.

Avril 1823. — NEIGE du 18 au 19 et du 19 au 20 avril. Le 21 au matin fort gel. Heureusement les arbres ainsi que la vigne étaient fort peu avancés.

29 octobre 1824. — TREMBLEMENT DE TERRE. Huit heures et quelques minutes du soir, légère secousse de tremblement.

Janvier 1825. — Dans la nuit du 5 au 6 janvier il a gelé assez fort ; dans la nuit du 8 au 9 il est tombé de la neige ; dans la nuit du 19 au 20 janvier il est tombé dans la plaine 4 pouces de neige. — *Février.* Dans la nuit du 27

sécheresse. Grêle et eaux. — *1726.* Sécheresse jusqu'en juillet, puis orages et trombes d'eau. — *1729.* Hiver rigoureux. Neiges abondantes. — *1731.* Hiver rigoureux. Pendant deux mois la terre fut couverte de neige. — *1780.* Hiver extrêmement froid. Grande sécheresse de mai à octobre. — *1811.* Fortes chaleurs en été.

[1] Doussard est une commune située à l'extrémité sud du lac d'Annecy, à 16 kilomètres de cette dernière ville.

au 28 février il est tombé dans la plaine plus d'un pied de neige, le 28 il a plu presque toute la journée. Le 1er mars plus de neige. — *Mars.* Du 4 au 5 mars, il est tombé près de 3 pouces de neige. Le 8 elle avait disparu. Du 16 au 17, il est tombé 3 pouces de neige environ. Le 19 elle avait disparu. — *Avril.* Les 11, 12 et 13 avril il a gelé assez fort pour que les noix et les vignes aient beaucoup souffert. — *Mai.* Les 17, 18 et 19 mai les vignes ont beaucoup souffert du gel.

14 juin 1826. — Sur les trois heures après-midi, le thermomètre étant au 17e degré de Réaumur, par un vent de Nord-Est, il est tombé une grêle mêlée heureusement d'une pluie abondante, qui a détruit tous les chanvres dans la direction de l'Est à l'Ouest. La partie endommagée s'est bornée part du Sud par le Pont au dessus du Villaret, et part du Nord par la chapelle de l'Annonciation. Plusieurs personnes ont resemé du chanvre.

Mars 1827. — Dès le soir du 17 mars au 19 à midi, il est tombé dans la plaine quatorze pouces de neige. Le 24 elle avait disparu. — *Juillet.* THERMOMÈTRE. Sa plus grande élévation le 3 juillet était de 21° de Réaumur. Dès le 3 juillet jusqu'au 20, il s'est soutenu de 19 à vingt-un degrés, dès le 20 au 28 de 21 à 23 degrés. Le 29 à 24, le 30 à 25, le 31 à 25 degrés 1/2.

Octobre 1829. — NEIGE. Dans les journées des 7 et 8 octobre, par un vent Nord-Ouest, le thermomètre de Réaumur marquait un demi degré au dessus de 0, il est tombé à Beaufort même dans la plaine environ *quatorze pouces de neige.*

A. MANGÉ.

LA MAISON DE CHISSÉ

QUELQUES NOTES HISTORIQUES

A Monsieur Aimé Constantin.

Mon cher ami, en mettant un peu d'ordre dans mes paperasses, je retrouve un petit paquet de notes que je recueillis, il y a vingt ans, dans le chartrier du comte Ferdinand d'Arves, un érudit héraldiste s'il en fut. Elles concernent les Chissé, une des vingt-sept familles historiques de Savoie, qui donna plusieurs prélats d'un haut mérite, parmi lesquels trois furent évêques de Grenoble. Peut-être verrez-vous quelque intérêt à publier ces notes. Seulement, veuillez ne pas oublier qu'elles ont été écrites par un jeune homme de dix-huit ans, fort ignorant et assez maladroit; qu'elles sont forcément incomplètes, puisque, puisées à une seule source, elles n'ont pas été contrôlées; enfin, qu'elles n'ont aucune prétention à passer pour une œuvre scientifique. Elles sont tout simplement *des notes,* et pourront servir peut-être à quelqu'un, si, par hasard, en ce cruel présent, on s'occupe encore du passé.

Il peut se faire aussi qu'on prenne en grande pitié ces bribes d'érudition savoyarde, mais je suis sûr de plaire au moins à ceux qui aiment qu'on les entretienne des grandeurs de leurs annales.

Charles Buet.

I.

Lorsque Amédée III partit pour la troisième croisade, il fut suivi par l'élite de sa noblesse : les barons de Seyssel, de La Chambre, de Miolans, de Montbel; les seigneurs de Thoire, de Vienne, de Montmayeur, de Viry, de la Pallud, de Blonay, de Chevron-Villette, de Chignin, de la Balme et un grand nombre d'autres. Les Chissé ne sont point encore mentionnés, et ce n'est que vers 1189 qu'on les voit apparaître. Raymond d'Alex ayant fait cette année-là une donation à l'abbaye d'Aulps, le dauphin du Faucigny, Guillaume, confirma cette donation. Un grand nombre de

personnes illustres furent témoins de cet acte de confirmation, entre autres le prieur de Contamines, Pierre de Lullin et *Jourdan de Chissé.* De ce temps seulement le nom de Chissé figure dans nos annales. Depuis lors il s'est trouvé mêlé à tous les grands événements de la monarchie. La famille de Chissé a donné à l'Etat d'éminents prélats, de savants jurisconsultes, de grands magistrats, de valeureux officiers.

La maison de Chissé porte : *d'or parti de gueules au lion de sable lampassé de gueules brochant sur le tout.* Pierre de Chissé, baron de la Marcosse, portait : *parti d'or et de gueules au lion de sable en pal, armé, lampassé et vilné de gueules avec la devise : Toujours.* Quelques membres de la famille ont porté pour devise : *Virtus fortior leone.* Le lion, en blason, était le symbole de la valeur. Pour récompenser la Bohème des services qu'elle lui avait rendus dans la guerre d'Italie, l'empereur Barberousse substitua un lion à double queue en sautoir à l'aigle de sable qu'elle portait dans ses armes.

Le nom de Chissé a été orthographié de différentes manières. Dans plusieurs actes qui existent aux archives de cette maison, l'on trouve indifféremment Chissé, Chissay, Chissey, Sissié, Chissié. Presque tous les ouvrages qui ont parlé de cette famille ont écrit ce nom de différentes manières. Dans toutes les anciennes familles on différenciait le plus souvent l'orthographe des noms ; ainsi l'on trouve : Compey, Compay, Compois, Compeys ; Allinges, Alinge. Cette habitude d'écrire ainsi les noms de famille provient, croyons-nous, de ce que l'histoire n'était point traduite en langue vulgaire et que les noms écrits en latin et mal orthographiés soit par les historiens, soit par les notaires et les officiers ministériels, conservaient dans la traduction française l'orthographe qu'on leur avait donnée en

latin. Ainsi l'on trouve dans l'*Histoire de Constantinople*, de Villehardouin, TOLDRES LIASCERE pour *Théodore Lascaris*, PALILOCO pour *Paléologue*, GHIRAGARO pour *Grégoire*. Ce n'est que vers le milieu du XIII[e] siècle que l'on recommença à écrire l'histoire en langue vulgaire. Sans remonter si haut, les historiens français n'ont-ils pas mal orthographié tous les noms du commencement de la monarchie? N'a-t-on pas dit Gondicaire pour Gundikerh, Clovis pour Chlodowigh, Mérovée pour Merowigh, Gondebaud pour Gundebald, Clotilde pour Chlotechilde, Thierry pour Théodoric, Frédégaire pour Frédégher? Les noms en *ert* ont subi une transformation semblable. Au lieu de Rotheberth, de Sighberth, de Dagberth, on a dit Robert, Sigebert et Dagobert.

Vers le milieu du XIV[e] siècle, la maison de Chissé était une des plus riches familles de Savoie. Outre le manoir de Chissé, berceau de la famille, elle possédait les terres de Fillinge, de Chalant, de Serviez; les maisons fortes de Pressière et des forêts en Faucigny; le comté de Chalant dans la Val d'Aoste; la baronnie de la Marcosse, en Faucigny, celle d'Yvoire, en Chablais; neuf seigneuries et quantité de fiefs dans les provinces de Genevois, Faucigny et Chablais, la Val d'Aoste et l'ancien comté de Bourgogne. Dans la plupart de ces seigneuries, elle avait droit de haute, basse et moyenne justice, ainsi que la plupart des droits seigneuriaux [1]. Alliée aux familles les plus considérables de Savoie et de France, et même à la royale maison de Bourbon, la maison de Chissé compte dans son arbre généalogique des hommes qui se sont illustrés de diverses

1 CHAMPIER : *Les grans croniques de gestes et vertueux faitz de très-excellents catholiques, illustres et victorieux ducs et princes du pays de Savoie et Piémont, avecque aussi la généalogie et origine des susdits ducz et princes de Savoye* (Incunable.).

manières. Les uns, comme Claude-Marie de Chissé de Loisinge, en servant leur pays à la tête des armées, ou comme le comte Pierre, en s'élevant par leurs talents aux dignités les plus élevées dans la magistrature; les autres, en occupant des sièges épiscopaux, comme Jean et Rodolphe de Chissé, tous deux évêques de Grenoble.

II. — Albert de Chissé,
chevalier.

On ignore si cet Albert de Chissé était le fils de ce Jordan de Chissé, mentionné dans l'acte de confirmation dont nous avons parlé plus haut. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il eut deux fils, Aymon et Eméric, et une fille, Alix, mariée au chevalier Aimé de Rougemont. En 1240, Aymon et Eméric de Chissé firent hommage de foi et de fidélité à Rodolphe, seigneur de Chambéry.

III. — Eméric de Chissé,
fils du précédent.

Pierre de Savoie avait succédé en 1253 à son neveu, Boniface, prisonnier à Turin. Avant de parvenir au trône, ce prince, sixième fils du comte Thomas Ier et de Marguerite de Faucigny, s'était établi en Angleterre, où le roi Henri III, son neveu, l'avait créé comte d'Essex et de Richemond. En 1223, il avait épousé Agnès de Faucigny, qui lui apportait de grands biens [1]. Dès qu'il apprit la mort de son neveu, il s'empressa de quitter l'Angleterre, et il arriva en Savoie avec une suite nombreuse de grands seigneurs anglais, au nombre desquels se trouvaient les familles Porter, Flescher, Carter, dont les descendants existent encore : les Portier du Bellair, les de la Fléchère, les Cartier, etc.

[1] Il n'en eût qu'une fille mariée : 1° au dauphin Guy de Viennois; 2° à Gaston, vicomte de Béarn. — Barthélemy, *Les Princes de la Maison de Savoie.*

Pierre de Savoie avait soixante ans lorsqu'il prit les rênes de l'Etat. Son premier soin fut de faire rentrer dans le devoir les rebelles du Piémont et de venger la mort de son neveu, Boniface. Après quelque temps de séjour en Savoie, il retourna en Angleterre où son neveu, l'empereur Richard, l'investit des titres de duc d'Aoste et de Chablais, et de vicaire général du Saint-Empire. Lorsque, à la cérémonie d'investiture, le chancelier lui demanda les titres qui lui donnaient la propriété des pays de Chablais et d'Aoste pour faire dresser l'acte d'investiture, le comte tira son épée et répondit en la montrant que c'étaient là ses titres. C'est avec ce prince que le troisième seigneur de Chissé eut maille à partir.

Emeric de Chissé prétendait avoir droit de juridiction mixte et bas empire sur des fiefs situés à Montgero et dans le dépendement de Sallanches. Des démêlés assez sérieux s'élevèrent entre lui, le comte Pierre et la comtesse Agnès, dame suzeraine de Sallanches. Ces démêlés finirent par une transaction qui est datée de 1263, et qui se trouve dans les archives de la maison de Chissé, possédées aujourd'hui par la famille Constantin de Magny. On ignore le nom de la femme d'Emeric de Chissé, on sait seulement qu'il eut deux fils et une fille : Jean, qui suit; Pierre, qui fit souche, et Jeanne de Chissé, mariée à Guillaume de La Baume, seigneur de Fromantes.

IV. — Jean de Chissé.

Il existait en 1309, et il eut d'Antoinette de Viry, son épouse, deux fils et une fille : Rodolphe, qui continua la descendance, Aimé et Huguette. Celle-ci épousa Pierre de Châtillon en Michaille, seigneur du Châtelard en Semine, fils de Guillaume de Châtillon et de Polie de Viry. De ce mariage naquirent un fils et une fille : Henri et Marie, qui

épousa Jean Allamand, chevalier, dont elle eut le célèbre cardinal Allamand, et un autre fils qui devint chanoine-comte de Lyon.

V. — Rodolphe de Chissé.

A Pierre, comte de Savoie, avait succédé, en 1268, son frère puiné Philippe, archevêque de Lyon, évêque de Valence, gouverneur du patrimoine de Saint-Pierre et grand gonfalonnier de l'église. Ce fut à l'exclusion des enfants de son frère ainé Thomas, comte de Maurienne et de Flandres, qu'il prit possession des Etats de Savoie. En 1267, il avait épousé, à l'âge de 60 ans, Alix, comtesse palatine de Bourgogne, veuve d'Hugues de Châlons-Salins. Après dix-sept ans de règne, Philippe mourut au château de Rossillon en Bugey, le 17 septembre 1285.

Le trône revenait de droit à Philippe de Savoie, fils de Thomas III, comte de Piémont, mais ce fut Amédée, frère de ce dernier, qui prit les rênes de l'Etat. Son caractère généreux et chevaleresque le fit appeler *le Grand*.

En 1308, Henri VII de Luxembourg fut élu empereur et il envoya le comte de Savoie, son beau-frère, auprès de Clément V (le fameux Bertrand de Goth), afin de régler le cérémonial du couronnement. A son retour, Amédée V alla à la rencontre d'Henri jusqu'à Berrue, et le jour de Saint-Michel, 1310, l'empereur fit son entrée à Chambéry, où le comte de Savoie le reçut avec une magnificence incroyable. « Il passa de là à Saint-Jean de Maurienne, dit le chanoine Angley, et y séjourna quelques jours pour y attendre les électeurs de Saxe, de Bavière et de Brandebourg qui, réunis à ceux de Mayence, de Trèves, de Cologne, qui étaient déjà arrivés avec l'empereur, approuvèrent et ratifièrent dans cette ville la première élection faite en 1308. » Outre les trois électeurs de l'empire nommés par An-

gley, Henri VII avait à sa suite une foule de seigneurs et de prélats illustres, au nombre desquels était Thibault, évêque de Liège, le prince de Savoie-Achaïe, le duc de Brabant, Jean, dauphin de Viennois, Valeran de Luxembourg, les archevêques de Ravenne et de Trente et le comte de Savoie. L'évêque de Maurienne, Aimon II de Miolans, offrit une somptueuse hospitalité à tout le cortège impérial. A Asti, Henri de Luxembourg créa prince de l'empire le comte Amédée qui l'y avait accompagné, et ses successeurs. Il lui donna en même temps l'investiture des duchés d'Aoste et de Chablais, du marquisat d'Italie et des seigneuries de Baugé et de Coligny. Enfin, le 1er août 1312, Henri fut couronné par trois cardinaux délégués par le pape; le comte de Savoie, qui l'avait suivi, fut présent à cette cérémonie.

Une guerre assez vive s'était élevée entre le comte de Savoie et le dauphin de Viennois à propos de la prise du château d'Entremont par les gens de ce dernier. Le voyage d'Henri VII en Savoie les empêcha de renouveler ces conflits, attendu qu'ils firent continuellement partie tous les deux de la suite de l'empereur. Après la mort de ce dernier en 1313, les deux princes reprirent si vivement les hostilités que le comte envoya défier le dauphin et lui offrit un combat singulier; ce conflit fut terminé le 10 juin 1314 par une sentence arbitrale prononcée à Villars-Bénit par quatre arbitres choisis par les deux parties : Guillaume, évêque de Grenoble, Guy Alexandre de la Valbonnais, Bertrand, archevêque de Tarentaise, et Philippe de Savoie, prince d'Achaïe. Une trêve avait été conclue auparavant entre les souverains; plusieurs seigneurs dauphinois et savoyards avaient été députés pour l'observation de cette trêve. Parmi ces seigneurs, Guichenon nomme Azzon de Chissé. Or, en 1313, il n'y avait qu'un Chissé, Rodolphe,

fils de Jean de Chissé, et tout porte à croire que ce Rodolphe et cet Azzon étaient une seule et même personne.

Après avoir forcé le sultan Othman de lever le siège de Rhodes, où il assiégeait les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le comte Amédée alla proposer au pape Jean XXII de prêcher une croisade, mais il mourut à Avignon pendant les négociations, le 16 ctobre 1322.

Rodolphe de Chissé marié à Babette, fille de Guillaume de Crans, chevalier, eut trois fils. L'aîné, Henri, continua la postérité; le second, Aimon, devint évêque de Grenoble, et le troisième, Girard, fut trésorier général de Savoie.

Girard de Chissé eut une fille, Péronnette, qui épousa Pierre de Sales ; de ce mariage vint Jordan de Sales, qui eut d'Antoinette de Cohendier un fils, nommé Jean. Ce Jean épousa Jeanne de Berchat, dont : Tristan de Sales, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand commandeur de la langue d'Auvergne, tué au dernier siège de Rhodes.

VI. — Henri Ier de Chissé.

Henri de Chissé (1347) fut marié deux fois. En première noces, il épousa Elinode de Lucinge dont il eut deux fils : Raymond et Jean ; il épousa ensuite Françoise de Bardonnenche dont il eut aussi deux fils : Humbert et Rollet. Par son testament daté de l'an 1366, Henri de Chissé institua Raymond et Jean, ses fils, héritiers de ses biens dans le mandement de Cluses, et Humbert et Rollet, ses fils du second lit, héritiers des autres biens Il avait précédemment apanagé deux fils naturels, Pierre et Jacquemet de Chissé.

VII. — Jean de Chissé,
évêque de Grenoble,
Aimon de Chissé,
chevalier,
frères, cousins du précédent.

Aimon de Chissé, frère d'Emeric, avait eu un fils nommé

Raymond, lequel fut père de Jean de Chissé, qui naquit à Sallanches et fut, jeune encore, pourvu d'un bénéfice, puis d'un canonicat à la cathédrale de Genève. Nommé, en 1328, évêque de Grenoble, il fut envoyé en ambassade auprès du Souverain Pontife par le dauphin Guy XIII. A son retour, il reçut main levée des revenus de l'évêché, que le dauphin avait fait saisir par droit de régale à la mort de son prédécesseur, Guillaume. Rusé diplomate, ce prélat devait avoir, dans la suite, une grande influence sur les destinées du dauphin. Un des premiers actes administratifs de Jean de Chissé fut de faire réunir par le pape Clément VI, à sa mense épiscopale, le décanat de Savoie et la dignité de doyen du chapitre de Saint-André (1342). Lorsqu'en 1248, la ville de St-André fut engloutie sous les débris du Grenier, le doyen du chapitre collégial de cette ville avait été transféré à Grenoble, dans l'église cathédrale, pour y tenir, dans le chœur, la seconde place. C'est par suite de cette réunion que les évêques de Grenoble prirent le titre de doyens du décanat de Savoie, qu'ils conservèrent jusqu'au moment où Chambéry fut érigé en évêché. Le pape substitua au doyen du décanat un archiprêtre qui fut appelé archiprêtre de Savoie.

En 1349, le Dauphiné fut cédé à la France par son souverain Humbert II. Jean de Chissé joue un rôle assez important dans cette page de l'histoire de France.

Au XIe siècle, la Maison delphinale n'existait point encore, et le premier de cette race portait le seul titre de seigneur de Briançonnais. « Ils (les dauphins) s'agrandirent d'abord aux dépens de l'Eglise, en s'emparant d'une partie du temporel de l'archevêque de Vienne et de l'évêque de Grenoble. » *(Mémoires historiques du marquis Costa.)*

Le titre de comte d'Albon fut pris par le troisième succes-

seur du comte Guy-le-Vieux, le spoliateur de l'archevêque de Vienne et de l'évêque de Grenoble.

Le premier prince qui fut surnommé dauphin fut Guy VIII. Dans un tournoi où il fut vainqueur, il portait sur son écu un dauphin ; flatté des applaudissements de la foule qui criait *loz au comte dauphin,* il conserva ce seul titre, souvenir de sa glorieuse victoire.

Une branche cadette des ducs de Bourgogne hérita de la souveraineté par le mariage de Béatrix de Viennois, veuve de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, avec Hugues III, duc de Bourgogne, en 1184.

Le comte Pierre de Savoie, ayant épousé, en 1233, Agnès, baronne de Faucigny, en eut une fille, Béatrix, qu'il maria assez impolitiquement au dauphin Guy VIII. De ce mariage naquit une fille nommée Anne Dauphine, qui épousa Humbert de la Tour-du-Pin, seigneur de Coligny. Par ce mariage, tous les Etats de Dauphiné, la baronnie de Faucigny et les titres y attachés passèrent à Humbert de la Tour-du-Pin, qui fut tige de la troisième et dernière race des dauphins. Guy VIII, ayant été blessé mortellement d'un coup d'arbalète, au siége de la Perrière, en 1333, et n'ayant pas d'enfant de sa femme, Isabelle de France [1], laissa le trône à son frère Humbert, âgé de vingt-un ans. Sombre, porté à la mélancolie et surtout excessivement faible, ce prince se laissa conduire par des favoris qui l'entraînèrent dans de fortes dépenses et lui firent dissiper une grande partie de ses immenses biens. Marié, en 1332, à Marie de Baux, fille de Bertrand de Baux, comte de Montescagiose, de Squilaccia, duc d'Andri, et de Béatrice de Sicile, il n'en avait eu qu'un fils, André. Ce jeune prince mourut prématurément.

1 Fille de Philippe le Long et de Jeanne de Bourgogne. Après la mort de Guy, elle épousa Jean, baron de Faucongney, en Franche-Comté.

Un jour qu'Humbert jouait avec son fils près d'une fenêtre du palais delphinal de Grenoble, l'enfant s'échappa d'entre les bras de son père et fut précipité dans l'Isère qui passait sous la fenêtre du palais. Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, il ne revint pas à la vie (1338). Né le 7 septembre 1333, le prince André avait été fiancé le 19 août 1335, à Blanche d'Evreux, fille de Philippe, roi de Navarre. Cette princesse devint reine de France par son mariage avec Philippe VI de Valois, en 1349.

Humbert, dauphin, en proie au plus profond chagrin, s'enferma au fond de son palais et délaissa les affaires de l'Etat pour ne plus songer qu'à sa douleur. Engagé dans une perpétuelle et inévitable guerre avec le comte de Savoie, circonvenu par le roi de France, il résolut de déposer la couronne delphinale et le fardeau du pouvoir, bien lourds pour ses bras débiles et de vivre désormais dans une retraite tranquille, à l'abri des ennuis et des fatigues inséparables du sceptre.

Jean de Chissé comprit que le moment était venu de mettre à exécution tout le plan gigantesque qu'il avait eu l'audace de concevoir et qui devait donner au roi de France les Etats du Dauphiné soustraits par ce moyen au comte de Savoie qui en était le plus proche héritier, et, en même temps, élever l'évêque de Grenoble aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Le bras droit de Jean de Chissé était son frère Rodolphe, chanoine de la cathédrale de Genève, prêtre d'un caractère ascétique. D'autres agents de la cour de France entouraient encore le dauphin, et il faut avouer que Philippe de Valois avait bien su choisir. C'était d'abord Amblard de Beaumont, protonotaire delphinal et secrétaire intime d'Humbert II, puis Jean Birel, général des Chartreux, et enfin Jean de Corps, évêque de Tivoli, confesseur du dauphin et chancelier des Etats. Un autre personnage

aida puissamment à la réunion du Dauphiné à la France, mais ce ne fut point en vue d'une récompense quelconque. Jacques Brunier voulait l'indépendance de sa patrie. Ecrasés d'impôts par Humbert II, en proie à toutes les misères, suite inévitable de guerres continuelles, les Dauphinois étaient loin d'être heureux. Ce que voulait Brunier, c'était le bonheur de ses compatriotes : il pensait qu'unis à une grande nation comme la France, ils auraient du moins plus de pain qu'on ne leur en donnait; que les impôts, les taxes, les droits que l'on percevait sur eux seraient abolis dès leur annexion au royaume de France, et qu'enfin, las de vivre sous la domination d'un prince faible, sans énergie, ils accepteraient sans peine de vivre désormais sous l'autorité et sous la protection puissante de Philippe de Valois.

Jacques Brunier, docteur ès-lois, était, en 1340, conseiller d'Etat du dauphin. L'année suivante, il fut nommé chancelier en remplacement de l'évêque de Tivoli. Cette charge, la première en dignité dans l'ordre civil, était enviée par tous les jurisconsultes. Le chancelier répondait à toutes les requêtes adressées au prince et nommait à tous les emplois. Il avait 200 florins d'honoraires, un secrétaire, un écuyer, et il suivait le dauphin dans tous ses voyages. Jacques Brunier avait un frère, Guillaume, qui servait dans l'armée delphinale et qui entra, après la cession, au service du roi de France. Il mourut en 1346, à la bataille de Crécy, avec son fils Henri.

Humbert II se laissa persuader par les habiles insinuations de Jean de Chissé et de l'évêque de Tivoli ; Jacques Brunier lui fit voir la raison d'Etat, la saine politique, et Jean Birel lui fit considérer les avantages attachés à une paisible retraite. Humbert fut bientôt décidé ; il ne s'agissait plus pour lui que de choisir un successeur. Il voulait laisser ses Etats à un prince puissant qui pût les protéger.

Clément VI, qui résidait à Avignon, sentit quel accroissement prendrait sa puissance temporelle s'il pouvait joindre au Comtat Venaissin tous les domaines qui composaient la principauté du dauphin. La noblesse du Dauphiné résista et refusa ouvertement d'être incorporée aux Etats pontificaux. Ce n'était pas, du reste, ce que voulaient les conseillers d'Humbert. L'archevêque de Lyon, Henri de Villars, s'unit à de Chissé, à Brunier et au seigneur de Beaumont, et toutes leurs instances réunies disposèrent le dauphin à favoriser le roi de France : « Philippe de Valois, dit le marquis Costa, agit comme tout accapareur d'héritage ; il flatta Humbert, daigna lui faire une visite à Vienne, lui prêta de l'argent, paya ses dettes, le lia par des promesses et des écrits. » « Tellement, dit Guichenon, que l'an 1343, le dauphin étant allé en France, donna tout son pays de Dauphiné à Philippe, fils puiné du roi, ou à l'un des fils de Jean, duc de Normandie, son fils ainé, sous de grandes réserves et à la charge des douaires de Béatrix de Hongrie, sa mère, et de Marie de Baux, son épouse, et, quoique le comte de Savoie pût faire sous main, il ne put empêcher ce coup. » D'après l'acte de donation, que nous avons sous les yeux, si Philippe de France venait à mourir, le Dauphiné devait appartenir à un fils du duc de Normandie : « Et par telle condition, est-il dit dans cet acte, que ledit monsieur Philippe et celui qui sera dauphin, et ses hoirs ou successeurs au Dauphiné seront tenus soi faire appeler dauphin de Viennois et porteront les armes dudit Dauphiné écartelées avec celles de France et ne sera, ni ne puisse être ajouté ledit Dauphiné au royaume de France fors en tant que l'empire y serait uni. »

Pour prix de cette cession, le roi de France promettait au dauphin 120,000 florins en trois ans. Humbert se réservait 10,000 livres de rentes perpétuelles sur plusieurs

terres du Dauphiné et quelques autres avantages. Les signataires de l'acte furent Jacques Brunier et Amblard de Beaumont. Jean de Chissé, évêque de Grenoble, Perret de Chissé, l'un des conseillers du prince, et Aimon de Chissé, baillif de Viennois, furent, avec un grand nombre de gentilshommes dauphinois et français, présents à la lecture de l'acte de cession. Philippe VI récompensa dignement ses agents. Il créa Jean de Chissé son conseiller intime ; Amblard de Beaumont reçut 600 livres de rente annuelle en remplacement desquelles Charles de France, premier dauphin de race royale, lui assura, en 1349, la possession du château de Beaumont en Trièves.

Perret de Chissé fut nommé gouverneur d'Hermance ; Rodolphe de Chissé devint évêque de Grenoble après la mort de son frère ; seul, le fidèle Brunier ne voulut rien accepter de la munificence royale.

Voyons maintenant si les clauses du traité furent bien exécutées par les rois de France. Philippe VI comprit d'abord qu'il ne pouvait sans danger pour la sûreté de son royaume laisser un prince du sang possesseur d'une province qui, par sa situation, était la clef du royaume du côté des Alpes. Le Dauphiné devint donc une simple province, malgré les termes précis du contrat. En second lieu, le dauphin devait prendre le titre de dauphin de Viennois ; cette clause ne fut exécutée que jusqu'au xve siècle, car, depuis cette époque les fils aînés des rois sont qualifiés dauphins de France. Le traité ne fut donc pas scrupuleusement observé, et le Dauphiné ne fut plus qu'une province du royaume, régie par les lois et les coutumes françaises, malgré l'article spécial du traité qui dit : « Ledict mons Philippe est tenu de garder et mainctenir à toujours mais perpétuellement, toutes les libertés, franchises, privilèges, loix, us et coutumes du Dauphiné. »

Dans le voyage que l'empereur Charles V fit en France, en 1378, il confirma librement la donation faite par Humbert II à Philippe de Valois. Or, l'Empire était le suzerain immédiat du Dauphiné qui ne relevait que de lui. Ce qui le prouve, c'est que les dauphins avaient porté le titre de comtes palatins et de sénéchaux de l'Empire. L'archevêque-primat de Vienne était comte et archichancelier du Saint-Empire dans le cercle des deux Bourgogne, et Vienne se qualifiait de ville impériale.

Il paraît que l'empereur ne s'émut pas de voir une province aussi considérable réunie à la nation française, car, avant de quitter la France, en 1378, il créa le dauphin, fils de Charles V le Sage, vicaire général et perpétuel de l'Empire en Dauphiné. « Le chancelier impérial, dit le marquis Costa, en expédia les lettres revètues du sceau d'or. » Quant à Humbert II, il partit pour la croisade contre les Turcs. Le roi de Chypre, les Vénitiens, les Génois et les chevaliers de Rhodes s'étaient ligués contre l'empire ottoman. Ils avaient essuyé devant Smyrne une défaite complète. Pierre Zeno, grand amiral de Saint-Marc et le légat du pape étaient morts dans la mêlée.

Désabusé des grandeurs, prêt à renoncer au monde, Humbert se prit d'un bel enthousiasme pour cette expédition et il adressa au pape une requête ainsi conçue : « Supplie à Votre Sainteté, son humble fils Humbert, Dalphin de Vienne, que il vous plaise à l'octroyer à estre capitaine de ce saint voyage contre les Turcs et les non féaux à l'Eglise de Rome, et que tous tant hospitaliers comme tous autres, l'ayant et doyent obéir par terre et par mer. » Le pape accepta avec joie, et, par bulle du 25 mai 1345, il nomma Humbert capitaine général du Saint-Siège. Après de grands préparatifs, il partit suivi de la dauphine Marie et de son fidèle Jacques Brunier. Les résultats de la croisade

furent sans importance. L'argent manquait aux croisés ; le pape ne pouvait plus lever les deniers de la guerre sainte ; partout l'Europe était en armes, les Anglais ravageaient la France, et, à la funeste journée de Crécy, la fleur de la chevalerie française tombait moissonnée sous leurs coups. Le roi de Chypre et les Vénitiens retournèrent chez eux, et Humbert vint prendre ses quartiers d'hiver chez les Hospitaliers de Rhodes où il tomba malade, et où la dauphine, son épouse, mourut en 1347.

Tous lui conseillaient de se remarier, « espérant, dit Guichenon, que s'il avait des enfants la donation demeurerait sans effet, suivant la réserve qu'il en avait faite ; il envoya secrètement à Pierre, duc de Bourbon, pour lui demander Jeanne de Bourbon, sa fille aînée, en mariage, laquelle lui fut accordée ; mais Geoffroy, évêque de Carpentras, Guy, comte de Forêt, Louis de Villars, archidiacre de Lyon, Guillaume de Varei, prieur de Saint-Benoit de Seyssieu, Hugues, seigneur de Cusance, Bérard, seigneur d'Iseron, Amblard, seigneur de Beaumont, Amé de Roussillon, seigneur du Bouchage, et Pierre de Lucinge, chevalier, que le dauphin avait députés ses ambassadeurs pour la conclusion de ce mariage, s'étant mis en chemin, l'an 1348, le duc de Bourbon, qui en avait donné avis au roi, reçut un commandement exprès de Sa Majesté d'éloigner la proposition du dauphin, soit parce que Sa Majesté avait dessein d'épouser cette princesse, qui fut depuis sa femme ; soit pour n'être pas porté à consentir que le dauphin se mariât. Ainsi Humbert, se voyant rebuté, se laissa aller aux persuasions de Jean Birel, général des Chartreux, qui lui conseilla la retraite en un cloître et, en même temps, le roi le fit presser par l'archevêque de Lyon d'exécuter la donation de l'an 1343 et de relacher *tout ce qu'il s'était réservé* : à quoi le dauphin ayant témoigné d'être disposé se rendit à Lyon,

l'an 1349. Le comte Vert, averti de la négociation, dépêcha Guillaume de la Baume, seigneur de l'Abergement, l'un de ses principaux conseillers, pour essayer ou de rompre ce marché ou d'en tirer quelque avantage. Mais quand il arriva, le contrat se trouva passé, et Jean, duc de Normandie, en possession ; ce qui obligea Guillaume de la Baume d'aller à la cour, où il s'assura de l'amitié du roi envers son prince, fit connaître la passion que le comte Vert avait de vivre en bonne intelligence avec le nouveau dauphin et proposa quelques échanges de terres dans deux provinces qui étaient enclavées, dont il apporta l'agrément. »

Le dauphin s'exécuta donc de bonne volonté, n'osant résister aux ordres que le roi de France essayait de cacher sous une apparence de prière. Le jour de Noël 1351, après avoir été profès dans l'ordre de Saint-Dominique, il prit les ordres sacrés. Ordonné sous-diacre à la messe de minuit, diacre à la messe de l'aurore, il reçut la prêtrise à la messe du jour et fut créé, huit jours plus tard, par Clément VI, patriarche d'Alexandrie, prieur des Dominicains de Paris et administrateur de l'archevêché de Reims. Un an après, il mourut à Clermont et fut enseveli dans le couvent des Dominicains dont il était prieur. « Souverain sans Etat, dit M. de Pétigny, général sans armée, époux sans enfants, évêque sans diocèse, dévot et excommunié, aimant ses sujets et les écrasant d'impôts sans en être plus riche, Humbert réunit dans sa vie toutes les misères et toutes les contradictions de la faiblesse. »

Quant à Jean de Chissé, il n'en est plus fait mention jusqu'à sa mort qui arriva à Paris au mois d'août 1350.

(A suivre.) CHARLES BUET.

CAUSERIES D'UN BIBLIOPHILE SAVOISIEN

JOSEPH PÂRIS DE L'ÉPINARD

Joseph Pâris naquit à Annecy, le 23 juin 1744.

Son père, qui était bourgeois de cette ville, eut douze enfants, et tout indique que sa fortune était des plus minces. Il réussit néanmoins à élever cette nombreuse famille ; car plusieurs de ses fils ont parcouru des carrières honorables.

Joseph s'expatria de bonne heure, probablement vers 1762, et ne donna plus de ses nouvelles. On entendit cependant parler de lui sous le nom de chevalier de l'Epinard : on eut connaissance de son ascension aérostatique à Lille avec Blanchard.

Des renseignements inexacts firent même de lui un héros. Il aurait servi en Amérique pendant la guerre de l'Indépendance, serait devenu capitaine d'un corsaire des Etats-Unis ; la jeune république lui aurait donné comme récompense nationale la vaste plantation de l'Epinard, dont il aurait pris le nom ; La Fayette l'aurait honoré de son amitié ; enfin Louis XVI l'aurait fait chevalier de Saint-Louis.

Cette légende, tout invraisemblable qu'elle est, a été reproduite sans contrôle par plusieurs auteurs. Elle est sans doute un produit, revu et amplifié par des intermédiaires, de la brillante imagination du chevalier de l'Epinard lui-même.

Le principal document sur lequel nous nous appuierons pour restituer l'existence de notre aventurier est une bro-

chure révolutionnaire fort rare, dont il est l'auteur et dont voici le titre :

Mon retour à la vie après quinze mois d'agonie, anecdote qui peut servir à la connaissance de l'homme. — S. l. n. d. (Paris, fin 1794 ou 1795.) — In-8° de 92 pages.

Cet ouvrage est le récit de son séjour dans les prisons de Paris pendant la Terreur. On y trouve sa biographie complète, mais écrite à sa façon.

En réalité Joseph Pàris avait pris du service successivement en France et en Hollande. Il ne semble pas, en 13 ou 14 ans, avoir obtenu aucun grade. Il est certain, au contraire, qu'il mena une vie très dissipée et qu'il laissa des dettes dans toutes ses garnisons.

C'est sans doute pendant cette période qu'il prit le surnom de chevalier de l'Epinard. Les jeunes aventuriers qui avaient l'ambition de devenir officiers donnaient volontiers à leur nom une apparence nobiliaire. Cette précaution était fort utile et d'autant plus efficace, quand ils étaient étrangers, qu'on ne songeait guères à leur demander leurs parchemins. C'est ainsi qu'un autre Savoyard, Benoît Leborgne, illustra le nom de *de Boigne* qui n'avait jamais appartenu à sa famille.

Quoi qu'il en soit, en 1776, Joseph Pàris quitte le service pour se marier. Dans « Mon retour à la vie » il parle longuement de ce mariage et de la naissance d'un fils. Malheureusement ce récit n'est manifestement qu'un tissu de mensonges. Quand on cherche à en dégager la vérité, on arrive à des conclusions peu honorables pour lui. Il épousa, à ce qu'il paraît, la maîtresse d'un grand seigneur hollandais assez à point pour donner un nom au fils dont elle ne tarda pas à accoucher. Le grand seigneur garda son fils, remit au père putatif une somme suffisante pour vivre

après le paiement de ses dettes, mais exigea l'éloignement des deux époux.

D'après les renseignements que nous avons pu obtenir à Lille, Mme Pàris se nommait Marie Pérette. Elle avait dû recevoir une bonne éducation, à en juger par le style d'une de ses lettres. Elle était fort intelligente, car elle parait avoir pris beaucoup d'empire sur son mari et l'avoir habilement dirigé. Du reste celui-ci parle d'elle avec une admiration qui paraît sincère, et montre une grande confiance dans son talent pour les affaires.

Ils se retirèrent à Lille. Là, le chevalier de l'Epinard vécut deux ans dans l'oisiveté, mais la passion du jeu l'ayant ruiné, il fallut songer à se créer des moyens d'existence. Il fonda un journal, la *Feuille des Flandres,* dont il était l'unique rédacteur, et y joignit une petite poste qui opérait dans toute la châtellenie de Lille. Ces deux entreprises, menées avec une entente de la réclame incroyable pour l'époque, réussirent parfaitement, et procurèrent au chevalier honneur et argent.

Le récit qu'il en fait lui-même donne de l'homme et de ses entreprises une idée plus exacte que tous les commentaires. L'ensemble doit être vrai, car le chevalier parle de faits qui étaient connus de tout le monde à Lille. Dans les détails, au contraire, il faut toujours tenir compte de la hâblerie de l'aventurier et n'accepter ses assertions que sous bénéfice d'inventaire.

« ... Je formai donc le projet de l'établissement d'une feuille périodique. Comme l'industrie alors ne pouvoit prendre son essor sans privilège, je rédigeai mon *prospectus,* je partis vite de Lille, et accourus demander au conseil du roi la permission d'être utile à la société et à moimême, ayant perdu les trois quarts de ma fortune au Service ; ma requête obtenue, le parchemin dans ma poche, je

me présente chez mon frère alors au service et qui habitoit Paris [1]; je lui demande des fonds en vertu d'arrangemens de famille que je lui proposai, mais sans lui parler de l'établissement que j'allois former à Lille [2] et dont je venois d'obtenir le privilège... La difficulté de faire rendre ma feuille chez mes abonnés, me suggéra bientôt l'idée d'un second projet : je créai une *Petite-Poste*. Je fis encore le voyage de Paris, et j'obtins du ci-devant baron *Dogny* la cession pour former ce nouvel établissement dans Lille et sa Châtellenie. La Municipalité seule s'y opposoit ; encore nouvelle apparition à Paris : j'en emporte la permission d'habiller mes facteurs en rouge, couleur de la livrée de la ville. »

Il parle ensuite des persécutions de la censure, de l'arrêt du parlement de Douay qui condamna son journal à être brûlé et de la complaisance du conseil du roi qui chaque fois arrange ses affaires.

« ... Malgré ce nombre incalculable de tracasseries qui semblent prouver que la liberté est mon unique élément, je suis resté inébranlable à mon poste, et je l'ai toujours défendu avec autant de succès que de fermeté contre les persécuteurs des sciences et des arts, et les obstacles sans fin qui traversaient leurs progrès. Ennemi déclaré des faux talens, de la cabale, de l'intrigue, de toute manœuvre, j'ai souvent forcé les directeurs du spectacle de se fournir de bons sujets. Ma modeste habitation étoit ouverte aux savans, aux artistes : j'aurois désiré qu'elle fût un palais pour leur en faire les honneurs; ma maison en un mot étoit la leur ; je les invitois à venir se délasser chez moi ; je pour-

1 Il s'agit sans doute de Gaspard Pâris, né à Annecy le 1er janvier 1747.

2 « J'ai tout lieu de croire que mes parens ont toujours ignoré mon état à Lille. Je n'ai commencé à mettre mon nom à ma gazette que depuis la révolution. » *(Note du chevalier.)*

rois en citer un grand nombre qui m'ont procuré cette satisfaction et des plus célèbres de la France et même des pays étrangers.

« Le fameux *Fox* d'Angleterre a bien voulu séjourner dans ma demeure sans faste. *Feutry,* connu par des productions de mérite, et qui est mort au sortir d'un repas qu'il avoit pris chez moi, n'avoit obtenu une pension des Etats de Lille, sa patrie, que par mes sollicitations réitérées auprès de l'intendant, sollicitations qui me valurent l'honneur d'être sur la liste des pensionnaires de la Municipalité, sans jamais avoir tenté la moindre démarche pour obtenir cette espèce de faveur. J'ai entretenu à mes frais, aux frais des personnes dont j'excitois la bienfaisance, des élèves à l'académie des arts de Lille ; j'ai réuni tous mes efforts pour asseoir cette académie sur une base solide, et pour lui acquérir de la célébrité : je suis parvenu même à créer des artistes. Les pauvres, j'ose me permettre cet aveu, trouvoient en moi un père qui leur étoit utile de tout son pouvoir ; j'implorois en leur faveur des secours qui furent abondans ; j'ai fait des distributions de chemises que mon épouse tailloit, et des femmes sensibles que nous électrisions, ont partagé l'honneur de ce travail. Durant dix à douze hyvers j'ai goûté la douce satisfaction de donner aux malheureux des couvertures, des paillasses, des lits, des vêtemens. Les malades trouvoient en tout tems chez moi du bouillon, du vin, etc. »

On voit qu'après un siècle écoulé le *Figaro* et les autres journaux ses imitateurs n'ont pas ajouté grand chose aux procédés de réclame de maître Joseph Pâris.

Voyons maintenant son voyage aérostatique.

« L'Aérostation étant devenue presque une maladie épidémique, comme amateur des arts je souhaitai ardemment que Lille jouit d'un spectacle si imposant ; je convins avec

Pilâtre Durosier qu'il viendroit dans cette ville, à son retour d'Angleterre. La chûte si connue de ce nouvel *Icare* fit avorter mon projet. Je tâchai de prendre ma revanche en m'adressant à *Blanchard* que je savois être en Hollande et auquel j'écrivis. Cet artiste, si digne de sa renommée, se rendit donc à Lille à mon invitation. Il déploya dans cette ville tous les heureux prestiges de son art. Jamais l'aérostation ne s'était montrée avec plus d'éclat. Je m'embarquai avec cet autre *Dédale,* et durant sept heures nous voguâmes dans les airs, nous parcourûmes l'espace de cent trente-trois lieues. *Wateau,* (parent du célèbre *Wateau* de Valenciennes) peintre et professeur de l'Académie des arts de Lille, a prêté la magie de son pinceau à cet étonnant voyage, et *Helman,* élève de la même Académie, par son burin délicat et énergique, a mis le sceau au travail heureux du peintre. *On trouve chez lui, rue Honoré, en face du ci-devant hôtel de Noailles, les deux chef-d'œuvres qu'il a gravés.* »

La relation du chevalier de l'Epinard est très incomplète. Voici les détails que nous avons pu recueillir dans diverses publications.

L'ascension de Lille fut la 14e de celles de Blanchard. Après diverses expériences du parachute qu'il avait ajouté à son appareil, comme il ne remplissait pas sa promesse de monter en ballon le 25 août 1785, les magistrats de Lille le firent comparoir et garder à vue jusqu'au lendemain.

Le 26, à 11 heures du matin, il s'éleva avec le chevalier de l'Epinard, laissa d'abord tomber en parachute un chien qui ne se fit aucun mal, et, après un voyage aérien de sept heures, il alla descendre à soixante-trois lieues de là à Servon-en-Clermontois. Ce village est situé dans l'Argonne, au nord de Sainte-Menehould.

« Le magistrat de Lille, dit un journal contemporain,

en félicitant M. Blanchard de sa diligence et de son succès, a ajouté une gratification de 50 louis d'or, à une première ordonnance de 1200 liv. qu'il avoit reçue à son départ. Il a aussi remporté les honneurs un peu fanés du couronnement à la comédie, et un poète a célébré ce triomphe par les beaux vers suivans.

La belle et triomphante Arsène,
En décernant la couronne à Blanchard,
En détache un laurier qu'elle offre à l'Epinard. »

Le chevalier était affilié aux Chartreux ; mais cela ne l'empêcha pas d'adopter avec enthousiasme les idées de la Révolution.

« Le grand jour de la révolution est arrivé, dit-il. Toutes mes vues s'étoient tournées vers la liberté : mes principes là-dessus se manifestoient dans toute leur énergie : l'esprit du despotisme s'étoit déjà élevé contre moi. *Marie-Christine,* gouvernante des Pays-Bas, avoit fait présenter à ce sujet une requête au Départemant, qui fut renvoyée au District : on voulut bien m'entendre, mais ayant eu la précaution d'écrire sur cet objet à l'Assemblée Constituante, les membres de ce District reçurent vraisemblablement ordre de ne point poursuivre cette affaire. Le ministre de la Despote trancha alors le nœud gordien, en faisant une proclamation qui mettoit ma tête à prix ; cet arrêt de proscription a été, à plusieurs reprises, affiché à ma porte même, et aux portes de la ville. »

« ... Je fus le premier à Lille, et peut-être le seul, conjointement avec le citoyen *Meresse-Coulon,* mon voisin et mon ami, qui proposai d'équiper et d'entretenir un homme à l'armée de la République, à l'époque que les Prussiens dévastoient les plaines de la Champagne, et que la patrie fut déclarée en danger : nous en fîmes notre soumission

entre les mains du citoyen *Sifflet,* notre capitaine. Ma femme à la nouvelle de la levée des trois cent mille combattans, décrétée par la Convention, me propose, à la suite de la lecture du décret que je venois de faire à mes facteurs, de fournir encore un défenseur à la République ; flatté d'être prévenu par cet acte de civisme, que je méditois déjà, je serre mon épouse dans mes bras, avec des larmes de joie, et tout mon cœur, si l'on peut parler ainsi, s'ouvre à sa proposition, aux conditions qu'elle en feroit elle-même, en son nom, hommage à la Municipalité : cette explosion d'amour pour la Patrie qui nous a tous deux adoptés, transporte un de mes facteurs : il me propose un homme, ma femme l'enrôle et le charge d'une lettre au Maire dans laquelle elle le prioit d'accepter son tribut de dévouement pour la défense de l'Etat et de lui indiquer un quartier où il pût aller s'exercer au maniement des armes; elle l'équipa donc de pied-en-cap : enfin, j'ai fourni pour les armées trois hommes, tous les trois équipés ; j'ai constamment payé aux femmes de ces défenseurs sept livres à chacune par semaine jusqu'à l'époque de mon arrestation.

« J'ai été le premier citoyen à Lille qui ai fait passer à l'Assemblée Constituante six cent livres en espèces ; j'ai encore donné six cent autres livres à l'Assemblée Législative ; j'ai quelques possessions en Provence : la Municipalité de Marseille me taxe à cinq cent livres, indépendamment des dons que j'avois faits spontanément à ma Patrie adoptive, je n'hésitai point, je payai de bonne grâce ce qu'on me demandoit : c'est donc la somme de dix-sept cent livres que j'ai dépensée pour la prospérité des armes de la République en moins de deux années de tems. Les biens patrimoniaux sont en vente : je m'empresse de faire l'acquisition d'un domaine national. J'ai fait de fortes dépenses en bâtisses et en réparations. Le bombardement de Lille

arrive : ma maison est assaillie de dix-sept boulets rouges, qui occasionnent un très-grand dommage. La Convention accorde des indemnités pour cette destruction aussi considérable qu'inattendue : j'ai l'honnêteté de ne rien réclamer; c'est un malheur, me dis-je, un bon citoyen doit le supporter avec courage... »

Toutes les vertus civiques de Joseph Pâris, tous ses dons à la patrie ne le préservèrent pas d'une longue détention et de la ruine de son journal. Les motifs de son arrestation ne sont pas très clairs.

« Un obscur scélérat *Lavalette,* un féroce *Duhem,* le monstre..., ce nom seul désigne assez ce *Robespierre,* qui n'a eu et n'aura jamais d'égal pour la cruauté, l'inhumanité, la soif du sang, la faim, si l'on peut le dire, de la chair humaine, faim qu'il ne lui eût été jamais possible d'assouvir. J'ajouterai sans hésiter, à ces tigres, *Bentabole* et *Levasseur*. Les voilà, les voilà, les cannibales qui ne respiroient que le désir ardent de me dévorer. »

Il avait, paraît-il, accusé Lavalette d'intelligence avec les Autrichiens. Il attribue la haine du représentant Duhem au refus de lui livrer sa gazette. Quant aux conventionnels Bentabole et Levasseur, ils n'auraient agi que pour soutenir leur collègue Duhem. Il est donc probable que sa feuille fut trouvée gênante par les représentants en mission dans le département du Nord, et que les ennemis qu'il avait dû se faire provoquèrent son arrestation.

Joseph Pâris fut arrêté dans la nuit du 5 au 6 août 1793, et transféré à Paris le 21. Ecroué d'abord à la prison de l'Abbaye, il fut envoyé à la Conciergerie en juin 1794 ; puis le mauvais état de sa santé le fit transporter à l'Hospice national ; transféré enfin à la prison de l'Egalité (ancien collège du Plessis) un peu avant le 9 thermidor, il fut libéré le 26 vendémiaire an III (17 octobre 1794).

Sa femme, qui avait été pendant quelques jours en état d'arrestation domiciliaire, avait fait de nombreuses démarches pour le tirer de prison ; mais elle ne réussit qu'après le 9 thermidor (chute de Robespierre).

Pendant sa détention sa fortune s'était écroulée. Il était le seul rédacteur de son journal ; l'œuvre disparut avec l'auteur. Sa femme aurait pu administrer la Petite-Poste ; mais elle lui fut enlevée. Sans doute M[me] Pâris, en femme habile et énergique, put sauver quelques épaves.

Que devint Pâris après sa libération ? Mourût-il des suites des souffrances endurées dans ces prisons dont il fait un si noir tableau ? Se retira-t-il en Provence, où il prétendait être propriétaire, pour mettre à l'abri les derniers lambeaux de sa fortune ? Resta-t-il à Paris pour essayer de s'y faire une place dans le journalisme ? C'est ce que nous ne saurions dire. Le seul renseignement certain que nous ayons pu recueillir est qu'il ne revint pas à Lille.

Nous devons formuler contre Joseph Pâris le grave reproche d'avoir renié sa patrie. *Mon retour à la vie* est signé : « Joseph Paris de l'Epinard, Citoyen et Bourgeois de Genève, Imprimeur, Rédacteur de la *Gazette du Département du Nord* et Directeur de la Petite-Poste à Lille », et dans le cours de l'ouvrage il se donne comme Genevois et protestant. Cependant certains détails sur sa famille ne permettent pas de douter de son identité.

Terminons par quelques détails bibliographiques.

Le journal de Joseph Pâris, intitulé d'abord la *Feuille des Flandres,* devint à la Révolution la *Gazette du Département du Nord.*

Mon retour à la vie après quinze mois d'agonie doit aux exagérations dont il est rempli les honneurs d'une réimpression.

La collection des *Mémoires sur la Révolution française,* publiée de 1820 à 1826, est essentiellement une œuvre de parti. Le choix des *Mémoires,* certaines préfaces qui les accompagnent, démontrent surabondamment que les éditeurs ont eu pour but principal de faire connaître les mémoires royalistes et de mettre en relief les excès qui ont accompagné la Révolution.

C'est ainsi que la notice et les notes qui accompagnent les *Mémoires de Doppet* maltraitent indignement notre compatriote qui, loin d'être une nullité, a rendu d'éminents services. Les royalistes ne pouvaient lui pardonner d'avoir travaillé à la réunion de la Savoie à la France, et surtout d'avoir pris une grande part au siège de Lyon et à la répression de l'insurrection du Midi.

L'œuvre de Joseph Pâris, revue et fortement diminuée, figure dans un recueil en deux volumes de cette collection intitulé *Mémoires sur les prisons.* Le titre n'est plus *Mon retour à la vie,* mais l'*Humanité méconnue;* au lieu de 92 pages, il n'y en a plus que 39. On a retranché, en effet, non seulement les détails personnels qui auraient été indifférents à la grande majorité des lecteurs, mais encore les exagérations et les invraisemblances qui eussent fait douter de la sincérité de l'auteur. E. Levet.

J. BÉARD & SES ŒUVRES

RAPPORT A LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau pour être mis aux archives de la Société tout ce que j'ai recueilli jusqu'à présent des productions du poète J. Béard. D'une part sont les imprimés, de l'autre les manuscrits ; en tout 36 pièces.

Parmi les imprimés nous avons :

1° *Napoléon Bonaparte. — Epopée — Fragment.* Annecy. Fr. Saillet, 1844. Petit in-8°, p. 36. Dédié au roi Charles-Albert.

2° *Ma Thèse devant le Sénat.* Chambéry. Bachet, 1854. Petit in-8°, p. 66. Dédié à sa ville natale.

3° *Mon Recours au roi contre la sentence que je viens de subir comme médecin dans mon dernier procès.* Chambéry. Bachet, 1857. In-8°, p. 83. Dédié au roi (Victor-Emmanuel).

4° *Ma Lettre au Journaliste.* Chambéry. Bachet (sans date). Un feuillet, gr. format.

5° *Mon Adresse à l'Empereur.* Chambéry. Bachet (sans date). Un feuillet, gr. format.

6° *Un vieux Chevalier.* (Chanson française, 6 couplets. Feuille volante, 4 p. Sans date, ni lieu ; seulement *Avec permission*).

7° *Le Flageolet* (1852). Chambéry. Bachet. (Chanson française, 6 couplets ; feuille volante de 4 p.)

8° *Ma Chanson pour la Saint-Joseph, 1868.* Annecy. Robert, 1869. (Feuille volante de 4 p., gr. format, renfermant en outre sa chanson patoise *P' la Saint-Josët, 1869.*

9° *La Saint-Joseph, 1870.* Chambéry. A. Pouchet. (Feuille volante de 2 p.) Voir *Recueil complet* de ses chansons patoises, p. 18.

10° Une lettre adressée au rédacteur de *l'Albanais* (1re année, n° 13, 25 novembre 1866).

11° Une seconde lettre, où Béard continue à exalter sa ville natale. (*L'Albanais,* 1re année, n° 15, 16 décembre 1866.)

En outre, je joins à ce premier paquet trois numéros du *Journal du Commerce* qui renferment, l'un un article remarquable sur J. Béard par M. F. Descotes (2e année,

n° 36, 7 avril 1872) ; l'autre (n° 37, 14 avril), une pièce de vers de M. Constant Berlioz : *A la mémoire d'un Poète*; le troisième (n° 40, 5 mai 1872) contient la reproduction d'un article nécrologique qui avait paru dans la *Savoie thermale.*

Enfin, les trois brochures suivantes :

— *Recueil de Chansons anciennes et modernes. La Pasnaille,* de J. Béard, et *Lôs Vayrons,* de Liard, par A. Constantin. Annecy. Perrissin, 1878.

— *Chansons choisies de J. Béard,* par A. Constantin. Annecy. Abry, 1886.

— *Recueil complet des Chansons de J. Béard en patois savoyard,* par A. Constantin. Annecy. Abry, 1888.

Le paquet des manuscrits comprend, d'une part, deux chansons patoises et un couplet de la *Sérénâda,* qui n'ont pas paru dans le *Recueil complet* à cause de leur crudité et de leur inconvenance. L'une d'elles est une œuvre de jeunesse qu'il composa lorsqu'il étudiait la médecine à Lyon, où, selon ses expressions, « il mangeait le pain qu'il n'avait pas toujours et buvait parfois dans la coupe joyeuse des amis qui, faute d'autre chose, lui demandaient alors pour écot l'heureux refrain qu'il savait improviser » (*Ma Thèse devant le Sénat,* p. 7).

En outre il renferme : 1° un autographe contenant un quatrain en patois et un distique en français en l'honneur de la Maison de Savoie et de Victor-Emmanuel ; 2° une troisième chanson patoise qui ne m'est parvenue qu'après la publication du *Recueil complet des Chansons patoises de Béard.*

(*A suivre.*) A. CONSTANTIN.

L'INVASION DES BARBARES

ET

LA FORMATION DES LANGUES ROMANES

Mon cher Directeur,

Permettez-moi d'emprunter la publicité de la *Revue savoisienne* pour faire entendre une protestation qui me semble indispensable.

Dans la plupart des livres de vulgarisation où l'on entreprend d'expliquer le passage du latin aux diverses langues romanes, on lit des phrases dans le genre de celles-ci :

« Les Barbares [naturellement] ne purent pas se faire à
« ces déclinaisons qui indiquaient la relation des mots, à
« ces conjugaisons savantes qui distinguaient les temps et
« les modes des verbes. Pour éviter un désordre inintelli-
« gible, ils eurent recours au mécanisme plus simple de
« leurs dialectes nationaux ; ils employèrent des articles
« pour signaler les cas des mots, des auxiliaires pour mar-
« quer les changements de signification dans les verbes... »

Je copie ces lignes dans un excellent ouvrage, qu'on peut s'étonner de voir intervenir ici : *Les vieux Auteurs castillans,* de M. le comte de Puymaigre, dont il se publie en ce moment une nouvelle édition [1]. Cette explication ne figure ici qu'en passant et pourrait tout aussi bien ne pas s'y trouver, tandis qu'elle est fondamentale dans nombre d'autres ouvrages. Si je la relève, c'est que j'ai le livre sous

1 Trois volumes in-12. Paris, Savine, 1888. C'est une savante et consciencieuse histoire de la littérature espagnole avant le XVIe siècle, dont aucune autre ne peut tenir lieu.

la main, et qu'ensuite l'erreur qu'elle contient y est exprimée sous une forme nette et concise, qui en rend la réfutation plus facile.

L'auteur suppose d'abord que la langue des Barbares était beaucoup plus simple, plus analytique que celle des Romains, que ses substantifs n'avaient pas de cas, que ses verbes se conjuguaient à peine, qu'elle usait d'auxiliaires pour indiquer les *voix,* la voix passive entre autres ; que, dans cette langue, l'article placé devant les noms pouvait tenir lieu des cas, etc.

J'ai dit : *la* langue, parce qu'il s'agit ici d'une langue particulière, de la langue des Wisigoths ou Goths occidentaux qui se fixèrent en Espagne au commencement du ve siècle. Or, la langue que les Goths parlaient à cette époque nous est pleinement connue. Ce même Ulphilas, évêque de Dacie et de Thrace, que l'histoire nous montre allant demander à Valens dans quelle contrée les Goths pourraient s'établir sans porter ombrage à l'empire, a traduit la Bible en langue gothique. Cette traduction est perdue en grande partie, mais il nous en reste des fragments assez étendus pour qu'on ait pu reconstruire la grammaire de la langue, et cette grammaire ne ressemble aucunement à l'idée que certains grammairiens se faisaient autrefois d'un idiome barbare.

Dans cette langue, les substantifs et les adjectifs se déclinent tout aussi bien qu'en grec et en latin. On y voit même quatre déclinaisons régulières, sans compter les anomalies. La conjugaison est moins chargée de formes qu'en grec, mais elle ne le cède guère à celle du latin ; elle a, entre autres, un subjonctif très caractérisé. Ce qui peut étonner surtout ceux qui jugent d'après les habitudes de leur esprit, c'est qu'elle a une voix passive où l'auxiliaire *être* n'intervient pas, ni plus ni moins que le grec et le

latin. Le suédois moderne continue d'employer cette conjugaison passive que le gothique lui a léguée. De même que le latin dit : *amo,* j'aime, *amor,* je suis aimé, le suédois dit : *ælskar,* j'aime, *ælskas,* je suis aimé.

Quant à l'article, les Goths en avaient un, aussi bien que les Grecs. Cet article n'était autre que l'équivalent du français *ce, cette,* du latin *hic* et *ille,* avec lequel il se confondait par la forme et il s'employait dans les mêmes cas où le bas latin employait *hic* ou *ille,* bien que plus fréquemment, — mais ce déterminatif n'avait rien à voir avec les *cas* et ne pouvait dispenser de s'en servir. Dans aucune langue l'article ne sert à exprimer le rapport des mots entre eux. Cette fonction appartient essentiellement aux prépositions, c'est l'emploi plus fréquent des prépositions qui a fait tomber les cas en désuétude, les terminaisons des cas n'étant que des prépositions incorporées dans le mot et placées après au lieu d'être placées avant, des *postpositions.* Le rôle de l'article est tout autre : la preuve, c'est qu'on le voit figurer en grec, en allemand, etc., à côté des cas, sans qu'il y ait double emploi, et ce n'est que par une incroyable légèreté — j'emploie le mot poli — que Larousse a pu écrire dans sa *Grammaire supérieure* (p. 88), une phrase comme celle-ci : « Si les latins avaient connu l'article, « peut-être eussent-ils SUPPRIMÉ *les cas!* » Cela rappelle les Gascons de Nadaud :

> Si la Garonne avait voulu,
> Elle aurait parcouru le monde, etc.

Mais

> La Garonne n'a pas voulu.

Nous sommes moins bien renseignés sur la langue des Gaulois. Les inscriptions nous apprennent cependant qu'elle avait des cas, tout aussi bien que les langues des envahisseurs germains ou scandinaves. La grammaire de toutes

ces langues était fondée sur le même principe que celle des Romains. Ce dont ces peuples auraient eu le droit de s'étonner, ce qui aurait pu les dérouter dans l'acquisition d'une langue nouvelle, c'eût été de se voir en face d'une langue sans déclinaison, sans conjugaison passive, etc. Ils durent se trouver en pays de connaissance en présence de la grammaire des Romains, un peu moins compliquée, un peu moins savante que la leur, mais fondée sur le même principe.

Il faut donc renoncer au cliché que c'est l'intrusion des Barbares dans l'empire romain qui a transformé la langue synthétique des Latins en langues analytiques romanes. C'est l'effet contraire qui eût dû se produire. Les mathématiques ne nous enseignent-elles pas que *plus* par *plus* donne *plus* ($+ \times + = +$), deux langues compliquées en se multipliant l'une par l'autre auraient dû conduire à une langue plus compliquée encore, — et cela aurait pu arriver sans doute, si ces langues mises en contact ne s'étaient trouvées en présence d'une autre loi, d'un autre principe, la loi d'évolution.

Tout évolue dans le monde. Tout être vivant croît, grandit, se développe et se décompose, non pour être détruit, mais pour donner naissance à un autre être qui se nourrit de lui. Les langues ne sont pas soustraites à cette loi, et qu'on ne s'imagine pas qu'elles vont en se compliquant : leur histoire nous prouve que, comme tout ce que produit l'homme, elles vont en se simplifiant.

On s'est longtemps arrêté à l'hypothèse de plusieurs dieux avant de reconnaître un dieu unique. On a longtemps imaginé une quantité de cieux solides exécutant des mouvements compliqués dans l'espace céleste, avant de se décider à admettre un espace vide, relativement du moins, et les corps célestes se mouvant en vertu d'une loi unique. L'homme s'est épuisé longtemps à des travaux pénibles

avant de songer à se faire aider par des animaux et des machines, et, en fait de machines, on s'en est tenu longtemps aux plus compliquées. Voyez la savante machine de Marly. On a inventé l'arquebuse posée sur deux fourches avant le revolver, le briquet de pierre avec amadou avant les allumettes chimiques, les routes tortueuses et pénibles avant les routes directes et les chemins de fer... Dans la représentation même du langage, on a commencé par peindre les objets entièrement, puis on a éliminé par degrés ce qui était le moins caractéristique : écriture chinoise, écriture égyptienne. Quand on a commencé à peindre les sons, on a procédé d'abord par syllabes : dans l'écriture cunéiforme le signe *ba* n'a rien de commun avec le signe *ab*. On arrive enfin aux lettres, mais que de temps encore avant de parvenir à la notation algébrique, à la notation chimique !

Il en a été de même des langues. C'est la forme ultra-composée qui domine dans les langues des Sauvages. Chaque proposition avec tous ses détails accessoires se compose d'un seul mot. « Allons ensemble ce soir nous promener en voiture » = un mot, assez long sans doute, mais un seul mot. « Lieu où les hommes pleurent parce que l'eau est rouge » = un seul mot. (Voyez Maury, *La Terre et l'Homme*.) Peu à peu les parties de la proposition se désagrègent, les mots se désagglutinent, mais peu à peu. Les prépositions surtout restent attachées à la fin des mots, ce sont les cas. Ce n'est que très tardivement qu'on parvient à les isoler pour en faire des sortes d'exposants algébriques, de passe-partout. C'est tardivement aussi qu'on parvient à détacher les conjugaisons pronominale ou passive de la conjugaison active, et que l'on fait intervenir l'auxiliaire *être*. Dans quelques langues, le suédois par exemple, les deux formes subsistent côte à côte, et la forme avec auxiliaire est plus moderne et a quelque chose de prétentieux. La simplifica-

tion qui sépare le verbe de l'attribut pénètre lentement dans les esprits et les mots. L'esprit humain voit d'abord l'ensemble. C'est tardivement, par réflexion philosophique, qu'il arrive aux détails.

La grammaire d'une langue suit les progrès de la civilisation du peuple qui la parle. La complication de la grammaire est en raison inverse du progrès de la civilisation. Elle se simplifie et se réduit à mesure que l'on avance. Voyez en Europe : ce sont les derniers arrivés qui ont la grammaire la plus savante. La grammaire russe est beaucoup plus compliquée, beaucoup plus riche en anomalies et en exceptions que la grammaire allemande. La grammaire allemande est à son tour beaucoup plus savante et plus compliquée que la grammaire des langues romanes — elles n'en ont qu'une. — La plus simple, et par conséquent la plus parfaite, est celle de l'Angleterre, celle du pays qui est arrivé le premier à se donner un gouvernement libre.

Il en est de même de la tournure des phrases. Le langage des Sauvages, le langage même des Orientaux est beaucoup plus contourné que le nôtre. Celui de nos paysans est dans le même cas, toute proportion gardée. Les paysans normands parlent une langue qui en remontrerait à celle de Marivaux ou des Précieuses. J'en ai fourni ailleurs de nombreux exemples [1]. La simplicité dans le langage n'est pas le point de départ, c'est le point d'arrivée. Les écrivains de l'école décadente qui, en torturant la langue, croient aller en avant, vont tout simplement en arrière.

Mais ce travail d'évolution dans la langue se fait à l'intérieur de la langue même et indépendamment de tout stimulant extérieur. Lors même que les Barbares ne seraient pas venus, le latin ne s'en serait pas moins décomposé.

1 Voir *Marivaux et le Marivaudage*, in-8°. Plon, 1882.

Nous voyons dans les bas siècles l'emploi des prépositions se multiplier, les démonstratifs *hic*, *ille* apparaître fréquemment et préluder à leur transformation en article, etc. Voyez ce qui est arrivé au grec, placé cependant au milieu de circonstances défavorables et longtemps étouffé. Il n'en a pas moins évolué dans le même sens et substitué de plus en plus l'analyse à la synthèse. Nombre de formes ont disparu, le futur, simple autrefois, ne s'exprime plus qu'à l'aide d'un auxiliaire, etc., etc. Décomposition, dira-t-on, soit, mais recomposition aussi avec tendance vers un autre idéal, un idéal plus philosophique, mais moins artistique assurément.

Reconnaissons donc que ce n'est pas l'invasion des Barbares qui a déterminé la transformation du latin synthétique en langues analytiques. Tout au plus peut-on admettre que cette invasion des Barbares, en mettant diverses langues en présence du latin, a hâté l'évolution, à peu près comme un choc brusque imprimé à une masse d'eau refroidie qui semble dormir, détermine la congélation du liquide, ou, si on l'aime mieux, comme ces violentes agitations politiques dans les sociétés qui hâtent la réalisation de certaines réformes, réformes qui ne sont durables que lorsqu'elles étaient déjà préparées et avaient mûri dans les esprits. L'invasion des Barbares n'a donc joué en somme, dans cette transformation linguistique, que le rôle de cause occasionnelle.

Jean Fleury.

Saint-Pétersbourg, 17/29 juin 1888.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

13e ANNÉE. — BULLETIN N° 8. — AOUT 1888.

Pressions barométriques moyennes : 725,9 à Annecy, 685,5 à Leschaux, 710,58 à Mélan. Maxima le 10. Minima le 17 aux trois stations. Excursion du mercure : 10,6 à Annecy, 10,9 à Leschaux et 11,44 à Mélan.

Température. — En dessous de la moyenne, surtout les premiers jours, où la neige apparaît sur les hautes montagnes ; à Leschaux, gelée blanche le 2. Moyenne à Annecy du maxima 25°1, du minima 10°6, à 9 h. du matin 16°4. Moyenne générale : à Douvaine »°», à Chamonix 14°2, à Mélan 15°29, à Bonneville 15°6, à Leschaux 15°5, à Talloires 18°.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 17°3, de celle de puits 9°72, de rivière 12°3 ; du sol à Annecy à 0m,30, de profondeur 16°5.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois d'août : le		6	13	20	27	....
Thermomètre...	maxima.	14°7	19°7	20°7	13°7	.....
	minima.	—1°8	—0°2	0°	0°2	.....
Baromètre à 0°.....		628,9	632,8	629,1	628,9	.....

A cette station, le thermomètre descend en dessous de zéro les premiers jours et remonte jusqu'à 20°7. Le baromètre a pour maxima 638,1 le 10 et pour minima 621,8 le 17. Le 1er août la neige tombe jusqu'à midi, gelée blanche les 2, 19 et 21.

Pluie. — Dix jours pluvieux en moyenne donnant beaucoup d'eau. Maximum recueilli pendant le mois de 157m/m7 à 265m/m4 à douze stations. Minimum 71m/m1 à Annemasse.

Orages. — A Chamonix le 15, à Mélan les 5, 15, 17, 21 et 25, à Bonneville les 17 et 21, à Annemasse les 15 et 17, à Annecy les 15 et 21. La foudre tombe le 17 à Onion sur une maison qu'elle incendie.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

(Revue Savoisienne.) *Le Directeur-gérant :* A. Constantin.

SOMMAIRE :

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 9 novembre 1888.

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT, PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la correspondance : 1° d'une circulaire ministérielle du 30 août et du programme du prochain Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne ; 2° d'une lettre du secrétaire général du Congrès de Rumilly, relative à la réunion des sociétés savantes savoisiennes dans cette ville, les 27, 28 et 29 août.

LE MÊME se fait l'interprète des regrets de la Société en faisant part du décès d'un de ses membres correspondants les plus distingués, M. Le Fort, de Genève.

LE MÊME fait part à la Société de la distinction académique qu'un de ses membres effectifs, M. Mangé, vient de recevoir à l'occasion de l'inauguration du Lycée pour les services qu'il a rendus soit comme architecte, soit comme secrétaire de la Commission de météorologie du département.

L'assemblée nomme ensuite deux commissions pour juger, l'une, les œuvres d'art ; l'autre, les poésies présentées aux concours de 1888.

M. Lecoy de la Marche, ancien archiviste du département, et M. Revon Michel, qui vient de terminer d'une manière si brillante ses études de droit à la Faculté de Grenoble, sont reçus à l'unanimité membres correspondants.

M. Constantin dépose sur le bureau pour être mis aux archives de la Société un dossier comprenant tout ce qu'il a recueilli jusqu'à ce jour en fait d'écrits en prose et en vers de J. Béard. Il aurait voulu y ajouter une reproduction photographique des traits du poète rumillien, mais l'épreuve que possède Mlle Béard, sa sœur, est trop détériorée ; il a fallu y renoncer. Il donne ensuite lecture d'un rapport destiné à compléter ce qu'il a dit dans la Préface du *Recueil complet des Chansons de Béard,* et dont le commencement a déjà paru dans le précédent nº de la *Revue.*

Le même signale à l'attention de la Société le remarquable volume que le *Smithsonian Institution* vient de publier *(Smithsonian report, 1888)* et le dernier bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne (42e volume). Dans ce dernier se trouvent une étude très bien faite sur les *Usages, croyances, traditions, etc.* de l'Yonne et en outre un article sur les manuscrits que possède la cathédrale d'Auxerre. Un de ces manuscrits a pour nous un certain intérêt : à la fin du volume, sur la garde de la couverture, il y a un acte daté du dernier jour de février 1469, « duquel il résulte que noble Michel Ferratier, procureur de Pougy, mandement de Châteauneuf en Valromey, l'a vendu aux frères Jean Bertrand, prieur, et Jean Girardin, sous-prieur du couvent des frères prêcheurs de Chambéry, pour le prix de neuf florins d'or petit poids .. Notre manuscrit, à s'en rapporter aux tables de Cibrario, représenterait donc aujourd'hui une somme de 213 à 225 francs. »

Le secrétaire annonce qu'il cherchera à obtenir des

renseignements plus détaillés qui permettraient peut-être d'établir plus exactement qu'on n'a pu le faire jusqu'à présent le prix de copie des manuscrits en Savoie avant l'introduction de l'imprimerie en France.

M. Ritz rend compte de la souscription ouverte pour élever un monument funéraire à la mémoire de notre regretté compatriote J. Philippe. Il constate que la souscription s'élève au chiffre de 1,700 fr. MM. Dunant, Nanche et Maillard sont chargés de se concerter avec la famille pour l'exécution du monument.

M. Pissard donne lecture d'un curieux document de 1794, relatif à un projet de carême civique que le conseil d'administration voulait établir à Annecy. On le trouvera plus loin à la page 345.

M. E. Serand lit deux lettres extraites de la correspondance du sous-préfet de Bonneville au préfet du Léman. Ces documents, déposés aux Archives départementales, concernent les ascensions faites au mont Blanc, en 1808, par des habitants de Chamonix.

Dans la première lettre, écrite avec une charmante naïveté, le guide Jean-François Simond fait lui-même le récit de l'ascension qu'il entreprit, le 12 juillet 1808, avec son frère Jean-Baptiste, Eugène Couttet et les frères David et Julien Payot.

L'heureux succès de cette entreprise suscita de nouveaux émules parmi les Chamoniards, et deux jours après, le 14 juillet [1], une nouvelle caravane s'engageait dans les âpres solitudes des glaciers, montant hardiment à l'assaut du géant des Alpes. Elle était dirigée par le célèbre guide *Jacques Balmat,* dit le *Mont-Blanc,* accompagné de ses

1 Cette date, d'après ces documents authentiques, permet de rectifier l'erreur commise par la plupart des auteurs, qui placent cette ascension en 1809.

deux fils, — Ferdinand, âgé de 22 ans, et Gédéon, qui n'en comptait que 14, — de Pierre-Marie Frasserand, ex-hussard, et de ses beaux-frères Jean-Michel et Victor Tairaz (ce dernier ne pesait pas moins de 237 livres, poids de Genève).

Mais voici le plus piquant de l'histoire : ces galants montagnards avaient décidé une fille de Chamonix, *Marie Paradis,* âgée de 28 ans, à partager leurs fatigues et leurs émotions. Avec un courage qui fait honneur à son sexe, la jeune montagnarde surmonta tous les obstacles semés sur son chemin, franchissant les précipices, côtoyant les crevasses bleuâtres aux mystérieuses profondeurs. Cependant, lorsqu'on fut à un quart d'heure environ de la cime, Marie Paradis se sentit fatiguée par la raréfaction de l'air. — Allait-elle rester en route si près du but ? Heureusement, ce ne fut qu'un malaise passager, car, soutenue par ses hardis compagnons de route, elle arriva au sommet où tous les excursionnistes furent, pendant vingt minutes, ravis d'admiration devant l'imposant spectacle qui s'offrit à leurs regards.

Ainsi, Marie Paradis, dont le nom figure avec honneur sur la liste des ascensionnistes, est la première femme qui ait affronté avec succès les émouvantes péripéties de l'ascension du *belvédère européen.*

Ces quelques détails sont contenus dans la seconde lettre écrite par le maire de Chamonix au sous-préfet de Bonneville ; celle-ci nous apprend en outre que le premier qui ait fait, en 1808, l'ascension du mont Blanc est le nommé Joseph-Marie Simond, dit Montillet ; parti seul de chez lui, vers le 8 juillet, il éprouva de grandes difficultés à se frayer un passage dans la neige qui était très dure, n'ayant pour toute subsistance pendant deux jours et demi qu'un morceau de pain d'avoine et une demi-bouteille d'eau-de-vie.

M. L'ARCHIVISTE fait circuler les dons et les échanges reçus depuis la dernière séance.

Dons faits au Musée par

M. BELLY, ancien percepteur :

1° Sceau en cire à l'effigie de Louis XVIII ;
2° Grand sceau en cire de l'ordre royal de Saint-Louis ;
3° Six instruments en silex, provenant de Solutré.

M. BRACHET F., à Albertville :

Un *Asterophyton arborescens.*

M. CABAUD Paul, à Annecy :

« Le mont Blanc au lever du soleil, vu des lapiaz du Parmelan », grande toile (salon de 1886).

M. COLLOMB Félix, d'Annecy :

57 monnaies de Chine, du Japon et des possessions anglaises aux Indes.

M. COPPIER Ch., à Annecy :

1° « Une exécution au Maroc », eau forte d'après le tableau de Regnault ;
2° Portrait de M. Jules Philippe.

M. BOCH, maire d'Annecy :

« Les Illusions perdues », eau forte de Ch. Coppier, d'après le tableau de Gleyre.

Hoirs de LAPERROUSAZ Christin, tambour-major de la garde nationale d'Annecy :

Sa canne et son sabre.

M. MAILLARD G. :

Fossiles, environ 100 échantillons.

MAIRIE D'ANNECY :

1° Sceau du collège Chappuisien ;
2° Gravure sur cuivre d'après Le Poussin : « Le Déluge » ;
3° Id. « Leçon d'humanité ».

M. Paclet Marie, à Annecy :

1° Photographie d'un groupe de francs-tireurs du Mont-Blanc 1870-1871 ;

2° Insignes de la Société mutuelle d'Annecy et environs.

M. Périllat Louis, à Bovagne :

Un aigle Jean-le-Blanc, tué à la Balme-de-Sillingy. (Cet exemplaire n'a pu malheureusement être utilisé, les grandes chaleurs l'ayant décomposé pendant le trajet à Genève.)

M Serand E. ;

Fragment de poterie romaine (anse) avec marque du fabricant.

Livres reçus de MM. :

Barbier V. Chemin de fer du Revard, par V. Barbier. Aix-les-Bains, 1888.

Constantin A. Recueil complet des chansons de J. Béard, par A. Constantin. Annecy, Abry 1888. Gr. in-8°, p. VIII-72. (Paru en partie dans la *Revue savoisienne.*)

— Dossier de 36 pièces tant imprimées que manuscrites se rapportant à J. Béard.

Falconnet J. Une ascension au mont Blanc et études scientifiques sur cette montagne. Annecy, Niérat 1888. Gr. in-8°, p. 160. (Extrait des *Documents de l'Académie salésienne.*)

Lavalette (F. de). Polémiques alpines. Une rectification. Gap, 1888.

Lecoy de la Marche. L'Esprit de nos aïeux. Paris, Marpou et Flammarion, in-12 ; p. XVII-306.

Levet Eugène. Causeries d'un bibliophile savoisien. Joseph Pâris de l'Epinard. Annecy, Abry 1888 ; in-8°, p. 16. (Extrait de la *Revue savoisienne.*)

Miquet Fr. Un émigrant Chablaisien, J.-Cl. Hudry. Annecy, Abry 1888 ; in-8°, p. 40. (Extrait de la *Revue savoisienne.*)

Nicollet B. Ecrits de B. Nicollet, publiciste à Grenoble. Notice bio- et bibliographique.

Vere (Maurice de). A travers Barcelone et son exposition. Barcelone 1888.

La Société vote des remerciements à MM. les donateurs.

Le Secrétaire, A. Constantin.

RÉSUMÉ
DES
OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
FAITES A ANNECY
ET DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
pendant l'année 1887.

(Suite et fin.)

IV. — Température de l'eau.

Température de l'eau du lac d'Annecy, comparée à celle du sol à 0m,30 de profondeur et à celle de l'air à 9 h. du matin.

	Air	Sol	Eau		Air	Sol	Eau
Janvier......	—4°7	2°7	4°2	Juillet.......	21°9	18°5	20°8
Février......	—3,0	1,6	3,7	Août........	18,2	18,0	19,7
Mars..	1,8	1,9	4,5	Septembre...	13,2	15,9	16,5
Avril........	8,3	6,5	6,7	Octobre	5,4	10,1	10,3
Mai.........	12,0	10,4	10,5	Novembre ...	2,8	6,9	7,5
Juin.........	19,8	15,0	16,1	Décembre ...	—1,3	4,3	5,4

Moyennes annuelles : Air 7°87, sol gazonné 9°32, eau du lac 10°19.

Depuis douze ans, la température de l'eau du lac a toujours été supérieure à 11°, sauf en 1879. Celle du sol gazonné atteignit 10°35 en 1883, seule année d'observation complète. On voit toujours mieux se dessiner le minimum de 1887.

Voici les températures extrêmes observées : dans le sol 20° le 10 août, 1°3, le 4 mars ; à la surface de l'eau 23°3 le 28 juillet, 1°7 le 11 février, écart 21°6. La saison des bains, réglée sur une température non inférieure à 18°, a duré du 17 juin au 8 septembre.

Températures d'un torrent et d'un puits à Mélan, comparées à celle de l'air à 9 h. du matin, en 1887.

	Air	Foron	Puits		Air	Foron	Puits
Janvier...	—8°50	»	10°14	Juillet....	20°93	16°70	7°70
Février...	—5,71	»	8,17	Août.....	17,84	14,80	9,08
Mars.....	0,15	»	7,12	Septembre	13,66	12,75	11,22
Avril	8,46	6°35	6,12	Octobre ..	4,74	8,52	12,48
Mai......	10,68	8,62	6,10	Novembre	2,12	»	12,02
Juin......	18,63	16,90	6,82	Décembre	—4,33	»	10,98

Moyennes annuelles : Air 6°56, Foron 7°05, puits 9°00.

Températures extrêmes observées à la surface du Foron : 18°2 le 25 juillet, rivière gelée en janvier, février et décembre ; à la surface du puits : 12°7 le 24 octobre, 5°8 le 25 avril, écart 6°9. Il y a très peu de variation avec l'année précédente.

V. — Humidité.

Etat hygrométrique de l'air à 9 h. du matin, en 1887.

	Annecy	Mélan	Leschaux		Annecy	Mélan	Leschaux
Janvier...	»	95,3	71,0	Juillet....	72,0	70,4	68,0
Février...	»	93,3	83,0	Août.....	74,0	75,6	67,0
Mars.....	86,0	85,1	93,0	Septembre	80,0	70,9	74,0
Avril	71,0	67,6	74,0	Octobre ..	90,0	85,7	82,0
Mai......	78,0	73,1	80,0	Novembre	92,3	89,8	77,0
Juin	67,0	63,8	62,0	Décembre	92,0	91,1	92,0

Moyennes : Annecy 80,2 ; Mélan 80,1 ; Leschaux 76,9.

VI. — Evaporation.

Millimètres d'eau évaporée à Annecy et à Mélan, en 1887.

	Annecy	Mélan		Annecy	Mélan
Janvier........	»	2,9	Juillet.........	98,8	69,5
Février	»	10,3	Août	84,0	58,5
Mars..........	»	23,3	Septembre.....	43,8	39,1
Avril	»	63,8	Octobre.......	13,6	23,0
Mai	52,7	49,2	Novembre.....	»	16,1
Juin	106,7	91,2	Décembre	»	6,2

Totaux : 399,6 à Annecy et 454,1 à Mélan.

Maximum en 24 heures : 5,3 le 22 juin à Annecy ; 5,0 le 22 juin à Mélan. Rarement les maxima ont été aussi faibles que cette année, et cependant l'été fut très chaud.

Talloires nous a donné quelques chiffres sur son état hygrométrique, nous les donnons ci-après, comparés avec Annecy :

	Humidité		Évaporation	
1887	Talloires	Annecy.	Talloires	Annecy
Août.............	68,0	74,0	116,7	84,0
Septembre.........	82,2	80,0	49,8	43,8
Octobre	84,4	90,0	34,6	13,6

Cette comparaison, quoique sommaire, fait voir que le climat serait plus sec à Talloires qu'à Annecy.

VII. — Pluie et neige.

Résumé des observations sur la pluie et sur la neige faites en 1887, dans le département de la Haute-Savoie.

ALTITUDES.	STATIONS	JOURS PLUVIEUX OU NEIGEUX	EAU TOTALE RECUEILLIE	NEIGE MESURÉE		
				épaisseur sur le sol.	eau correspondante.	coefficient.
	Bassin du lac Léman.		millimèt.		millimèt.	
1162m	Col des Gets	83	1228.2	3m91	325.9	83.3
818	Le Biot (vallée de la Dranse)	113	1278.6	1.98	188.8	95.4
395	Saint-Gingolph	120	940.3	1.12	69.9	62.4
380	Evian-les-Bains	107	880.9	»	»	»
428	Douvaine	121	871.6	0.67	42.7	63.7
462	Saint-Julien	»	»	»	»	»
	Bassin de l'Arve.					
1044	Chamonix	114	988.1	2.44	236.3	96.8
1184	Les Contamines	»	»	»	»	»
1113	Col de Megève	110	1159.5	2.20	285.3	129.7
555	Sallanches	120	972.5	0.74	89.3	120.7
629	Mélan (vallée du Giffre)	132	1249.8	1.44	142.6	99.0
449	Bonneville	100	882.6	0.92	70.0	76.0
435	Annemasse	88	676.6	0.68	45.7	67.2
	Vallée des Usses.					
773	Cruseilles	120	888.8	0.92	111.2	120.8
259	Seyssel	62	820.0	»	»	»
	Bassin du Fier.					
1650	Pic du Semnoz	»	984.3	»	»	»
931	Col de Leschaux	140	1091.1	2.72	246.1	90.5
712	Seythenex (vall. de l'Eau-Morte)	105	1061.6	1.86	114.1	61.3
507	Col de Faverges	93	994.7	1.07	108.7	101.6
478	Talloires	107	1144.8	»	»	»
448	Annecy	123	1115.8	1.60	77.2	48.3
334	Rumilly (vallée du Chéran)	116	942.7	0.93	53.3	57.3
688m	Moyennes	109	1008.6	1m58	137.9	85.9

VIII. — Lacs et rivières.

Le tableau qui précède fait voir que les pluies ont été faibles partout ; les neiges ont été considérables dans les lieux

de moyenne altitude, tels qu'Annecy où elles ont atteint la plus grande épaisseur notée depuis trente-cinq ans, mais faibles comme les pluies dans les montagnes où d'ailleurs les mois d'été et surtout le mois de juin ont été fort beaux.

Grâce à cette température élevée, le lac Léman approche de son maximum dès le 22 juin, ne quittant plus la cote 1^{m}50 jusqu'au 23 septembre et ne la dépassant que de 0^{m}08 le 25 juillet. L'étiage s'est produit le 9 mars, avec la cote 0^{m}41 ; l'oscillation de l'année aurait donc été seulement de 1^{m}17 si, pendant les froids d'octobre, un deuxième étiage ne s'était présenté, plus bas que le précédent de 0^{m}10. Depuis de longues années on n'avait pas vu en automne les basses eaux du Léman ; c'est presque toujours à la fin de l'hiver qu'elles sont constatées. Mais, par une singularité non moins grande, voilà qu'elles se sont remises à monter lentement depuis le 29 octobre jusqu'au 20 décembre, époque où elles ont gagné la cote 0^{m}91, qui peut être considérée comme un deuxième maximum en cette année d'exceptions et de surprises.

Le lac d'Annecy n'a pas été moins mouvementé. Bas en hiver, il remonte au printemps suivant sa loi, descend pendant la sécheresse de l'été, atteint un nouvel étiage en octobre et monte presque aussi haut que la première fois en décembre. Ses niveaux extrêmes sont 1^{m}04 le 5 juin et 0^{m}28 le 9 octobre.

Etiage de l'Arve à Sallanches, 0^{m}79 le 26 février ; hautes eaux 2^{m}05 le 14 juillet et 2^{m}10 le 14 août, deux cotes de régime dues à la fonte des neiges ; une troisième crue irrégulière a lieu en décembre, sous l'action des pluies, elle atteint 2^{m}04.

A Bonneville, la même rivière donne 0^{m}04 le 5 mars pour son étiage, 1^{m}88 le 3 juin pour premier maximum, et 2^{m}13 le 10 décembre. Pendant les derniers jours de ce mois de

décembre, l'Arve charrie des glaçons et ses affluents sont gelés à leur embouchure.

IX. — ORAGES.

Jours orageux dans la Haute-Savoie pendant l'année 1887.

(Les orages avec grêle sont marqués du signe *.)

Janvier .... »

Février .... »

Mars : le 11 à Faverges, 11 et 12 à Annecy 2

Avril : le 7 à Annemasse, Vétraz-Monthoux*, Mélan*; le 8 à Cruseilles, le 11 à Annecy, le 24 à Bonneville, Annemasse, Seythenex, Leschaux, Annecy ; le 25 à Mélan, le Biot, Bonneville* ; le 26 à Talloires, Mélan* 6

Mai : le 3 aux Gets, Bonneville, Seythenex, Leschaux, Annecy, Andilly (foudre) ; le 4 à Mélan, Talloires* ; le 5 à Douvaine, Annemasse, Leschaux ; le 16 à Annemasse ; le 17 à Vétraz-Monthoux* ; le 21 à Douvaine ; le 24 à Faverges ; le 31 à Mélan, Bonneville, Seythenex, Leschaux, Annecy 8

Juin : le 1 à Talloires ; le 2 au Biot, Leschaux ; le 20 à Leschaux, Annecy ; le 25 à Bonneville ; le 26 au Biot, Annemasse, Leschaux, Annecy 5

Juillet : le 1 au Biot, Faverges, Leschaux ; le 2 à Douvaine ; le 6 à Faverges ; le 13 au Biot, Douvaine, les Contamines, Sallanches, Leschaux ; le 14 à St-Gingolph*, Douvaine, Talloires ; le 15 au Biot, Douvaine, Cruseilles, Leschaux, Annecy ; le 19 au Biot, Douvaine, Annemasse ; le 20 à Annemasse, Leschaux, Annecy ; le 21 aux Contamines*, Annemasse, Seythenex ; le 22 au Biot*, Douvaine, Mélan, Bonneville, Annemasse, Cruseilles*, Frangy*, Seythenex, Leschaux, Annecy, Rumilly (foudre) ; le 23 à St-Gingolph*, les Contamines, Faverges ; le 25 à Annemasse, Cercier (foudre) ; le 26 aux Contamines, Mélan, Bonneville, Cruseilles, Faverges, Annecy ; le 30 à Bonneville, Annemasse, Leschaux ; le 31 à Douvaine, Mélan, Annemasse, Talloires, Leschaux 15

Août : le 1 à Douvaine, aux Contamines*, Sallanches, Samoëns (foudre), Mélan, Bonneville, Pontchy (foudre) ; le 2 à Sallanches ; le 13 à Douvaine, Mélan, Bonneville, Seythenex, Les-

chaux, Annecy ; le 14 au Biot, les Contamines, Sallanches ; le 16 au Biot, Douvaine, Bonneville, Annemasse, Cruseilles, Seythenex, Annecy ; le 17 à Sallanches, Leschaux ; le 18 à Sallanches ; le 20 à Annecy ; le 21 à Sallanches ; le 25 à Leschaux. 10

Septembre : le 3 à Douvaine ; le 4 à Douvaine, Mélan, Bonneville, Annemasse, Seythenex, Leschaux, le Semnoz *, St-Jorioz (foudre), Annecy, St-Pierre (foudre), Petit-Bornand (foudre) ; le 5 à Sallanches ; le 7 à Bonneville, Annecy ; le 17 à Saint-Jorioz (foudre) ; le 19 à Sallanches, Bonneville, Leschaux, Annecy. 6

Octobre.. »

Novembre : le 8 à Mélan * 1

Décembre... »

Total des jours orageux......... 53

Orages avec grêle 10. Coups de foudre 9.

Jours orageux à Annecy : mars 1, avril 2, mai 2, juin 2, juillet 4, août 3, septembre 3, total 17, nombre normal.

Les orages les plus violents sont ceux du vendredi 22 juillet et du samedi 20 août.

X. — Résumé agricole.

Belles fenaisons dans les plaines, par suite du beau mois de juin, maigres dans la montagne, à cause de la sécheresse persistante. La qualité de 1886 était meilleure. La baisse considérable sur le prix des vaches est due en partie à la mauvaise récolte des foins dans les hautes vallées : on a eu de la peine à nourrir le bétail.

Moissons bien mûres, beau blé d'automne ; mais la sécheresse a nui aux céréales semées au printemps, telles que les orges, les avoines et les blés de Pâques ou blés *trésal* [1].

Beaucoup de pommes de terre et assez bonnes. On craignait de les voir se dessécher, mais les pluies de la deuxième quinzaine d'août les ont complètement rétablies.

[1] Ce mot de blé *trésal* est moins usité chez nous qu'en Tarentaise. Dans l'Ardèche, on dit *transaou* et, dans le Midi, *estransaliou*, de *transhiemalis*, semé après l'hiver.

Peu de prunes, fort peu de pommes, passablement de poires, très sucrées ; des noix excellentes, en moyenne quantité [1] ; châtaignes petites, mais bien mûres et savoureuses ; celles cueillies après le 15 octobre ont gelé.

Inutile de parler de la récolte des sarrasins, qui se fait généralement du 15 au 25 de ce mois, elle a été nulle comme il arrive d'ailleurs presque tous les ans depuis 1877. L'époque moyenne des premières gelées d'automne, d'après nos observations séculaires, n'arrive cependant que le 26 octobre, ce qui justifie chez nous la culture du sarrasin.

Grâce à la maturité du raisin, la vendange a été bonne, mais de faible importance par suite des fléaux qui vont en se multipliant sur la vigne.

L'année 1887 a été meurtrière pour les oiseaux : grives, merles, étourneaux, bécasses, alouettes, bergeronnettes, mésanges, vanneaux ont été décimés par les froids de notre long hiver, aussi les insectes ont-ils fait beaucoup de dégâts aux légumes, aux racines et aux fruits.

Rapprochée de son chiffre moyen, la mortalité de la ville d'Annecy a été forte, surtout pendant l'hiver où des fièvres scarlatines ont régné. Par contre, elle a été faible en été et en automne. Voici les termes de comparaison :

	1887	Normale	Excédent
Décès du 1er semestre	182	148	+34
— 2e —	110	124	—14
	292	272	+20

E. Tissot.

Annecy, le 29 septembre 1888.

1 Jamais nous n'avions vu les feuilles des noyers atteindre un pareil développement, elles mesuraient jusqu'à 22 centimètres de longueur sur 12 de largeur.

LA MAISON DE CHISSÉ

(Suite.)

VIII. — Rodolphe de Chissé,

évêque de Grenoble, archevêque de Tarentaise,
frère des precédents.

Rodolphe de Chissé avait, à l'exemple de son frère aîné, embrassé l'état ecclésiastique. Il devint chanoine de Genève et, comme nous l'avons dit précédemment, il joua un certain rôle dans la cession du Dauphiné à la France. Aussi, le roi le récompensa-t-il en lui accordant un bénéfice assez important. En 1351, une année après la mort de son frère, il fut sacré évêque de Grenoble par le patriarche d'Alexandrie, Humbert, dauphin.

Amédée VI, fils du comte Aymon de Savoie et de Yolande Paléologue de Montferrat, était né à Chambéry, le 4 janvier 1334, et, le 25 juin 1343, il succéda à son père. Au retour d'un voyage qu'il avait fait en Piémont avec ses tuteurs, le baron de Vaud et le comte de Genève, pour châtier l'insolence de quelques villes rebelles, il voulut donner à Chambéry un tournoi solennel. Le héraut de Savoie, vêtu du tabart écarlate à la croix d'argent, alla, suivi de deux gardes d'honneur, le publier à son de trompette dans les Etats voisins, et le jeune Amédée adressa des invitations à tous les gentilshommes célèbres par leur adresse et leur courage. La chevalerie était en grand honneur dans les Etats de Savoie, où elle faisait l'ornement de la cour. Elle s'y est longtemps maintenue, plus longtemps qu'ailleurs peut-être, et il est certain qu'elle y a laissé des traces ineffaçables.

« Cependant, dit le marquis Costa, il n'est aucun pays

où l'autorité suprême ait travaillé plus constamment à comprimer la noblesse, et où les circonstances aient mieux secondé ses efforts pour remplir ce but. »

Une affluence considérable de gentilshommes s'empressa d'accourir à Chambéry pour assister au tournoi. Les principaux tenants furent : le comte de Savoie, les seigneurs de la Chambre, de Chevron, de Challes, de la Dragonnière Mallet, d'Orlié, de Candie, de Gerbaix Sonnaz, de Chabod Lescheraines, de Bressieu, de Baugé, de Menthon, de Vergé, de Terpré, de Valevoir, de la Forêt, de Miolans, de la Baume Montrevel de Grandmont. Au jour fixé pour les fêtes, les galeries qui environnaient la lice étaient envahies par une foule de prélats, de grands seigneurs et d'illustres châtelaines. Le drap d'or, le velours, l'écarlate sur lequel rutilaient les broderies d'or et chatoyaient les pierreries, revêtaient cette brillante assemblée. Le premier jour, les combattants, au nombre de vingt, entrèrent dans la lice, conduits chacun par une demoiselle à cheval. Chacun d'eux combattait pour sa dame, dont il avait revêtu les couleurs. Les devises les plus fières et les plus chevaleresques avaient été choisies par les tenants. La Chambre avait pris celle de sa maison : *Altissimus nos fundavit* ; Bussy : *Encore ne me tenez* ; le sire de Luyrieux : *Belle sans blasmes* ; le seigneur de Villars : *Point de plus, peu de pairs, prou de pires.*

Le prix du premier jour fut remporté par Antoine de Grandmont ; le second jour, par Pierre, comte d'Hochberg, et le troisième par le sire Thibaud de Suchute.

« Amédée de Savoie y parut, dit la chronique de Champier, couvert d'armes vertes, le haut plumail sur le casque vert, le destrier orné d'un caparaçon vert à grosses campanes d'argent. » Sa cotte d'armes était ornée d'une broderie d'or et de perles ; sa devise : *Vires acquirit eundo,*

était relevée en or sur son écu d'argent niellé de vert. Tous ses gens portaient une livrée verte. Cette couleur était celle des anciens chevaliers errants ; c'est pourquoi le chevaleresque Amédée l'avait choisie : aussi dès lors il fut surnommé le comte Vert.

Edouard III, roi d'Angleterre, avait, cette même année 1348, fondé l'ordre, devenu si célèbre, de la Jarretière, dans les circonstances suivantes. La comtesse de Salisbury laissa tomber à un bal sa jarretière, enrichie de brillants. Le roi se précipita pour la ramasser, et, comme il se relevait, voyant que les seigneurs présents souriaient malignement : « Honni soit qui mal y pense », s'écria-t-il ; puis il ajouta : « Tel s'est moqué de cette jarretière qui s'estimera heureux d'en porter une semblable. » Quelques jours après, il réunit un certain nombre des plus illustres gentilshommes d'Angleterre et les décora d'une jarretière en velours bleu : l'ordre de la Jarretière était fondé. Parmi les premiers chevaliers, nous citerons Thomas de Beauchamp, comte de Warwick ; Roger Mortimer, comte de March ; Williams de Bohm, comte d'Hereford ; Richard Fitz Allan, comte d'Arundel ; Enguerrand de Coucy, comte de Bedfort ; Jean de Montfort, duc de Bretagne, et un vassal de Savoie, Pierre de Grailly-Foix, captal de Buch, sire de Veigy en Chablais, sénéchal de Guyenne.

Amédée VI voulut, à l'exemple d'Edouard III, fonder un ordre de chevalerie qu'il décernerait aux seigneurs distingués par leur courage et leur naissance. En 1362, il distribua à quinze chevaliers des plus illustres par leurs mérites un collier d'or formé de lacs d'amour et portant la devise FERT plusieurs fois répétée. L'on prétend que cet ordre eut pour origine une intrigue amoureuse et que le collier de lacs d'amour était fait en souvenir d'un bracelet de ses cheveux que lui avait donné sa dame. Cette légende

est sujette à caution. Voici les noms des quatorze premiers chevaliers du Collier :

Amé, comte de Genève ; Antoine, seigneur de Beaujeu et de Dombes ; Hugues de Châlons, baron d'Arlay ; Aimon de Genève, seigneur de Varey ; Jean de Vienne, seigneur de Rollan et Bonencontre, amiral de France ; Guillaume de Grandson, seigneur de Saint-Croix ; Guillaume de Chalamont, seigneur de Meximieux et de Montany ; Rolland de Veissy ; Etienne, bâtard de la Baume, seigneur de Saint-Denys, de Chausson et de Chavannais, amiral et maréchal de Savoie ; Gaspard de Montmayeur, baron d'Hermance, seigneur de Villarsallet ; Barle de Foras ; Theunard de Monthoux ; Amé de Bonnivard ; lord Richard Musart. Thomas de Savoie, évèque de Turin, fut le premier chancelier de l'Ordre.

En 1364, le comte de Savoie partit pour secourir Jean Paléologue, empereur de Constantinople. A son retour, l'année suivante, il trouva l'Italie en armes contre les Visconti. Chargé de commander l'armée formée contre ces princes ambitieux, il remplit cette charge à la satisfaction générale et termina ces guerres par un traité de paix générale, conclu en 1382. Dans l'intervalle, l'empereur Charles IV, allant à Avignon visiter le pape Urbain VI, s'arrêta en Savoie. L'empereur fut reçu à Chambéry avec une magnificence sans exemple, et les fêtes les plus somptueuses furent données en son honneur. Le comte Vert, en sa qualité de prince du Saint-Empire, lui prêta hommage de foi et de fidélité. Plein d'estime pour le courage, la science et les vertus du comte de Savoie, l'empereur lui donnait le titre de vicaire impérial sur les évêchés de Sion, de Lausanne, de Genève, d'Aoste, d'Ivrée, de Turin et de Belley et sur l'archevêché de Tarentaise ; et encore sur le comté de Savoie, l'archevêché de Lyon et l'évêché de Mâcon en ce qui

dépendait de l'Empire. Un grand banquet impérial fut offert à l'empereur dans la grande salle du château de Chambéry. Assis sur un trône, sous un dais, Charles IV était servi par le comte de Savoie et ses principaux barons, à cheval et armés de toutes pièces. Les viandes qu'on servait étaient pour la plupart dorées. Sur d'immenses plats d'argent gisaient des paons et des faisans rôtis, ornés de leur brillant plumage. Des pages, dirigés par le grand maitre d'hôtel, s'occupaient du menu service ; des écuyers tranchants découpaient les viandes ; le grand échanson avait sous ses ordres une armée de sommeliers, chargés de servir les vins les plus rares et les plus exquis. On ne se fait pas idée d'une telle magnificence. Charmé de se voir reçu avec tant de somptuosité, l'empereur conçu pour le comte de Savoie une véritable amitié, il désira que ce prince l'accompagnât dans son voyage, et, comme un désir impérial n'était qu'un ordre déguisé, Amédée s'empressa d'obéir.

A Avignon, Amédée eut une occasion nouvelle d'exercer son ascendant sur le despote impérial. Il pria Charles IV d'établir à Genève une Université de sept arts libéraux, de théologie, de droit canon, de droit civil et de médecine ; l'empereur s'empressa d'acquiescer à cette demande : il fit plus, il voulut que le comte Vert acceptât le titre de conservateur des privilèges qu'il accorda à cette Université, et que Genève lui fut soumise comme vicaire général de l'Empire. Le comte palatin, duc de Bavière, le duc de Berry, le duc d'Anjou, l'archevêque de Narbonne, les évêques de Worms, de Spire et d'Aoste furent présents à cet acte. En retournant en Allemagne, Charles IV voulut visiter le célèbre monastère de Saint-Maurice en Valais. Le comte l'y conduisit et lui fit présent de la tête de saint Sigismond, roi de Bourgogne ; l'abbé lui donna une relique de saint Maurice.

En 1380, le roi Charles VI succéda à son père Charles V qui venait de mourir. Le comte de Savoie fut invité à assister au sacre qui se fit à Reims, le dernier dimanche d'octobre. Au festin qui suivit ce couronnement, le roi de France voulut être servi, comme l'avait été Charles IV dans son voyage en Savoie. Le connétable Olivier de Clisson, le sire de Coucy, le maréchal de Sancerre, Jean de Vienne et Guy de la Trémoille, revêtus de cottes de drap d'or et à cheval, servaient et portaient les plats.

Enfin, après un règne aussi brillant qu'agité, le comte Vert de Savoie mourut de la peste à Naples, le 2 mars 1383, et son corps fut ramené en Savoie et enseveli à Hautecombe. De son mariage avec Anne de Bourbon [1], il n'eut que deux fils dont l'aîné lui succéda sous le nom d'Amédée VII.

Du vivant de son père, ce jeune prince portait le titre d'Amé Monsieur. « En 1383, dit Costa, il se distingua en Flandre à la suite du roi Charles VI. » Nous reprendrons plus tard l'historique de son règne, malheureusement trop court. Lorsque, vers 1340, l'empereur Charles IV voulut placer sur la tête de son fils, celui qui devint plus tard Winceslas l'Ivrogne, la couronne impériale, il concéda des privilèges particuliers aux pays dont il désirait gagner les suffrages. Le Dauphiné reçut de nombreuses prérogatives dont le royal Dauphin, le gouverneur de Dauphiné et Rodolphe de Chissé furent nommés conservateurs. L'année suivante, ce dernier fut transféré au siège archiépiscopal de Tarentaise, où il succédait à Humbert de Villette de la Maison de Chevron. A la tête de la noblesse de Savoie se trouvait alors l'illustre famille de Montmayeur. Ses richesses égalaient son antiquité et sa puissance ; elle possédait

1 Fille du duc Pierre et d'Isabelle de Valois.

les baronnies de Montmayeur, de Bassy et de Silans, les seigneuries des Bauges, d'Apremont, des Marches, de Montagny, de Candie et du Désert. Malheureusement trop haut placés pour craindre la colère du souverain, trop riches pour n'être pas corrompus, trop corrompus pour ne pas faire retentir leurs scandales dans toute la Savoie, les Montmayeur étaient aussi trop fiers pour se laisser représenter leurs crimes et pour subir une répression quelconque. Ils justifiaient bien leur cruelle devise : *Unguibus et rostro.*

Rodolphe de Chissé, d'un caractère rigide et sévère à l'excès, voulut faire des représentations aux seigneurs de Montmayeur, dont les mœurs scandaleuses et les rapines sans nombre faisaient l'effroi de son diocèse. Ils étaient ses vassaux et lui devaient hommage pour la seigneurie de Briançon qu'ils possédaient en sa comté de Tarentaise. Les Montmayeur ne reculaient pas devant un crime ; un spadassin, un poignard et un sac d'or, c'était là tout ce qu'il fallait. Peu soucieux de la colère du souverain et ne craignant pas plus les foudres papales que la hache du bourreau, ils résolurent de mettre à exécution le sacrilège dessein qu'ils avaient formé de se débarrasser d'un ennuyeux *grondeur.* Un de leurs vassaux, Pierre de Comblou, fut chargé de diriger la troupe des meurtriers.

Rodolphe de Chissé habitait alors le château de Saint-Jacques avec toute sa cour. Un soir, la bande commandée par Comblou pénétra dans le château, probablement à l'aide de quelque trahison ; tous les serviteurs de l'archevêque furent égorgés, et Rodolphe de Chissé, confié aux mains exercées de Pierre de Comblou, fut étranglé avec des serviettes (1385).

Ce crime épouvantable souleva toute la Savoie contre les Montmayeur. Le pape Clément VII (Robert de Genève) fulmina contre les meurtriers une bulle d'excommunication

à perpétuité ; cette bulle devait être lue à certain temps de l'année dans la métropole de Moûtiers, et la lecture en était annoncée par le son des cloches. Amédée VII n'osa punir le principal criminel ; il fit arrêter Pierre de Comblou, le fit juger par une cour de justice qui le condamna à avoir les deux mains coupées, à être pendu et son corps coupé en quartiers. « Le supplice, dit M. Chapperon, eut lieu le 15 juin 1387. En ce temps-là les exécutions capitales pour Chambéry avaient lieu à Leschaux, soit sur ce monticule qui se trouve, à gauche de l'ancienne route de Montmélian, à un quart de lieue de Chambéry, vis-à-vis du lieu appelé la Peysse. Le condamné y fut conduit sur une voiture. Arrivé là, on le fit monter sur un échafaud et on lui coupa la main droite. Le 19, on le reconduisit de la même manière, et on lui coupa la main gauche. Enfin, le 22, on le mena pour la troisième fois au même lieu en le tenaillant pendant tout le trajet, cette opération ne consomma pas moins de deux sacs de charbon ; on lui fit boire du vin et on le pendit. Puis le bourreau coupa son corps en quatre quartiers qu'on envoya à quatre villes différentes pour y être exposés, et sa tête fut placée au sommet d'une colonne pour l'effroi des malfaiteurs. »

Le successeur de Rodolphe de Chissé fut Edouard de Savoie, fils puîné de Philippe, prince d'Achaïe, et de Catherine de Viennois.

(*A suivre.*) Charles BUET.

J. BÉARD & SES ŒUVRES

(Suite.)

Dans le même dossier celui des manuscrits vous avez aussi toutes les pièces françaises, que j'ai pu rassembler jusqu'aujourd'hui; elles sont au nombre de quatorze. Sur ces quatorze pièces, il y a sept autographes, et, ce qui est précieux, quelques-unes portent une date. Il n'est peut-être pas inutile ici d'en donner la liste, afin que ceux qui trouveraient dans leurs papiers une pièce de vers de Béard puissent immédiatement savoir si cette pièce a été recueillie; si elle ne l'a pas été, tout bon Rumillien s'empressera certainement de la déposer aux archives de la Société Florimontane ou à celles de la mairie de Rumilly, à laquelle je vais adresser une copie de toutes les pièces que j'ai l'honneur d'offrir à la Société.

1er autographe (1825). Sans titre ; 1er vers :

Aux rayons fortunés du jour qui vient d'éclore...

2e. ... Chanson pour la fête des pompiers (1829) ; 1er vers :

Braves pompiers, d'une fête si belle...

3e. ... Quatrain sans titre ; 1er vers :

D'un an qui va mourir un an va bientôt naître...

4e. ... Chanson à boire ; 1er vers :

Sous le chaume le pauvre dort...

5e. ... Toast aux musiques du Faucigny et du Chablais, 1852. (En prose.)

6e *autographe*. Quatrain :

L'aurore du beau jour...

7e. *Le Hibou* (5 couplets) ; 1er vers :

D'un menuisier j'ai vu la main habile...

8e. Chanson à boire (3 couplets) ; 1er vers :

Jadis assis sur les bancs de l'école...

9°. *Le Meunier Sous-Porte* (6 couplets) ; 1er vers :

Tandis que nous verrons des sots...

10°. Sans titre (4 couplets) ; 1er vers :

O Rumilly, si dans ton humble enceinte...

11°. Réponse à une chanson de Curosset (9 couplets).

12° *Napoléon Ier à Ste-Hélène* (4 couplets) ; 1er vers :

Avant de quitter le rivage...

13° Quatrain en l'honneur de N.-D. de l'Aumône.

14° Strophes en l'honneur des Missionnaires qui avaient prêché le Carême à Rumilly.

Le bagage littéraire de Béard comprend donc quatre chants ou fragments d'une époque inachevée, soit deux mille quatre cent quarante vers, quatorze chansons et poésies de circonstance, sans compter quelques distiques et quatrains, en outre vingt-neuf chansons en patois, dont vingt-trois ont paru dans la *Revue savoisienne* et vingt-six dans le *Recueil comptet de ses chansons,* sans compter une quinzaine de distiques et quatrains également en patois.

J'ai tout lieu de croire que nous avons là tout ce qu'il a produit, car à la suite du Congrès de Rumilly, tenu en août dernier, tous ses amis m'ont remis toutes les pièces et autographes qu'ils avaient de lui ; c'est ainsi que j'ai recueilli en un jour plus que je ne l'avais fait en dix ans.

Avec ces nouveaux documents, je m'empresse de compléter et de rectifier ce que j'avais dit de ses poésies françaises dans la préface du *Recueil complet* et de vous en donner quelques extraits.

Disons d'abord quelques mots de lui. Il naquit à Rumilly, en 1805 ; son père n'était pas riche, il n'avait qu'un petit domaine qu'il faisait valoir pour subvenir aux besoins de ses dix enfants, dont Joseph était le cadet ; malgré une si lourde charge, il parvint à lui faire donner de l'instruction. Après avoir fait ses premières études au collège de sa

ville natale, notre poète les poursuivit aux collèges d'Annecy et de Chambéry ; de là il entra au séminaire, où il resta deux années ; il était alors âgé de vingt ans. Comme le sort ne le favorisera pas lors de la conscription, et qu'il ne se jugeait pas capable de faire un bon prêtre, il se décida à entrer dans l'armée. Trois ans après, son père parvint encore à le racheter du service militaire, et son Benjamin passa quelques mois avec lui ; grâces à la générosité d'un de ses concitoyens, Joseph put enfin réaliser le projet qu'il nourrissait depuis longtemps. Il se rendit donc à Lyon pour y étudier la médecine ; après six ans d'études il part pour Paris afin d'y subir ses examens qu'il n'avait pas même les moyens de payer. A Lyon il s'était fait une petite clientèle qui lui avait permis de vivre sans être à charge à ses parents, mais à Paris, sans leçons, sans occupations, il eut bien vite épuisé ses modestes économies. C'est alors que, « seul et pensif au milieu des rues de la ville populeuse, il s'amuse à créer le plan d'une épopée sur Napoléon Bonaparte ». Sur ces entrefaites son père vint à mourir ; Joseph, sans ressources depuis plusieurs mois et n'entrevoyant pas même la possibilité d'arriver sous peu à payer son diplôme, se décida à regagner à pied le toit paternel. A peine est-il de retour que le médecin qui desservait la ville et les environs meurt ; en l'absence de tout autre, on s'adressa naturellement à Béard, qui n'était pas, comme on le dit dans certaine sphère, un empirique. Intelligent et laborieux comme il l'était, largement préparé par ses études antérieures à suivre avec fruit les cours de la Faculté, à un âge de pleine maturité intellectuelle — de 24 à 30 ans, — il est difficile d'admettre qu'il ne fût pas à la hauteur de ses fonctions.

A. Constantin.

PROJET
D'UN
CARÊME NATIONAL, CIVIQUE ET POLITIQUE

Les archives de la Mairie de notre ville possèdent une pièce curieuse qui montre que l'Administration du district d'Annecy avait pris, le 13 avril 1794, un arrêté en vue d'établir un carême. Il serait intéressant de retrouver cet arrêté pour en connaître les motifs et de savoir s'il y fut donné suite. Il serait également intéressant de savoir ce qu'étaient ces sociétés populaires du département dont il est question dans ce document, et qui se proposaient d'acheter beurres et fromages. Etaient-ce déjà des sociétés coopératives de consommation ? Puisse la publication de ce document contribuer à en faire découvrir d'autres qui nous donneront la solution des questions que soulève cette pièce.

C.-E. Pissard.

Du second floréal an second de la République, une, indivisible et démocratique *(21 avril 1794)*.

Le Conseil général de la commune d'Annecy duëment convoqué et assemblé dans la salle ordinaire de ses séances. Présidence du citoyen Jean-Pierre Dussollier, premier Officier Municipal ; assistans — les citoyens François Favre, Maire, Burnod, Rosset, Buttin, Balleydier, Pacthoud et Masson, Officiers Municipaux, Brunier, agent national près la commune.

Nycollin, Collomb, Lachenal Jean, Favre Bernard, Perret, Vayrat, Salomon, Boch, Dunand et Garbillon, notables ; ces membres absents, malades et en commission.

Lecture faite du procès-verbal de la dernière séance, la rédaction en a été adoptée.

Lecture faite de l'arrêté de l'administration de ce district, du vingt-quatre germinal dernier *(13 avril)* concernant un carême national, civique et politique.

Le Conseil général, considérant que l'article cinq du dit arrêté ne parait pas s'accorder avec le décret du second vendémiaire dernier qui porte que les ventes et achat de bétail sur pied continueront de se faire de gré à gré, comme elles ont eu lieu avant et depuis la loi des onze et vingt-neuf septembre dernier.

Considérant que la défense de tuer des bestiaux dans ce district pourrait engager des propriétaires de ceux qu'ils destinent à la boucherie, de les aller vendre dans des districts voisins, et peut-être encore de chercher à les exporter hors du territoire de la République et même de les estropier pour se soustraire au dit arrêté, ou parce qu'ils n'auraient pas de quoi les nourrir, ou parce qu'ils auraient besoin de s'en défaire pour fournir à leurs autres besoins.

Considérant que les fruits, légumes et jardinage d'hyver sont consommés ou hors d'usage *(ou ne peuvent servir)* pour la nourriture des habitans, et que ce ne sera que dans quelques mois qu'on pourra percevoir ceux de la belle saison.

Considérant qu'en s'abstenant de viande, la consommation des grains deviendrait nécessairement beaucoup plus grande, tandis qu'il faudrait au contraire chercher à la diminuer, vû leur pénurie, qui va augmenter de jour en jour surtout eu égard à la défense relative aux veaux qui en même temps qu'elle nécessite leur nourriture en farines pendant un certain tems [1], diminuera très sensiblement le produit du beurre et du fromage, subsistances qui deviendraient néanmoins toujours plus nécessaires par la privation de la viande, et dont la raroté sera encore plus considérable par les achats en ce genre que se proposent de faire différentes sociétés populaires du département.

Considérant qu'il ne se consomme ordinairement dans cette commune et même dans le reste du district, que des bestiaux devenus inutiles ou à charge, et qu'il arrive rarement qu'on y en prépare et engraisse pour les boucheries, et qu'ainsy en suspendant l'abatage des dits bestiaux, il n'en résulterait pas le profit que d'abort l'on pourrait s'imaginer.

Considérant que lorsque la Commission des subsistances, d'après les tableaux du recensement des grains de ce district a pensé qu'il en avait assez, elle a compté sans doute, notamment sur le débit de la viande et sur ses ressources en cette partie.

1 Probablement il s'agit ici d'un récent arrêté défendant la vente des veaux âgés de quelques jours seulement.

Considérant enfin qu'une mesure prohibitive qui n'atteindrait qu'une section de la République, relativement à une denrée de première nécessité, pourrait devenir dangereuse, ou produire l'avantage des uns au préjudice des autres citoyens, sans qu'il en résultât un bien pour la République entière, et que tout au moins l'utilité d'une pareille mesure ne pourrait se déterminer que d'après un apperçu général de l'ensemble de la République.

Arrête, après avoir ouï l'agent national, que l'administration de ce district sera invitée d'examiner dans sa sagesse s'il ne conviendrait pas de suspendre l'exécution du dit arrêté jusqu'après l'avis du représentant Abbite, du Comité du Salut public et de la commission des subsistances, et cependant les citoyens Jacques Antoine Lacharrière et Joseph Exertier sont chargés de prendre la note exacte et précise de tous les bestiaux existans dans l'arrondissement de cette commune en conformité de l'article huit du dit arrêté.

ERRATA.

P. 236, ligne 17. *Lisez :* un franc vingt-cinq le kilog., *au lieu de :* 50 francs le kilog.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

13e ANNÉE — BULLETIN No 9. — SEPTEMBRE 1888.

Pressions barométriques moyennes : 726,1 à Annecy, 685,5 à Leschaux, 710,41 à Mélan. Maxima le 12. Minima le 30 aux trois stations. Excursion du mercure : 14,2 à Annecy, 13 à Leschaux et 15,19 à Mélan.

Température. — Basse les premiers jours du mois. Moyenne à Annecy du maxima 22°8, du minima 10°7, à 9 h. du matin 15°1. Moyenne générale : à Douvaine 18°2, à Chamonix 13°, à Mélan 14°75, à Bonneville 15°12, à Leschaux 12°94, à Talloires 17°71.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 16°8, de celle de puits 10°65, de rivière 10°25, du sol à Annecy à 0m,30 de profondeur 15°9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de septembre :		le 3	10	17	24	...
Thermomètre...	maxima.	13°8	11°7	11°7	11°2	.....
	minima.	—2°	—2°	0°5	3°	.....
Baromètre à 0°.....		626,5	627,1	627,1	628,2	.....

A cette station, la température reste entre 0° et 10°. Le maximum barométrique est de 635,7 le 12 et le minimum 619,8 le 30.

Pluies. — Fortes averses les 6, 7 et 8. Maximum d'eau recueillie 124m/m4 en 6 jours aux Gets, minimum 36m/m6 en 4 jours à Rumilly. L'abaissement de la température les premiers jours donne de la neige à 1,600 mètres d'altitude, et même plus bas dans certaines régions.

Orages. — A Douvaine les 1, 17 et 21 sur la région, à Mélan les 1, 7 et 24, à Bonneville le 1 très violent avec grêle pendant 20 minutes, destruction des récoltes, surtout dans la vigne, à Annemasse les 1 et 24, à Leschaux le 1 avec grêle sans dégâts, 24 et 30, à Annecy le 30 très violent. Le soir du 24-25 la foudre incendie le chalet de la montagne de Vaunesin, commune de Thônes.

Observations diverses. — Départ des hirondelles le 15 des Gets, le 20 de Sallanches, le 22 de Seythenex, le 28 d'Annecy. A Bonneville le 7 colonne de grêle sur le Môle et le 21 remarque d'un grand vol d'étourneaux. De Sallanches départ des cailles du 25 au 30. Dans le pays la récolte de l'avoine se termine avec le mois. A Annecy grêle le 1.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE

HISTOIRE NATURELLE

LITTÉRATURE ET PHILOLOGIE

MÉTÉOROLOGIE

POÉSIE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

(REVUE SAVOISIENNE.) *Le Directeur-gérant :* A. CONSTANTIN.

COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE LA HAUTE-SAVOIE

13e ANNÉE. — BULLETIN No 9. — SEPTEMBRE 1888.

Pressions barométriques moyennes : 726,1 à Annecy, 685,5 à Leschaux, 710,41 à Mélan. Maxima le 12. Minima le 30 aux trois stations. Excursion du mercure : 14,2 à Annecy, 13 à Leschaux et 15,19 à Mélan.

Température. — Basse les premiers jours du mois. Moyenne à Annecy du maxima 22°8, du minima 10°7, à 9 h. du matin 15°1. Moyenne générale : à Douvaine 18°2, à Chamonix 13°, à Mélan 14°75, à Bonneville 15°12, à Leschaux 12°94, à Talloires 17°71.

Température moyenne de l'eau du lac d'Annecy 16°8, de celle de puits 10°65, de rivière 10°25, du sol à Annecy à $0^m,30$ de profondeur 15°9.

Au Semnoz, le thermomètre et le baromètre donnent :

Pour le mois de septembre : le		3	10	17	24	...
Thermomètre...	maxima.	13°8	11°7	11°7	11°2	.....
	minima.	—2°	—2°	0°5	3°	.....
Baromètre à 0°.....		626,5	627,1	627,1	628,2	.....

A cette station, la température reste entre 0° et 10°. Le maximum barométrique est de 635,7 le 12 et le minimum 619,8 le 30.

Pluies. — Fortes averses les 6, 7 et 8. Maximum d'eau recueillie $124^m/^m4$ en 6 jours aux Gets, minimum $36^m/^m6$ en 4 jours à Rumilly. L'abaissement de la température les premiers jours donne de la neige à 1,600 mètres d'altitude, et même plus bas dans certaines régions.

Orages. — A Douvaine les 1, 17 et 21 sur la région, à Mélan les 1, 7 et 24, à Bonneville le 1 très violent avec grêle pendant 20 minutes, destruction des récoltes, surtout dans la vigne, à Annemasse les 1 et 24, à Leschaux le 1 avec grêle sans dégâts, 24 et 30, à Annecy le 30 très violent. Le soir du 24-25 la foudre incendie le chalet de la montagne de Vaunesin, commune de Thônes.

Observations diverses. — Départ des hirondelles le 15 des Gets, le 20 de Sallanches, le 22 de Seythenex, le 28 d'Annecy. A Bonneville le 7 colonne de grêle sur le Môle et le 21 remarque d'un grand vol d'étourneaux. De Sallanches départ des cailles du 25 au 30. Dans le pays la récolte de l'avoine se termine avec le mois. A Annecy grêle le 1.

Le Secrétaire-Adjoint de la Commission, A. Mangé.

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE

HISTOIRE NATURELLE

LITTÉRATURE ET PHILOLOGIE

MÉTÉOROLOGIE

POÉSIE

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

